

GENERIX
Société anonyme au capital de 7.304.090 euros
6, rue du Moulin de Lezennes
59650 Villeneuve-D'ascq
RCS Lille 377 619 150

DOCUMENT DE REFERENCE



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 27 septembre 2011 sous le numéro R.11-056. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible et si les informations qu'il contient sont cohérentes. » Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de la Société, au 6, rue du Moulin de Lezennes Immeuble Verdi, 59650 Villeneuve-D'ascq, ainsi qu'en version électronique sur le site internet de la Société (www.generixgroup.com) et sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

AVERTISSEMENT

Dans le présent document de référence, les expressions la « Société » désigne l'entité sociale GENERIX S.A. et le « Groupe », le « Groupe GENERIX » et « GENERIX » désignent GENERIX S.A. et l'ensemble de ses filiales.

Le présent document de référence contient des indications sur les objectifs de la Société, ainsi que des éléments prospectifs. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », ainsi que d'autres termes similaires. Ces données sont sujettes à des risques et des aléas pouvant se traduire, ultérieurement, par des données réelles substantiellement différentes. Des précisions sur ces facteurs de risque et d'incertitude sont notamment données au chapitre 4 du présent document de référence. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés et les déclarations ou informations figurant dans le présent document de référence pourraient se révéler erronées, sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable et notamment du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Le présent document de référence contient en outre des informations relatives à l'activité de la Société ainsi qu'au marché et à l'industrie dans lesquels elle opère. Ces informations proviennent de sources externes à la Société, de discussions avec les clients de la Société ainsi que d'estimations internes de la Société. Sauf indication contraire, les informations relatives aux parts de marché de la Société et aux prévisions du marché dans lequel intervient la Société, contenues dans le présent document de référence, proviennent d'estimations internes de la Société. Ces estimations internes se fondent sur des rapports d'analystes, études spécialisées, publications du secteur, toutes autres informations publiées par des sociétés d'études de marché, de sociétés et d'organismes publics, ainsi que sur la connaissance générale du marché par la Société. Bien que cette information soit considérée comme fiable, elle n'a pas été vérifiée de manière indépendante par la Société.

*Pour la bonne compréhension du lecteur, le présent document de référence comporte un glossaire au chapitre 27. Les mots signalés lors de leur première apparition par un signe « * » figurent dans ce glossaire.*

TABLE DES MATIERES

DOCUMENT DE REFERENCE	1
AVERTISSEMENT	2
TABLE DES MATIERES	3
1. PERSONNES RESPONSABLES	9
1.1 Responsable du document de reference	9
1.2 Attestation du responsable du document de reference	9
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	10
2.1 Commissaires aux comptes titulaires	10
2.2 Commissaires aux comptes suppléants	10
2.3 Honoraires des controleurs legaux des comptes	11
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	12
4. FACTEURS DE RISQUES	13
4.1 Risques de liquidité	13
4.1.1 Analyse de l'échéancier des paiements contractuels au titre des passifs financiers inscrits au bilan au 31 mars 2011 (IFRS 7§39)	15
4.1.2 Engagements donnés aux établissements bancaires au 31 mars 2011	16
4.2 Risques concernant les résultats financiers de la Société	17
4.2.1 Pertes opérationnelles - Risques liés à de nouvelles pertes potentielles	17
4.2.2 Risques liés à la continuité d'exploitation du Groupe	17
4.2.3 Risques liés à la dépréciation des Goodwill	18
4.3 Risques liés à l'activité de la Société - Risques opérationnels	19
4.3.1 Risques liés aux contrats au forfait	19
4.3.2 Développement d'une offre On Demand	19
4.3.3 Sécurité des installations et des systèmes internes	20
4.3.4 Risques liés à la répartition du chiffre d'affaires	20
4.3.5 Risques liés à la rapidité des évolutions technologiques et des besoins clients	20
4.3.6 Risques technologiques liés aux partenaires et fournisseurs	21
4.3.7 Management et personnel clé	21
4.3.8 Risques industriels et environnementaux	22
4.3.9 Risques concurrentiels – Environnement concurrentiel et pression sur les prix	22
4.3.10 Risques de crédit et/ou de contrepartie – Risque client	23
4.4 Risques juridiques	24
4.4.1 Litiges commerciaux	24
4.4.2 Propriété Intellectuelle et actifs immatériels	24
4.4.3 Risques liés à la législation et à l'environnement réglementaire complexe	25
4.5 Risques de marché	26
4.5.1 Risque de taux	26
4.5.2 Risque de change	27
4.5.3 Risque sur actions et autres instruments financiers	27
5. INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIETE	28
5.1 Histoire et évolution de la société	28
5.1.1 Raison sociale et nom commercial	28
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	28
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	28
5.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable	28
5.1.5 Historique du Groupe	28
5.1.6 Evènements importants dans le développement des activités de la Société	29
5.2 Investissements	29

5.2.1	Principaux investissements de la Société réalisés au cours des trois derniers exercices	29
	Investissements corporels.....	29
	Investissements incorporels.....	29
5.2.2	Principaux investissements en cours.....	29
5.2.3	Investissements à venir et engagements fermes.....	29
6.	APERCU DES ACTIVITES DE LA SOCIETE	30
6.1	Principales activités.....	30
6.1.1	Présentation générale de l'activité	30
•	Les produits de la gamme Generix Collaborative Supply chain (GCS)	32
•	Les fonctions et services On Demand de la gamme Generix Collaborative Customer (GCC).....	33
•	Les fonctionnalités de l'ERP Generix Collaborative Enterprise (GCE).....	34
•	Les fonctionnalités de Generix Collaborative Infrastructure (GCI)	35
6.1.2	Nouveaux produits et stratégie de développement.....	36
6.2	Principaux marchés et concurrents.....	36
6.2.1	Le marché des progiciels ERP* et du SUPPLY CHAIN*	36
6.2.2	Perspectives de croissance des marchés cibles du Groupe GENERIX	36
6.2.3	Paysage concurrentiel	37
6.2.3.1	Le marché des ERP	37
6.2.3.2	Les marchés de l'EDI*, de l'EAI*, de la dématérialisation et des portails BtoB*	37
6.2.3.3	L'évolution des marchés vers le modèle SaaS* ou On Demand*	37
6.2.3.4	Le On Demand* dans l'univers du e-Commerce*.....	38
6.3	Evenements exceptionnels	38
6.4	Dépendance liée aux brevets, contrats industriels et commerciaux, financiers ou a de nouveaux procédés de fabrication	38
6.5	Eléments sur lesquels sont fondées les déclarations concernant la position concurrentielle.....	38
6.6	Assurances	38
6.6.1	Responsabilité Civile Exploitation	38
6.6.2	Responsabilité Civile des Dirigeants	39
6.6.3	Multi-risques.....	39
7.	ORGANIGRAMME	39
7.1	Place de la société au sein du groupe et description du groupe.....	39
7.2	Filiales et participations	40
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	40
8.1	Immobilisations corporelles significatives.....	40
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles.....	41
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT.....	42
9.1	Situation financière	42
9.1.1	Situation financière au 31 mars 2011 comparée au 31 mars 2010.....	42
9.1.2	Situation financière au 31 mars 2010 comparée au 31 mars 2009.....	45
9.2	Résultats.....	47
9.2.1	Résultats au 31 mars 2011 comparé au 31 mars 2010	47
9.2.2	Résultats au 31 mars 2010 comparé au 31 mars 2009	50
9.2.3	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant une influence sur les opérations de l'émetteur	54
10.	TRESORERIE ET CAPITAUX.....	54
10.1	Informations sur les capitaux de la société.....	54
10.2	Flux de trésorerie des exercices 2011, 2010 et 2009 (normes IFRS)	56
10.2.1	Flux de trésorerie générés par l'activité.....	57

	10.2.2	Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	57
	10.2.3	Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	58
10.3		Conditions d'emprunt et structure des financements	58
	10.3.1	Structure de la dette	58
	10.3.2	Endettement financier	59
10.4		Restriction éventuelle à l'utilisation des capitaux	59
10.5		Sources de financement attendues pour honorer les engagements pris	59
10.6		Sources de financement attendues pour les investissements futurs	59
11.		RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE	60
	11.1	Brevets et demandes de brevets	60
	11.2	Recherche et développement	60
	11.3	Marques	60
12.		INFORMATION SUR LES TENDANCES	61
13.		PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	62
14.		ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	63
	14.1	Informations et renseignements sur les organes d'administration, de direction et de surveillance et direction generale	63
	14.1.1	Composition du Directoire	63
	14.1.2	Composition du Conseil de Surveillance	64
	14.1.3	Autres informations concernant les membres des organes de direction et de surveillance et de direction générale	65
	14.1.4	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au 31 mars 2011	66
	14.1.5	Biographies des membres du Directoire, des membres du Conseil de Surveillance et des dirigeants	68
	14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de surveillance et de direction generale	71
15.		REMUNERATION ET AVANTAGES	71
	15.1	Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux	71
	15.1.1	Rémunération des membres du Directoire	72
	15.1.2	Rémunération des membres du Conseil de Surveillance	73
	15.1.3	Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux	73
	15.1.4	Tableaux de présentation des rémunérations dues aux dirigeants et mandataires sociaux	73
	15.2	Sommes provisionnées par la Société aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants	82
16.		FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	83
	16.1	Mandats des membres du directoire et du conseil de surveillance	83
	16.2	Contrats entre les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance et la Société	83
	16.3	Comités	83
	16.3.1	Comité d'audit	83
	16.3.2	Comité des nominations et des rémunérations	84
	16.3.3	Comité stratégie	84
	16.3.4	Administrateurs indépendants	85
	16.4	Gouvernement d'entreprise	85
	16.5	Rapport du président du conseil de surveillance sur les conditions d'organisation et de préparation des travaux du conseil de surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société en vertu de l'article L. 225-68 alinea 7 du code de commerce	85

16.6	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions d'organisation et de préparation des travaux du conseil de surveillance et sur les procédures de contrôle interne mise en place par la société en vertu de l'article L. 225-68 alinea 7 du code de commerce.....	107
17.	SALARIES.....	109
17.1	Données sur les salariés	109
17.1.1	Evolution du nombre de salariés.....	109
17.1.2	Taux de <i>turnover</i>	109
17.1.3	Organisation des effectifs	109
17.2	Participations et stock options des membres du directoire, du conseil de surveillance et des dirigeants.....	109
17.3	participation des salariés et stock options	110
17.3.1	Plans de stock-options réservés aux salariés.....	110
17.3.2	Actions gratuites	110
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	111
18.1	Repartition du capital et des droits de vote	111
18.1.1	Actionnariat de la Société au 31 août 2011.....	111
18.1.2	Modifications dans la repartition du capital au cours des trois derniers exercices	111
18.2	Droit de vote des actionnaires	112
18.3	Detention ou contrôle de la Société.....	112
18.4	Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle.....	113
18.5	Marché des titres de la société	113
19.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....	114
19.1	Rapport special des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements reglementés pour l'exercice clos le 31 mars 2011	114
19.2	Rapport special des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements reglementés pour l'exercice clos le 31 mars 2010	117
19.3	Rapport special des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements reglementés pour l'exercice clos le 31 mars 2009	119
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE.....	122
20.1	Informations financières historiques consolidées.....	122
20.1.1	Comptes consolidés résumés (normes IFRS) au 31 mars 2011, au 31 mars 2010 et au 31 mars 2009.....	122
20.1.2	Etat résumé du résultat global (normes IFRS).....	123
20.1.3	Tableau consolidé des flux de trésorerie (normes IFRS).....	125
20.1.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés (normes IFRS – audités) 126	
20.2	Informations financières pro forma.....	127
20.3	Etats financiers consolidés	127
20.3.1	Comptes consolidés (et annexes) au 31 mars 2011 (normes IFRS) et rapport annuel des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011	127
20.3.2	Comptes consolidés (et annexes) au 31 mars 2010 (normes IFRS) et rapport annuel des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010	183
20.3.3	Comptes consolidés (et annexes) au 31 mars 2009 (normes IFRS) et rapport annuel des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009	218
20.4	Résultats et autres éléments caractéristiques de GENERIX SA au cours des 5 derniers exercices.....	259
20.5	Vérifications des informations financières historiques annuelles	260

	20.5.1	Déclaration de vérifications des informations financières historiques annuelles	260
	20.5.2	Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux.....	260
	20.5.3	Informations financières non contenues dans les états financiers.....	260
20.6		Date des dernières informations financières	260
20.7		Informations financières intermédiaires et autres	260
20.8		Politique de distribution des dividendes.....	260
20.9		Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	260
20.10		Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	261
21.		INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	261
	21.1	Capital social.....	261
	21.1.1	Capital social	261
	21.1.2	Titres non représentatifs de capital	261
	21.1.3	Acquisition par la Société de ses propres actions	261
		21.1.3.1 Programme de rachat d'actions	261
	21.1.4	Autres titres donnant accès au capital	263
	21.1.5	Capital social autorisé mais non émis, engagements d'augmentation de capital.....	263
		a) Délégations autorisées par l'Assemblée Générale du 17 septembre 2009 et concernant le capital	263
		b) Délégations autorisées par des précédentes Assemblées Générales Mixtes	264
	21.1.6	Options sur le capital social	264
		21.1.6.1 Options de souscription ou d'achat d'actions	264
		21.1.6.2 Informations sur les bons de souscription d'actions et bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise	264
		21.1.6.3 Informations sur les actions gratuites attribuées au 31 mars 2011	264
		21.1.6.4 Informations sur le capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.....	265
	21.1.7	Modifications du capital social	265
	21.1.8	Nantissement des valeurs mobilières de la Société.....	265
21.2		Acte constitutif et statuts.....	265
	21.2.1	Objet social	265
	21.2.2	Dispositions statutaires ou autres concernant les organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	266
		21.2.2.1 Composition du Directoire (articles 14 et 15 des statuts).....	266
		21.2.2.2 Réunions du Directoire (articles 16 et 17 des statuts)	266
		21.2.2.3 Rémunération des membres du Directoire (article 18 des statuts).....	267
		21.2.2.4 Attributions du Directoire (article 17 des statuts).....	267
		21.2.2.5 Composition du Conseil de Surveillance (article 21 des statuts).....	267
		21.2.2.6 Réunions du Conseil de Surveillance (article 26 des statuts)	268
		21.2.2.7 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance (article 28 des statuts).....	269
		21.2.2.8 Attributions du Conseil de Surveillance (article 27 des statuts)	269
	21.2.3	Droits et obligations attachés aux actions (article 13 des statuts)	270
	21.2.4	Modification des droits des actionnaires (article 40 des statuts).....	270
	21.2.5	Assemblées générales (article 33 des statuts)	270
	21.2.6	Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société	271
	21.2.7	Franchissements de seuils statutaires.....	271
	21.2.8	Conditions particulières régissant les modifications du capital	272
22.		CONTRATS IMPORTANTS	273
23.		INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	273
24.		DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	273
25.		INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	273

26.	MISE A JOUR DE L'INFORMATION CONCERNANT LA SOCIETE	273
26.1	Renouvellements et nomination de membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.....	273
26.2	Communiqué de presse du 1er juin 2011, GENERIX GROUP annonce son résultat opérationnel pour l'exercice 2010/2011.....	274
26.3	Communiqué de presse du 19 juillet 2011, GENERIX GROUP annonce ses résultats pour l'exercice 2010/2011 et un projet d'augmentation de capital de 8,2 millions d'euros	276
26.4	Communiqué de presse du 22 juillet 2011, GENERIX GROUP annonce son chiffre d'affaires pour le premier trimestre de son exercice 2011/2012	278
26.5	Communiqué de presse du 10 août 2011, GENERIX GROUP annonce l'inscription d'une résolution supplémentaire à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 1er septembre 2011.	281
26.6	Communiqué de presse du 22 septembre 2011, generix group annonce un plan de reorganisation et d'adaptation se ses capacités, en vue d'un retour à la rentabilité.....	282
26.7	Communiqué de presse du 22 septembre 2011, mouvements observes sur le titre Generix SA	283
27.	GLOSSAIRE	284

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Jean-Charles Deconninck, Président du Directoire de la Société.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture de l'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux pages 181, 216 et 256 dudit document.

Les comptes consolidés clos au 31 mars 2011 du Groupe ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 181 du document de référence qui contient une observation : « *Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans le paragraphe 2 de l'annexe* ».

Monsieur Jean-Charles Deconninck
Président du Directoire

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

ERNST & YOUNG & AUTRES
41, RUE YBRY
92576 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

Ernst & Young & Autres représentée par Monsieur Christian Olivier, a été nommé commissaire aux comptes titulaire de la Société par une délibération de l'assemblée générale du 24 mai 2007 pour une durée de six exercices. Son mandat expire à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

MAZARS
61, RUE HENRI REGNAULT
92400 COURBEVOIE

Mazars représentée par Madame Cécile Fontaine, remplacée par Monsieur Jérôme de Pastors à compter de l'exercice clos au 31 mars 2011, a été nommée commissaire aux comptes titulaire de la Société par une délibération de l'assemblée générale du 5 septembre 2007 pour une durée de six exercices. Son mandat expire à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

AUDITEX
TOUR ERNST & YOUNG
11, ALLEE DE L'ARCHE
92037 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Auditex représentée par Monsieur Pascal Selignan, a été nommée commissaire aux comptes suppléant de la Société par une délibération de l'assemblée générale du 24 mai 2007 pour une durée de six exercices. Son mandat expire à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

MONSIEUR DENIS GRISON
61, RUE HENRI REGNAULT
92400 COURBEVOIE

Monsieur Denis Grison a été nommé commissaire aux comptes suppléant de la Société par une délibération de l'assemblée générale du 5 septembre 2007 pour une durée de six exercices. Son mandat expire à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

2.3 HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Ce tableau des honoraires versés aux Commissaires aux Comptes du Groupe GENERIX est établi en application de l'article 222-8 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et de l'instruction n°2006-10 du 19 décembre 2006 relative à la publicité des honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux.

Les honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge au titre des exercices 2010/2011 et 2009/2010 s'établissent comme suit :

Exercice couvert (a) : 31 mars 2011	Mazars				Ernst & Young			
	Montant		%		Montant		%	
	2010/2011	2009/2010	2010/2011	2009/2010	2010/2011	2009/2010	2010/2011	2009/2010
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (b)								
Emetteur	151 636	95 306	93,7%	70,4%	166 721	98 884	75,2%	54,4%
Filiales intégrées globalement						58 000		31,9%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes (c)								
Emetteur	10 162	40 020	6,3%	29,6%	55 058	25 000	24,8%	13,7%
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	161 798	135 326	100,0%	100,0%	221 779	181 884	100,0%	100,0%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (d)								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
Sous-total								
TOTAL	161 798	135 326	100,0%	100,0%	221 779	181 884	100,0%	100,0%

(a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

(b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

(d) Il s'agit des prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les informations financières historiques sélectionnées par la Société et figurant ci-dessous sont extraites des comptes consolidés des exercices clos les 31 mars 2009, 2010 et 2011 et préparés conformément aux normes IFRS.

Ces informations financières doivent être lues en parallèle avec les états financiers présentés au chapitre 20 du présent document de référence.

Extraits des comptes consolidés de la Société (en normes IFRS) :

Eléments du compte de résultat en milliers d'euros	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2009
Chiffre d'affaires net	66 195	68 565	67 620
Ebitda (4)	263	1 697	193
Résultat opérationnel (2) (3)	-5 202	-2 740	-4 508
Résultat net	-5 644	-2 781	-3 806
Résultat par action (1) - en euros	-0,40	-0,19	-0,26

Eléments du bilan en milliers d'euros	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2009
Goodwill	42 624	42 624	42 649
Créances clients et autres débiteurs	25 301	28 910	34 548
Trésorerie et équivalents trésorerie	3 662	5 811	6 719
Total de l'actif	87 100	95 723	103 199
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	31 721	37 236	39 515
Dettes financières non courantes	5 687	4 041	6 546
Dettes fournisseurs, autres créiteurs et produits constatés d'avance	41 889	43 476	43 939
Dettes financières courantes	2 391	7 347	8 979
Total du passif	87 100	95 723	103 199
Dette financière nette	4 416	5 577	8 806

1. Sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date de clôture de l'exercice
2. A noter le reclassement au 31 mars 2009 de 638 K€ et au 31 mars 2010 de 731 K€ de taxe professionnelle en minoration du produit d'impôt afin de respecter la comparabilité avec la CVAE au 31 mars 2011 classée également en minoration du produit d'impôt pour 654 K€.
3. A noter le reclassement au 31 mars 2009 de 71 K€ de Crédit d'Impôt Recherche en autres produits opérationnels afin de respecter la comparabilité avec le Crédit d'Impôt Recherche au 31 mars 2010 et 2011 classé également en autres produits opérationnels respectivement pour 256 K€ et 644 K€.
4. L'Ebitda correspond au solde entre le chiffre d'affaires, et les éléments suivants : achats consommés, autres achats et charges externes, impôts et taxes, charges de personnel, reprises de provisions utilisées durant l'exercice, et retraité de la production immobilisée (en diminution par rapport aux exercices précédents du fait d'une diminution des temps de développement des développements standards).

4. FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques suivants, complétés des autres informations figurant dans le présent document de référence, doivent être pris en compte pour évaluer le Groupe GENERIX et ses activités, avant toute décision d'investissement dans les actions de la Société.

Certains facteurs de risques affectant l'industrie du logiciel en général et les sociétés de technologie en particulier s'appliquent au Groupe GENERIX.

Le Groupe a procédé à une revue des risques et présente dans ce chapitre ceux qu'il estime, à la date du présent document de référence, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, son développement, ses perspectives ou ses résultats. A la date du présent document de référence, le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques présentés au présent Chapitre 4 n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs de risques, de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique, inconnus, non significatifs ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du présent document de référence, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement, peuvent exister, pourraient intervenir ou devenir importants.

Concernant les risques liés au contrôle interne, se référer au rapport du Président du Conseil de Surveillance, au paragraphe 16.5 du présent document de référence.

4.1 RISQUES DE LIQUIDITE

Les termes suivis d'une astérisque () sont définis dans le glossaire figurant à la section 26 du présent document de référence.*

Le risque de liquidité correspond au risque qu'un émetteur ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins monétaires grâce à ses ressources financières. Les ressources financières comprennent les ressources générées par les activités et celles mobilisables auprès de tiers.

Le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère qu'il pourrait avoir besoin dans un avenir proche de capitaux au-delà des ressources dont il dispose aujourd'hui afin d'être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les comptes bancaires sont exclusivement en euros, à l'exception des comptes bancaires des filiales du Groupe situées au Brésil et en Argentine dont les soldes et flux sont négligeables.

En raison des pertes opérationnelles enregistrées au cours des trois derniers exercices, le Groupe n'a pas pu générer suffisamment de trésorerie afin de financer ses investissements et rembourser ses emprunts. Cette insuffisance a entraîné une baisse de la trésorerie, qui avait été utilisée en grande partie en 2007 pour les acquisitions des sociétés Influe et Infolog Solutions. Le Groupe a donc recouru plus intensivement à des moyens de financement court-terme pour gérer ses besoins cycliques. Afin de combler ses insuffisances et de poursuivre ses efforts dans la recherche, le développement et la commercialisation de ses différentes gammes de produits et services, le Groupe pourrait avoir besoin dans un avenir proche de capitaux au-delà des ressources dont il dispose aujourd'hui, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital.

Au-delà de sa trésorerie disponible, le Groupe dispose d'une ligne de crédit moyen-terme (8,5 millions d'euros non utilisés au 31 mars 2011) et de prêts à moyen terme contractés pour l'acquisition des sociétés Influe et Infolog Solutions (7,2 millions d'euros au 31 mars 2011). Ces concours bancaires ont fait l'objet d'un protocole d'accord conclu en date du 30 décembre 2010 (le « Protocole d'accord ») entre la Société et les banques concernées. La ligne de crédit, d'un plafond initial de 8,5 millions d'euros, initialement conclue à court terme, a été renégociée et est maintenant disponible pendant 4 ans entre le 1er août de chaque année et le 30 mars de l'année suivante selon l'échéancier suivant :

Période d'utilisation	Droit de tirage total maximum (K€)
Jusqu'au 30 mars 2011	9 500
1er août 2011 au 30 mars 2012	8 500
1er août 2012 au 30 mars 2013	7 500
1er août 2013 au 30 mars 2014	5 000
1er août 2014 au 30 mars 2015	3 000
A compter du 31 mars 2015	0

Au 31 août 2011, cette ligne de crédit est utilisée à hauteur de 5 millions d'euros et de 6 millions d'euros à la date du présent document de référence.

La Société a par ailleurs souscrit en février 2011 un contrat d'affacturation de son poste client et dont l'utilisation est limitée par le Protocole d'accord avec ses partenaires bancaires à hauteur de 3 millions d'euros de financement net (non utilisé au 31 mars 2011). Au 31 août 2011, le montant des créances cédées à la société d'affacturation s'élève à 2,6 millions d'euros, soit un financement net de 1,6 millions d'euros.

Le Groupe dispose d'une avance en compte courant de 4 M€ afin de permettre de couvrir ses besoins de trésorerie jusqu'à la mise en œuvre d'une solution pérenne. Cette avance, consentie progressivement entre le 22 avril et le 30 juin 2011, par un de ses actionnaires, Pléiade Investissement, a été remboursée à hauteur de 1,6 M€ en août 2011, le solde étant remboursable le 30 septembre 2011 mais devient exigible, à la demande du prêteur, dès lors qu'une augmentation de capital de la société sera votée par l'assemblée générale, ce qui est le cas depuis le 1er septembre 2011.

La société estime ne pas avoir les ressources financières suffisantes pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois, et que la réalisation sans délai de l'émission d'actions nouvelles est indispensable pour lui permettre d'assumer ses obligations et ses besoins.

Le besoin de trésorerie nécessaire pour faire face aux dépenses et engagements au cours des 12 prochains mois est estimé :

- y compris le financement des mesures de réorganisation mentionnées au paragraphe 26.6 du Document de Référence et sur la base d'hypothèses d'activité et de marge médianes, à 1,3 M€ fin octobre 2011 après tirage de la ligne de crédit à son montant maximum et atteindra un maximum de 6,9 M€ fin juillet 2012 ;

- sur la base des hypothèses les moins favorables raisonnablement envisageables, à 2 M€ fin octobre 2011 après tirage de la ligne de crédit à son montant maximum et atteindrait un maximum de 8,4 M€ fin juillet 2012.

Les mesures qui, combinées à la saisonnalité de la trésorerie du Groupe reposant sur l'encaissement de la majeure partie des contrats annuels de maintenance dans les premiers mois de l'année civile, permettent de palier l'insuffisance de fonds de roulement sont les suivantes :

- le lancement d'une opération d'augmentation de capital proposée et votée à l'Assemblée générale du 1er septembre 2011. Sa réalisation est envisagée en octobre 2011. La Société a reçu de Pléiade, son actionnaire de référence, un engagement de souscription à hauteur d'un maximum de 8,3M€ Cette souscription sera libérée par compensation de créance à concurrence de son compte courant à l'ouverture de la souscription (2,4 M€) et

pour le solde en numéraire (soit 5,9 M€), soit 100% de la présente opération. L'engagement de souscription de Pléiade était conditionné à l'obtention d'un aménagement des covenants bancaires et d'une dérogation de l'AMF à l'obligation de déposer un projet d'offre publique obligatoire. Ces deux conditions sont d'ores et déjà remplies.

- la Société dispose d'une ligne de crédit utilisable chaque année entre le 1er août et le 30 mars selon les plafonds indiqués ci-dessus et qui s'élèvera à 7,5 M€ le 1er août 2012.

- en juillet 2012, avant la mise en place de la ligne de crédit de campagne de 7,5 M€ au 1er août 2012, les besoins complémentaires au-delà des ressources apportées par l'émission d'actions nouvelles, soit environ 0,2 M€ sur la base des hypothèses les moins favorables, seraient financés par l'optimisation du besoin en fonds de roulement et plus particulièrement des délais de règlement d'un montant potentiel de 1,5 M€.

Si l'augmentation de capital n'était pas réalisée ou l'était pour un montant insuffisant, le Groupe rechercherait des sources de financement alternatives. Si ces dernières n'étaient pas octroyées, il en résulterait un risque sur la continuité d'exploitation et des conséquences sur les principes d'arrêté des comptes tels que décrits au paragraphe 4.2.2 « Risques liés à la continuité d'exploitation » du présent document de référence.

4.1.1 Analyse de l'échéancier des paiements contractuels au titre des passifs financiers inscrits au bilan au 31 mars 2011 (IFRS 7§39)

Les éléments pris en compte sont le calendrier des échéances de remboursement de la dette et les clauses conventionnelles. A la date du présent document de référence, ces échéances ont été respectées.

Les flux d'intérêts des instruments à taux variable ont été calculés sur la base des taux des swaps* souscrits afin de couvrir le risque de ces emprunts.

Le tableau ci-dessous présente un échéancier des paiements contractuels au titre des passifs financiers présents au bilan à la date de clôture (IFRS 7§39).

GENERIC																			
Banque	Type prêt	Type taux	Date Souscription	Durée Origine mois	Nominal K€	Total courant - 1an		+1an - 2ans		+2ans - 3ans		+3ans - 4ans		+4ans - 5ans		+5ans			
						Nominal	Intérêt	Nominal	Intérêt	Nominal	Intérêt	Nominal	Intérêt	Nominal	Intérêt	Nominal	Intérêt		
Banque A	Billet trésorerie	Variable	27/12/2007	84	600	150	13	150	9	150	5	150	1						
			27/12/2007	84	600	150	13	150	9	150	5	150	1						
			23/03/2007	84	800	246	16	246	10	246	4	62							
Banque B	Billet trésorerie	Variable	22/03/2007	84	463	150	9	150	6	150	2	13							
			27/12/2007	84	1031	275	24	275	18	275	11	206	4						
Banque C	Billet trésorerie	Variable	28/12/2007	84	407	101	20	106	14	112	8	88	2						
			23/03/2007	84	502	160	19	167	12	174	5								
Banque D	Emprunt	Fixe	27/12/2007	108	1917	333	96	333	78	333	60	333	42	333	25	250	7		
			22/03/2007	84	790	243	30	243	19	243	9	61	1						
Banque A	Emprunt	Variable	29/11/2006	84	108	41	2	41	1	27	0								
	Avance COFACE				161	32		33		32		32		32					
	Avance OSEO				57			57											
	Location financement				636	507		129											
	Autres				7	3		4											
<i>Sous-total</i>					8 078	2 391	242	2 084	176	1 893	110	1 095	52	365	25	250	7		

Les informations concernant les dettes financières figurent au paragraphe « Dette financière nette » des « autres notes » des comptes consolidés au 31 mars 2011 (paragraphe 20.3.1 du présent document de référence).

Les dettes fournisseurs et autres dettes courantes sont à moins d'un an et ne portent pas d'intérêt.

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des emprunts dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 mars 2011 :

GENERIX											
Banque	Type prêt	Total courant - 1an		A - 3 Mois		DE 3 A 6 Mois		DE 6 A 9 Mois		DE 9 A 12 Mois	
		Nominal	Intérêt	Nominal	Intérêt	Nominal	Intérêt	Nominal	Intérêt	Nominal	Intérêt
Banque A	Billet trésorerie	150	13	38	4	38	3	38	3	38	3
		150	13	38	4	38	3	38	3	38	3
		246	16	62	5	62	4	62	4	62	3
Banque B		150	9	38	3	38	2	38	2	38	2
		275	24	69	7	69	6	69	6	69	5
Banque C		Emprunt	101	20	25	5	25	5	25	5	26
	160		19	39	5	40	5	40	5	41	4
Banque D	333		96	83	26	83	25	83	23	83	22
	243		30	61	8	61	8	61	7	61	6
Banque A	41		2	10	1	10	0	10	0	10	0
Avance COFACE			32				32				0
Avance OSEO										0	0
Location financement		507		127		127		127		127	0
Autres		3		3						0	0
Sous-total		2 391	242	591	67	621	63	589	58	590	54

4.1.2 Engagements donnés aux établissements bancaires au 31 mars 2011

Les engagements donnés aux établissements bancaires au 31 mars 2011 se détaillent comme suit :

Avant la signature du Protocole d'accord le 30 décembre 2010, seuls les emprunts contractés pour l'acquisition des sociétés Influe et Infolog Solutions étaient soumis au respect de certains ratios financiers. Depuis la conclusion du Protocole d'accord, ces ratios financiers ont été renégociés et conditionnent désormais également la possibilité de la ligne de crédit moyen-terme de 8,5 M€ (non utilisée au 31 mars 2011) consolidée sur l'exercice en crédit moyen terme sur une durée de 4 ans échue au 30 mars 2015.

Les ratios financiers communs à l'ensemble des concours bancaires, et testés annuellement, sont les suivants :

- Ratio R1 : ratio financier Dette Financière Nette Moyenne/EBITDA
- Ratio R2 : ratio financier Cash Flow Libre/Service de la Dette
- Ratio R3 : ratio financier Dette Financière Nette Moyenne/Capitaux Propres

Dates de Test	R1 inférieur ou égal	R2 supérieur ou égal	R3 inférieur ou égal
31/03/2011	Non applicable	Non applicable	1.00
31/03/2012	2.50	1.00	1.00
31/03/2013	2.00	1.00	1.00
31/03/2014	2.00	1.00	1.00
31/03/2015	2.00	1.00	1.00

Le ratio financier R3 testé au 31 mars 2011 a été respecté.

La non atteinte des budgets 2011/2012 pourrait entraîner le non respect des ratios financiers R1 et R2 au 31 mars 2012 et le remboursement anticipé des concours bancaires moyen terme (capital restant dû de 5,2 millions d'euros au 31 mars 2012) ainsi que la non disponibilité de la ligne de crédit.

En cas de non respect des ratios financiers R1 et R2 au 31 mars 2012, la Société a obtenu des banques de ne pas exiger le remboursement anticipé des concours bancaires au titre des tests desdits ratios, à condition qu'une augmentation de capital d'au moins huit millions d'euros soit réalisée au plus tard le 30 novembre 2011.

La ligne de crédit moyen-terme (8,5 millions d'euros non utilisés au 31 mars 2011) est garantie à 60% par l'OSEO et à hauteur de 4 millions d'euros par un nantissement du fonds de commerce de GENERIX S.A.

Les emprunts à moyen terme contractés pour l'acquisition d'Influe et Infolog qui ont fait l'objet d'un allongement de maturité d'une durée de deux ans pour être finalement remboursables au 31 mars 2015 et dont le capital restant dû au 31 mars 2011 s'élève à 7,2 millions d'euros sont garantis par un nantissement sur le fond de commerce de GENERIX S.A.

Le Protocole d'accord du 30 décembre 2010 prévoit également une clause de remboursement plus rapide des concours bancaires moyen-termes, appelée excess cash flow. Ce remboursement plus rapide correspondrait exercice par exercice et ceci jusqu'à l'exercice 2014/2015, à 50% des excédents de trésorerie qui seraient dégagés au-delà des seuils prévus au protocole d'accord.

Le cash flow est défini comme le cash flow net après service de la dette (principal et intérêts) et se calcule comme suit :

- +/- Ebitda
- +/- Variation du BFR
- Investissements
- Impôts
- = Cash flow avant service de la dette
- Remboursement du capital de la dette
- Paiement des intérêts de la dette
- = Cash flow après service de la dette

En cas de non respect des ratios financiers R1 et R2 au 31 mars 2012, la Société a obtenu des banques de ne pas exiger le remboursement anticipé des concours bancaires au titre des tests desdits ratios, à condition qu'une augmentation de capital d'au moins huit millions d'euros soit réalisée au plus tard le 30 novembre 2011. Ce waiver conditionnait l'engagement de souscription de Pléiade Investissement à l'augmentation de capital votée par l'assemblée générale du 1^{er} septembre 2011.

Se référer également aux paragraphes 4.1 et 4.2.2 du présent document de référence relatifs respectivement aux risques de liquidité et aux risques liés à la continuité d'exploitation.

4.2 RISQUES CONCERNANT LES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE

4.2.1 Pertes opérationnelles - Risques liés à de nouvelles pertes potentielles

Le Groupe a enregistré des pertes opérationnelles au cours de chacun des trois derniers exercices. Au 31 mars 2011, les réserves consolidées après affectation du résultat de l'exercice 2010/2011 (sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale) sont négatives et s'élèvent à -3 810 K€ Ces pertes résultent essentiellement de faiblesses dans la croissance du chiffre d'affaires conjuguées à des charges opérationnelles qui n'ont pas été réduites en conséquence. Le maintien du niveau des charges opérationnelles permet au Groupe de poursuivre ses efforts afin de développer et commercialiser ses différentes gammes de produits. Il pourrait donc connaître de nouvelles pertes opérationnelles au cours des prochaines années s'il ne réalisait pas ses hypothèses de croissance de chiffre d'affaires.

De nouvelles pertes opérationnelles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière du Groupe et entraîner un recours à des financements complémentaires tels qu'une augmentation de capital ainsi que sur la situation de ses actionnaires susceptible de se traduire par une absence de dividendes et une dilution en cas d'augmentation de capital.

4.2.2 Risques liés à la continuité d'exploitation du Groupe

Les comptes du Groupe GENERIX au 31 mars 2011 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. Néanmoins, cette continuité d'exploitation est conditionnée par la recapitalisation de la Société en application de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale du 1er septembre 2011 (se référer au paragraphe 4.1 du présent document de référence relatif au risque de liquidité). En l'absence d'une telle recapitalisation, la Société recherchera des sources de financements alternatives. Si ces dernières n'étaient pas octroyées, l'application du principe de continuité pourrait s'avérer inapproprié et il pourrait en résulter des

ajustements significatifs sur certains éléments d'actif et de passif qui ne sont pas intégrés dans les comptes au 31 mars 2011.

4.2.3 Risques liés à la dépréciation des goodwill

Les trois regroupements d'entreprises opérés entre 2005 et 2007 par le Groupe Generix ont conduit à la comptabilisation au bilan de goodwill s'élevant à 42,6 millions d'euros au 31 mars 2011. Ces goodwill ont été affectés à l'unique unité génératrice de trésorerie (se référer à la note 1 des états financiers consolidés au 31 mars 2011 du paragraphe 20.3.1 du présent document de référence) dont la valeur recouvrable est estimée à chaque clôture.

Cette valeur est déterminée en fonction d'une estimation par le Groupe des flux de trésorerie futurs attendus de l'unité génératrice de trésorerie revue. En l'espèce, l'estimation prend en compte notamment toute éventuelle sous-performance significative en termes de génération de flux de trésorerie par rapport aux résultats précédemment attendus.

Sur ces bases, à chaque clôture de comptes, dans l'hypothèse de la prise en compte d'une sous-performance notable conduisant à évaluer la valeur recouvrable des goodwill à une valeur inférieure à leur valeur nette comptable (i.e. valeur du goodwill figurant au bilan), le Groupe pourrait être amené à constater une dépréciation partielle ou totale desdits Goodwill. Une telle dépréciation serait susceptible d'avoir un impact négatif important sur le résultat opérationnel du Groupe, le résultat net, et donc sur le niveau des capitaux propres du Groupe et sur le ratio dette nette sur capitaux propres.

Lors de l'établissement de ses comptes consolidés au 31 mars 2011, le Groupe a procédé à un test de sensibilité de la valeur recouvrable de ses Goodwill comme suit :

Les deux hypothèses clefs de valorisation retenues sont :

- le taux d'actualisation (11%),
- le taux moyen annuel de croissance sur période de 5 ans des activités licences, On Demand et Conseils & Services (18,5% en moyenne par an). Il est à noter que le taux de croissance des activités a un impact direct sur l'évolution des taux de marge de ces mêmes activités.

Il est rappelé que le chiffre d'affaires du dernier exercice 2010/2011 et celui du premier trimestre de l'exercice actuel sont en diminution, toutefois la Société reste confiante dans les hypothèses retenues.

L'approche retenue par la Direction de la Société pour déterminer la valeur affectée à chacune de ces hypothèses clefs reflète l'expérience passée du Groupe GENERIX mais également les données issues d'études de cabinets d'analyse réputés.

Au 31 mars 2011, l'examen de la valeur recouvrable permet d'apprécier la sensibilité à ces principales hypothèses comme suit :

Une variation de plus ou moins 1% du taux d'actualisation après impôts se traduirait par une variation de la valeur recouvrable de l'UGT de l'ordre respectivement de -12 M€ et + 14 M€. Néanmoins, la valeur recouvrable de l'UGT testé resterait significativement supérieure à sa valeur comptable. La valeur du taux d'actualisation amenant à une valeur de l'UGT égale à sa valeur comptable s'établit à 27,25%.

Une réduction de moitié du taux de croissance sur une période de 5 ans des activités Licences, On Demand et Conseil & Services amène à un taux de croissance de 10,7% en moyenne par an, qui se traduirait par une diminution de la valeur recouvrable de l'UGT impliquant une dépréciation de l'ordre 9,7 M€. Il est à noter qu'une réduction du taux moyen annuel de croissance du chiffre d'affaires sur une période de 5 ans entraînerait une révision à la baisse des coûts opérationnels et un impact sur les taux de marge de ces activités du fait notamment de la part d'inertie des coûts correspondants. Cette dépréciation potentielle de 9,7 M€ n'entraînerait pas de bris du ratio bancaire R3 de dette financière nette sur capitaux propres.

La valeur du taux moyen annuel de croissance sur une période de 5 ans des activités Licences, On Demand et Conseil & Services amenant à une valeur de l'UGT égale à sa valeur comptable s'établit à 11,4%.

4.3 RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE - RISQUES OPERATIONNELS

4.3.1 Risques liés aux contrats au forfait

La majorité des prestations de services réalisées par GENERIX sont des contrats au forfait et/ou clé en main. Pour ce type d'engagement, si le client n'accuse pas réception de tout ou partie des prestations du Groupe, ce dernier pourrait ne pas percevoir le chiffre d'affaires escompté pour couvrir les frais engagés à l'occasion de l'exécution de sa mission, ou n'en percevoir qu'une partie. Cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats d'exploitation et sur la situation financière de la Société. De plus, ce type de prestations au forfait augmente le risque pour le Groupe de ne pas gérer ses missions de façon satisfaisante et efficace. De surcroît, le Groupe pourrait sous-estimer la quantité de travail nécessaire et ces engagements pourraient entraîner des pertes à terme. Enfin le Groupe pourrait, du fait d'engagements sur certaines missions au forfait, perdre d'autres opportunités de missions susceptibles d'être plus profitables.

Au 31 mars 2011, GENERIX a comptabilisé des provisions pour pertes à terminaison s'élevant à 1 million d'euros relatives à des contrats au forfait. Ces contrats au forfait déficitaires concernent exclusivement quelques projets de mise en place de l'offre ERP GCE pour lesquels la complexité de l'engagement a été sous-estimée au démarrage de ces projets et qui s'est avérée financièrement défavorable pour GENERIX pendant leur réalisation. Si la quantité de travail nécessaire à la finalisation de ces projets dépassait les estimations au 31 mars 2011, GENERIX serait susceptible d'enregistrer des pertes complémentaires au titre desdits projets.

En effet, les estimations et principaux jugements utilisés dans le cadre de la détermination des pertes à terminaison reposent sur la quantité de travail à effectuer afin d'arriver à un fonctionnement effectif des systèmes et d'obtenir l'approbation du client de la bonne réception des travaux. Cette quantité de travail restant à effectuer est valorisée lors de revues approfondies mensuelles des principaux contrats réunissant la Direction Financière, la Direction du Département Conseils & Services, le contrôle de gestion, le Directeur et le chef de projet concerné.

Il en résulte que les sources majeures d'incertitudes concernent principalement les retards de livraison ainsi que les refus d'approbation du client de la bonne réception des travaux. Les retards de livraison estimés font l'objet d'un provisionnement des pénalités correspondantes calculées sur la base des clauses contractuelles. Au 31 mars 2011, le Groupe a été amené à provisionner un montant de 0,4 million d'euros au titre de ces pénalités sur un projet de mise en place de l'offre ERP. Les possibilités de refus d'approbation des clients sont intégrées dans les estimations de quantité de travail restant à effectuer basées sur des hypothèses de réussite des projets et donc d'approbation des clients.

Du fait de l'absence de nouveaux projets significatifs dans l'activité Conseils & Services, et d'une estimation inchangée des travaux restant à effectuer sur les projets en cours, le risque de pertes à terminaison sur cette activité n'a pas évolué de façon significative depuis le 31 mars 2011.

A la date du présent document de référence, les contrats au forfait concernés par les provisions ci-dessus n'ont pas connu d'évolution significative.

4.3.2 Développement d'une offre On Demand

Le Groupe GENERIX développe et distribue des offres de service On Demand* pour l'utilisation en ligne de ses produits SaaS* (« Software as a Service *») reposant sur une infrastructure de « cloud computing* ». Par ailleurs le Groupe GENERIX élargit sa gamme On Demand* en développant d'autres types de services. Dans ce cadre, GENERIX gère certaines installations informatiques ainsi que l'hébergement des données pour le compte de ses clients. Le Groupe est par conséquent responsable des solutions fournies, avec une responsabilité accrue vis-à-vis de ses clients, en particulier pour ce qui concerne la continuité d'accès au service en ligne et la confidentialité des données hébergées. En outre, les installations utilisées pour fournir ces services en ligne sont soumises au risque « Sécurité des installations et des systèmes internes » décrit au paragraphe 4.3.3.

Même si le Groupe GENERIX s'efforce de minimiser ces risques en nouant des alliances avec des partenaires disposant d'une compétence technique reconnue, et en simulant et en contrôlant autant que possible les conséquences techniques, juridiques, ou financières des processus qu'il serait amené à mettre en œuvre pour servir ses clients, il ne peut être certain de parvenir à ses objectifs.

En cas de difficultés à mettre en place dans des conditions adéquates la fourniture à ses clients de ces services en ligne, le chiffre d'affaires On Demand*, la performance financière, la position concurrentielle, ainsi que l'image de marque de GENERIX pourraient être négativement affectés.

4.3.3 Sécurité des installations et des systèmes internes

Les installations de recherche et de développement (« R&D ») sont informatisées et par conséquent reposent totalement sur le bon fonctionnement de logiciels complexes et de matériels informatiques intégrés. Il n'est pas possible de garantir le fonctionnement ininterrompu ou la sécurité totale de ces systèmes. Par exemple, l'intrusion de pirates informatiques pourrait interférer avec le bon fonctionnement des systèmes du Groupe et causer des dommages importants, des pertes de données, voire des retards dans le déroulement de ses activités de R&D. Des virus informatiques, transmis volontairement ou accidentellement, pourraient également entraîner des dommages, des pertes ou des retards similaires. Les systèmes du Groupe intégrant des fonctionnalités avancées ou de pointe, des « bugs* » informatiques ou erreurs de conception peuvent également causer des défaillances.

Même si, dans ce but, le Groupe s'est doté de dispositifs de sécurité, notamment de protections anti-intrusion, d'une redondance des stockages de données et d'un accès limité aux informations critiques et sensibles, il ne peut être certain que le recours à ces mesures sera suffisant pour le protéger efficacement.

Si l'un des événements décrits ci-dessus venait à se produire, les dommages, pertes ou retards qui en résulteraient pourraient avoir un impact significatif défavorable sur l'activité du Groupe, son résultat opérationnel, sa situation financière et ses perspectives.

4.3.4 Risques liés à la répartition du chiffre d'affaires

Le Groupe GENERIX réalise actuellement 11% de son chiffre d'affaires avec des ventes de licences et 15% de son chiffre d'affaires avec des licences et services On Demand* (ou SaaS*). Le chiffre d'affaires réalisé sur les prestations de maintenance représente 34% du chiffre d'affaires total, et dépend de l'évolution de la base installée de licences vendues. Enfin, le chiffre d'affaires généré par les prestations de services, soit 40% du chiffre d'affaires total, provient du déploiement des licences ou de services On Demand* pour de nouveaux clients ou des clients existants. Le Groupe prévoit que les chiffres d'affaires respectifs des activités licences ou On Demand* continueront à représenter une part substantielle de son chiffre d'affaires dans le futur.

En conséquence, tout facteur susceptible d'affecter les activités licences et On Demand* pourrait avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives du Groupe. Par ailleurs, une diminution de la demande de licences ou services On Demand* pourrait engendrer une diminution de la demande pour les prestations de maintenance et de services du Groupe.

4.3.5 Risques liés à la rapidité des évolutions technologiques et des besoins clients

Le Groupe opère dans un secteur très compétitif caractérisé par des évolutions technologiques rapides, des standards hautement évolutifs, des changements dans les besoins des clients et l'introduction fréquente de nouveaux produits et de nouvelles fonctionnalités. Les performances futures du Groupe dépendront donc notamment de sa capacité à améliorer ses technologies existantes et à acquérir, développer et commercialiser en temps opportun de nouveaux produits ou des produits améliorés, en réponse à l'évolution des besoins du marché.

Dans le domaine des nouvelles technologies, le succès commercial dépend de nombreux facteurs, dont la capacité d'innovation, la capacité du Groupe à respecter sa stratégie de vente concernant ses produits, l'acceptation par le marché de ses produits et la situation économique prévalant dans les différents pays dans lesquels le Groupe offre ses produits, ainsi que celles prévalant dans les secteurs industriels des clients.

Il n'existe aucune garantie que le Groupe réussisse à acquérir, développer et commercialiser de nouveaux produits ou des améliorations de produits ; qu'il ne rencontrera pas de difficultés susceptibles de reporter ou de mettre fin à l'acquisition, au développement, à l'amélioration, au lancement ou à la commercialisation de ses produits ; ou que ses nouveaux produits ou amélioration de produits répondront de manière adéquate aux besoins du marché et seront acceptés par ce marché. Comme beaucoup d'acteurs de l'industrie du logiciel, le Groupe a connu par le passé des retards dans le lancement de nouveaux produits ou de nouvelles fonctionnalités,

et de tels phénomènes sont susceptibles de se reproduire dans le futur. En conséquence, il est possible que les nouveaux produits ou services ne dégagent aucun chiffre d'affaires. De plus, si certains produits ou services sont rentables, la marge brute dégagée sur ces nouveaux produits ou services peut ne pas atteindre le niveau de marges habituelles du Groupe. Si le Groupe était incapable, pour des raisons technologiques ou autres, d'intégrer des produits acquis, de développer de nouveaux produits ou d'améliorer des produits existants en temps opportun afin de répondre aux besoins de la clientèle, cela pourrait affecter de manière négative son activité, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses perspectives.

4.3.6 Risques technologiques liés aux partenaires et fournisseurs

Sur le plan technologique, le Groupe a noué des alliances avec de grands éditeurs et fournisseurs d'outils de développement, de bases de données et de systèmes d'exploitation, dont notamment :

- Oracle pour la base de données et les serveurs d'application.
- IBM pour les serveurs d'application.
- Microsoft pour les systèmes d'exploitation, la base de données et les serveurs d'application.
- SAP/Business Objects pour le décisionnel.
- StreamServe pour l'édition de formulaire).
- Redhat pour les systèmes d'exploitation et les serveurs d'application.

Il existe une dépendance globale du Groupe GENERIX à l'égard de certains grands éditeurs du marché : IBM, Oracle, Microsoft, Redhat. Il convient de préciser que cette dépendance varie de façon significative suivant les gammes de produits de la Société présentées au paragraphe 6.1.1 du présent document de référence. A titre d'exemple, concernant la gamme GCE, la dépendance a trait principalement à la base de données et les BC4J Oracle. Concernant la gamme GCC, il existe une dépendance à certains outils Microsoft, en particulier au serveur d'application IIS. La gamme GCI est, quant à elle, tributaire de connecteurs, protocoles et de certaines certifications.

Le Groupe pourrait échouer à maintenir les accords en vigueur ou à en établir de nouveaux à des conditions acceptables, notamment en cas de défaillance ou de changement de stratégie de l'un d'eux ou si les ressources dédiées par ses partenaires à ces partenariats étaient insuffisantes ou inadaptées. Même si le Groupe estime qu'il devrait pouvoir identifier un autre fournisseur, cette substitution pourrait toutefois être complexe et longue à mettre en œuvre.

De plus, ses accords de partenariats existants et futurs pourraient ne pas porter leurs fruits. Dans de tels cas, le Groupe devrait étudier des alternatives, ce qui pourrait freiner voire limiter sa croissance et augmenter ses besoins en capitaux.

La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

4.3.7 Management et personnel clé

Le succès du Groupe GENERIX dépend, dans une large mesure, de la contribution et de l'expertise de ses principaux cadres et de certaines personnes hautement qualifiées dans les domaines de la recherche et du développement, du support technique, des ventes et autres. Par ailleurs, le Groupe aura besoin de nouveaux cadres dirigeants et de personnel qualifié supplémentaire pour le développement de ses activités au fur et à mesure de son développement, qui pourrait entraîner un surcroît de besoins dans les domaines des ventes ou de la R&D.

Le succès du Groupe repose donc également sur sa capacité à attirer, retenir et motiver un personnel qualifié. Plus particulièrement, le déploiement de l'organisation commerciale et la croissance du chiffre d'affaires du Groupe GENERIX pourraient être ralentis si le Groupe ne parvenait pas à recruter et/ou à fidéliser des forces de ventes expérimentées.

Le Groupe GENERIX a mis en place une politique en matière de formation, de développement de carrière et d'incitations pour ses salariés et dirigeants clés. Le Groupe diversifie également ses ressources en matière de

recherche et développement afin de limiter ces risques. Cependant, la concurrence pour de tels salariés est intense et si le Groupe GENERIX venait à perdre sa capacité à engager et retenir les salariés et cadres clés présentant la diversité de talents et le haut niveau de compétences requis pour ses différentes activités (telles que la R&D ou les ventes), ses activités et son résultat opérationnel pourraient en être affectés négativement.

Le Groupe GENERIX n'a pas conclu à ce jour d'assurance dite « homme clef » (police d'assurance invalidité permanente/décès) et la perte de leurs compétences pourrait altérer la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

4.3.8 Risques industriels et environnementaux

Le Groupe n'est pas soumis à ce type de risque du fait de son activité liée à l'édition de logiciels et de services informatiques.

4.3.9 Risques concurrentiels – Environnement concurrentiel et pression sur les prix

Les marchés sur lesquels le Groupe GENERIX distribue ses produits et services sont particulièrement compétitifs. Le Groupe s'attend à ce que la concurrence sur l'offre de produits et services, et sur les prix s'intensifie.

Le Groupe est en concurrence sur certaines de ses lignes de produits avec des entreprises françaises et étrangères, cotées ou non cotées, telles que listées au paragraphe 6.2.3 « Paysage concurrentiel » du présent document de référence. Cependant, le Groupe ne connaît pas de concurrent couvrant l'ensemble de ses gammes de produits.

Certaines sociétés concurrentes disposent d'un historique plus long que celui du Groupe, de ressources financières, techniques et marketing beaucoup plus importantes, bénéficiant d'une plus forte notoriété, d'une offre de produits plus large et d'une base de clientèle plus importante. De plus, certains des concurrents ont des relations stables avec certains des clients existants et potentiels du Groupe. Par conséquent, ces concurrents pourraient être capables de réagir plus rapidement à l'apparition de nouvelles technologies et à l'évolution des besoins des clients. Ils pourraient également être en mesure de consacrer plus de ressources que le Groupe au développement, à la promotion et à la vente de leurs produits, et offrir des prix plus intéressants.

La concurrence des sociétés à « faibles coûts » implantées en Inde, en Chine, ou dans d'autres pays se développe et certaines sociétés concurrentes offrent aussi des solutions logicielles propres à des applications spécifiques. En outre, pratiquement tous les clients du Groupe GENERIX ont largement investi dans leurs solutions actuelles et peuvent disposer des ressources nécessaires pour améliorer les produits existants et développer de nouveaux produits. Certains clients ont ou pourraient développer et intégrer des applications propres, remplaçant les solutions de GENERIX. Ainsi leurs besoins en produits ou services GENERIX disparaîtraient, limitant le champ des opportunités pour le Groupe. GENERIX devra donc persuader les équipes de développement interne de ces clients d'externaliser le développement de leur logiciel et leur fournir des produits et solutions qui concurrencent efficacement leurs développements internes en termes de coûts.

Les barrières à l'entrée dans le secteur sont assez faibles. De plus, le domaine du logiciel vit actuellement une phase de consolidation, les sociétés du secteur tentant d'offrir des suites logicielles plus complètes, un plus large éventail de produits et des solutions intégrées logiciel et matériel. Les concurrents actuels ou potentiels du Groupe ont noué ou peuvent nouer des accords de coopération entre eux ou avec des tiers afin de mieux anticiper les besoins des clients ou des prospects. De fait, non seulement de nouveaux concurrents pourraient émerger et gagner rapidement des parts de marché significatives, et de plus si des concurrents du Groupe GENERIX venaient à fusionner ou s'allier, la pression concurrentielle pour le Groupe GENERIX pourrait s'accroître de manière significative. Les produits du Groupe pourraient subir une concurrence accrue de nouveaux produits ou de nouvelles spécifications fournies par les concurrents présents ou à venir. En outre, des entreprises plus importantes pourraient entrer sur le marché par croissance organique ou par alliance avec l'un des concurrents du Groupe GENERIX et fournir des produits moins chers. Les concurrents actuels peuvent aussi s'allier ou renforcer leurs liens avec les distributeurs, revendeurs, partenaires actuels ou futurs du Groupe et réduire ainsi ses capacités à vendre par ces intermédiaires et à promouvoir ses produits.

La concentration du marché et/ou l'accroissement de la concurrence dus aux regroupements ou aux partenariats des concurrents du Groupe GENERIX, pourraient entraîner la diminution du nombre, de la valeur et de la taille des

commandes et en conséquence, réduire les marges et les parts de marché du Groupe; ce qui aurait un impact négatif sur son développement, son résultat d'exploitation et son équilibre financier.

4.3.10 Risques de crédit et/ou de contrepartie – Risque client

Le premier client de GENERIX représente pour les exercices clos les 31 mars 2009, 2010, 2011, respectivement 3 %, 3% et 7% du chiffre d'affaires. Sa défaillance pourrait avoir des conséquences négatives sur les résultats opérationnels du Groupe et sur sa trésorerie. Le Groupe considère cependant que la concentration de son chiffre d'affaires sur des clients spécifiques est faible, ainsi que son exposition à leurs éventuelles défaillances.

Le risque de contrepartie affecte principalement la catégorie créances, est suivi au niveau de chaque entité et s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues et peut être complété par une étude plus approfondie de la solvabilité de certains débiteurs. Se référer au paragraphe 3.5.1 « Créances et dettes générées par l'activité du Groupe » des états financiers consolidés au 31 mars 2011 (paragraphe 20.3.1 du présent document de référence).

A la connaissance de la Société, la qualité des contreparties des créances non dépréciées ne présente pas de risque particulier.

Le Groupe GENERIX n'a pas recours à l'assurance crédit.

Les créances clients ne portent pas intérêt et ont en général une échéance de 45 à 60 jours.

La provision sur créances clients et comptes rattachés a évolué de la façon suivante au cours de l'exercice 2010/2011 :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2010	Dotations	Reprises consommées	Reprises non consommées	31/03/2011
Provisions sur clients et comptes rattachés	4 321	1 111	(1 375)	(602)	3 455

Répartition des créances clients nettes au 31 mars 2011 :

<i>En milliers d'euros</i>	Encours non échu	0 à 6 mois	Encours échu 6 à 12 mois	> à 12 mois	Total
Clients et comptes rattachés	11 355	7 506	839	3 677	23 378
Provisions sur clients et comptes rattachés		(53)	(645)	(2 757)	(3 455)
Total clients et comptes rattachés	11 355	7 453	194	920	19 923

Données comparatives au 31 mars 2010 :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/09	Dotations	Reprises consommées	Reprises non consommées	31/03/10
Provisions sur clients et comptes rattachés	4 324	1 573	(1 145)	(431)	4 321

Répartition des créances clients nettes au 31 mars 2010 :

<i>En milliers d'euros</i>	Encours non échu	0 à 6 mois	Encours échu 6 à 12 mois	> à 12 mois	Total
Clients et comptes rattachés	13 164	9 315	706	5 664	28 849
Provisions sur clients et comptes rattachés	0	(107)	(303)	(3 911)	(4 321)
Total clients et comptes rattachés	13 164	9 208	403	1 753	24 528

4.4 RISQUES JURIDIQUES

4.4.1 Litiges commerciaux

Les prestations du Groupe reposent sur une gamme de logiciels éprouvés et fonctionnant chez plusieurs milliers de clients. La qualité des produits, l'adéquation des logiciels et des prestations associées aux besoins des clients peuvent cependant être une source de différends.

La nécessité de protéger la réputation des produits et de définir un périmètre contractuel stable conduit, par conséquent, le Groupe GENERIX à faire preuve de grandes exigences lors de la phase d'avant-vente (expression précise des besoins) et lors de l'exécution des projets (alertes immédiates lors de défaillances chez les clients).

La principale cause de litiges concerne la prise en charge de développements spécifiques demandés par les clients dans le cadre de projets d'intégration à forfait de longue durée. Ces développements augmentent le coût du projet et en allongent la durée. Ces contentieux se traduisent par des demandes indemnitaires variées, parfois élevées. Le Groupe GENERIX estime que ces demandes sont le plus souvent dénuées de fondement et n'ont, jusqu'à présent, jamais eu de conséquences significatives pour le Groupe. Elles nécessitent cependant que le Groupe y consacre du temps et des honoraires juridiques importants pour sa défense.

Le Groupe peut être amené à régler les différends l'opposant à ses clients à l'amiable, dans le cadre de protocoles transactionnels.

Au cours de l'exercice 2010/2011, le Groupe GENERIX a réglé trois litiges survenus lors d'exercices précédents et a traité un litige survenu lors de cet exercice et relevant de ce type de problématiques. Les montants payés par la Société au titre des deux protocoles transactionnels conclus au cours de l'exercice 2010/2011 étaient provisionnés dans les comptes de la société au 31 mars 2010. Un seul contentieux significatif est en cours et concerne l'assignation de GENERIX SA devant le Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc par un client ayant mis un terme unilatéralement et de façon brutale à un projet d'intégration en phase de commencement et réclamant le versement d'un million d'euros à titre de dommages et intérêts. Le client a interjeté appel de la décision de première instance le condamnant au paiement du montant de la prestation réalisée et facturée par la société GENERIX SA.

La Société est confrontée à d'autres litiges. A la suite d'une acquisition rémunérée en actions de la Société, les cédants ont mis en cause la responsabilité de la Société du fait de la baisse de la valeur des actions qu'ils avaient reçues. La Société a estimé que les demandes des cédants qui s'élèvent à 8,3 millions d'euros étaient infondées et n'a donc pas comptabilisé de provision. Les cédants ont été déboutés de l'ensemble de leurs demandes par le Tribunal de commerce. Ces derniers ont néanmoins souhaité interjeter appel. La procédure en appel est actuellement en cours.

Même si la direction du Groupe, compte tenu des informations dont elle dispose actuellement, ne pense pas que les litiges en cours, considérés dans leur totalité ou pris séparément, puissent avoir un impact significatif sur la situation financière et les résultats opérationnels, de tels litiges sont par nature sujets à incertitude. Le résultat de ces litiges peut différer des attentes de la direction, et pourrait dans ce cas impacter de façon négative la situation financière du Groupe et ses résultats opérationnels.

Pour l'ensemble des litiges du Groupe, les provisions appropriées ont été constituées, après évaluation des risques encourus.

Des précisions sur ces litiges et sur les montants provisionnés sont décrites à la note 9 des états financiers consolidés du paragraphe 20.3.1 du présent document de référence.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société GENERIX S.A. et / ou le Groupe GENERIX.

4.4.2 Propriété Intellectuelle et actifs immatériels

La réussite et le développement du Groupe GENERIX dépendent, en partie, de la protection de ses droits de propriété intellectuelle, en particulier de ses marques et programmes informatiques.

Les programmes informatiques développés par le Groupe font l'objet de dépôts réguliers auprès de l'Agence de Protection des Programmes (APP). En l'état actuel du droit français, les logiciels ne sont pas brevetables. Dans ces conditions, ces dépôts visent à protéger le savoir faire et le respect des droits d'auteurs relatifs aux logiciels développés par le Groupe GENERIX.

Le Groupe GENERIX pratique également une politique de dépôt de l'ensemble des marques des produits qu'il édite et commercialise. Ces dépôts sont réalisés au niveau français auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) mais également européen et dans certains pays du monde au sein desquels le Groupe dispose d'une activité commerciale ou projetée de se développer.

Cependant il existe un risque que des tiers contreviennent à ces droits ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur l'activité du Groupe GENERIX et nécessiter des dépenses pour les faire respecter. Il existe également un risque que des tiers considèrent que des produits du Groupe contreviennent à leurs droits de propriété intellectuelle et engagent des actions visant à interdire l'usage de ces droits et/ou obtenir la réparation de leurs dommages par le biais de versement de dommages et intérêts.

La survenance de telles situations pourrait exposer le Groupe GENERIX à des contentieux et à des charges et indemnités liées à ces actions judiciaires.

L'environnement contractuel du Groupe actuellement mis en œuvre tient compte des dispositions visant à protéger ses droits de propriété intellectuelle. Au 31 mars 2011, le Groupe ne fait pas l'objet de procédure diligentée à son encontre sur ces aspects.

4.4.3 Risques liés à la législation et à l'environnement réglementaire complexe

Compte tenu de l'implantation mondiale des activités du Groupe et de sa cotation sur le marché français, le Groupe GENERIX est soumis à un ensemble de lois et réglementations complexes, qui évoluent rapidement. Ces réglementations complexes sont notamment relatives à la pratique générale des affaires, à la concurrence, à l'établissement des états financiers, à la gouvernance d'entreprise, au contrôle interne, à la fiscalité locale et internationale ou à la législation sur les exportations de biens de hautes technologies.

Le Groupe a pour objectif d'avoir une pratique irréprochable et demande à ses filiales de respecter les réglementations des pays dans lesquels il intervient. Le non respect, avéré ou suspecté, de ces réglementations pourrait conduire à un contrôle accru des différentes autorités concernées par le biais de demandes de compléments d'informations ou d'enquêtes, une attention négative portée au Groupe par les médias et éventuellement des amendes ou sanctions, ainsi qu'à une augmentation du risque de contentieux ou à des restrictions sur les activités du Groupe GENERIX. Certains de ces effets négatifs pourraient apparaître, alors même qu'il serait finalement conclu que le non-respect de ces réglementations n'est pas avéré. Il se peut également que des réglementations nouvelles dans l'une des juridictions où le Groupe GENERIX a, ou aura à l'avenir des activités, viennent augmenter de manière significative le coût du respect de l'environnement réglementaire.

Les équipes financières et juridiques du Groupe GENERIX participent régulièrement à des formations pour se tenir informées de l'évolution de la législation. De plus, le Groupe GENERIX fait appel à des experts extérieurs pour vérifier la conformité de certaines de ses pratiques avec les règles en vigueur.

4.5 RISQUES DE MARCHE

4.5.1 Risque de taux

A la date du présent document de référence, il n'y a pas de risque de taux sur les emprunts à taux fixe, qui s'élèvent à 3,6 millions d'euros.

Au 31 mars 2011, il existe un risque de taux sur une partie des emprunts et billets à ordre dont le taux est variable, et dont le montant en principal s'élève à 3,6 millions d'euros (ce montant est compris dans les dettes financières dont le montant en principal s'élève à 8,1 millions d'euros, et sur la ligne de crédit moyen-terme de 8,5 millions d'euros, non utilisée au 31 mars 2011). Ces lignes ont des taux basés sur l'Euribor. Ce risque de taux est limité, uniquement pour les emprunts à taux variable, par trois contrats de swap* souscrits afin de couvrir le risque de taux des billets à ordre de 3,1 millions d'euros (taux de 1,75% à 1,95%).

Les actifs financiers, composés de fonds communs de placements non significatifs et de comptes courants bancaires, ne sont pas soumis au risque de taux.

4.5.1.1 Echancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 mars 2011

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 mars 2011 est le suivant :

31/03/2011	Actifs financiers à préciser*		Passifs financiers à préciser**		Exposition nette avant couverture (c)=(a)-(b)		Instruments de couverture (d)		Exposition nette après couverture (e)=(c)+(d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	3 560	82	1 379	1 012	2 181	-930		1 950	2 181	1 020
De 1 an à 3 ans	526		1 968	2 071	-1 442	-2 071		1 150	-1 442	-921
De 3 à 5 ans			879	519	-879	-519			-879	-519
Plus de cinq ans			250		-250				-250	

* : les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, tels qu'ils figurent à l'actif du bilan consolidé.

** : les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières tels qu'ils figurent au passif du bilan consolidé.

4.5.1.2 Sensibilité aux mouvements des taux d'intérêt

La sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers est présentée dans le tableau suivant.

L'impact d'une augmentation et d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt sur instruments financiers est une augmentation ou une diminution d'environ 4 200 euros en année pleine.

	2011-2012	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôt
Impact d'une variation de + 1% des taux d'intérêt	(4) K€	NA
Impact d'une variation de - 1% des taux d'intérêt	4 K€	NA

4.5.1.3 Réévaluation des instruments financiers

Les réévaluations des instruments financiers enregistrent des gains et des pertes latents sur les instruments de couverture des flux de trésorerie et s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	DERIVES DE COUVERTURE DES FLUX DE TRESORERIE		
	Couvertures recyclées dans le compte de résultat 31/03/2011	Inefficacité des couvertures	Inefficacité des couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères
Résultat	52		
<i>Résultat financier</i>	52		
Capitaux propres			

4.5.2 Risque de change

Il n'y a pas de risque de change, compte tenu de l'implantation géographique du Groupe (très majoritairement situé dans la zone Euro) et des faibles volumes d'affaires avec des clients et fournisseurs dans des devises autres que l'euro.

En effet, le Groupe publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé, au cours de l'exercice 2010/2011, la presque totalité de son chiffre d'affaires en euros.

La partie de l'actif, du passif, des ventes et résultats exprimée en autres devises (Pesos argentins, Baths thaïlandais, Reals brésiliens et Dollars US) est non significative dans les comptes consolidés. De ce fait, le Groupe subit les effets de fluctuation de ces devises par rapport à l'euro lors de la conversion en euros mais est peu impacté par cet effet de conversion. Le Groupe GENERIX estime donc que son exposition locale aux fluctuations des devises est limitée.

Par conséquent, le Groupe GENERIX n'a pas recours à des instruments financiers dans le cadre d'une politique de couverture de risques de change.

4.5.3 Risque sur actions et autres instruments financiers

Au 31 mars 2011, les liquidités de la Société ne présentent pas de risque sur actions car il s'agit essentiellement de SICAV monétaires et de bons de caisse à court terme avec un capital garanti. L'exposition de la Société au risque sur actions se limite donc à ses actions propres. Au 31 mars 2011, la Société détient 75 743 actions propres. La valeur des actions propres pourrait fluctuer et, ainsi, avoir un effet négatif sur les capitaux propres de la Société. Les changements de valeur des actions propres ne sont pas enregistrés dans le résultat de la période comprise dans la ligne « Report à nouveau et écart de conversion » mais directement dans la ligne « Actions propres » des capitaux propres. Au 31 mars 2011, la Société ne détient pas d'instruments financiers permettant de se couvrir contre les variations de la valeur de ses titres.

5. INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ

Les termes suivis d'une astérisque () sont définis dans le glossaire figurant à la section 27 du présent document de référence.*

5.1 HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

5.1.1 Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale de la Société est GENERIX.

La Société a pour objet :

- La réalisation, la vente, l'importation, l'exportation de tout programmes et matériels informatiques,
- La réalisation de toutes prestations de services informatiques liées à la mise en œuvre des programmes et matériels vendus,
- La participation de la Société dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet social par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement,
- Et, généralement, toutes opérations quelles qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus, et à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la Société.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 377 619 150.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

GENERIX S.A. a été constituée le 11 avril 1990 pour une durée de 99 ans expirant le 11 avril 2089, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

5.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable

La Société est une Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par le droit français, notamment par les dispositions du Code de commerce. L'assemblée générale du 2 février 2005 a approuvé le changement de mode d'administration de la Société. Avant cette date, la Société était une société anonyme à Conseil d'Administration.

Le siège social de la Société est situé au 6, rue du Moulin de Lezennes, 59650 Villeneuve-D'Ascq. Le numéro de téléphone du siège social est le +33 (0)3 20 41 48 00.

5.1.5 Historique du Groupe

Fondée en 1990, GENERIX SA a développé et commercialisé un ERP* appelé Generix Collaborative Enterprise (GCE), et s'est progressivement spécialisée dans les entreprises de la distribution et du négoce. Les titres du Groupe ont été admis au Nouveau Marché en 1997. En 2005, GENERIX réalise un chiffre d'affaires de 16 millions d'euros. Sous l'impulsion de son nouveau président nommé en 2005, Jean-Charles Deconninck, la Société poursuit une stratégie forte de croissance externe ayant conduit à intégrer :

- Ceitel, éditeur de solutions point de vente et fidélisation, acquis en 2005 ;
- Influe, éditeur de solutions d'intégration et de gestion collaborative B2B, expert international de la communication inter-entreprises acquis fin 2006 ; et
- Infolog Solutions, éditeur de solutions de Supply Chain*, leader français de la gestion d'entrepôt, acquis fin 2007.

Les sociétés rachetées étaient spécialisées sur les marchés de l'EDI* et du Supply Chain*. Leur acquisition a permis au Groupe GENERIX de compléter son offre pour offrir au marché des industries du commerce,

regroupant les acteurs de du secteur des biens de grande consommation CPG*, de la distribution et du transport, un ensemble de solutions permettant de gérer l'ensemble de chaîne d'approvisionnement et également d'élargir sa base installée afin d'augmenter ses ventes et de développer une offre en SaaS*.

5.1.6 Evènements importants dans le développement des activités de la Société

Suite aux acquisitions en 2005 de la société Ceitel et des sociétés Influe et Infolog Solutions respectivement à la fin de l'année 2006 et en 2007, GENERIX a progressivement organisé son offre autour de quatre gammes de produits et services distinctes permettant de proposer (i) des ERP* (GNX Collaborative Enterprise, soit le métier historique de GENERIX avant acquisition), (ii) des solutions de commerce collaboratif GNX Collaborative Customer, soit le métier historique de Ceitel et (iii) GNX Collaborative Infrastructure, soit le métier historique d'Influe), (iv) d'optimiser le coût de disponibilité des biens de grande consommation tout au long de la chaîne de valeur (GNX Collaborative Supply Chain, soit le métier historique d'Infolog Solutions) et permettant également d'augmenter les ventes. Cette offre unique s'adresse aux entreprises des secteurs de la distribution alimentaire et spécialisée, du transport et de la logistique, mais aussi aux entreprises des secteurs des biens de grande consommation (CPG*) et du e-commerce*. Les gammes de produits et services (i), (ii) et (iv) correspondent à l'offre Collaborative Business décrite au paragraphe 6.1.1 du présent document de référence.

5.2 INVESTISSEMENTS

Le Groupe a procédé, au cours des trois derniers exercices, aux principaux investissements suivants :

5.2.1 Principaux investissements de la Société réalisés au cours des trois derniers exercices

En K€	2010/2011 IFRS	2009/2010 IFRS	2008/2009 IFRS
Investissements incorporels	1 247	2 794	3 791
Investissements corporels	764	1 337	1 131
Investissements financiers	33	24	64
TOTAL	2 044	4 155	4 986

Investissements corporels

Sur les trois derniers exercices, les investissements ont essentiellement concerné l'acquisition de matériels informatiques. Ces investissements sont principalement réalisés en France. Certains de ces investissements sont financés par crédit-bail. Ceux-ci représentent respectivement 461 K€, 486 K€ et 271 K€ pour les exercices 2010/2011, 2009/2010 et 2008/2009.

Investissements incorporels

Les investissements incorporels sont principalement composés de frais de conception de logiciels.

Les frais de conception de logiciels activés se sont élevés à 874 K€ en 2010/2011, contre 2 201 K€ en 2009/2010 et 3 560 K€ en 2008/2009.

5.2.2 Principaux investissements en cours

A la date du présent document de référence, la Société n'a pas engagé d'investissement corporel ou incorporel significatif.

5.2.3 Investissements à venir et engagements fermes

Les investissements prévus sur l'exercice 2011-2012 concernent toujours principalement le parc informatique ainsi que l'investissement en matière de développement.

La Société ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction ont pris des engagements fermes.

6. APERCU DES ACTIVITES DE LA SOCIETE

6.1 PRINCIPALES ACTIVITES

6.1.1 Présentation générale de l'activité

GENERIX développe et distribue des logiciels sous forme de licences et de prestations On Demand* ou SaaS*, ainsi que des services informatiques associés à ces logiciels. Sa clientèle est principalement constituée d'acteurs des secteurs de la distribution, de prestataires logistiques et d'industriels du domaine des biens de grande consommation CPG*. GENERIX apporte à cette clientèle des produits et services différenciateurs et innovants leur permettant de gérer leurs flux intra et interentreprises pour des secteurs qui sont interconnectés. Ces flux sont des flux électroniques (bons de commande, positions de stock, factures, etc.) ou des flux physiques. 80% de l'activité de GENERIX s'effectue sur le marché français, la part de l'activité réalisée à l'international s'élevant à 20%.

Le SaaS* (Software as a Service) est un service consistant en l'utilisation d'une application mutualisée hébergée sur des serveurs situés chez le fournisseur. Le client paie un abonnement mensuel pour son utilisation et accède à l'application dans le cadre d'un accès par le « web ». Le Groupe GENERIX étend le principe du SaaS* à une notion de services On Demand*. Le SaaS représente aujourd'hui environ 23,8 % de l'activité du Groupe et la Société s'est fixée pour objectif d'augmenter cette proportion à environ 50% à l'horizon 2015-2016.

Le service On Demand* consiste en une application proposant une solution logicielle standard qui va permettre la connexion de plusieurs entreprises et de gérer des flux massifs permettant une optimisation de ces flux pour les métiers du commerce, le transport, l'entreposage, la mise en rayon, etc. La facturation se fait sur la base d'actes liés au métier du client, soit le nombre de bon de livraison, le nombre de ligne de préparation de commande, le nombre d'articles approvisionnés, permettant de lier l'usage des services On Demand à l'activité réelle des entreprises et d'en donner un coût variable.

Le Groupe a opéré dans le courant de l'exercice 2010/2011 et finalisé au 1er avril 2011 un réalignement de ses forces commerciales autour d'une offre plus lisible. Précédemment organisée par gamme de produits, la force commerciale du Groupe a été réorganisée par type de clients tout en maintenant un effort commercial et stratégique sur la gamme GCE avec la mise en place d'une organisation de vente dédiée.

Un des premiers bénéfices de l'offre On Demand* est d'ordre financier. En effet, au lieu d'investir dans une offre logicielle et des services associés de mise en place, suivi d'une maintenance, l'offre On Demand* permet de déployer rapidement un service et de payer régulièrement un abonnement associé à une charge courante. Cette offre est donc spécialement adaptée à l'écosystème du commerce qui permet de valoriser plus régulièrement les services logiciels dans les charges courantes des entreprises. La standardisation de ces services logiciels permet une mise en œuvre plus rapide que des offres de logiciels traditionnelles. La facturation selon l'usage du service permet aussi de se libérer des contraintes physiques comme le nombre d'utilisateurs ou le nombre de sites, permettant ainsi une grande flexibilité opérationnelle.

Par ailleurs, la façon de facturer régulièrement les services On Demand* permet de mieux appréhender avec simplicité la valeur apportée par les services logiciels. La facturation détaille la mise en œuvre du service ; des options supplémentaires peuvent être apportées pour enrichir le service, et dépend de la consommation calculée en général par rapport au volume de données qui est traité par le service On Demand. Le service peut s'étendre sur des périodes de 1 à 3 ans. Le coût d'un service On Demand est donc proportionnel à la consommation du client ainsi qu'au nombre d'options prises par le client pour obtenir un service plus fonctionnel.

Enfin, les services On Demand* permettent aux entreprises de faire moins d'investissements et de considérer que les technologies de l'information peuvent devenir des biens de consommation. Ils donnent de l'agilité, de la vitesse et donc de l'efficacité aux environnements informatiques et à la façon dont ils sont déployés pour constamment coller aux besoins de consommation des clients.

GENERIX distribue ces produits et services grâce à une force commerciale et marketing approchant directement les clients. L'utilisation d'un réseau de distribution indirecte est en développement mais reste aujourd'hui marginale. GENERIX vend les produits et services suivants :

- des licences correspondant à des droits d'utilisation de ses produits pour une durée en général illimitée et pour une utilisation restreinte à un certain nombre d'utilisateurs ou de machines ;
- des prestations de maintenance d'une durée d'un an permettant aux clients sous licence d'accéder à un support téléphonique, à la résolution de problèmes techniques inhérents aux produits, et à des mises à jour logicielles si et lorsqu'elles sont disponibles ;
- des prestations de services On Demand, permettant aux clients d'accéder à des prestations logicielles grâce à internet. Les prestations sont paramétrées afin de permettre aux clients de bénéficier de la technologie GENERIX en faisant traiter leurs flux et/ou en disposant de tableaux de bord. Ces prestations font l'objet de contrats d'une durée en général de trois ans, et dont le prix est valorisé en fonction de l'utilisation du service ; et
- des prestations de services réalisées par des consultants afin de mettre en place les licences ou les prestations de service achetées par les clients. Ces prestations peuvent être facturées en régie ou au forfait.

L'offre Collaborative Business est conçue avec et pour les clients de GENERIX. Elle répond à leurs besoins d'efficacité et de différenciation commerciale sur leurs marchés respectifs. L'offre est constituée d'une suite de gammes d'applications modulaires indépendantes et communicantes.

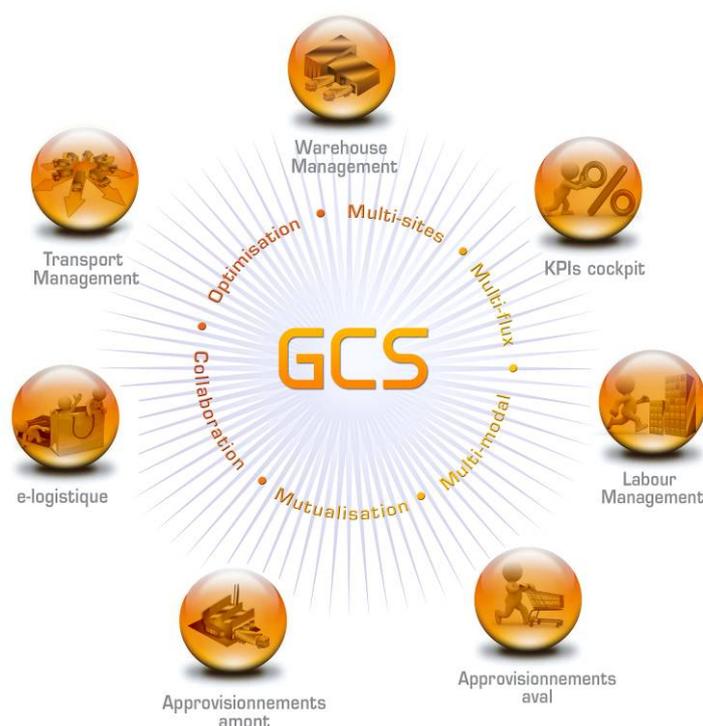
L'offre Collaborative Business associe trois gammes à vocation métier et une gamme à vocation technologique, décrites ci-après.

Les trois gammes métiers de l'offre Collaborative Business sont les suivantes :

- **Generix Collaborative Supply chain (GCS)** : solution d'optimisation des opérations d'approvisionnement, de logistique et de transport.
- **Generix Collaborative Customer (GCC)** : permet aux distributeurs de développer une relation cross-channel avec les consommateurs.
- **Generix Collaborative Enterprise (GCE)** : progiciel de gestion d'entreprise pour augmenter la réactivité commerciale multi-canal. Les applicatifs métiers s'adressent aux trois marchés privilégiés de GENERIX : distribution et négoce, prestataires logistiques et transporteurs, industriels CPG*.

Par ailleurs, la quatrième gamme **Generix Collaborative Infrastructure (GCI)** est de nature technologique, et permet d'offrir une infrastructure d'accueil et de développement pour les applicatifs issus des trois gammes métiers. Cette gamme sert également de plateforme technique (appelée solution PaaS*) afin de faire fonctionner les offres SaaS*/On Demand* opérées par le Groupe. GCI couvre aussi les besoins d'échanges de données (EDI*), la collaboration inter-applications (EAI*), la dématérialisation et les portails B2B*. Enfin, GCI permet la collaboration entre les acteurs de l'écosystème en les faisant fonctionner sur une infrastructure unique.

- Les produits de la gamme Generix Collaborative Supply chain (GCS)



Les solutions GCS bénéficient de l'expérience historique de la marque Infolog et sont décrites ci-après. Elles sont disponibles en mode licence ou en mode SaaS.

GCS WMS : il s'agit d'une solution de gestion d'entrepôt. GCS WMS gère l'ensemble des flux logistiques, des plus simples aux plus complexes. Elle intègre des algorithmes complexes permettant de gérer des problématiques spécifiques à la logistique, telles que la gestion de la cour (Yard Management), des emplacements (slotting) ou de guidage dans l'entrepôt (triangulation), ainsi que la production des indicateurs nécessaires au bon pilotage de la logistique.

GCS TMS : il s'agit d'une solution d'optimisation du transport. GCS TMS permet d'augmenter les taux de chargement des véhicules ou d'autres contenants et de baisser l'empreinte carbone. A travers les fonctionnalités d'achat de transport et de pré facturation, GCS TMS peut générer un gain allant jusqu'à 3 à 6% du budget transport.

GCS LMS : il s'agit d'une solution de Labor Management*, incluant un module de *coaching*, GCS LMS permet de mieux planifier l'utilisation de l'ensemble des ressources. Ainsi, il est possible d'anticiper les pics d'activité et d'optimiser la gestion du personnel.

GCS Replenishment : il s'agit de solutions d'optimisation des approvisionnements en amont et aval pour les distributeurs, les industriels et les prestataires. Ces solutions collaboratives permettent une gestion partagée des approvisionnements (GPA*) et une gestion mutualisée des approvisionnements (VMI*).

- **Les fonctions et services On Demand de la gamme Generix Collaborative Customer (GCC)**



Le bouquet « Customer Services » est maintenant uniquement disponible en mode On Demand.

Les solutions de la gamme GCC sont les suivantes :

GCC Promotion : pour la gestion des promotions et des messages clients.

GCC Loyalty : pour la gestion de la connaissance client et des points de fidélité.

GCC Sales : pour la gestion du panier de vente unique, de la gestion de la trésorerie unique et du paiement unique quel que soit le canal de vente.

Les applicatifs métiers sont les suivants :

GCC POS : pour la gestion de la caisse dans le magasin, qu'elle soit gérée à distance ou localement

GCC Mobile : pour la gestion de la relation client à distance grâce à des systèmes opérationnels modernes tels Android – Blackberry - Apple – Microsoft Windows Phone 7.

GCC BIPn'GO : Pour l'interaction avec les clients munis de PDA, ordinateurs, tablettes tactiles.

GCC Business Intelligence : Pour le reporting temps réel - Trace, la gestion des alertes métiers et la prévision de ventes Client.

• Les fonctionnalités de l'ERP Generix Collaborative Enterprise (GCE)

Generix Collaborative Enterprise est une solution de gestion intégrée destinée aux entreprises du commerce. Nativement multi-canal, GCE modélise, gère et pilote l'intégralité des flux physiques, administratifs et financiers : référencement, achat, import, e-procurement*, vente multi-canal, finance, logistique. GCE est uniquement disponible en mode licence.



Référentiels

GCR permet la gestion des référentiels tiers et produit (kit commerciaux, produits gérés par lot, produits gérés unitairement, produits multi-variants) ainsi que les Achats e-procurement* et d'importation.

Les moteurs de tarification intègrent les règles des plus simples au plus complexes tant à l'achat qu'à la vente. Les demandes d'achat, les appels d'offre, les commandes, les réceptions, le contrôle facture, font partie des étapes dites "standard" des processus proposés. La solution GCR permet la mise en place de différents circuits d'achats selon la typologie de commande, de produit, ou d'utilisateur et s'établit de manière standardisée et rationalisée grâce aux capacités intrinsèques de modélisation du produit.

L'intégration avec des places de marché, ou avec d'autres applications internes ou externes à l'entreprise est facilitée par les capacités communicantes du progiciel (Webservices).

Les fonctionnalités import* assurent le suivi l'avancement des commandes import* (Tracking) et permettent de calculer finement et de manière anticipée les prix de revient.

Assortiment et pilotage des magasins

L'assortiment du réseau est assuré par des fonctionnalités dédiées permettant de segmenter l'offre et la structure du réseau. Des ordres d'approvisionnement en flux poussés ou en flux tirés sont proposés par le système, en fonction de prévision ou de règles de gestion.

Les fonctions standard de back-office magasins viennent compléter une large palette de fonctionnalités mises à disposition des magasins, selon le format retenu par les enseignes (franchises, intégrés, mixité des formats). L'utilisation de terminaux mobiles en magasin favorise la présence sur le lieu de vente du personnel en magasin, vecteur d'augmentation du chiffre d'affaires.

L'architecture centralisée permet à chaque magasin de bénéficier en temps réel et sans interface, des informations de la centrale et des autres magasins.

Ventes et multicanal

GCE est conçu nativement pour s'adapter à différents canaux de vente et à différentes typologies de clientèle: vente aux particuliers en « Vente à Distance » ou VAD (VPC, Call Center, e-Commerce) ou en magasin, vente aux professionnels par un réseau de distribution, à l'aide d'une force de vente nomade ou en B2B* (Portail, ou e-Commerce). Le pilotage de la relation commerciale et de la marge est facilité par la modélisation de règles de tarification.

Finance

Modéliser la structure juridique de l'entreprise en tenant compte de son organisation (Groupe, Société, Etablissement, Magasins Franchisés...) permet d'adresser, de manière automatique, les différentes entités comptables et de générer nativement les flux inter-sociétés. Outre la tenue des comptes de la comptabilité générale, GCE assure les campagnes de paiement, les relances clients.

• **Les fonctionnalités de Generix Collaborative Infrastructure (GCI)**

Generix Collaborative Infrastructure apporte des solutions et connecteurs verticaux pour supporter les standards et pratiques technologiques de chaque secteur (par exemple SEPA*, EBICS* ou ETEBAC*). Generix Collaborative Infrastructure permet ainsi à des environnements différents de communiquer sans difficulté. GCI est disponible en mode licence ou en mode SaaS.

Les solutions infrastructure de **GCI** reposent sur le produit **TradeXpress** de GENERIX, formant ainsi le socle communicant du système d'information gérant la chaîne logistique du client. Elles modélisent puis exécutent les processus faisant intervenir le système avec celui d'autres acteurs, assurant la synchronisation des données (expédition, livraison, stock, ...), offrant des solutions de tracking, d'alerte et de reporting, et gérant la communauté des acteurs participant au socle de communication (partenaires B2B*), permettant ainsi de la développer.

GCI Invoice Manager est une solution permettant de répondre aux enjeux de la dématérialisation fiscale des factures en tenant compte des contraintes légales.

La solution de portails B2B, **GCI Portail**, permet de développer rapidement l'ensemble des processus B2B avec la majorité des partenaires B2B*.

Le service **GCI On demand** permet de profiter de l'ensemble des solutions GCI, sur un modèle Software as a Service*.

Les solutions GCI bénéficient du savoir-faire historique de la marque Influe.



6.1.2 Nouveaux produits et stratégie de développement

Aucun nouveau produit et/ou service important n'a fait l'objet d'un lancement sur le marché au cours des trois derniers exercices. La stratégie de développement du Groupe GENERIX consiste à améliorer la lisibilité de l'offre décrite à la section 6.1.1, et à poursuivre le développement de produits existants.

6.2 PRINCIPAUX MARCHES ET CONCURRENTS

6.2.1 Le marché des progiciels ERP* et du SUPPLY CHAIN*

Le marché des progiciels d'entreprise se détaille en plusieurs sous-secteurs. Les sous-secteurs sur lesquels évolue le Groupe GENERIX sont ceux des logiciels applicatifs ERP* (Enterprise Resource Planning), et ceux relatifs à la gestion de la chaîne logistique (« Supply Chain* »).

Selon une étude du cabinet d'analyse Forrester (source : Solutions-Logiciels.com paru le 9 mai 2011), le marché de l'ERP* représente 40,6 milliards de dollars U.S. en 2009 et devrait atteindre 50,3 milliards de dollars U.S. en 2015. Selon une étude du cabinet d'étude Gartner (source : Journal du Net paru le 12 mai 2011), le marché du Supply Chain* représente 6,8 milliards de dollars U.S. en 2010 et a été en augmentation de 10% par rapport à 2009.

De façon générale, le marché de l'ERP* est un marché mûr avec des perspectives limitées en ce qui concerne la vente de nouvelles licences car les investissements sont lourds et les décisions d'achats difficiles à prendre. Les entreprises continuent cependant à planifier des évolutions de leurs ERP* afin de suivre les mutations prévues de leur environnement, et celles des nouvelles tendances technologiques à savoir l'intégration dans le cloud* ou le support d'applications mobiles. Concernant le Supply Chain*, le marché s'oriente vers les applications qui permettent de focaliser la gestion de la chaîne logistique autour du client et de l'optimisation des coûts, aux dépens d'autres segments. Les entreprises recherchent une visibilité et l'efficacité de la logistique ainsi que la réduction des coûts de transport grâce au marché particulièrement porteur du TMS*.

6.2.2 Perspectives de croissance des marchés cibles du Groupe GENERIX

Les évolutions récentes sur ces marchés démontrent un déploiement massif de solutions visant à améliorer la performance des marchands auprès de leur clientèle. Cela passe par des outils sophistiqués de prévision de la demande, d'accès à des bouquets de services marketing en mode SaaS*, et par une généralisation des canaux

d'interaction. Dans ce contexte, le Groupe GENERIX fournit, au travers de sa gamme Generix Collaborative Customer, extension du produit Agil, des services applicatifs originaux et avancés pour mettre en œuvre des actions marketing cross-canal auprès des consommateurs finaux. Le multi-canal est une première étape où l'entreprise est capable d'interagir avec ses clients sur différents canaux de distribution. Le cross-canal est l'étape suivante, où une véritable complémentarité est développée entre les différents canaux. L'entreprise est alors capable d'avoir une vision unique de son client quel que soit son parcours et peut ainsi améliorer l'expérience de ses clients. Une expérience consommateur cross-canal est un achat démarré sur un premier canal internet et finalisé dans un deuxième canal.

6.2.3 Paysage concurrentiel

6.2.3.1 Le marché des ERP

Sur ce marché, les généralistes internationaux sont les sociétés suivantes : SAP, Oracle, Microsoft Business Solutions, Sage.

Les spécialistes internationaux sont les sociétés suivantes: Aldata, JDA, Manathan Associates, Sage Adonix, Retailix, Torex, Red Prairie.

Les spécialistes locaux sont les sociétés suivantes: Cegid, Cylande.

6.2.3.2 Les marchés de l'EDI*, de l'EAI*, de la dématérialisation et des portails BtoB*

Utilisé depuis plus de 20 ans par les plus grandes entreprises du secteur de la distribution et de l'industrie pour leur flux d'information, l'échange de données informatisées (EDI*) est désormais un procédé parvenu à maturité, reconnu pour les gains de productivité qu'il permet de réaliser.

L'EDI* poursuit sa croissance du fait :

- de l'utilisation de ce procédé au-delà du domaine de la passation des commandes ;
- d'un nombre croissant de partenaires commerciaux pour les grands groupes.

Dans une étude menée par le cabinet Gartner publiée en avril 2010, le marché mondial des applications logicielles d'infrastructure et autres plateformes logicielles (« Application Infrastructure and Middleware Software »), représente approximativement 16 milliards de dollars U.S. et a crû de 3 % de 2008 à 2009. Ce marché a souffert du recul des investissements informatiques mais a continué à croître sur le continent américain. Selon le même cabinet d'analyse, dans une publication du 12 octobre 2010, les 2000 entreprises les plus importantes dans le monde verront leurs échanges interentreprises de données informatisées doubler entre 2009 et 2014, échanges pour lesquels les logiciels clés sont ceux permettant la fabrication de portails BtoB.

Les principaux acteurs sur ce marché sont de grands éditeurs américains et européens tels Oracle, Microsoft, IBM, Sterling Commerce (racheté en avril 2010 par IBM), Inovis, GXS, Seeburger, Edi Tie, Edicom, Axway, Software AG, et Tibco.

Les acteurs sectoriels sont Darva, Cegedim, ADP-GSI. Parmi les quelques acteurs plus spécialisés dans l'EDI*, sont présents : Prolog, Euroedi, TX2 Concept, AGENA 3000, EDT, @GP.

6.2.3.3 L'évolution des marchés vers le modèle SaaS* ou On Demand*

Selon le cabinet d'étude Gartner (source : Le Monde Informatique paru le 15 décembre 2010), le marché du SaaS* tel que décrit au paragraphe 4.1.1 du présent document de référence a représenté 9,2 milliards de dollars U.S. en 2010 après avoir connu une croissance de 15,7% par rapport à 2009, et devrait passer à 10,7 milliards de dollars U.S. en 2011, en progression de 16,2%. Ces croissances à deux chiffres s'expliquent, selon Sharon Mertz, directeur de recherche chez le cabinet d'étude Gartner par « les préoccupations initiales concernant la sécurité, les temps de réponse et la disponibilité du service ont diminué pour de nombreuses entreprises ».

6.2.3.4 Le On Demand* dans l'univers du e-Commerce*

L'univers du e-Commerce* fait intervenir et interagir de nombreux acteurs. Ces acteurs partagent de nombreuses informations, notamment des commandes, des niveaux et des localisations de stocks, des demandes clients, des factures. La quantité de flux échangés entraîne un besoin de solutions logicielles collaboratives afin d'échanger ces flux rapidement et efficacement. La difficulté d'échange de ces flux est accentuée par le fait qu'ils proviennent de sociétés de tailles et de spécificités différentes, qui se fédèrent autour de grands donneurs d'ordres voulant exploiter rapidement tous ces flux. Les solutions logicielles proposées doivent donc être agiles et à la demande pour être paramétrables rapidement et au moindre coût. En dernier lieu, les solutions logicielles proposées doivent permettre de gagner en performance pour répondre à des consommateurs au comportement très volatil et très sensibles au prix.

L'offre du Groupe GENERIX associe des portails d'échange de flux à des outils de Supply Chain* permettant d'optimiser les flux logistique ou d'entreposage.

6.3 EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur l'activité de la Société.

6.4 DEPENDANCE LIEE AUX BREVETS, CONTRATS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX, FINANCIERS OU A DE NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION

Les risques technologiques liés aux contrats de partenariats conclus par la Société avec des éditeurs et des fournisseurs d'outils de développement, de données et de bases d'exploitation sont décrits au paragraphe 4.3.6 (Risques technologiques liés aux partenaires et fournisseurs) du présent document de référence.

Il existe une dépendance technologique du Groupe GENERIX à l'égard de certains grands éditeurs du marché : IBM, Oracle, Microsoft, Redhat. Il convient de préciser que cette dépendance varie de façon significative suivant les gammes de produits de la Société. A titre d'exemple, concernant la gamme GCE, la dépendance a trait principalement à la base de données et les BC4J Oracle. Concernant la gamme GCC, il existe une dépendance à certains outils Microsoft, en particulier au serveur d'application IIS. La gamme GCI est, quant à elle, tributaire de connecteurs, protocole et de certaines certifications.

6.5 ELEMENTS SUR LESQUELS SONT FONDEES LES DECLARATIONS CONCERNANT LA POSITION CONCURRENTIELLE

Dans le cadre du présent chapitre, la Société s'est appuyée sur l'ensemble des informations et critères qu'elle juge les plus à même de caractériser le secteur d'activité sur lequel elle intervient, son évolution et son environnement concurrentiel. L'ensemble des indicateurs et études mis en avant dans la présente section étaye en conséquence l'analyse telle qu'elle a été conduite et appréhendée par la Société.

6.6 ASSURANCES

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité. Le montant des charges payées au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'élevait respectivement à 207 K€, 217 K€ et 171 K€ au cours des exercices clos les 31 mars 2009, 2010 et 2011.

GENERIX S.A. a souscrit les polices d'assurance nécessaires à la couverture des risques liés à son activité :

6.6.1 Responsabilité Civile Exploitation

Cette garantie couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, délictuelle, quasi-délictuelle, contractuelle pouvant incomber au Groupe GENERIX, en raison des dommages corporels, matériels,

immatériels, consécutifs ou non pouvant être occasionnés dans le cadre de l'exercice de son activité professionnelle.

Sans que cette liste soit exhaustive, les dommages susceptibles d'être garantis au titre de la présente police peuvent provenir :

- d'une faute professionnelle, d'une erreur, omission, négligence, inobservation des règles de l'art ;
- de l'inexécution totale ou partielle ou du retard dans l'exécution de l'obligation contractuelle résultant notamment de l'incapacité de travail du responsable du projet soit du fait de la maladie ou d'un accident ou de la survenance d'événements extérieurs à la volonté des dirigeants de la Société ;
- d'une malversation, d'un dol ou d'une divulgation de secrets professionnels, d'un vol, détournement, contrefaçon, abus de confiance ;
- de toutes actions en violation des droits de propriété intellectuelle ou industrielle, telle que contrefaçon, d'une action en concurrence déloyale ou action en parasitisme économique lorsque ces faits sont commis par un préposé de l'assuré.

6.6.2 Responsabilité Civile des Dirigeants

Cette garantie couvre les conséquences pécuniaires et/ ou frais de défense qu'un assuré serait amené à devoir personnellement suite à toute réclamation introduite à son encontre pendant la période d'assurance, mettant en cause sa responsabilité individuelle, et fondée sur une faute commise dans l'exercice de ses fonctions de dirigeant avant la date de résiliation ou d'expiration du contrat.

6.6.3 Multi-risques

Les risques liés aux bureaux de la Société ainsi que tous risques informatiques sont couverts par un contrat spécifique.

7. ORGANIGRAMME

7.1 PLACE DE LA SOCIETE AU SEIN DU GROUPE ET DESCRIPTION DU GROUPE

GENERIX S.A., société mère qui détient directement toute les sociétés composant le Groupe, a deux fonctions principales : d'une part, elle est la principale société opérationnelle du Groupe et constitue le centre de recherche et développement qui développe ses solutions logicielles ; d'autre part elle agit de manière analogue à une société holding et fournit des services centralisés à l'ensemble des sociétés du Groupe. Les filiales de GENERIX S.A. ont une activité de distribution et d'intégration des solutions logicielles développées par la société mère.

GENERIX S.A. définit la stratégie du Groupe et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. La Société détermine la politique de recherche et développement, réalise les activités de recherche et développement et pilote la politique commerciale du Groupe. Enfin, concernant le financement des filiales, GENERIX S.A. a mis en place une gestion centralisée de trésorerie avec une grande partie de ses filiales, permettant une mutualisation des ressources.

GENERIX S.A. fournit un support au Groupe pour un certain nombre d'activités incluant notamment la finance, la communication et les affaires juridiques. En ce qui concerne les actifs, la propriété intellectuelle des produits du Groupe est détenue par GENERIX S.A.

Voir également le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées entre GENERIX SA et ses filiales figurant au paragraphe 19.1 du présent document de référence.

7.2 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 mars 2011, le Groupe est constitué de GENERIX S.A. et de six filiales de distribution :

SOCIETE	PAYS	DETENTION (1)
GENERIX SA (société mère)	France	Société mère
GENERIX GROUP Division Espagne S.L.	Espagne	100%
GENERIX GROUP Brasil Serviços de Informatica LTDA	Brésil	100%
GENERIX GROUP BENELUX SA	Belgique	99,95 %
INFLUE Portugal	Portugal	50 %
GENERIX GROUP Italia SRL	Italie	100 %
INFLUE Argentine	Argentine	100 %

(1) Le pourcentage de détention est identique au pourcentage d'intérêts et de droits de vote

Les détentions dans les filiales sont détenues directement par la société mère. Les actionnaires minoritaires d'Influe Portugal sont les dirigeants de la filiale.

La filiale Influe Portugal est intégrée globalement, le contrôle se traduisant par une détention de 50% plus 1 action de son capital et des droits de vote et découlant également de l'activité de cette filiale qui distribue quasi intégralement des produits dont la propriété industrielle appartient à Generix SA. Le chiffre d'affaires de cette filiale s'élève à 2,2 millions d'euros sur l'exercice 2010/2011 contre 1,9 millions d'euros lors de l'exercice précédent.

Sur l'exercice clos au 31 mars 2011, les variations de périmètre ont été les suivantes :

- La société INFOLOG SOLUTIONS a été absorbée par voie de transmission universelle de patrimoine par GENERIX SA en date du 1er avril 2010.
- La participation de 60 % dans la filiale INFLUE THAILANDE a été cédée le 22 novembre 2010.

Voir également le paragraphe « 4. Périmètre de consolidation » des états financiers consolidés.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

Le Groupe conduit son activité sur cinq sites en France et sept sites en Europe et Amérique du Sud. L'ensemble de ces sites sont en location.

Le siège social de la Société est situé à Villeneuve d'Ascq (France).

8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES SIGNIFICATIVES

Les sites occupés par les sociétés du Groupe, au 31 mars 2011, sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Sites	Adresse	Expiration du bail de location	Surface
Generix SA - Villeneuve d'ascq	6, rue du moulin de Lezennes 59 654 Villeneuve d'ascq	Mars 2014	1 195 m2
Generix SA - Paris Beaubourg	69/71, rue Beaubourg 75 003 Paris	Mars 2016	2 466 m2
Generix SA - Paris Porte d'Italie	13 avenue de la Porte D'Italie 75 013 Paris	Novembre 2011	770 m2
Generix SA - République	15 Place de la république 75 003 Paris	Avril 2013	300 m2
Generix SA - Rennes	10 rue Louis Kerautret Botmel 35 000 Rennes	Juin 2011	769 m2
Generix SA - Cesson	31, rue des Landelles 35510 cesson Sevigne	Août 2019	350 m2
Generix SA - Clermont	15/17 rue Pré de la Reine 63 100 Clermont	Janvier 2017	190 m2
Influe Portugal - Oeiras	Av. Dr. Francisco Sá Carneiro, n° 5, 5° B	Décembre 2015	80 m2
Influe Portugal - Oeiras	Av. Dr. Francisco Sá Carneiro, n° 5, 5°C	Avril 2012	60 m2
Influe Portugal - Oeiras	Av. Dr. Francisco Sá Carneiro, n° 5, 5°A	Septembre 2011	50 m2
GENERIX GROUP Division Espagne S.L. - Madrid	Calle ribera Del Loira, 8-10 28042	Septembre 2011 avec prolongation de deux années	350 m2
GENERIX GROUP Italia SRL - Milan	Via Valla 16	Juillet 2011	26 m2
GENERIX GROUP Italia SRL - Torino	Corso Svizzera 185	Mars 2014	118 m2
GENERIX GROUP Italia SRL - Torino	Corso Svizzera 185	Octobre 2013	125 m2
GENERIX GROUP BENELUX SA - Drongen	Industriepark 14/106 9031 Drongen	Novembre 2019	180 m2
Influe Argentina - Buenos Aires	Av. Del Libertador 7820 4°D "Vista Ciudad"	Août 2011	40m2
GENERIX GROUP Brasil Serviços de Informatica LTDA - São Paulo	Rua Artur de Azevedo, 1217, cj 81 e 82. Pinheiros. São Paulo - SP. CEP 05.404-013. Brasil.	Août 2011	90 m2

Le bail de location de Cesson remplace le bail de Rennes arrivant à expiration le 1^{er} juin 2011. Le bail de location de Paris République remplace le bail de Paris Porte d'Italie arrivant à expiration le 1^{er} octobre 2011.

La Société loue ses bureaux au travers de contrats de location simple. Les engagements minima futurs au titre de ces contrats de location au 31 mars 2011 s'élèvent globalement à 6,7 millions d'euros.

La valeur nette des équipements financés par des contrats de crédit-bail au cours des exercices clos le 31 mars 2010 et 31 mars 2011 s'élève respectivement à 0,8 million d'euros et 0,6 million d'euros. La capitalisation de ces contrats se traduit par l'inscription en immobilisations corporelles d'une valeur de 2,6 millions d'euros et 2,3 millions d'euros pour ces deux mêmes années. Les amortissements cumulés correspondants s'élèvent respectivement à 1,8 millions et 1,7 millions d'euros. Les engagements minima futurs au titre de ces contrats de crédit-bail au 31 mars 2011 s'élèvent à 0,4 million d'euros.

Aucune charge ne pèse sur ces immobilisations corporelles existantes ou planifiées.

8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La Société ne stocke pas de produits inflammables ou dangereux dans ses locaux. Elle n'est pas non plus soumise à des contraintes spécifiques liées à des risques environnementaux ou industriels.

La Société n'a pas connaissance de risques industriels ou liés à l'environnement, déclarés ou suspectés, afférents au développement, à la fabrication, au transport ou à l'utilisation de ses produits et services. La Société n'a pas non plus connaissance de risques industriels ou liés à l'environnement affectant ou susceptibles d'affecter l'utilisation de ses équipements.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Les lecteurs sont invités à lire la présente analyse de la situation financière et des résultats de GENERIX issus des comptes consolidés établis en norme IFRS pour les exercices clos au 31 mars 2011, 2010 et 2009 avec les états financiers de la Société, les notes annexées aux états financiers mentionnés au chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » du présent document de référence et toute autre information financière figurant dans le présent document de référence. Les informations relatives aux performances, à la trésorerie, aux capitaux propres futurs de la Société et toute autre information financière autre que les informations financières historiques figurant dans la présente section doivent être considérées comme des déclarations prospectives. La pertinence de ces déclarations prospectives dépend de faits et de circonstances dont la survenance ou la réalisation est incertaine et sont notamment exposés à des facteurs de risques plus amplement détaillés au chapitre 4 « Facteurs de Risques » du présent document de référence. La situation financière et les résultats de la Société pourraient être, en conséquence, sensiblement différents de ceux indiqués ou suggérés dans le présent chapitre.

9.1 SITUATION FINANCIERE

9.1.1 Situation financière au 31 mars 2011 comparée au 31 mars 2010

- *Actifs non courants*

Les actifs non courants du Groupe GENERIX sont principalement composés de goodwill et, dans une moindre mesure d'immobilisations incorporelles et d'impôts différés actifs.

La valeur du goodwill, de 42,6 millions d'euros, n'a pas varié entre le 31 mars 2010 et le 31 mars 2011. Ces goodwill proviennent principalement de l'achat des sociétés Influe et Infolog Solutions en 2007 et n'ont pas connu de dépréciation.

Les actifs non courants comprennent aussi des immobilisations incorporelles correspondant au coût d'acquisition des sociétés Influe et Infolog Solutions acquises en 2007 et aux frais de conception de logiciels immobilisés chaque exercice, ainsi que des immobilisations corporelles. L'ensemble de ces immobilisations ont subi des amortissements en application des plans d'amortissement prévus lors de leurs inscriptions au bilan.

La valeur des impôts différés actifs a augmenté de 0,9 million d'euros, passant de 3,6 millions d'euros au 31 mars 2010 à 4,5 millions d'euros au 31 mars 2011. Ils sont principalement constitués de déficits reportables activés, ces pertes fiscales pouvant être utilisées pour compenser des bénéfices fiscaux futurs et représentant donc une créance d'impôt éventuellement réalisable sur les prochains exercices. Les déficits reportables générés durant l'exercice 2010/2011 n'ayant pas été activés, la variation des impôts différés actifs par rapport à l'exercice précédent est principalement liée aux différences temporaires générées durant l'exercice 2010/2011 (provisions non déductibles) ainsi qu'à la consommation des impôts différés passifs sur l'affectation du prix d'acquisition des sociétés Influe et Infolog Solutions acquises en 2007.

Les autres actifs financiers non courants comprennent principalement des dépôts de garantie.

- *Actifs courants*

Les actifs courants du Groupe GENERIX sont principalement composés de créances clients et autres débiteurs s'élevant à 24,4 millions d'euros au 31 mars 2011 et en baisse par rapport à 28,9 millions d'euros au 31 mars 2010. La baisse constatée durant l'exercice s'explique essentiellement par une diminution des créances clients dont le délai de recouvrement s'est amélioré sur la France à 74 jours en moyenne pour l'exercice 2010/2011 contre 92 jours lors de l'exercice précédent. Cette amélioration résulte d'une gestion plus efficace du recouvrement. La baisse du poste clients s'explique dans une moindre mesure par la baisse du chiffre d'affaires cet exercice par rapport à l'exercice précédent.

- *Passifs*

Les capitaux propres ainsi que les dettes financières sont analysés au paragraphe 10.1 et 10.3 du présent document de référence. Les capitaux propres de l'ensemble consolidé s'élèvent à 31,7 millions d'euros au 31 mars 2011 contre 37,2 millions d'euros au 31 mars 2010, cette baisse de 5,5 millions d'euros s'expliquant essentiellement par la perte de l'exercice 2010/2011, de 5,7 millions d'euros.

Les passifs non courants sont constitués de dettes financières et de provisions. Les dettes financières non courantes s'élèvent à 5,7 millions d'euros au 31 mars 2011 contre 4,0 millions d'euros au 31 mars 2010. Cette augmentation de 1,7 million d'euros sur l'exercice, malgré 3,5 millions d'euros de remboursements, s'explique par l'allongement de 2 ans de la maturité de l'ensemble des concours bancaires accordés par les banques durant l'exercice 2010/2011 qui a entraîné le reclassement en « non courant » de 1,7 millions d'euros de dette et le reclassement en non courant de la partie de la dette financière supérieure à un an qui avait été reclassée en dette financière courante pour un montant s'élevant à 3 090 K€ au 31 mars 2010 suite au non respect d'engagements pris auprès des banques en termes de ratios financiers. Ces engagements, ayant fait l'objet d'une homogénéisation dans le cadre du Protocole d'accord conclu le 30 décembre 2010, ont été respectés en 2010/2011. Les augmentations de dettes non courantes n'ont été que partiellement compensées par le remboursement de 3,5 millions d'euros de dettes non courantes au cours de l'exercice.

Les provisions non courantes restent stables par rapport à l'exercice précédent à 2,5 millions d'euros contre 2,4 millions d'euros au 31 mars 2010. Ces provisions non courantes sont principalement constituées de la provision pour indemnités de départ en retraite.

Les passifs courants sont principalement constitués des dettes fournisseurs et autres créditeurs ainsi que des produits constatés d'avance. Les dettes fournisseurs et autres créditeurs s'établissent à 22,0 millions d'euros au 31 mars 2011 contre 23,4 millions d'euros au 31 mars 2010. Cette baisse de 1,4 millions d'euros s'explique par une diminution de la TVA due, diminution liée à la baisse du chiffre d'affaires réalisé en fin d'exercice. Les produits constatés d'avance s'établissent à 18,9 millions d'euros au 31 mars 2011 contre 20,1 millions d'euros au 31 mars 2010. L'importance de ce poste à la clôture de chaque exercice est liée au fait que la facturation de la maintenance annuelle est émise en début d'année civile et ensuite reconnue en chiffre d'affaire par douzième chaque mois. La baisse des produits constatés d'avance s'explique par des facturations de prestations de services qui avaient été différées au 31 mars 2010 car elles n'étaient pas encore réalisées, ce qui était le cas au 31 mars 2011. Les autres passifs courants sont les dettes financières et les provisions. Les dettes financières courantes s'élèvent à 2,4 millions d'euros au 31 mars 2011 contre 7,3 millions d'euros au 31 mars 2010. La diminution de ce poste s'explique par le classement en dettes financières non courantes de la partie de la dette financière supérieure à un an qui avait été reclassée pour un montant s'élevant à 3 090 K€ en dette financière courante au 31 mars 2010 suite au non-respect des engagements pris auprès des banques en termes de ratios financiers, à l'allongement de 2 ans de la maturité de l'ensemble des concours bancaires accordés par les banques durant l'exercice 2010/2011, à hauteur de 1,7 million d'euros. Les provisions courantes s'élèvent à 2,9 millions d'euros contre 1,2 millions d'euros au 31 mars 2010. L'augmentation d'1,7 million d'euros de ces provisions s'explique principalement par la constitution d'une provision pour pertes à terminaison d'1 million d'euros afin de couvrir les pertes futures sur quelques contrats de prestations au forfait en cours d'exécution et pour lesquels le coût pour finir les prestations excède le chiffre d'affaire attendu, et cela du fait de difficultés techniques imprévues (se référer au paragraphe 4.3.1 du présent document de référence). Par ailleurs, des provisions pour risques commerciaux ont été constituées à hauteur de 0,4 million d'euros pour des pénalités de retard sur un de ces contrats. Cette provision est calculée sur la base de clauses

contractuelles impliquant une date de livraison prévue et une indemnisation en cas de non respect de cette date de livraison du projet. Ce provisionnement résulte d'une analyse exhaustive des contrats mentionnant des pénalités de retard.

- *Trésorerie*

La trésorerie du Groupe, libellée quasi intégralement en euros est détenue pour moitié par la société-mère GENERIX S.A., et pour moitié par ses filiales en Europe. La trésorerie du Groupe présente une forte saisonnalité avec une trésorerie excédentaire liée à l'encaissement de la majeure partie des contrats annuels de maintenance dans les premiers mois de l'année civile. Du fait d'une consommation régulière de la trésorerie, celle-ci devient ensuite déficitaire dans les derniers mois de l'année civile. Afin de faire face à sa trésorerie déficitaire, la Société disposait depuis novembre 2009 d'une ligne de crédit court-terme auprès de ses principales banques pour un montant de 9,5 millions d'euros jusqu'à la signature le 15 mars 2011 d'une nouvelle convention de trésorerie. Cette nouvelle convention de trésorerie prévoyait le remboursement de cette ligne de crédit de 9,5 millions d'euros au 30 mars 2011 pour redevenir disponible chaque année pendant 4 ans du 1^{er} août au 30 mars de l'année suivante et pour des montants revus à la baisse chaque année avant de se terminer le 30 mars 2015. Au 1^{er} août 2011, cette nouvelle ligne de crédit s'élèvera à 8,5 millions d'euros. Le Groupe place sa trésorerie excédentaire dans des instruments simples, à court-terme, de qualité, dont le principal risque est un risque de contrepartie sur l'entité ayant émis les instruments en question (SICAV, billet de trésorerie). Les emprunts sont uniquement détenus par la société-mère GENERIX S.A., et libellés en euros. A l'exception de la ligne de crédit court terme, ils ont été principalement souscrits pour financer les achats des sociétés Influe et Infolog Solutions.

L'augmentation du niveau de perte nette consolidée entre 2009/2010 et 2010/2011 n'a pas permis de dégager une capacité d'autofinancement suffisante, soit 0,5 millions d'euros pour l'exercice 2010/2011 contre 2,1 millions d'euros lors de l'exercice précédent. La réserve de fonds de roulement s'est cependant significativement améliorée de 2,7 millions d'euros durant l'exercice 2010/2011 grâce à la poursuite de l'amélioration de la gestion du poste clients. Cette amélioration a permis de continuer à rembourser ces emprunts, diminuant ainsi l'endettement net consolidé comme suit :

Comptes consolidés en millions d'euros	Douze mois clos le 31 mars		variation
	2010/2011	2009/2010	
Endettement net			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,7	5,8	-2,1
Dettes financières courantes et non courantes	-8,1	-11,4	3,3
Endettement net	-4,4	-5,6	1,2

Par ailleurs, en application de l'article D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice 2010/2011, dans les comptes sociaux de GENERIX S.A., le solde des dettes fournisseurs et comptes rattachés (inscrit dans la ligne au bilan « total dettes fournisseurs ») s'élevait au 31 mars 2011 à 4 760 milliers d'euros et se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Dettes fournisseur	-30 j	> 30 et < 60 j	+60 j	Total TTC
Échéances				
Dettes à échoir				
• 31/03/2011	408 K€	84 K€	46 K€	538 K€
• 31/03/2010	819 K€	113 K€	3 K€	935 K€
Dettes échues				

• 31/03/2011	1 174 K€	1 258 K€	1 790 K€	4 222 K€
• 31/03/2010	931 K€	456 K€	1 472 K€	2 859 K€
TOTAL TTC				
• 31/03/2011				4 760 K€
• 31/03/2010				3 794 K€

Il est à noter que le solde au 31 mars 2010 est avant fusion avec la société Infolog Solutions SAS.

9.1.2 Situation financière au 31 mars 2010 comparée au 31 mars 2009

- *Actifs non courants*

Les actifs non courants du Groupe GENERIX sont principalement composés de goodwill et, dans une moindre mesure, d'immobilisations incorporelles et d'impôts différés actifs. La valeur du goodwill, de 42,6 millions d'euros, n'a pas varié significativement entre le 31 mars 2009 et le 31 mars 2010. Ces goodwill proviennent principalement de l'achat des sociétés Influe et Infolog Solutions en 2007.

Les actifs non courants comprennent aussi des immobilisations incorporelles correspondant au coût d'acquisition des sociétés Influe et Infolog Solutions acquises en 2007 et aux des frais de conception de logiciels immobilisés chaque exercice, ainsi que des immobilisations corporelles. L'ensemble de ses immobilisations ont subi des amortissements en application des plans d'amortissement prévus lors de leurs inscriptions au bilan.

La valeur des impôts différés actifs a augmenté de 1,7 million d'euros passant de 1,9 millions d'euros au 31 mars 2009 à 3,6 millions d'euros au 31 mars 2010. Ils reflètent les pertes fiscales générées durant les exercices 2008/2009 et 2009/2010. Ces pertes fiscales pourront être utilisées pour compenser des bénéfices fiscaux futurs et représentent donc une créance d'impôt éventuellement réalisable sur les prochains exercices.

Les autres actifs financiers non courant comprennent principalement des dépôts de garantie.

- *Actifs courants*

Les actifs courants du Groupe GENERIX sont principalement composés de créances clients et autres débiteurs s'élevant à 28,9 millions d'euros au 31 mars 2010, en baisse de 5,6 millions d'euros par rapport aux 34,5 millions d'euros au 31 mars 2009. La baisse constatée durant l'exercice s'explique essentiellement par une diminution des créances clients dont le délai de recouvrement s'est amélioré sur la France à 92 jours en moyenne contre 113 lors de l'exercice précédent. Cette amélioration est due à une gestion plus efficace du recouvrement.

- *Passifs*

Les capitaux propres ainsi que les dettes financières sont analysés au paragraphe 10.3 du présent document de référence. Les capitaux propres de l'ensemble consolidé s'élèvent à 37,2 millions d'euros au 31 mars 2010 contre 39,5 millions d'euros au 31 mars 2009 ; cette baisse de 2,3 millions d'euros s'explique essentiellement par la perte de l'exercice 2009/2010 s'élevant à 2,8 millions d'euros.

Les passifs non courants sont constitués de dettes financières et de provisions. Les dettes financières non courantes s'élèvent à 4,0 millions d'euros au 31 mars 2010 contre 6,5 millions d'euros au 31 mars 2009. Cette diminution de 2,5 millions d'euros sur l'exercice s'explique principalement par le remboursement de 4,4 millions d'euros, compensé par un reclassement moins significatif en dettes courantes d'une partie de la dette financière supérieure à un an suite au non respect d'engagements pris auprès des banques en termes de ratios bancaires. Ce reclassement s'est en effet élevé à 3,1 millions d'euros au 31 mars 2010 contre 4,6 millions d'euros au 31 mars 2009. Enfin, de nouveaux

financements ont été souscrits en 2009/2010 pour 0,3 million d'euros, ils concernent de nouveaux engagements en crédit-bail.

Les provisions non courantes diminuent par rapport à l'exercice précédent de 0,4 million d'euros, atteignant 2,4 millions d'euros contre 2,8 millions d'euros au 31 mars 2009 principalement suite à l'actualisation du coefficient d'utilisation permettant d'estimer la provision au titre du Droit Individuel à la Formation.

Les passifs courants sont principalement constitués des dettes fournisseurs et autres créditeurs ainsi que des produits constatés d'avance. Les dettes fournisseurs et autres créditeurs s'établissent à 23,4 millions d'euros contre 24,1 millions d'euros au 31 mars 2009. Cette baisse de 0,7 million d'euros s'explique par une diminution de la TVA due, évolution liée à la baisse du chiffre d'affaires réalisé en fin d'exercice. Les produits constatés d'avance augmentent très légèrement à 20,1 millions d'euros contre 19,8 millions d'euros au 31 mars 2009. Leur importance au 31 mars est liée au fait que la facturation de la maintenance annuelle est émise en début d'année civile.

Les autres passifs courants sont les dettes financières et les provisions. Les dettes financières courantes s'élèvent à 7,3 millions d'euros au 31 mars 2010 contre 9 millions d'euros au 31 mars 2009. La diminution de ce poste s'explique par le remboursement des dettes financières non courantes reclassées au 31 mars 2009 et 2010 en courant suite aux bris des covenants bancaires. Les provisions courantes s'élèvent à 1,2 millions d'euros contre 1,4 millions d'euros au 31 mars 2009. La diminution de ces provisions s'explique principalement par le dénouement de la provision constituée au titre de pénalités et redressements fiscaux pour 0,2 million d'euros.

- *Trésorerie*

La trésorerie du Groupe, libellée quasi intégralement en euros est détenue pour environ 75% par la société-mère GENERIX S.A., et pour environ 25% par ses filiales en Europe. La trésorerie du groupe présente une forte saisonnalité liée à l'encaissement de la majeure partie des contrats annuels de maintenance dans les premiers mois de l'année civile. Afin de faire face à sa trésorerie déficitaire, la société disposait en 2009/2010 de lignes de crédit court-terme auprès de ses principales banques pour un montant de 9,5 millions d'euros, et dont le montant était garanti à 90 % par OSEO. Le Groupe place sa trésorerie excédentaire dans des instruments simples, à court-terme, de qualité, dont le principal risque est un risque de contrepartie sur l'entité ayant émis les instruments en question (SICAV, billet de trésorerie). Les emprunts sont uniquement détenus par la société-mère GENERIX S.A., et libellés en euros. A l'exception de la ligne de crédit court-terme, ils ont été principalement souscrits pour financer les achats des sociétés Influe et Infolog Solutions.

La réduction de la perte nette consolidée en 2009/2010 par rapport à 2008/2009 a permis de dégager une capacité d'autofinancement significative de 2,1 millions d'euros pour l'exercice 2009/2010 contre 0,5 millions d'euros lors de l'exercice précédent. Par ailleurs, la réserve de fonds de roulement s'est significativement accrue de 4,9 millions d'euros durant l'exercice 2009/2010 grâce à l'amélioration de la gestion du poste clients. Ces deux améliorations significatives ont permis de continuer à rembourser ces emprunts, diminuant ainsi l'endettement net consolidé comme suit :

Comptes consolidés en millions d'euros	Douze mois clos le 31 mars		variation
	2009/2010	2008/2009	
Endettement net			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,8	6,7	-0,9
Dettes financières courantes et non courantes	-11,4	-15,5	4,1
Endettement net	-5,6	-8,8	3,2

Par ailleurs, en application de l'article D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice 2009/2010, dans les comptes sociaux de GENERIX S.A., le solde des dettes fournisseurs et comptes rattachés (inscrit dans la ligne au bilan « total dettes fournisseurs ») s'élevait à 3 794 milliers d'euros et se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Dettes fournisseur	- 30 j	> 30 et < 60 j	+ 60 j	Total TTC
Échéances				
Dettes à échoir				
• 31/03/2010	819 K€	113 K€	3 K€	935 K€
• 31/03/2009	1 264 K€	108 K€	96 K€	1 468 K€
Dettes échues				
• 31/03/2010	931 K€	456 K€	1 472 K€	2 859 K€
• 31/03/2009	1 126 K€	559 K€	626 K€	2 311 K€
TOTAL TTC				
• 31/03/2010				3 794 K€
• 31/03/2009				3 779 K€

9.2 RESULTATS

9.2.1 Résultats au 31 mars 2011 comparé au 31 mars 2010

<i>en milliers d'euros</i>	31/03/2011	31/03/2010	Variation	Variation
Chiffres d'affaires	66 195	68 565	-2 369	-3%
<i>Dont Licences</i>	7 134	10 188	-3 054	-30%
<i>Dont Maintenance</i>	22 050	21 860	190	1%
<i>Dont On demand</i>	10 231	7 720	2 511	33%
<i>Dont Conseils et services</i>	26 780	28 797	-2 017	-7%
Autres produits de l'activité	798	626	172	27%
Produits des activités ordinaires	66 993	69 190	-2 197	-3%
Achats consommés (2)	-2 137	-2 424	287	-12%
Autres achats et charges externes (2)	-19 062	-17 980	-1 082	6%
Impôts, taxes et versements assimilés (1)	-1 692	-1 820	128	-7%
Charges de personnel	-42 007	-42 505	498	-1%
Amortissements sur immobilisations	-5 708	-6 112	405	-7%
Reprises/(Provisions) sur actif circulant	520	-70	591	-840%
Provisions nettes pour risques et charges	-1 917	14	-1 931	-13855%
Autres charges	-192	-1 033	841	-81%
Charges opérationnelles	-72 195	-71 931	-264	0%
Résultat Opérationnel	-5 202	-2 740	-2 462	90%
Produits/charges financiers nets	-291	-314	23	-7%
Coût des emprunts	-403	-483	80	-17%
Résultat financier	-694	-797	103	-13%
Résultat Avant Impôt	-5 895	-3 537	-2 358	67%
Produits d'impôt (1)	251	756	-505	-67%
Résultat Net de l'ensemble consolidé	-5 644	-2 781	-2 863	103%
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	55	-23	78	-334%
Dont part du groupe	-5 699	-2 757	-2 942	107%
Résultat de base par action (en euros)	-0,40	-0,19	-0,21	111%
Résultat dilué par action (en euros)	-0,40	-0,19	-0,21	111%

1) A noter le reclassement au 31 mars 2010 de 731 K€ de taxe professionnelle en minoration du produit d'impôt afin de respecter la comparabilité avec la CVAE au 31 mars 2011 classée également en minoration du produit d'impôt pour 654 K€.

2) A noter le reclassement au 31 mars 2010 de 4 216 K€ de sous-traitance en autres achats et charges externes afin de respecter la comparabilité avec la sous-traitance au 31 mars 2011 classée également en autres achats et charges externes.

- *Produits des activités ordinaires*

Les produits des activités ordinaires se sont élevées au 31 mars 2011 à 66 993 K€ contre 69 190 K€ un an plus tôt, soit une baisse d'environ 3%.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2010/2011 est en diminution de 3% par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette légère diminution du chiffre d'affaires résulte notamment du contexte de ralentissement économique qui a impacté particulièrement le chiffre d'affaires des 3 premiers trimestres de l'exercice 2010/2011. Néanmoins, la poursuite du développement de l'activité en mode SaaS (Software as a Service) tirée par la demande du marché et les consommations des clients a permis au Groupe de retrouver la croissance sur le quatrième trimestre de l'exercice. Sur l'exercice, la relative stabilité du chiffre d'affaires reflète donc une évolution significative de sa composition, la hausse du chiffre d'affaires On Demand compensant en grande partie la baisse du chiffre d'affaires licences.

Le chiffre d'affaires licences, en décroissance de l'ordre de 30% sur l'exercice 2010/2011, a connu une diminution sur les trois premiers trimestres de l'exercice avant de se stabiliser sur le quatrième trimestre grâce au réaligement des forces de vente par type de marché et à l'amélioration de la lisibilité de son offre.

Le chiffre d'affaires maintenance a augmenté sur l'exercice 2010/2011 de 1% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est liée à la fidélité de la base installée des clients ayant acheté des licences, et qui renouvellent régulièrement leurs contrats de maintenance.

Le chiffre d'affaires On Demand a augmenté d'environ 33 % sur l'exercice 2010/2011 par rapport à l'exercice précédent grâce à une base installée en expansion et une augmentation des consommations des clients. Le mode SaaS s'avère particulièrement adapté au marché de la Supply Chain (gestion de la chaîne logistique), des plateformes d'échange électronique et de la vente multicanal avec par exemple les solutions de paiement mobile « sans contact ». Sur l'exercice 2010/2011, le Groupe GENERIX a signé des contrats SaaS dont le montant, cumulé sur une durée de trois ans en moyenne, s'élève à près de 4 millions d'euros, contre 9,5 millions d'euros sur l'exercice 2009/2010. Les contrats SaaS peuvent être renouvelés ou résiliés à l'issue de la période de trois ans. Les contrats SaaS signés par GENERIX ont généralement une durée de trois ans, renouvelable. Cette baisse des signatures entraînera une croissance moins significative du chiffre d'affaires SaaS sur l'exercice 2011/2012 par rapport à l'exercice 2010/2011.

La baisse du chiffre d'affaires licences et celle des nouveaux contrats SaaS ont une influence directe sur le chiffre d'affaires Conseil & Services qui a décliné d'environ 7 % au cours de l'exercice 2010/2011 comparé à l'exercice précédent. Cette activité est en effet alimentée par la mise en place chez les clients de nouveaux contrats de licences et de prestations On Demand.

- *Charges opérationnelles*

Les charges opérationnelles se sont élevées au 31 mars 2011 à 72 195 K€ contre 71 931 K€ un an plus tôt, soit un niveau sensiblement stable expliqué notamment par une augmentation des autres achats et charges externes et des dotations nettes aux provisions compensés par diverses économies sur les autres charges.

Les autres achats et charges externes représentent les autres achats de la société non refacturés à des clients ainsi que la sous-traitance de services informatiques. La raison principale de l'augmentation de 1 082 K€ ou 6% constatée cet exercice par rapport à l'exercice précédent provient du recours à plus de sous-traitance informatique lié à la stratégie visant à se reposer plus sur des partenaires extérieurs lors d'intégrations informatiques.

Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges s'expliquent par la constitution de provisions significatives sur l'exercice telles que la provision pour pertes à terminaison de 981 K€ ou les provisions pour nouveaux litiges commerciaux pour 433 K€ et nouveaux litiges prud'homaux pour 400 K€

Les charges de personnel sont en diminution d'environ 1,1% sur cet exercice par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est principalement liée à une baisse des effectifs moyens de l'ordre de 4%, passant de 586 salariés sur l'exercice 2009/2010 à 560 salariés sur l'exercice 2010/2011, partiellement compensée par une légère hausse des rémunérations.

Les achats consommés, représentant principalement le coût des licences et de la maintenance achetés à des tiers et intégrés dans nos propres logiciels, ont connu une diminution d'environ 11% sur l'exercice 2010/2011 à mettre en regard avec l'évolution du chiffre d'affaires licences. Cette diminution concerne les logiciels GENERIX vendus en mode licence mais ne concerne que de façon négligeable ceux utilisés pour des prestations SaaS.

Les autres charges ont diminué de manière significative par rapport à l'exercice 2009/2010 du fait de l'annulation en 2009/2010 de factures à établir enregistrées lors des exercices précédents pour un montant net de provisions de 391 K€, d'un abandon de créances de 98 K€ et de l'impact de la sortie des intérêts minoritaires des filiales en Italie et en Espagne pour 204 K€

- *Résultat opérationnel*

Le résultat opérationnel au 31 mars 2011 est une perte qui s'établit à 5 202 K€ contre une perte de 2 740 K€ enregistrée lors de l'exercice 2009/2010 du fait de la baisse du chiffre d'affaires qui n'a pas été compensée par une baisse du niveau des charges opérationnelles, celles-ci ayant augmenté de 0,4% sur la période.

- *Résultat financier*

Le résultat financier au 31 mars 2011 s'élève à (694) K€ d'euros contre (797) K€ lors de l'exercice précédent. Cette évolution est principalement liée à la diminution du coût des emprunts de 483 K€ à 403 K€. La négociation intervenue en 2010/2011 avec les banques afin de prolonger la disponibilité de la ligne de crédit et l'allongement de la maturité des prêts n'a pas eu de conséquences significatives sur le résultat financier de l'exercice, le protocole ayant été mis en œuvre en fin d'exercice.

- *Résultat net*

Après prise en compte du produit d'impôt, le résultat net de l'ensemble consolidé de l'exercice 2010/2011 s'établit à (5 644) K€ contre (2 781) K€ sur l'exercice 2009/2010.

Le produit d'impôt de l'exercice de 251 K€ pour l'exercice 2010/2011 contre 756 K€ sur l'exercice 2009/2010 est principalement composé des différences temporaires générées lors de l'exercice suite à la constatation de provisions non déductibles. L'évolution par rapport à l'exercice précédent résulte de l'absence d'activation sur l'exercice 2010/2011 des déficits fiscaux générés sur l'exercice.

- *EBITDA*

La mesure EBITDA, telle que précédemment utilisée par Generix Group, a été légèrement révisée à l'occasion de la signature du Protocole avec ses banques. Cette révision n'a pas d'impact significatif sur le calcul de l'EBITDA. Cependant, celui-ci était précédemment calculé en prenant le résultat opérationnel dont les dotations nettes aux provisions et amortissements étaient déduites ainsi que la

production immobilisée. Dorénavant, en accord avec le calcul convenu avec les banques, l'EBITDA est calculée en isolant certains postes du résultat d'exploitation n'ayant pas d'impact de trésorerie ou ne découlant pas directement de l'activité du Groupe. Generix Group continue cependant de publier un EBITDA ajusté de la production immobilisée.

Comptes consolidés en millions d'euros	Exercice de douze mois clos le 31 mars		Variation
	2010/2011	2009/2010	
EBITDA en millions d'euros			
Chiffre d'affaires	66,2	68,6	-2,4
Achats consommés (2)	-2,1	-2,4	0,3
Autres achats et charges externes (2)	-19,1	-18,0	-1,1
Impôts et taxes (1)	-1,7	-1,9	0,2
Charges de personnel	-42,0	-42,5	0,5
Reprises de provisions utilisées durant l'exercice	-0,2	-0,2	0,1
Production immobilisée	-0,9	-1,9	1,1
EBITDA	0,3	1,7	-1,3

(1) A noter le reclassement au 31 mars 2010 de la taxe professionnelle (CVAE) d'un montant de 0,7 million d'euros, initialement enregistrée en charge opérationnelle, en minoration du produit d'impôt afin de respecter la comparabilité avec celle au 31 mars 2011 classée également en minoration du produit d'impôt pour 0,7 million d'euros.

(2) A noter le reclassement au 31 mars 2010 de 4 216 K€ de sous-traitance en autres achats et charges externes afin de respecter la comparabilité avec la sous-traitance au 31 mars 2011 classée également en autres achats et charges externes.

Retraité d'éléments comptabilisés mais n'ayant pas d'impact sur la trésorerie, l'EBITDA indique l'impact neutre des opérations sur la trésorerie durant l'exercice 2010/2011. Le compte de résultat a ainsi été impacté par des dotations nettes aux amortissements et provisions, et par des frais de production immobilisés. Ceux-ci sont significativement réduits grâce à des rythmes plus rapides de développement des logiciels.

9.2.2 Résultats au 31 mars 2010 comparé au 31 mars 2009

Les données au 31 mars 2009, telles que mentionnées dans le rapport annuel au 31 mars 2010, ont été reclassées comme indiqué dans le tableau ci-dessous afin de les rendre comparables à celles aux 31 mars 2010.

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2010	Variation	Variation
Chiffres d'affaires	67 620	68 565	945	1%
<i>Dont Licences</i>	10 260	10 188	-72	-1%
<i>Dont Maintenance</i>	20 755	21 860	1 105	5%
<i>Dont On Demand</i>	6 420	7 720	1 300	20%
<i>Dont Conseil et Services</i>	30 185	28 797	-1 388	-5%
Autres produits de l'activité ⁽⁴⁾	226	626	400	177%
Produits des activités ordinaires	67 846	69 190	1 344	2%
Achats consommés ⁽³⁾	-2 099	-2 424	-325	15%
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾⁽³⁾	-18 610	-17 980	630	-3%
Impôts, taxes et versements assimilés ⁽²⁾	-1 457	-1 820	-363	25%
Charges de personnel ⁽¹⁾	-41 391	-42 505	-1 114	3%
Amortissements sur immobilisations	-6 177	-6 112	65	-1%
Reprises/(Provisions) sur actif circulant	-1 154	-70	1 084	-94%
Provisions nettes pour risques et charges ⁽¹⁾	-1 151	14	1 165	-101%

Autres charges	-316	-1 033	-717	227%
Charges opérationnelles courantes	-72 355	-71 930	425	-1%
Résultat Opérationnel	-4 508	-2 740	1 768	-39%
Produits/charges financiers nets	402	-314	-716	-178%
Coût des emprunts	-750	-483	267	-36%
Résultat financier	-348	-797	-449	129%
Résultat Avant Impôt	-4 856	-3 537	1 319	-27%
Produits d'impôt ^{(2) (4)}	1 050	756	-294	-28%
Résultat Net de l'ensemble consolidé	-3 806	-2 781	1 025	-27%
Dont part des intérêts minoritaires	-130	-23	107	-82%
Dont part du groupe	-3 676	-2 757	919	-25%
Résultat de base par action (en euros)	-0,26	-0,19		
Résultat dilué par action (en euros)	-0,25	-0,19		

- 1) *Les états financiers 2008/2009 comprenaient une ligne « autres charges et produits opérationnels » pour un montant de 1 563 K€ qui a été reclassée, afin d'améliorer la comparabilité, dans les comptes de charges correspondants suivants : 772 K€ en autres achats et charges externes, 391 K€ en charges de personnel et 400 K€ en provisions nettes pour risques et charges.*
- 2) *A noter le reclassement au 31 mars 2009 de 638 K€ et au 31 mars 2010 de 731 K€ de taxe professionnelle en minoration du produit d'impôt afin de respecter la comparabilité avec la CVAE au 31 mars 2011 classée également en minoration du produit d'impôt pour 654 K€.*
- 3) *A noter le reclassement au 31 mars 2009 de 3 394 K€ et au 31 mars 2010 de 4 216 K€ de sous-traitance en autres achats et charges externes afin de respecter la comparabilité avec la sous-traitance au 31 mars 2011 classée également en autres achats et charges externes.*
- 4) *A noter le reclassement au 31 mars 2009 de 71 K€ de Crédit d'Impôt Recherche en autres produits opérationnels afin de respecter la comparabilité avec le Crédit d'Impôt Recherche au 31 mars 2010 et 2011 classé également en autres produits opérationnels respectivement pour 256 K€ et 644 K€.*

- *Produits des activités ordinaires*

Les produits des activités ordinaires se sont élevés au 31 mars 2010 à 69 190 K€ contre 67 846 K€ un an plus tôt, soit une augmentation d'environ 2% principalement du fait d'une légère augmentation des chiffres d'affaires maintenance et On Demand, partiellement neutralisés par une diminution du chiffre d'affaires Conseils et Services, le chiffre d'affaires licences restant stable.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2009/2010 est en augmentation de 1% par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette relative stabilité du chiffre d'affaires est le résultat d'une reprise de la croissance après un ralentissement économique qui a particulièrement impacté le chiffre d'affaires à la fin de l'exercice 2008/2009 et le début de l'exercice 2009/2010. Grâce à ses opérations de croissance externe, le Groupe GENERIX dispose en effet d'une offre solide, tant technologique que fonctionnelle, qui lui permet de se démarquer sur le marché et de maintenir son niveau d'activité dans un contexte difficile. Le chiffre d'affaires Licences a diminué de 1% sur l'exercice 2009/2010 par rapport à l'exercice précédent. Cette performance est particulièrement due à la ligne de produits ERP qui a été adoptée par des clients prestigieux comme KESA ou Surcouf. Le chiffre d'affaires maintenance a augmenté sur l'exercice 2009/2010 de 5% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est liée à la fidélité de la base installée des clients ayant acheté des licences, et qui renouvellent régulièrement leurs contrats de maintenance.

Le chiffre d'affaires On Demand a significativement augmenté de 20% sur l'exercice 2009/2010 par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation du nombre de contrats signés et de la consommation de

services On Demand est une conséquence de la stratégie de la Société visant à développer les services On Demand, en particulier sur les lignes de produits BtoB et Supply Chain. À titre d'illustration, la valeur des contrats signés lors de l'exercice 2009/2010 s'élève à 9,5 millions d'euros, et représente le chiffre d'affaires qui peut potentiellement être reconnu au cours d'une période de 3 ans de consommation. Les contrats SaaS signés par GENERIX ont une durée généralement de trois ans, renouvelable. Les contrats SaaS peuvent être renouvelés ou résiliés à l'issue de la période de trois ans. Le chiffre d'affaires Conseil & Services a décliné de 5 % au cours de l'exercice 2009/2010 comparé à l'exercice précédent. Cette décroissance est liée aux restrictions budgétaires constatées chez nos clients, accentuées par un recours plus important à des partenariats développés ces dernières années avec des grandes sociétés d'intégration. Cette activité continue cependant d'être soutenue par les activités licences et On Demand.

L'augmentation des autres produits de l'activité est principalement liée à l'évolution du crédit d'impôt recherche de 185 K€ par rapport à l'exercice précédent mais également à la présence de produits exceptionnels liés à la cession d'immobilisations.

- *Charges opérationnelles*

Les charges opérationnelles se sont élevées lors de l'exercice 2009/2010 à 71 930 K€ contre 72 355 K€ lors de l'exercice précédent. Cette réduction de 0,6% est directement liée à une diminution des dotations nettes aux provisions compensant notamment une augmentation des charges de personnel. Les charges opérationnelles s'analysent plus précisément comme suit :

Les dotations nettes aux provisions pour actif circulant ont significativement baissé sur l'exercice 2009/2010 par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse concerne essentiellement les créances clients, pour lesquelles une dotation aux provisions significative avait été enregistrée lors de l'exercice précédent en raison d'un certain nombre de risques clients alors identifiés et résolus au cours de l'exercice 2009/2010.

Les reprises nettes de provisions pour risques et charges s'expliquent par la résolution de litiges et de certains contrôles fiscaux, qui avaient été provisionnés lors de l'exercice précédent et qui ne se sont pas révélés aussi coûteux qu'initialement estimés.

Les charges de personnel sont en augmentation de 2,7% ou 1 114 K€ sur l'exercice 2009/2010 par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement liée à des ajustements de salaires pratiqués durant l'exercice, l'effectif moyen étant resté relativement stable à 586 salariés, d'un exercice à l'autre. Cette augmentation a été compensée par une reprise sur la provision Droit Individuel à la Formation suite à une révision à la baisse de l'estimation de son utilisation future.

Les autres achats et charges externes représentent les autres achats de la société non refacturés à des clients ainsi que la sous-traitance de services informatiques. La raison principale de la baisse constatée cet exercice par rapport à l'exercice précédent provient des économies significatives réalisées dans trois domaines, les honoraires versés, les frais de déplacement et de communication marketing, compensées par un recours à plus de sous-traitance informatique lié à la stratégie visant à se reposer plus sur des partenaires extérieurs lors d'intégrations informatiques.

Les autres charges ont augmenté du fait notamment de l'annulation de factures à établir enregistrées lors des exercices précédents pour un montant net de provisions s'élevant à 391 K€

- *Résultat opérationnel*

Même si il reste déficitaire, le résultat opérationnel du Groupe GENERIX a connu une amélioration significative lors de l'exercice 2009/2010 par rapport à l'exercice précédent passant de (4 508) K€ à (2 740) K€. Certains coûts avaient été classés en 2008/2009 en « autres produits et charges opérationnels » car ils représentaient des coûts de rapprochement entre les différentes sociétés acquises et le Groupe GENERIX. Ils ont été reclassés dans les lignes correspondantes du résultat courant lors de la présentation du résultat 2009/2010 pour une meilleure comparaison avec les coûts de rapprochement

survenus en 2009/2010, moins significatifs qu'en 2008/2009 mais comptabilisés dans les lignes correspondantes.

- *Résultat financier*

Le résultat financier de l'exercice 2009/2010 s'élève à (797) K€ contre (348) K€ sur l'exercice précédent. En parallèle avec la réduction de l'endettement de la Société et celle des taux d'intérêt dans la zone Euro, le coût des financements a baissé, passant de 750 K€ en 2008/2009 à 483 K€ en 2009/2010. Les autres charges financières pour 314 K€ ne sont pas comparables au profit réalisé en 2008/2009. Le profit financier en 2008/2009 comprenait la régularisation d'une provision qui avait été effectuée en 2007/2008 sur des placements financiers qui auraient pu être impactés par la crise des subprimes. Cette provision s'est finalement avérée sans objet.

- *Résultat net*

Après prise en compte du produit d'impôt, le résultat net de l'ensemble consolidé de l'exercice 2009/2010 s'établit à (2 781) K€ contre (3 806) K€ sur l'exercice 2008/2009.

Le produit d'impôt de l'exercice 2009/2010 est principalement lié à la constatation d'un impôt différé actif relatif aux pertes reportables de GENERIX S.A. Au 31 mars 2010, le Groupe GENERIX dispose de déficits fiscaux reportables pour 19,3 millions d'euros sans limite de validité.

- *EBITDA*

La mesure EBITDA, telle que précédemment utilisée par Generix Group, a été légèrement révisée à l'occasion de la signature du Protocole avec ses banques. Cette révision n'a pas d'impact significatif sur le calcul de l'EBITDA. Cependant, celui-ci était précédemment calculé en prenant le résultat opérationnel dont les dotations nettes aux provisions et amortissements étaient déduites ainsi que la production immobilisée. Dorénavant, en accord avec le calcul convenu avec les banques, l'EBITDA est calculée en isolant certains postes du résultat d'exploitation n'ayant pas d'impact de trésorerie ou ne découlant pas directement de l'activité du Groupe. Generix Group continue cependant de publier un EBITDA ajusté de la production immobilisée.

Comptes consolidés en millions d'euros	Exercice de douze mois clos le 31 mars		Variation
	2009/2010	2008/2009	
EBITDA en millions d'euros			
Chiffre d'affaires	68,6	67,6	0,9
Achats consommés (2)	-2,4	-2,1	-0,3
Autres achats et charges externes (2)	-18,0	-18,6	0,6
Impôts et taxes (1)	-1,9	-1,4	-0,5
Charges de personnel	-42,5	-41,4	-1,1
Reprises de provisions utilisées durant l'exercice	-0,2	-0,4	0,2
Production immobilisée	-1,9	-3,6	1,6
EBITDA	1,7	0,2	1,4

(1) A noter le reclassement au 31 mars 2010 et 2009 de la taxe professionnelle (CVAE) d'un montant respectif de 0,7 et 0,6 million d'euros, initialement enregistrée en charge opérationnelle, en minoration du produit d'impôt afin de respecter la comparabilité avec celle au 31 mars 2011 classée également en minoration du produit d'impôt pour 0,7 million d'euros.

(2) A noter le reclassement au 31 mars 2009 de 3 394 K€ et au 31 mars 2010 de 4 216 K€ de sous-traitance en autres achats et charges externes afin de respecter la comparabilité avec la sous-traitance au 31 mars 2011 classée également en autres achats et charges externes.

Retraité d'éléments comptabilisés mais n'ayant pas d'impact sur la trésorerie, le résultat opérationnel montre, par un EBITDA positif, le retour des opérations à la génération de trésorerie lors de l'exercice 2009/2010. Le compte de résultat a ainsi été impacté par des dotations nettes aux amortissements et provisions, et par des frais de production immobilisés. Ceux-ci sont significativement réduits grâce à des rythmes plus rapides de développement des logiciels.

9.2.3 Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant une influence sur les opérations de l'émetteur

Non applicable.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

Les principales sources de liquidités du Groupe GENERIX proviennent de la trésorerie dégagée par les opérations d'exploitation, particulièrement par la variation du besoin en fonds de roulement et dans une moindre mesure par la capacité d'autofinancement. Cette trésorerie dégagée par les opérations permet au Groupe de financer ses investissements mais ne suffit pas à rembourser ses dettes financières, d'où une diminution progressive de la trésorerie disponible au cours des trois derniers exercices. Les dettes financières ont principalement servi à financer en 2007 les acquisitions des sociétés Influe et Infolog Solutions. La Société estime que ses sources de financement futures proviendront tant d'augmentations de capital que de la génération de trésorerie dégagée par les opérations d'exploitation. La Société estime que sa trésorerie sera essentiellement utilisée pour financer ses investissements notamment en matière de recherche et développement, la poursuite de la croissance de son activité SaaS (Software as a Service) et enfin le retour global à la croissance du Groupe.

10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX DE LA SOCIETE

Au 30 avril 2011, trois actionnaires agissant de concert détiennent environ 32,60% du capital et 30,68% des droits de vote de la Société.

Les capitaux propres consolidés du Groupe ont évolué du 31 mars 2008 au 31 mars 2011 comme suit (en normes IFRS) :

2009 vs 2008

En milliers d'euros

Exercice clos le 31 mars

Capitaux propres au 31 mars 2008	43 072
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	42 861
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	211
Variations des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère*	-3 427
Augmentation de capital (dont primes d'émission)**	103
Résultat de la période	-3 676
Paiements fondés en actions	231
Autres mouvements	-85
Variations des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle*	-130
Capitaux propres au 31 mars 2009	39 515
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	39 434
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	81

* Pour plus de détails, voir le Tableau des variations des capitaux propres de l'annexe aux comptes consolidés

** Conversion d'OCA

2010 vs 2009

En milliers d'euros

Exercice clos le 31 mars

Capitaux propres au 31 mars 2009	39 515
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	39 434
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	81
Variations des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère*	-2 461
Résultat de la période	-2 757
Paiements fondés en actions	310
Autres mouvements	-14
Variations des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle*	181
Capitaux propres au 31 mars 2010	37 235
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	36 973
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	262

* Pour plus de détails, voir le Tableau des variations des capitaux propres de l'annexe aux comptes consolidés

2011 vs 2010

En milliers d'euros

Exercice clos le 31 mars

Capitaux propres au 31 mars 2010	37 235
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	36 973
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	262
Variations des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère*	-5 542
Résultat de la période	-5 699
Paiements fondés en actions	213
Autres mouvements	-56
Variations des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle*	28
Capitaux propres au 31 mars 2011	31 721
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	31 431
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	290

* Pour plus de détails, voir le Tableau des variations des capitaux propres de l'annexe aux comptes consolidés

Au 31 mars 2011, les capitaux propres du Groupe sont de 31 721 K€ dont 31 431 K€ attribuables aux propriétaires de la société mère. Au cours des trois derniers exercices, les principaux mouvements, en dehors des résultats de la période ont été :

- L'augmentation de capital en 2008/2009 pour un montant de 103 K€ suite à la conversion d'obligations convertibles en actions ;
- Les paiements fondés en actions, c'est-à-dire la contrepartie en capitaux propres de l'enregistrement en charges de la juste valeur des actions gratuites attribuées à certains salariés de GENERIX pour des montants de 231 K€, 310 K€ et 213 K€ respectivement en 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011.

10.2 FLUX DE TRESORERIE DES EXERCICES 2011, 2010 ET 2009 (NORMES IFRS)

Tableau simplifié des flux de trésorerie consolidés <i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos le 31 mars		
	2011	2010	2009
Flux net de trésorerie généré par l'activité	3 187	6 956	3 216
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissements	-1 956	-3 733	-3 796
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-3 379	-4 131	-1 950
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	-2 148	-908	-2 530
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	5 811	6 719	9 249
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 662	5 811	6 719

10.2.1 Flux de trésorerie générés par l'activité

L'activité a généré 3,2 millions d'euros de trésorerie en 2010/2011 contre 7,0 millions d'euros en 2009/2010.

Le flux de trésorerie dégagé par l'activité comprend principalement le résultat de l'exercice corrigé des amortissements et provisions, de la charge liée à la juste valeur des actions gratuites et des impôts différés, ainsi que la variation du besoin en fonds de roulement.

Flux net de trésorerie généré par l'activité <i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos le 31 mars		
	2011	2010	2009
Résultat de l'exercice	-5 644	-2 781	-3 806
Amortissements des immobilisations et dotations nettes aux provisions	6 600	6 085	5 904
Coûts des paiements fondés sur des actions	213	310	231
Impôts différés	-938	-1 645	-1 847
Variations du besoin en fonds de roulement	2 667	4 903	2 762
Autres	289	85	-28
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	3 187	6 956	3 216

Flux de trésorerie générés par l'activité 2010/2011

En 2010/2011, la perte nette de l'exercice, corrigée des éléments sans incidence sur la trésorerie (autre que la variation du BFR), a contribué à hauteur de 520 K€ à la génération de trésorerie. Les éléments sans incidence sur la trésorerie sont constitués pour l'essentiel d'amortissements des immobilisations et des dotations nettes aux provisions pour 6 600 K€

Par ailleurs, la baisse du besoin en fonds de roulement s'élève à 2 667 K€ L'amélioration du besoin en fonds de roulement s'explique essentiellement par la baisse significative des créances clients. Le DSO, le nombre moyen de jours nécessaire pour que les clients paient leurs créances, s'établit à 74 jours en 2010/2011 contre 92 jours en 2009/2010.

Flux de trésorerie générés par l'activité 2009/2010

En 2009/2010, la perte de l'exercice, corrigée des éléments sans incidence sur la trésorerie, a généré une trésorerie de 2 054 K€ Les éléments sans incidence sur la trésorerie sont constitués pour l'essentiel d'amortissements des immobilisations et des dotations nettes aux provisions pour 6 085 K€

Par ailleurs, la baisse du besoin en fonds de roulement s'élève à 4 903 K€ L'amélioration du besoin en fonds de roulement s'explique essentiellement par la baisse significative des créances clients. Le DSO, le nombre moyen de jours nécessaire pour que les clients paient leurs créances, s'établit à 92 jours en 2009/2010 contre 113 jours en 2008/2009.

10.2.2 Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements

La trésorerie nette liée aux investissements représentait une utilisation de 1 956 K€ pour l'exercice 2010/2011, contre 3 733 K€ pour l'exercice 2009/2010.

Flux de trésorerie liés aux investissements 2010/2011

Les flux de l'exercice 2010/2011 sont essentiellement composés d'acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et de dépenses de développement immobilisées. Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un montant cumulé de 1 137 K€ comprennent des achats d'équipement informatiques et de logiciels pour les besoins de son activité. Les dépenses de développement pour un montant de 874 K€

correspondent aux dépenses des équipes de développement intervenant entre le moment où la faisabilité technique des logiciels et la capacité à commercialiser sont avérées et celui où la commercialisation de ces logiciels démarre.

Flux de trésorerie liés aux investissements 2009/2010

Les flux de l'exercice 2009/2010 sont essentiellement composés d'acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et de dépenses de développement immobilisées. Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un montant cumulé de 1 929 K€ comprennent des achats d'équipement informatiques et de logiciels pour les besoins de son activité. Les dépenses de développement pour un montant total de 1 931 K€ correspondent aux dépenses des équipes de développement intervenant entre le moment où la faisabilité technique des logiciels et la capacité à commercialiser sont avérées et celui où la commercialisation de ces logiciels démarre.

10.2.3 Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Les opérations de financement ont représenté une utilisation de trésorerie de 3 379 K€ pour l'exercice 2010/2011, contre 4 131 K€ pour l'exercice 2009/2010.

Flux de trésorerie liés aux financements 2010/2011

En 2010/2011, les principales opérations de financement concernent le remboursement d'emprunts bancaires et de financements en locations financières pour 3 932 K€ et la souscription de nouveaux financements en locations financières pour un montant de 461 K€ pour financer des acquisitions d'immobilisations.

Flux de trésorerie liés aux financements 2009/2010

En 2009/2010, les principales opérations de financement concernent le remboursement d'emprunts bancaires et de financements en locations financières pour 4 692 K€ et la souscription de nouveaux financements en locations financières pour un montant de 271 K€ pour financer des acquisitions d'immobilisations.

10.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DES FINANCEMENTS

Au 31 mars 2011, la Société affiche un endettement financier de 8,1 millions d'euros constitué essentiellement d'emprunts et de billets de trésorerie moyen-terme pour 7,2 millions d'euros et de crédits-baux pour 0,6 million d'euros. Les emprunts et billets de trésorerie ont été contractés en 2007 afin de financer les acquisitions des sociétés Influe et Infolog Solutions. Les crédits-baux sont contractés régulièrement afin de financer une partie du renouvellement du parc informatique.

La Société bénéficie également d'une ligne de trésorerie de 8,5 millions. Cette ligne de trésorerie permet de financer la saisonnalité du besoin en fond de roulement qui découle de la facturation et de l'encaissement en début d'année civile de la maintenance annuelle qui représente près d'un tiers de l'activité du Groupe GENERIX.

Se reporter au paragraphe 4.1 « Risques de liquidité » du présent document de référence.

10.3.1 Structure de la dette

Se reporter aux paragraphes 4.1 « Risques de liquidité » et 4.1.1 « Analyse de l'échéancier des paiements contractuels au titre des passifs financiers présents au bilan au 31 mars 2011 (IFRS 7§39) » du présent document de référence.

10.3.2 Endettement financier

La dette financière nette du Groupe sur les trois derniers exercices a évolué comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2009
Emprunts	3 724	5 272	7 311
Billets de trésorerie	3 494	5 050	7 000
Crédit Baux	636	855	1 068
Autres dettes financières	224	210	146
Total des Dettes financières	8 078	11 387	15 525
Valeurs mobilières de placement	82	3 026	4 344
Disponibilités	3 580	2 785	2 375
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	3 662	5 811	6 719
DETTE FINANCIERE NETTE	4 416	5 576	8 806

L'échéancier de la dette financière du Groupe sur les trois dernières années a évolué comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2009
Moins d'1 an	2 391	7 347	8 980
Entre 1 et 5 ans	5 437	4 040	6 545
Au-delà de 5 ans	250		
Total	8 078	11 387	15 525

Aux 31 mars 2010 et 2009, l'échéancier de la dette financière était impacté par un reclassement en dettes financières à moins d'un an de 3 090 K€ et 4 609 K€, respectivement, de dettes financières initialement prévues à plus d'un an suite à des bris de covenants.

10.4 RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Se reporter au paragraphe 4.1 « Risques de liquidité » du présent document de référence.

10.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS

Concernant les sources de financement actuelles et attendues, se reporter aux paragraphes 4.1 « Risques de liquidité » et 4.1.1 « Analyse de l'échéancier des paiements contractuels au titre des passifs financiers présents au bilan au 31 mars 2011 (IFRS 7§39) » du présent document de référence.

10.6 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR LES INVESTISSEMENTS FUTURS

Se reporter au paragraphe 4.1 « Risques de liquidité » du présent document de référence.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE

11.1 BREVETS ET DEMANDES DE BREVETS

Le Groupe ne détient pas de brevet, et aucune demande n'est en cours.

11.2 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe GENERIX continue à investir massivement à hauteur d'environ 20% de son chiffre d'affaires dans l'évolution de ses produits et dans la recherche et le développement afin d'augmenter la valeur ajoutée de ses produits pour les métiers de la distribution, du négoce et de la gestion de la chaîne logistique. Les gammes développées par les équipes de recherche et développement sont décrites au paragraphe 6.1.1 du présent document de référence.

Détail des coûts de recherche et développement des trois derniers exercices :

<i>En millions d'euros</i>	2010/2011	2009/2010	2008/2009
Coûts comptabilisés en immobilisations	0,9	1,6	3,6
Coûts comptabilisés en charges	8,1	8,6	6,6
Total coûts comptabilisés	9	10,2	10,2

Se référer au paragraphe 3.3.2 ainsi qu'à la note 2 des états financiers consolidés (chapitre 20.3 du présent document de référence).

11.3 MARQUES

GENERIX caractérise ses produits et les différentes technologies qu'elle développe par des marques ou noms de domaines qui les identifient. GENERIX a déposé un certain nombre de marques reprenant son nom commercial à savoir « GENERIX » ainsi que certains de ses produits phares tels que TRADEXPRESS et GCE. Les marques ont été ainsi déposées et protégées dans les classes de produits que la Société a estimées pertinentes (principalement 9, 35 et 42).

Pour les noms de domaine : GENERIX procède au dépôt de ses noms de domaines pour l'ensemble du Groupe auprès des « Registrar » suivants : ORANGE, INDOM, OVH, BIR. Les principaux noms de domaine déposés sont les suivants:

- generixgroup.com
- generixgroup.eu
- generixgroup.fr
- generixgroupecrute.com
- tradexpressondemand.com
- mygenerixsupport.com
- invoicemanagerondemand.com

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES (1)

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la Société n'a pas connaissance de tendances connues ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires de l'exercice 2011/2012. Le Groupe n'anticipe pas une rechute de l'économie en 2011, mais reste prudent sur la croissance en Europe et en particulier en Europe du Sud. Dans les cycles de vente, GENERIX perçoit la prudence des clients et prospects dans la réalisation de leurs investissements informatiques.

La gamme GCE est particulièrement bien adaptée aux spécificités des métiers de la distribution. Elle permet d'offrir des produits plus rapidement opérationnels grâce à un paramétrage rapide et peu coûteux. Comme décrit au paragraphe 6.1.1 « Présentation générale de l'activité », la nécessité d'adapter leurs environnements aux avancées technologiques pousse inévitablement les clients à investir dans ce type de produits.

Concernant les métiers de la distribution, la gamme GCC offre des évolutions permettant de gérer les clients au travers de plusieurs canaux de distribution. Ces canaux référencent les clients avec des moyens de plus en plus modernes comme internet ou les smartphones. Cette gamme offre donc des possibilités d'investissement pour les distributeurs afin de valoriser et fidéliser leurs clientèles dans un contexte économique plus exigeant et plus versatile.

Enfin, la gestion des flux physiques et électroniques peut être envisagée de façon plus optimale avec les gammes GCI et GCS. Le contexte économique comprend de plus en plus de contraintes liées aux coûts des transports, de l'entreposage, de l'optimisation des approvisionnements, de la vitesse dans la transmission des informations, de leur consolidation, et de leur exécution.

En général et à la lumière des analyses de cabinets d'étude comme décrites au paragraphe 6.2.3.3 « L'évolution des marchés vers les modèles SaaS* ou On Demand* », l'utilisation de logiciels en mode SaaS et non en mode licence/propriétaire semble de plus en plus adapté au monde informatique en général et au Supply Chain en particulier. La possibilité pour un client de déployer instantanément dans une région ou un pays des modules de gestion de l'entrepôt ou de consolidation de données pour l'approvisionnement de magasins grâce au mode SaaS présente un avantage concurrentiel indéniable.

Le premier trimestre de l'exercice 2011/2012 a connu une diminution de 8% du chiffre d'affaires à 15,7 millions d'euros par rapport à 17 millions d'euros au même trimestre de l'exercice précédent. Néanmoins, la poursuite du développement de l'activité en mode Saas (Software as a Service), a permis au Groupe d'afficher une croissance des activités d'Edition de 9% par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent.

<i>Non audité</i>	Trimestre clos le 30 juin		Variation
	2011	2010	
Licences	1 673	1 818	-8%
Maintenance	5 615	5 218	8%
SaaS	2 724	2 125	28%
Activités d'Edition	10 012	9 161	9%
Conseil & Services	5 675	7 803	-27%
Chiffre d'Affaires	15 687	16 964	-8%

L'activité Licences, portée notamment par la signature d'une centrale d'achat d'un leader de la grande distribution qui a sélectionné la suite progicielle d'exécution logistique GCE, baisse cependant de 8% par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. L'activité Conseils et Services continue à être impactée par la baisse passée du chiffre d'affaires licences. La volatilité affectant les cycles de décision d'achat des clients rend difficile la détection de tendances au travers des performances passées ou de la revue du portefeuille des affaires en cours de négociation. Par ailleurs, l'absence de vente de licences pour des montants significatifs continue à impacter le chiffre d'affaires Conseils & Services à la baisse, et cette tendance devrait se poursuivre.

¹ Les tendances développées dans ce paragraphe ne constituent pas des prévisions ou des estimations du bénéfice au sens du Règlement Européen n° 809/2004 pris en application de la Directive 2003/71/00 du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003.

Generix Group confirme la solidité de son modèle « On Demand » qui continue sa forte croissance (+28% par rapport au même trimestre de l'exercice précédent) et confirme, par là même, son adéquation aux attentes du marché. Du fait du montant des nouvelles signatures enregistrées en 2010/2011, la croissance du chiffre d'affaires On Demand devrait être moins forte en 2011/2012 qu'en 2010/2011. Des consommations de services plus importantes peuvent cependant affecter positivement un trimestre en particulier. L'activité de maintenance connaît également une croissance de 8% par rapport au premier trimestre de l'exercice 2010/2011, avec des clients toujours aussi fidèles aux solutions de Generix Group et qui continuent à investir dans leurs évolutions. L'activité maintenance se maintient grâce à une faible attrition d'une base installée loyale compensée par l'acquisition régulière de nouveaux licenciés.

Du fait de l'absence de nouveaux projets significatifs dans l'activité Conseils & Services, et d'une estimation inchangée des travaux restant à effectuer sur les projets en cours, le risque de pertes à terminaison sur cette activité n'a pas évolué de façon significative depuis le 31 mars 2011 (se référer au paragraphe 4.3.1. du présent document de référence).

Par ailleurs, le risque de dépréciation des actifs de la société, en particulier sur les goodwill, se fonde sur des évaluations à long-terme de la société et n'a pas évolué de façon significative depuis le 31 mars 2011. Ce risque sera revu à nouveau au cours de l'exercice 2011/2012.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société ne communique pas de prévisions ni d'estimations de bénéfices.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

La Société est organisée sous la forme d'une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

14.1.1 Composition du Directoire

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le Directoire était composé des cinq membres suivants :

Organe	Nom du membre	Fonction principale exercée dans la société	Date de première nomination	Date de fin de mandat
DIRECTOIRE	Jean-Charles DECONNINCK	Président	30 mars 2005 renouvelé le 24 mai 2007	2013 AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013
	Gérard VERIN	Membre	2 février 2005 renouvelé le 24 mai 2007	2013 AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013
	Philippe SEGUIN	Membre	12 avril 2005 renouvelé le 24 mai 2007	2013 AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013
	Alain LEVY	Membre	21 juillet 2008	2013 AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013
	Jérôme ARNAUD	Membre	16 juin 2010	2013 AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013

Madame Virginie MELEUX et Monsieur Didier BONJOUR, tous deux membres du Directoire depuis le 21 juillet 2008, ont respectivement démissionné de leurs mandats sociaux les 7 mai et 20 mai 2010.

Monsieur Manuel MONTALBAN, membre du Directoire depuis de 16 juin 2010, a démissionné de ses fonctions le 27 janvier 2011.

Le Conseil de Surveillance, qui s'est tenu suite à l'Assemblée Générale du 1^{er} septembre 2011 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011, a procédé au renouvellement des membres du Directoire à l'issue de leurs mandats.

14.1.2 Composition du Conseil de Surveillance

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le Conseil de Surveillance était composé des huit membres suivants :

Organe	Nom	Fonction principale exercée dans la Société	Date de première nomination	Date de fin de mandat
CONSEIL DE SURVEILLANCE	François POIRIER	Président	2 fév. 2005	2017 AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017
	Gérard CLAVERIE	Vice-Président	29 nov. 2005	2017 AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017
	Jean-Philippe GALLANT	Membre	2 fév. 2005	2017 AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017
	PLÉIADE INVESTISSEMENT, représentée par Roland BONNET	Membre	23 nov. 2007	2012 AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012
	Dominique DESPINEY	Membre	24 oct. 2008	2013 AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013
	JFG DEVELOPPEMENT, représentée par Jean-François GAUTIER	Membre	22 juil. 2009	2017 AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017
	Jean-Noël LABROUE	Membre	15 sept.2010	2016 AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016
	AT INFINITUM SA Représentée par Dimitri DUFFELEER	Membre	15 sept.2010	2016 AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016
Marie-Laure BORDAIS	Membre	1er sept. 2011	2017 AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017	

Le mandat des membres du Conseil de Surveillance est d'une durée de six ans. Pour des raisons historiques, la durée statutaire du mandat des membres du Conseil de Surveillance est fixée au maximum légal. Il n'a pas été jugé utile de proposer à l'assemblée une modification statutaire à cet égard.

Les mandats de quatre des huit membres en fonctions, JFG Développement et Messieurs GALLANT, POIRIER et CLAVERIE sont venus à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 1er septembre 2011 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011. Il a été alors proposé et voté lors de cette assemblée générale ordinaire le renouvellement de leurs mandats ainsi que la nomination de Madame Marie-Laure BORDAIS en tant que membre du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance, qui s'est tenu suite à l'Assemblée Générale du 1^{er} septembre 2011 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2011, a procédé à la désignation de Monsieur François POIRIER en tant que Président du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Jean-Philippe GALLANT.

14.1.3 Autres informations concernant les membres des organes de direction et de surveillance et de direction générale

- il n'existe aucun lien familial entre les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance de la Société ;
- aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ; et
- aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

14.1.4 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au 31 mars 2011

Membres des organes de direction et de Surveillance de GENERIX S.A.	Autres mandats et fonctions actuellement exercés dans d'autres sociétés		Autres mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq derniers exercices et non exercés à la date d'enregistrement du document de référence	
	Fonction	Société	Fonction	Société
Jean-Charles DECONNINCK <i>Président du Directoire</i>	Vice-Président du Conseil de Surveillance	Divalto SA		
			Président	Infolog Solutions SAS
	Administrateur	INFLUE Portugal*		
	Administrateur	Generix Group Italie*		
	Administrateur	Generix Group BENELUX*		
	Associé	Generix Group Brasil Serviços de Informatica LTDA*		
Alain LEVY <i>Membre du Directoire</i>	-	-	Directeur Général	Infolog Solutions SAS
François POIRIER <i>Membre du Conseil de Surveillance</i> <i>Membre du Comité d'Audit</i> <i>Membre du Comité des Nominations et Rémunérations</i>	Président	Pléiade Investissement SAS	Président du Conseil de Surveillance	XTS Telecom SA
	Administrateur	Pléiade Venture	Président	Da Volterra SAS
	Administrateur	Industries et Finances Partenaires SAS	Administrateur en tant que représentant permanent de Pléiade Investissement	Léon de Bruxelles SA
	Directeur Général	Le Polyptyque SAS	Membre du Conseil de Surveillance	Astorg Partners SAS
	Administrateur	Netgem SA	Membre du Comité Consultatif en tant que représentant permanent de Pléiade Investissement	Ciblex Financière SAS
	Administrateur	Hologram Industries SA	Administrateur	Glow Entertainment Group SA Softway SAS
	Membre du Comité de Surveillance	Quietalis SAS	Membre du Comité de Surveillance	Financière de Courcelles SA
	Administrateur en tant que représentant permanent Pléiade Venture	Smart Trade SA		

Membres des organes de direction et de Surveillance de GENERIX S.A.	Autres mandats et fonctions actuellement exercés dans d'autres sociétés		Autres mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq derniers exercices et non exercés à la date d'enregistrement du document de référence	
	Fonction	Société	Fonction	Société
	Membre des Comités de Surveillance en tant que représentant permanent de Pléiade Investissement	Pléiade Venture SAS Interlogiciel SAS Ceric Technologies SAS		
	Membre du Comité d'Administration	Pléiade Asset Management SAS		
Jean-Philippe GALLANT <i>Président du Conseil de Surveillance</i> <i>Président du Comité d'Audit</i>	Président	SIRA SAS Simperi 2010 SAS		
	Directeur Général	Califfe SAS 2008 Califfe SAS 2009 Califfe SAS 2010		
	Gérant	Financière de la rue d'Alger SARL		
	Administrateur	Financière Boscary		
	Administrateur	Makheia Group		
	Administrateur	Paris Lyon Gestion		
Gérard CLAVERIE <i>Vice-Président du Conseil de Surveillance</i> <i>Président du Comité Stratégie</i>	Membre du Conseil de Surveillance	Divalto SA		
	Membre du Conseil de Surveillance	SODIFRANCE		
	Administrateur de Syntec Numérique	Syndicat professionnel : Syntec Numérique		
	Administrateur	Cognitis Group		
PLÉIADE INVESTISSEMENT <i>Membre du Conseil de Surveillance</i>	Président	Société d'Investissement et de participation des Associés de Quiétalis SIPAQ-SAS	Membre du Conseil de Surveillance	Léon de Bruxelles SA
	Membre du Comité Stratégique	Cojean SAS	Membre du Comité Consultatif	Ciblex Financière SAS
	Membre du Comité de Surveillance	des sociétés Interlogiciel SAS, Pléiade Venture et Quiétalis SAS	Administrateur	Hologram Industries SA
	Censeur du Conseil	Aden Services (Grou) Co., Limited		
Roland BONNET <i>Représentant permanent de Pléiade Investissement au Conseil de Surveillance</i>	Président du Comité de Surveillance	Ceric Technologies SAS		
	Gérant	Financière Valrimont SARL		
JFG DEVELOPPEMENT <i>Membre du Conseil de Surveillance, représentée par Jean-François GAUTIER</i>	Administrateur	Groupe PROMOD		
	Administrateur	LEGRIS INDUSTRIE		
	Administrateur	CABASSE – CANON		
	Comité Stratégique	Happy Blue Fish Studio		
	Comité Stratégique	KELBILLET		

Membres des organes de direction et de Surveillance de GENERIX S.A.	Autres mandats et fonctions actuellement exercés dans d'autres sociétés		Autres mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq derniers exercices et non exercés à la date d'enregistrement du document de référence	
	Fonction	Société	Fonction	Société
Jean-François GAUTIER	Gérant	JFG Développement		
Dominique DESPINEY <i>Membre du Conseil de Surveillance</i>	Gérant	SARL Organétude		
Jean-Noël LABROUE <i>Membre du Conseil de Surveillance</i>	<i>Administrateur</i>	<i>SEB</i>	<i>CEO et Board Member et autres mandats liés à l'activité dans le cadre du Groupe, fonctions exercées jusqu'en 2009</i>	<i>Kesa Electrical plc</i>
AT INFINITUM SA <i>Membre du Conseil de Surveillance, représentée par Dimitri DUFFELEER</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Quaeroq srl</i>		
	<i>Administrateur</i>	<i>Foutain SA</i>		
	<i>Administrateur</i>	<i>Realdolmen SA</i>		
Dimitri DUFFELEER	<i>Administrateur</i>	<i>At Infnitum SA</i>		

*Sociétés du Groupe GENERIX

Messieurs LEVY, ARNAUD, VERIN et SEGUIN, membres du Directoire de GENERIX S.A., n'exercent pas d'autres mandats sociaux.

14.1.5 Biographies des membres du Directoire, des membres du Conseil de Surveillance et des dirigeants

(a) Biographies des Membres du Directoire

Monsieur Jean-Charles DECONNINCK

Président du Directoire et par intérim Directeur Ventes et Marketing

Né en 1960, Monsieur DECONNINCK est titulaire d'un diplôme d'ingénieur, issu de l'Ecole des Hautes Etudes Industrielles (HEI) de Lille. Il a démarré sa carrière chez IBM dès 1986 ayant successivement occupé les postes suivants : ingénieur commercial, chef de département Ventes, Responsable de l'activité commerciale Distribution France et Belgique puis Responsable Marketing Europe pour le Retail. En 2000, il rejoint le groupe LGS France en tant que Responsable de la structure européenne puis Directeur Général. Depuis 2005, Monsieur DECONNINCK a rejoint GENERIX S.A. en tant que Président du Directoire.

Monsieur Gérard VERIN

*Ancien membre du Conseil d'Administration de GENERIX S.A.,
Directeur du pôle Qualité de l'Engagement et des Systèmes d'Informations*

Né en 1955, Monsieur VERIN est titulaire d'un diplôme de l'école Centrale de Lille. Il a démarré sa carrière d'ingénieur chez SYSECA, avant de devenir Responsable d'Agence. Co-fondateur de GENERIX en 1990, il a occupé successivement les postes de Directeur Conseil et services, puis, en 2000, Directeur de la Recherche et Développement et du support, et, à partir de 2006, Directeur du support et des activités On Demand. Il occupe aujourd'hui le poste de Directeur du pôle qualité de l'engagement et des systèmes d'informations.

Monsieur Philippe SEGUIN*Directeur Pôle Industriel*

Né en 1969, Monsieur SEGUIN est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur Aéronautique et d'un Mastère de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris. Il a démarré sa carrière d'ingénieur chez Arianespace à Kourou, avant de devenir Chargé d'Affaires à l'International pour La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Entré chez Transiciel en 1997 (devenu depuis Cap Gemini Sogeti), il a occupé les postes de Directeur d'Agence ERP, puis de Directeur des Offres avant de rejoindre GENERIX S.A. en 2004 comme Directeur Conseil et Services, et occupe actuellement le poste de Directeur du Pôle Industriel qui regroupe les activités On Demand, Recherche et Développement et Support.

Monsieur Alain LEVY*Directeur Pôle Services Collaboratifs*

Né en 1952, Monsieur LEVY a fait des Etudes Comptables Supérieures & Maîtrise en Informatique aux Arts & Métiers de Paris. De 1977 à 1983, il est Directeur du département Conseil & Services d'une SSII, racheté par Peat Marwick en 1983, puis, de 1984 à 2007, co-fondateur et Directeur Général de la société INFOLOG SOLUTIONS, Editeur de logiciels dans le domaine de la Supply Chain. Après le rachat par le Groupe GENERIX d'INFOLOG SOLUTIONS en décembre 2007, il prend successivement, au sein de GENERIX S.A., le poste de Transition manager en 2008, puis il est chargé de la Direction des Services pour la France en 2009, et a pris la direction du Pôle Services du groupe depuis avril 2010.

Monsieur Jérôme ARNAUD*Directeur Administratif et Financier*

Né en 1967, Monsieur ARNAUD est titulaire d'un diplôme de l'École Supérieure de Commerce de Lille (1990). Il a été Audit Manager puis Senior Manager pour Price Waterhouse à Lyon, Paris et New York de 1990 à 1999. Il a été ensuite Directeur du reporting financier chez Ansaldo Signal N.V., cotée au NASDAQ. En 2000, il est devenu Group Controller d'ILOG, puis Chief Financial Officer en 2004, basé en Californie. ILOG, cotée sur Euronext et au NASDAQ, fut rachetée par IBM en décembre 2008. Il a rejoint ensuite GENERIX S.A. en décembre 2009 comme Directeur Administratif et Financier.

(b) Biographies des Membres du Conseil de Surveillance**Monsieur Jean-Philippe GALLANT,***Président du Conseil de Surveillance*

Né en 1941, Monsieur GALLANT est diplômé de l'Ecole Supérieure d'Electricité. Sa carrière industrielle de 32 ans s'est déroulée au sein de deux grands groupes américains des technologies de l'information : IBM où il a occupé de nombreux postes de responsabilité dans les services de production et le développement des activités de télécommunication, de 1965 à 1993; Solectron SA, filiale française du leader mondial des services de production d'électronique qu'il a dirigée de 1993 à 1997. Passionné par le domaine des TMT (Technologie, Média, Télécommunications), il a mis ses compétences industrielles et sa connaissance des marchés au service d'institutions financières comme le Groupe Pinatton. Depuis 2001, Monsieur GALLANT est Vice-Président de la société d'investissements financiers Financière Boscary. Par ailleurs, de 2002 à 2005, Monsieur GALLANT a exercé plusieurs mandats d'administrateur indépendant chargé de veiller au bon déroulement d'opérations de séparation de société exigées par la commission de Bruxelles (Legrand, Eritis, SAUR).

Monsieur Gérard CLAVERIE*Vice-Président du Conseil de Surveillance,
Administrateur Syntec Numérique*

Né en 1946, Monsieur CLAVERIE est diplômé de l'INSA Lyon et de l'Institut de Préparation aux affaires de Montpellier.

Monsieur CLAVERIE a travaillé chez IBM en qualité de Directeur de la division Intégration de Systèmes en France ; il a été Directeur Général de AXONE et Président des filiales services et édition de logiciels d'IBM France. Il exerce un rôle actif au sein de Syntec Numérique (anciennement Syntec Informatique), chambre syndicale des SSII et des Editeurs de Logiciels.

Monsieur François POIRIER

Né en 1960, diplômé d'HEC en 1981, Monsieur POIRIER a travaillé à l'IDI de 1983 à 1990, puis dirigé ASTORG, à l'époque filiale du groupe SUEZ, de 1990 à 1997. Il est co-fondateur du fonds de capital-risque SEEFT VENTURES et Président de PLÉIADE INVESTISSEMENT, holding patrimonial constitué d'entrepreneurs qui investissent ensemble et partagent leur expérience.

Monsieur Roland BONNET

Représentant permanent de PLÉIADE INVESTISSEMENT

Né en 1963, ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique, Monsieur BONNET a une expérience d'investisseur et de banquier : d'abord à la Banque Indosuez où il a exercé plusieurs activités (analyse financière, crédit international Asie, financement de projets d'infrastructure et de télécommunications en Europe), puis comme Directeur Général Adjoint de Suez Industrie, filiale de capital-investissement du groupe Suez, et enfin chez Bank of Scotland à Paris où il était responsable des financements d'acquisitions. Depuis le début 2009, il est Directeur Associé de Pléiade Investissement.

Monsieur Dominique DESPINEY

Né en 1952, Monsieur DESPINEY est ingénieur informatique. Il débute sa carrière chez Honeywell Bull où il développe un système de gestion de pièces détachées pour Renault. De 1978 à 1982, Directeur Organisation et Informatique du groupe Viniprix/Euromarché, il conçoit un des premiers systèmes de gestion en temps réel de la logistique de distribution. En 1983, il crée INFOLOG SOLUTIONS (ex DL Consultant), société spécialisée dans l'édition de logiciels pour la supply chain. En décembre 2007, INFOLOG SOLUTIONS intègre le Groupe GENERIX.

Monsieur Jean-François GAUTIER

Représentant permanent de JFG DEVELOPPEMENT

Né en 1954, diplômé de l'Ecole Centrale de Paris, Monsieur GAUTIER a travaillé au sein du groupe THOMSON Electro-Ménager de 1978 à 1989 ; il a dirigé le Groupe Salomon de 1990 à 1998. JFG Développement est une société de Conseil et de Participation Active, créée en 1999 par Jean-François GAUTIER, et qui a vocation à prendre des participations dans des PME/TPE et de conseiller les chefs d'entreprise dans les domaines de la stratégie et du développement marketing, commercial et humain.

Monsieur Jean-Noël LABROUE

Né en 1947, Monsieur LABROUE est Ingénieur physicien de formation et titulaire d'un Master of Sciences de Northwestern University, Chicago en 1971. Il a travaillé chez Intertechnique, en tant que Directeur des ventes de la division Informatique de 1972 à 1979, avant d'entrer en 1979 au sein du groupe Darty où il a occupé diverses fonctions opérationnelles.

M. Labroue a été Président du Directoire du groupe Darty de 1994 à 2000, puis CEO de Kingfisher Electricals et membre du Board de Kingfisher de 2000 à mai 2003. Il a ensuite occupé les fonctions de CEO (Chief Executive Officer) de Kesa Electricals plc de Juin 2003 à Avril 2009.

Monsieur Dimitri DUFFELEER

Né en 1970, Monsieur Dimitri Duffeleer est titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil architecte de l'Université Catholique de Louvain 1994 et a suivi différents programmes post-universitaires de gestion. Il a été partenaire d'un bureau d'étude de 1995 à 1997 et il a créé sa société de gestion d'investissement At Infinitem SA en 1998. Il a été co-fondateur du fonds d'investissement Quaeroq SCRL en 2003 dont il est le Directeur Général. Dans le cadre du fonds Quaeroq, At Infinitem SA est administrateur de différentes sociétés cotées (Realdolmen SA, Fountain SA).

14.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

A la date d'enregistrement du présent document de référence et à la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit actuel ou potentiel entre les intérêts privés des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société et l'intérêt de la Société.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients fournisseurs ou autres aux termes duquel l'un des administrateurs de la Société a été nommé. A la connaissance de la Société, il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes visées au paragraphe 14.1.1 du présent document de référence concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

▪ Conventions conclues au profit des dirigeants

Le Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2008/2009 a autorisé l'affiliation de Monsieur DECONNINCK à compter du 1er janvier 2009 au régime de frais de santé-prévoyance souscrit par la Société auprès de la compagnie Axa Assurances ainsi que son affiliation au régime retraite supplémentaire par capitalisation souscrit par la société auprès de la compagnie Generali en application des articles L. 911-1 et suivants du Code de la sécurité sociale.

Par ailleurs, Monsieur SEGUIN, Directeur du Pôle Industriel, bénéficie d'une indemnité de rupture en cas de rupture de son contrat de travail à l'initiative de la Société dans les neuf mois suivant un changement de l'actionnaire principal. Le Conseil de Surveillance, à l'unanimité, a décidé que cette indemnité de rupture ne serait définitivement acquise que si l'excédent brut d'exploitation ou EBE (qui a remplacé l'EBITDA à partir du 1er avril 2009) du Groupe est, au cours des 3 années fiscales précédant la cessation des fonctions salariées de Monsieur SEGUIN, au moins égal à 80 % de l'objectif fixé pour chacun de ces exercices. L'excédent brut d'exploitation correspond à la définition donnée par le plan comptable général et selon les principes comptables français.

Par ailleurs, une transaction approuvée par le Directoire le 20 juillet 2010 concerne un membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Jean-Philippe Gallant, également administrateur de la société MAKHEIA GROUP. La transaction s'élève à 45 K€ et représente des prestations de services de la part de MAKHEIA GROUP relative à l'architecture des marques du Groupe GENERIX. Cette transaction a été conclue à des conditions normales.

15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1 REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération totale incluant les avantages de toute nature versée durant l'exercice à chaque mandataire social par la Société est indiquée ci-après. Cette rémunération comprend, pour certains membres des organes de direction, une partie fixe et une partie variable, le montant de la partie fixe incluse dans la rémunération totale est signalé.

Lors de sa réunion du 21 novembre 2008, le Conseil de Surveillance de GENERIX S.A. a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Le Conseil de Surveillance a considéré que ces recommandations s'inscrivaient dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société et a constaté que la quasi-totalité de ces recommandations étaient déjà mises en œuvre.

15.1.1 Rémunération des membres du Directoire

Les membres du Directoire ne perçoivent aucun jeton de présence au titre de leur mandat social.

Au cours de l'exercice 2008/2009, Monsieur DECONNINCK, Président du Directoire, a mis un terme au contrat de travail le liant à la Société avec effet au 31 décembre 2008.

Par délibération du 21 novembre 2008, le Conseil de Surveillance avait décidé que Monsieur DECONNINCK percevrait à compter du 1er janvier 2009 une rémunération fixe mensuelle brute de 17 750 euros au titre de son mandat social.

Le Conseil de Surveillance a autorisé l'affiliation de Monsieur DECONNINCK au régime de frais de santé-prévoyance souscrit par la Société auprès de la compagnie Axa Assurances, ainsi qu'au régime de retraite supplémentaire par capitalisation souscrit par la Société auprès de la compagnie Generali en application des articles L 911-1 et suivants du Code de la sécurité sociale.

Par ailleurs, Monsieur DECONNINCK a été affilié au régime de garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC) avec effet rétroactif au 1er janvier 2008.

Le Conseil de Surveillance a décidé que Monsieur DECONNINCK aurait droit à une part variable théorique égale à la moitié de sa rémunération annuelle fixe, en fonction d'objectifs fixés par une lettre d'objectifs annuels. Cette rémunération variable est fonction du chiffre d'affaires et de la profitabilité du Groupe et du respect d'objectifs spécifiques en matière de management / leadership et de stratégie de l'entreprise.

Lors de sa réunion du 16 juin 2010, le Conseil de Surveillance, après avoir entendu les propositions du Comité des Rémunérations, a décidé de porter la rémunération fixe mensuelle brute de Monsieur DECONNINCK à 18 000 euros à partir du 1^{er} avril 2010.

Lors de sa réunion du 21 juillet 2011, le Conseil de Surveillance, après avoir entendu les propositions du Comité des Rémunérations, a constaté que les objectifs n'avaient pas été atteints et a arrêté le montant de la part variable de Monsieur DECONNINCK à 50 % de la part variable théorique pour l'exercice 2010/2011.

Monsieur DECONNINCK bénéficie, au titre d'un avantage en nature, d'un véhicule de société.

Par délibération du 6 octobre 2008, le Directoire, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2008, a décidé d'attribuer 100 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,5 euro à Monsieur DECONNINCK. Ces actions gratuites ont été émises à la date d'expiration de la période d'acquisition de deux ans, soit le 6 octobre 2010.

À l'exception de Monsieur DECONNINCK, aucun membre du Directoire ne perçoit de rémunération au titre de son mandat social.

Lors de sa réunion du 26 janvier 2009, le Conseil de Surveillance a arrêté les conditions de performance conditionnant l'attribution définitive de l'indemnité de rupture stipulée au profit de Monsieur SEGUIN, Directeur du Pôle Industriel, en cas de rupture de son contrat de travail à l'initiative de la Société dans les neuf mois suivant un changement de l'actionnaire principal.

Le Conseil de Surveillance, à l'unanimité, a décidé que cette indemnité de rupture ne serait définitivement acquise que si l'EBE du Groupe est, au cours des 3 années fiscales précédant la cessation des fonctions salariées de Monsieur SEGUIN, au moins égal à 80 % de l'objectif fixé.

Il convient de préciser que, à l'exception de Monsieur DECONNINCK, les membres du Directoire exercent au sein de la Société des fonctions salariées techniques distinctes de leurs mandats sociaux.

À ce titre, ils bénéficient d'une rémunération fixe et d'une part de rémunération variable basée sur les objectifs annuels fixés en début d'année.

Ces objectifs portent notamment sur les éléments suivants :

- atteinte d'indicateurs spécifiques au département dont ils assument la direction ;
- atteinte d'indicateurs chiffrés provenant du budget pour l'exercice.

Ces données sont mesurées par le département contrôle de gestion et déclenchent, selon le niveau d'atteinte de chacun des objectifs, le versement de la rémunération variable correspondante après qu'ils aient été validés par le Président du Directoire.

Les membres du Directoire ne perçoivent aucune rémunération des filiales du Groupe.

Par ailleurs, certains membres du Directoire peuvent recevoir des options de souscription d'actions et des actions gratuites au cours de leurs mandats.

- Les membres du Directoire n'ont pas reçu et n'ont pas levé d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours des deux derniers exercices, et ne détiennent pas de telles options au 31 mars 2011.
- En dehors des 100 000 actions gratuites attribuées à Monsieur DECONNINCK au cours de l'exercice 2008/2009 et émises lors de l'exercice 2010/2011, aucune action gratuite n'a été attribuée à d'autres membres du Directoire au cours de cet exercice. Au cours de l'exercice 2009/2010, 40 000 et 10 000 actions gratuites ont respectivement été attribuées à Messieurs SEGUIN et VÉRIN.

Les Assemblées Générales des 15 septembre 2010, 17 septembre 2009, 30 septembre 2008 et 5 septembre 2007 ont autorisé le Directoire à émettre des actions gratuites, pour une durée de 38 mois à partir de leur autorisation et chacune à hauteur de 10% du capital social. Ces autorisations ont été utilisées par le Directoire à ce jour à hauteur de 290 800 actions. Ces autorisations sont susceptibles d'être utilisées par le Directoire dans le cadre de nouvelles attributions d'actions gratuites au profit des dirigeants.

15.1.2 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas d'autre rémunération que celle représentée par les jetons de présence. Ils n'ont pas reçus de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription d'actions, ou d'actions gratuites.

Le Conseil de Surveillance a réparti entre ses membres une somme globale de 85 000 euros au titre des jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale Mixte du 15 septembre 2010 pour l'exercice ouvert le 1er avril 2010 et clos le 31 mars 2011.

L'assemblée générale du 1^{er} septembre 2011 a fixé à 90 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2011 et clos le 31 mars 2012.

15.1.3 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Aucun prêt ou garantie n'a été alloué aux mandataires sociaux de la société.

15.1.4 Tableaux de présentation des rémunérations dues aux dirigeants et mandataires sociaux

Tableau 1 de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Le tableau ci-dessous résume les rémunérations dues au titre des exercices 2010/2011 et 2009/2010, ainsi que la valorisation des actions gratuites et des options de souscription d'actions attribuées durant ces exercices.

Les montants sont exprimés en euros et sur la durée des mandats sociaux.

Monsieur Jean-Charles DECONNINCK Président du Directoire	Exercice 2009/2010	Exercice 2010/2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	292 118	292 318
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

TOTAL	292 118	292 318
--------------	---------	---------

Monsieur Gérard VERIN Membre du Directoire	Exercice 2009/2010	Exercice 2010/2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	128 240	125 206
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	20 600	Néant
TOTAL	148 840	125 206

Monsieur Philippe SEGUIN Membre du Directoire	Exercice 2009/2010	Exercice 2010/2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	183 552	174 729
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	82 400	Néant
TOTAL	265 952	174 729

Monsieur Alain LEVY Membre du Directoire	Exercice 2009/2010	Exercice 2010/2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	230 808	224 100
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	230 808	224 100

Monsieur Jérôme ARNAUD Membre du Directoire	Exercice 2009/2010	Exercice 2010/2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	NA	145 786
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NA	Néant
TOTAL	NA	145 786

Le mandat de Monsieur Jérôme ARNAUD a débuté le 16 juin 2010.

Monsieur Manuel MONTALBAN Membre du Directoire	Exercice 2009/2010	Exercice 2010/2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	NA	122 714
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	Néant
Valorisation des actions de	NA	Néant

performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	NA	122 714

Monsieur Manuel MONTALBAN, dont le mandat a débuté le 16 juin 2010, a démissionné de ses fonctions le 27 janvier 2011.

Monsieur Didier BONJOUR Membre du Directoire	Exercice 2009/2010	Exercice 2010/2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	205 694	22 111
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	20 600	Néant
TOTAL	226 294	22 111

Monsieur Didier BONJOUR a démissionné de ses fonctions de membre du Directoire le 20 mai 2010.

Madame Virginie MELEUX Membre du Directoire	Exercice 2009/2010	Exercice 2010/2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	102 119	77 683
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	102 119	77 683

Madame Virginie MELEUX a démissionné de ses fonctions le 7 mai 2010.

Monsieur Jean-Philippe GALLANT Président et membre du Conseil de Surveillance	Exercice 2009/2010	Exercice 2010/2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	12 000	A définir (1)
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	12 000	A définir

(1) Se référer au tableau 3 du chapitre 15 du présent document de référence.

La rémunération brute globale versée en 2010/2011 au Directoire s'est élevée à 1 233 646 euros.

Tableau 2 récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les rémunérations brutes avant impôt des dirigeants mandataires sociaux sont indiquées ci-dessous conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et de l'AMF.

Les montants sont exprimés en euros et sur la durée des mandats sociaux.

Monsieur Jean-Charles DECONNINCK Président du Directoire	Exercice 2009/2010		Exercice 2010/2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	213 000	213 000	216 000	216 000
Rémunération variable	69 205	85 200	53 194	69 271
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	4 073	4 073	6 600	7 415
Autres éléments (1)	5 840	9 972	16 524	17 026
TOTAL	292 118	312 245	292 318	309 711

(1) Les autres éléments concernent les régimes complémentaires de prévoyance santé et de retraite

Monsieur Gérard VERIN Membre du Directoire	Exercice 2009/2010		Exercice 2010/2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	98 028	98 028	103 908	100 968
Rémunération variable	26 326	18 332	17 318	26 939
Rémunération exceptionnelle	976	3 426	980	980
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	
Avantages en nature	2 910	2 910	3 000	2 983
TOTAL	128 240	122 697	125 206	131 870

(2) Les rémunérations exceptionnelles concernent les primes hors variables et indemnités perçues en cas de départ le cas échéant

Monsieur Philippe SEGUIN Membre du Directoire	Exercice 2009/2010		Exercice 2010/2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	123 540	123 540	135 900	129 720
Rémunération variable	54 530	26 067	33 634	54 400
Rémunération exceptionnelle	1 252	1 489	1 235	1 235
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	4 230	4 230	3 960	3 982
TOTAL	183 552	155 326	174 729	189 338

Monsieur Alain LEVY Membre du Directoire	Exercice 2009/2010		Exercice 2010/2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	180 000	180 000	180 000	180 000
Rémunération variable	44 039	33 750	35 700	46 739
Rémunération exceptionnelle	1 800	1 800	1 800	1 800
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	4 969	4 969	6 600	4 113
TOTAL	230 808	220 519	224 100	232 562

Monsieur Jérôme ARNAUD Membre du Directoire	Exercice 2009/2010		Exercice 2010/2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	NA	NA	126 673	125 562
Rémunération variable	NA	NA	18 668	20 267
Rémunération exceptionnelle	NA	NA	745	1 745
Jetons de présence	NA	NA	Néant	Néant
Avantages en nature	NA	NA	Néant	Néant
TOTAL	NA	NA	145 786	147 574

Le mandat de Monsieur Jérôme ARNAUD a débuté le 16 juin 2010.

Monsieur Manuel MONTALBAN Membre du Directoire	Exercice 2009/2010		Exercice 2010/2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	NA	NA	92 500	89 327
Rémunération variable	NA	NA	30 000	30 000
Rémunération exceptionnelle	NA	NA	214	214
Jetons de présence	NA	NA	Néant	Néant
Avantages en nature	NA	NA	Néant	Néant
TOTAL	NA	NA	122 714	119 541

Monsieur Manuel MONTALBAN, dont le mandat a débuté le 16 juin 2010, a démissionné de ses fonctions le 27 janvier 2011.

Monsieur Didier BONJOUR Membre du Directoire	Exercice 2009/2010		Exercice 2010/2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	130 200	129 487	18 643	18 083
Rémunération variable	70 762	72 080	2 968	7 686

Rémunération exceptionnelle	1 302	3 054	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	3 430	3 430	500	500
TOTAL	205 694	208 052	22 111	26 269

Monsieur Didier BONJOUR a démissionné de ses fonctions de membre du Directoire le 20 mai 2010.

Madame Virginie MELEUX Membre du Directoire	Exercice 2009/2010		Exercice 2010/2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	91 296	91 296	9 383	8 390
Rémunération variable	9 934	11 051	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	889	5 278	68 300	68 300
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	102 119	107 625	77 683	76 690

Madame Virginie MELEUX a démissionné de ses fonctions le 7 mai 2010.

Monsieur Jean-Philippe GALLANT Président et membre du Conseil de Surveillance	Exercice 2009/2010		Exercice 2010/2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	Néant	Néant	9 383	8 390
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	12 000	9 000	A définir (1)	12 000
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	12 000	9 000	A définir	20 390

(1) Se référer au tableau 3 du chapitre 15 du présent document de référence.

Tableau 3 sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants
--

Les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas d'autres rémunérations que celles indiquées dans le tableau ci-dessous.

Conseil de Surveillance	Montants versés au cours de l'exercice 2009/2010	Montants versés au cours de l'exercice 2010/2011
Jean-Philippe GALLANT		

Jetons de présence	9 000	12 000
Autres rémunérations	-	-
Gérard CLAVERIE		
Jetons de présence	9 000	12 000
Autres rémunérations	-	-
François POIRIER		
Jetons de présence	4 500	8 000
Autres rémunérations	-	-
PLEIADE INVESTISSEMENT		
Jetons de présence	9 000	12 000
Autres rémunérations	-	-
Dominique DESPINEY		
Jetons de présence	4 500	8 000
Autres rémunérations	-	-
JFG DEVELOPPEMENT		
Jetons de présence	4 500	8 000
Autres rémunérations	-	-
Jean-Noël LABROUE		
Jetons de présence	NA	NA
Autres rémunérations	-	-
AT INFINITUM SA		
Jetons de présence	NA	NA
Autres rémunérations	-	-
TOTAL	40 500	60 000

Les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Noël LABROUE et AT INFINITUM SA représentée par Monsieur Dimitri DUFFELEER ont débuté le 15 septembre 2010.

Les jetons de présence versés au cours des exercices 2009/2010 et 2010/2011 correspondent aux jetons de présence alloués respectivement au titre des exercices 2008/2009 et 2009/2010.

Le Conseil de Surveillance a réparti entre ses membres une somme globale de 85 000 euros au titre des jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale Mixte du 15 septembre 2010 pour l'exercice ouvert le 1er avril 2010 et clos le 31 mars 2011. L'allocation de ces jetons de présence n'a pas encore été décidée par le Conseil de Surveillance à la date du présent document de référence.

Tableau 4 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et toute société du groupe.

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée durant l'exercice 2010/2011 aux mandataires sociaux que ce soit par GENERIX SA ou toute autre société du Groupe.

Tableau 5 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice 2010/2011 par les dirigeants mandataires sociaux.

Tableau 6 Actions de performance (actions gratuites) attribuées à chaque mandataire social

Aucune action de performance (actions gratuites) n'a été attribuée aux mandataires sociaux durant l'exercice 2010/2011.

Tableau 7 Actions de performance (actions gratuites) devenues disponibles pour chaque mandataire social

Aucune action de performance attribuée aux mandataires sociaux n'est devenue disponible durant l'exercice 2010/2011 à l'exception de 100 000 actions à l'attention de Monsieur Jean-Charles DECONNINCK.

Tableau 8 Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	
Information sur les options de souscription ou d'achat	
Date d'assemblée	25/03/2003
Date du Conseil d'Administration	30/06/2003
Nb total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	146 340
<i>Les mandataires sociaux actuels :</i>	0
Point de départ d'exercice des options	01/07/2007
Date d'expiration	30/06/2009
Prix d'exercice en euros (pour une option)*	6,60
Nombre d'actions souscrites au 31.03.2011	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques	146 340
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	0

*L'exercice de 10 options donnant droit à une action à la suite du regroupement d'action mis en oeuvre par GENERIX SA le 2 août 2007.

Tableau 9 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties au 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Il n'y a pas eu d'options consenties et/ou levées par les dix premiers salariés au cours de l'exercice écoulé.

Tableau 10 mandat social – contrat de travail

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Jean-Charles DECONNINCK Président du Directoire Date début Mandat (1 ^{ère} nomination) : 30 mars 2005 Date fin Mandat : AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011		X	X			X		X
Monsieur Gérard VERIN Membre du Directoire Date début Mandat (1 ^{ère} nomination) : 2 février 2005 Date fin Mandat : AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011	X			X		X		X
Monsieur Philippe SEGUIN Membre du Directoire Date début Mandat (1 ^{ère} nomination) : 12 avril 2005 Date fin Mandat : AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011	X			X	X			X
Monsieur Alain LEVY	X			X		X	X	

Membre du Directoire Date début Mandat : 21 juillet 2008 Date fin Mandat : AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011								
Monsieur Jérôme ARNAUD Membre du Directoire Date début Mandat : 16 juin 2010 Date fin Mandat : AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011	X			X		X	X	
Monsieur Jean-Philippe GALLANT Président du Conseil de Surveillance Date début Mandat : 2 février 2005 Date fin Mandat : AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011		X		X		X		X

Lors de sa réunion du 26 janvier 2009, le Conseil de Surveillance a arrêté les conditions de performance conditionnant l'attribution définitive de l'indemnité de rupture stipulée au profit de Monsieur SEGUIN, Directeur du Pôle Industriel, en cas de rupture de son contrat de travail à l'initiative de la Société dans les neuf mois suivant un changement de l'actionnaire principal.

Le Conseil de Surveillance, à l'unanimité, a décidé que cette indemnité de rupture ne serait définitivement acquise que si l'EBE du groupe est, au cours des 3 années fiscales précédant la cessation des fonctions salariées de Monsieur SEGUIN, au moins égal à 80 % de l'objectif fixé.

15.2 SOMMES PROVISIONNEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

La Société a constitué des provisions pour indemnités de départs en retraite. Le passif représentant le montant des indemnités de départ concernant les dirigeants au 31 mars 2011, calculé en application de la convention collective et de l'ancienneté, hors charges sociales s'élèvent à 76 604 euros.

GENERIX SA verse les cotisations de retraite chaque mois à des organismes qui assureront le versement des pensions aux salariés lorsqu'ils seront en retraite (régime à cotisations définies).

Le Conseil de Surveillance du 21 novembre 2008 a autorisé l'affiliation de Monsieur DECONNINCK au régime de retraite supplémentaire par capitalisation souscrit par la Société auprès de la compagnie Generali en application des articles L 911-1 et suivants du Code de la sécurité sociale.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

16.1 MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

GENERIX SA est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance (voir la section 21.2.2 relative au fonctionnement de ses organes).

Les mandats des membres du Directoire ont été renouvelés lors du Conseil de Surveillance qui s'est tenu suite à l'Assemblée Générale du 1^{er} septembre 2011 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Les mandats de certains membres du Conseil de Surveillance, Messieurs GALLANT, CLAVERIE, POIRIER et GAUTIER (ce dernier en qualité de représentant de JFG DEVELOPPEMENT) arrivés à expiration le 31 mars 2011 ont été renouvelés lors de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} septembre 2011 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011. Il a également été proposé et voté lors de cette assemblée générale ordinaire la nomination de Madame Marie-Laure BORDAIS en tant que membre du Conseil de Surveillance.

16.2 CONTRATS ENTRE LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE ET LA SOCIETE

Il n'existe aucun contrat de service conclu entre la Société et l'un de ses membres des organes de direction et de surveillance à la date d'enregistrement du présent document de référence, à l'exception des conventions mentionnées au chapitre 19 et à la section 14.2 du présent document de référence.

16.3 COMITES

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le Conseil de Surveillance de la Société a constitué les comités suivants:

16.3.1 Comité d'audit

Un comité d'audit a été mis en place par le Conseil de Surveillance le 22 janvier 2010.

La mission du comité d'audit est, avec indépendance par rapport aux dirigeants de la Société, d'assister le Conseil de Surveillance à veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la qualité de l'information fournie au public ainsi qu'au bon exercice par les commissaires aux comptes de leur mission. Ainsi, le Comité d'audit établi, en utilisant l'expérience professionnelle de ses membres, un jugement raisonnable concernant les comptes arrêtés par le Directoire, les méthodes comptables utilisées, l'existence et le fonctionnement d'organisations et de procédures de contrôle interne et leur application, le choix et le renouvellement des auditeurs externes.

Pour remplir sa mission, le Comité d'audit s'appuie notamment sur l'audition du Président du Directoire, du Directeur administratif et financier et des Commissaires aux Comptes.

Le Comité d'audit est actuellement composé de trois membres :

- Monsieur Jean-Philippe GALLANT, membre indépendant du Conseil de surveillance et Président du comité d'audit ;
- Monsieur François POIRIER, membre du Conseil de Surveillance ; et
- La société PLÉIADE INVESTISSEMENT, membre du Conseil de Surveillance, représentée par Monsieur Roland BONNET, en remplacement de Monsieur Jean DE MORAS depuis le 18 avril 2011.

La proportion d'administrateurs indépendants au sein du Comité d'audit est inférieure à celle préconisée par le Code AFEP-MEDEF. Il n'a pas paru nécessaire de porter la quotité des membres indépendants aux deux tiers conformément aux recommandations du Code en raison du faible nombre de membres du Conseil.

Le Comité d'audit s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2010/2011. Les travaux du Comité d'Audit ont notamment porté sur la présentation des conclusions des Commissaires aux Comptes sur le *process* de clôture et leurs recommandations visant à renforcer notre contrôle interne, en relation avec la revue des comptes sociaux annuels et les comptes consolidés semestriels et annuels du Groupe.

16.3.2 Comité des nominations et des rémunérations

Un comité des nominations et des rémunérations a été mis en place par le Conseil de Surveillance le 22 janvier 2010.

Le Comité reçoit mission du Conseil de Surveillance de formuler des recommandations concernant la nomination de nouveaux mandataires sociaux, la fixation des objectifs et des rémunérations des membres du Directoire et la fixation des rémunérations du Président et des membres du Conseil de Surveillance.

Le Comité des nominations et des rémunérations est actuellement composé de trois membres :

- Monsieur François POIRIER, membre du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Jean-Philippe GALLANT, membre indépendant du Conseil de Surveillance et Président du comité des nominations et des rémunérations ; et
- Monsieur Gérard CLAVERIE, membre du Conseil de Surveillance.

Le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2010/2011. Les travaux du Comité des nominations et des rémunérations ont notamment porté sur la rémunération de la part variable du Président du Directoire pour l'exercice 2009/2010, sa rémunération de la part variable pour 2010/2011 ainsi que la répartition des jetons de présence pour l'exercice 2009/2010.

16.3.3 Comité stratégie

Le Comité stratégie été mis en place par le Conseil de Surveillance le 22 janvier 2010.

Le Comité stratégie a pour mission de réfléchir au positionnement de la Société vis-à-vis du marché et de procéder notamment à l'analyse prospective et stratégique des activités menées par la Société. Le Comité stratégie a également vocation à aider le Directoire dans son travail de réflexion et d'élaboration de la stratégie du Groupe.

Le Comité Stratégie est actuellement composé de quatre membres :

- Monsieur Gérard CLAVERIE, membre du Conseil de Surveillance et Président du comité Stratégie ;
- Monsieur Dominique DESPINEY, membre du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Jean-François GAUTIER, membre du Conseil de Surveillance ; et
- Monsieur Jean DE MORAS, avant sa substitution le 18 avril 2011 par Roland BONNET en tant que représentant permanent de PLEIADE INVESTISSEMENT SAS, membre du Conseil de Surveillance.

Le Comité stratégie s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2010/2011.

16.3.4 Administrateurs indépendants

Le Conseil de Surveillance comprend trois membres indépendants au sens du code AFEP MEDEF, Messieurs CLAVERIE et GALLANT et JFG DEVELOPPEMENT.

Selon la définition du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'AFEP et le MEDEF, dans sa version consolidée de décembre 2008, un membre du Conseil de Surveillance est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Les critères retenus pour qualifier un membre du Conseil de Surveillance d'indépendant et prévenir les risques de conflits d'intérêt entre un membre du Conseil de Surveillance et la direction, la Société ou son groupe, sont les suivants :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif de la Société ou de son groupe, ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Le Conseil de Surveillance a examiné, lors de sa réunion du 16 juin 2010, la situation de chacun de ses membres et a conclu que Messieurs GALLANT et CLAVERIE, et la société JFG DEVELOPPEMENT avaient la qualité d'administrateur indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées du Code AFEP-MEDEF dans sa version consolidée de décembre 2008.

La circonstance que Messieurs CLAVERIE, de MORAS et DECONNINCK soient par ailleurs membres du Conseil de Surveillance de DIVALTO SA n'a pas remis en cause ces conclusions.

16.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Lors de sa réunion du 26 juin 2009, le Conseil de Surveillance a constaté que la Société appliquait la plupart des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'AFEP et le MEDEF dans sa version consolidée de décembre 2008 et a décidé d'adhérer aux dispositions dudit Code.

Pour celles des dispositions du Code qui ne seraient pas encore mises en œuvre, il en a été fait mention au fil du présent rapport ; des explications ont été apportées sur les raisons pour lesquelles leur application n'est pas envisagée ou envisageable à la date d'établissement du présent rapport, en application du principe « comply or explain ».

Le texte du Code AFEP-MEDEF est consultable sur le site internet du MEDEF à l'adresse www.medef.fr.

16.5 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS D'ORGANISATION ET DE PREPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE EN VERTU DE L'ARTICLE L. 225-68 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE

Le présent paragraphe reprend intégralement le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur :

- la composition du Conseil de Surveillance et du Directoire ;
- les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Directoire et du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011 ;
- les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ;
- les procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- les procédures de gestion des risques ;
- Les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordée aux mandataires sociaux.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance en date du 20 juillet 2011.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68, alinéa 7, du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, aux termes du présent rapport, des règles de gouvernance, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, des procédures de contrôle interne mises en place par la Société, et des principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de la Société.

Je vous précise, en tant que de besoin, que le présent rapport a été élaboré avec le concours de la Direction et présenté à la réunion du Conseil de Surveillance de la Société le 21 juillet 2011.

Les membres du Conseil de Surveillance, à l'unanimité, ont approuvé le présent rapport.

Gouvernement d'entreprise et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

GENERIX S.A. (ou la « Société ») est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance dans laquelle les fonctions de direction et de contrôle ont été dissociées par décision de l'Assemblée Générale du 2 février 2005.

Les titres de la Société sont admis aux négociations sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Dans le présent rapport, les expressions le « Groupe », le « Groupe GENERIX » et « GENERIX » désignent GENERIX S.A. et l'ensemble des ses filiales.

Composition des organes d'administration et de direction

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent rapport, de conflits d'intérêts potentiels des membres des organes de direction ou de surveillance et leurs devoirs à l'égard de la Société. Dans tous les cas, les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance doivent informer le Conseil de Surveillance de conflits d'intérêts les concernant et s'abstenir de voter sur le sujet concerné.

Conseil de Surveillance

Au 31 mars 2011, le Conseil de Surveillance était composé de 8 membres :

Les mandats de quatre des huit membres en fonctions, JFG Développement et Messieurs GALLANT, POIRIER et CLAVERIE viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 15 septembre 2011 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011. Il sera alors proposé lors de cette assemblée générale ordinaire de renouveler leurs mandats ainsi que la nomination de Madame Marie-Laure BORDAIS en tant que membre du Conseil de Surveillance.

Organe	Nom	Fonction	Date de nomination	Date de fin de mandat
CONSEIL DE SURVEILLANCE	Jean-Philippe GALLANT	Président	2 fév. 2005	2011 AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011
	Gérard CLAVERIE	Vice-Président	29 nov. 2005	2011 AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011
	François POIRIER	Membre	2 fév. 2005	2011 AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011
	PLÉIADE INVESTISSEMENT, représentée par Roland BONNET	Membre	23 nov. 2007	2012 AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012
	Dominique DESPINEY	Membre	24 oct. 2008	2013 AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013
	JFG DEVELOPPEMENT, représentée par Jean-François GAUTIER	Membre	22 juil. 2009	2011 AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011
	Jean-Noël LABROUE	Membre	15 sept.2010	2016 AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016
	AT INFINITUM SA Représentée par Dimitri DUFFELEER	Membre	15 sept.2010	2016 AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016

Notices biographiques des Membres du Conseil de Surveillance

Monsieur Jean-Philippe GALLANT *Président du Conseil de Surveillance*

Né en 1941, Monsieur GALLANT est diplômé de l'Ecole Supérieure d'Electricité. Sa carrière industrielle de 32 ans s'est déroulée au sein de deux grands groupes américains des technologies de l'information : IBM où il a occupé de nombreux postes de responsabilité dans les services de production et le développement des activités de télécommunication, de 1965 à 1993; Solectron SA, filiale française du leader mondial des services de production d'électronique qu'il a dirigée de 1993 à 1997. Passionné par le domaine des TMT (Technologie, Média, Télécommunications), il a mis ses compétences industrielles et sa connaissance des marchés au service d'institutions financières comme le Groupe Pinatton. Depuis 2001, Monsieur GALLANT est Vice-Président de la société d'investissements financiers Financière Boscary. Par ailleurs, de 2002 à 2005, Monsieur GALLANT a exercé plusieurs mandats d'administrateur indépendant chargé de veiller au bon déroulement d'opérations de séparation de société exigées par la commission de Bruxelles (Legrand, Editis, SAUR).

Monsieur Gérard CLAVERIE

*Vice-Président du Conseil de Surveillance,
Administrateur Syntec Numérique*

Né en 1946, Monsieur CLAVERIE est diplômé de l'INSA Lyon et de l'Institut de Préparation aux affaires de Montpellier.

Monsieur CLAVERIE a travaillé chez IBM en qualité de Directeur de la division Intégration de Systèmes en France ; il a été Directeur Général de AXONE et Président des filiales services et édition de logiciels d'IBM France. Il exerce un rôle actif au sein de Syntec Numérique (anciennement Syntec Informatique), chambre syndicale des SSII et des Editeurs de Logiciels.

Monsieur François POIRIER

Né en 1960, diplômé d'HEC en 1981, Monsieur POIRIER a travaillé à l'IDI de 1983 à 1990, puis dirigé ASTORG, à l'époque filiale du groupe SUEZ, de 1990 à 1997. Il est co-fondateur du fonds de capital-risque SEEFT VENTURES et Président de PLÉIADE INVESTISSEMENT, holding patrimonial constitué d'entrepreneurs qui investissent ensemble et partagent leur expérience.

Monsieur Roland BONNET

Représentant permanent de PLÉIADE INVESTISSEMENT

Né en 1963, ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique, Monsieur BONNET a une expérience d'investisseur et de banquier : d'abord à la Banque Indosuez où il a exercé plusieurs activités (analyse financière, crédit international Asie, financement de projets d'infrastructure et de télécommunications en Europe), puis comme Directeur Général Adjoint de Suez Industrie, filiale de capital-investissement du groupe Suez, et enfin chez Bank of Scotland à Paris où il était responsable des financements d'acquisitions. Depuis le début 2009, il est Directeur Associé de Pléiade Investissement.

Monsieur Dominique DESPINEY

Né en 1952, Monsieur DESPINEY est ingénieur informatique. Il débute sa carrière chez Honeywell Bull où il développe un système de gestion de pièces détachées pour Renault. De 1978 à 1982, Directeur Organisation et Informatique du groupe Viniprix/Euromarché, il conçoit un des premiers systèmes de gestion en temps réel de la logistique de distribution. En 1983, il crée INFOLOG SOLUTIONS (ex DL Consultant), société spécialisée dans l'édition de logiciels pour la supply chain. En décembre 2007, INFOLOG SOLUTIONS intègre le Groupe GENERIX.

Monsieur Jean-François GAUTIER

Représentant permanent de JFG DEVELOPPEMENT

Né en 1954, diplômé de l'Ecole Centrale de Paris, Monsieur GAUTIER a travaillé au sein du groupe THOMSON Electro-Ménager de 1978 à 1989 ; il a dirigé le Groupe Salomon de 1990 à 1998. JFG Développement est une société de Conseil et de Participation Active, créée en 1999 par Jean-François GAUTIER, et qui a vocation à prendre des participations dans des PME/TPE et de conseiller les chefs d'entreprise dans les domaines de la stratégie et du développement marketing, commercial et humain.

Monsieur Jean-Noël LABROUE

Né en 1947, Monsieur LABROUE est Ingénieur physicien de formation et titulaire d'un Master of Sciences de Northwestern University, Chicago en 1971. Il a travaillé chez Intertechnique, en tant que Directeur des ventes

de la division Informatique de 1972 à 1979, avant d'entrer en 1979 au sein du groupe Darty où il a occupé diverses fonctions opérationnelles.

M. Labroue a été Président du Directoire du groupe Darty de 1994 à 2000, puis CEO de Kingfisher Electricals et membre du Board de Kingfisher de 2000 à mai 2003. Il a ensuite occupé les fonctions de CEO (Chief Executive Officer) de Kesa Electricals plc de Juin 2003 à Avril 2009.

Monsieur Dimitri DUFFELEER

Né en 1970, Monsieur Dimitri Duffeleer est titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil architecte de l'Université Catholique de Louvain 1994 et a suivi différents programmes post-universitaires de gestion. Il a été partenaire d'un bureau d'étude de 1995 à 1997 et il a créé sa société de gestion d'investissement At Infinium SA en 1998. Il a été co-fondateur du fonds d'investissement Quaeroq SCRL en 2003 dont il est le Directeur Général. Dans le cadre du fond Quaeroq, At Infinium SA est administrateur de différentes sociétés cotées (Realdolmen SA, Fountain SA).

Il est précisé que les membres du Conseil de Surveillance exercent par ailleurs les mandats suivants :

Monsieur GALLANT est Président des sociétés par actions simplifiée Société Immobilière de la Rue d'Alger (SIRA) et Simperi 2010, Directeur général des SAS Califfe 2008, Califfe 2009 et Califfe 2010. Il est également gérant de la Financière de la rue d'Alger SARL, administrateur de la Financière Boscary, de Makheia Groupe SA et de Paris Lyon Gestion.

Monsieur CLAVERIE est membre du Conseil de Surveillance de DIVALTO SA et de SODIFRANCE, membre du Conseil d'administration de Cognitis Group et Administrateur du Syntec Numérique, Chambre syndicale des SSII et des Editeurs de Logiciels.

Monsieur POIRIER est Président de PLÉIADE INVESTISSEMENT SAS ; Directeur Général du Le Polyptyque SAS, Administrateur de Pléiade Venture, Administrateur de Industries et Finances Partenaires SAS, Administrateur de Smart Trade SA en tant que représentant permanent de Pléiade Venture ; Administrateur de Hologram Industries SA, Administrateur de Netgem SA ; Membre du Comité d'Administration de Pléiade Asset Management SAS ; Membre du Comité de Surveillance de Quietalis SAS ; Membre des Comités de Surveillance des sociétés Pléiade Venture SAS, Interlogiciel SAS et Ceric Technologies SAS en tant que représentant permanent de PLÉIADE INVESTISSEMENT. Il est par ailleurs Membre du Conseil de Surveillance, Membre du Comité d'Audit et Membre du Comité des Nominations et Rémunérations de GENERIX S.A.

La société **PLÉIADE INVESTISSEMENT**, représentée par Monsieur Rolland BONNET au Conseil de Surveillance de GENERIX S.A. est Président de la société d'Investissement et de participation des Associés de Quietalis SIPAQ-SAS, Membre du Comité de Surveillance des sociétés Interlogiciel SAS, Pléiade Venture et Quietalis SAS ; Membre du Comité de Direction de Cojean SAS ; censeur du Conseil de la société Aden Services (Grou) Co. Limited et Membre du Conseil de Surveillance de GENERIX S.A.

Monsieur DESPINEY est gérant de la SARL Organétude.

La société **JFG DEVELOPPEMENT**, représentée par Monsieur GAUTIER au Conseil de Surveillance de GENERIX S.A., est Administrateur de CABASSE-CANON, LEGRIS INDUSTRIE et du Groupe PROMOD. JFG DEVELOPPEMENT est également membre des comités stratégiques des sociétés Happy Blue Fish Studio et KELBILLET.

La société **AT INFINIUM SA**, représentée par Monsieur Dimitri DUFFELEER au Conseil de Surveillance de GENERIX S.A., est Administrateur des sociétés Quaeroq SCRL, Fountain S.A. et Realdolmen S.A.

Monsieur Jean-Noël LABROUE est administrateur de la société SEB.

Directoire

À la date de l'établissement du présent rapport, le Directoire était composé des cinq membres suivants :

Organe	Nom	Fonction	Date de nomination	Date de fin de mandat
DIRECTOIRE	Jean-Charles DECONNINCK	Président	30 mars 2005	2011 AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011
	Gérard VERIN	Membre	2 fév. 2005	2011 AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011
	Philippe SEGUIN	Membre	12 avril 2005	2011 AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011
	Alain LEVY	Membre	21 juil. 2008	2011 AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011
	Jérôme ARNAUD	Membre	16 juin 2010	2011 AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011

Madame Virginie MELEUX et Monsieur Didier BONJOUR, tous deux membres du Directoire depuis le 21 juillet 2008, ont respectivement démissionné de leurs mandats sociaux les 7 mai et 20 mai 2010.

Monsieur Manuel MONTALBAN, membre du Directoire depuis de 16 juin 2010, a démissionné de ses fonctions le 27 janvier 2011.

Le Conseil de Surveillance, qui se tiendra suite à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011, procèdera au renouvellement des membres du Directoire à l'issue de leurs mandats.

Notices biographiques des Membres du Directoire

Monsieur Jean-Charles DECONNINCK

Président du Directoire

Né en 1960, Monsieur DECONNINCK est titulaire d'un diplôme d'ingénieur, issu de l'Ecole des Hautes Etudes Industrielles (HEI) de Lille. Il a démarré sa carrière chez IBM dès 1986 ayant successivement occupé les postes suivants : ingénieur commercial, chef de département Ventes, Responsable de l'activité commerciale Distribution France et Belgique puis Responsable Marketing Europe pour le Retail. En 2000, il rejoint le groupe LGS France en tant que Responsable de la structure européenne puis Directeur Général. Depuis 2005, Monsieur DECONNINCK a rejoint GENERIX S.A. en tant que Président du Directoire.

Monsieur Gérard VERIN

*Ancien membre du Conseil d'Administration de GENERIX SA.,
Directeur du pôle Qualité de l'Engagement et des Systèmes d'Informations*

Né en 1955, Monsieur VERIN est titulaire d'un diplôme de l'école Centrale de Lille. Il a démarré sa carrière d'ingénieur chez SYSECA, avant de devenir Responsable d'Agence. Co-fondateur de Generix en 1990, il a occupé successivement les postes de Directeur Conseil et Services, puis, en 2000, Directeur de la Recherche et Développement et du support, et, à partir de 2006, Directeur du support et des activités On Demand. Il occupe aujourd'hui le poste de Directeur du pôle qualité de l'engagement et des systèmes d'informations.

Monsieur Philippe SEGUIN

Directeur Pôle Industriel

Né en 1969, Monsieur SEGUIN est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur Aéronautique et d'un Mastère de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris. Il a démarré sa carrière d'ingénieur chez Arianespace à Kourou, avant de devenir Chargé d'Affaires à l'International pour La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Entré chez Transiciel en 1997 (devenu depuis Cap Gemini Sogeti), il a occupé les postes de Directeur d'Agence ERP, puis de Directeur des Offres avant de rejoindre GENERIX S.A. en 2004 comme Directeur Conseil et Services, et occupe actuellement le poste de Directeur du Pôle Industriel qui regroupe les activités On Demand, Recherche et Développement et Support.

Monsieur Alain LEVY

Directeur Pôle Services Collaboratifs

Né en 1952, Monsieur LEVY a fait des Etudes Comptables Supérieures & Maîtrise en Informatique aux Arts & Métiers de Paris. De 1977 à 2003, il est Directeur du département Conseil&Services d'une SSII, racheté par Peat Marwick, puis, de 2004 à 2007, co-fondateur et Directeur Général de la société INFOLOG SOLUTIONS, Editeur de logiciels dans le domaine de la Supply-Chain. Après le rachat par Generix Group de la société INFOLOG SOLUTIONS en décembre 2007, il prend successivement, au sein de GENERIX S.A., le poste de Transition manager en 2008, puis il est chargé de la Direction des Services pour la France en 2009, et a pris la direction du Pôle Services du groupe depuis avril 2010.

Monsieur Jérôme ARNAUD

Directeur Administratif et Financier

Né en 1967, Monsieur ARNAUD est titulaire d'un diplôme de l'École Supérieure de Commerce de Lille (1990). Il a été Audit Manager puis Senior Manager pour Price Waterhouse à Lyon, Paris et New York de 1990 à 1999. Il a été ensuite Directeur du reporting financier chez Ansaldo Signal N.V., cotée au NASDAQ. En 2000, il est devenu Group Controller d'ILOG, puis Chief Financial Officer en 2004, basé en Californie. ILOG, cotée sur Euronext et au NASDAQ, fut rachetée par IBM en décembre 2008. Il a rejoint ensuite GENERIX S.A. en décembre 2009 comme Directeur Administratif et Financier.

En date du 31 mars 2011, les membres du Directoire exerçaient par ailleurs les mandats suivants :

- Monsieur DECONNINCK est administrateur d'INFLUE Portugal, de Generix Group Italie et de Generix Group BENELUX ; associé de GENERIX GROUP BRASIL SERVIÇOS DE INFORMÁTICA LTDA. Il est également Vice-Président du Conseil de Surveillance de la société DIVALTO S.A.
- Messieurs LEVY, VERIN, SEGUIN et ARNAUD n'exerçaient pas d'autres mandats sociaux.

Fonctionnement et conditions de préparation des travaux du directoire et du conseil de surveillance au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011

Rôle et fonctionnement du Conseil de Surveillance

Rôle du Conseil

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire et donne au Directoire les autorisations préalables à la conclusion des opérations que ce dernier ne peut accomplir sans son autorisation.

Le Conseil de Surveillance est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires. Il s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

À toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Mandats des membres du Conseil

Le mandat des membres du Conseil de Surveillance est d'une durée de 6 années. Pour des raisons historiques, la durée statutaire des mandats des membres du Conseil de Surveillance est fixée au maximum légal.

Les mandats de JFG Développement et Messieurs GALLANT, POIRIER et CLAVERIE viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011. Il sera alors proposé lors de cette assemblée générale ordinaire de renouveler leurs mandats.

Critères d'indépendance des membres du Conseil

Le Conseil de Surveillance a examiné, lors de sa réunion du 16 juin 2010, la situation de chacun de ses membres et a conclu que Messieurs GALLANT et CLAVERIE, et la société JFG DEVELOPPEMENT avaient la qualité d'administrateur indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées du Code AFEP-MEDEF dans sa version consolidée de décembre 2008.

La circonstance que Messieurs CLAVERIE, de MORAS et DECONNINCK soient par ailleurs membres du Conseil de Surveillance de DIVALTO SA n'a pas remis en cause ces conclusions.

Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant et prévenir les risques de conflits d'intérêt entre un membre du Conseil de Surveillance et la direction, la société ou son groupe, sont les suivants :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif de la Société ou de son groupe, ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;

- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Nombre des membres du Conseil de Surveillance indépendants

Suivant le critère d'indépendance tel que défini ci-dessus, le Conseil comprend trois administrateurs indépendants, Messieurs CLAVERIE et GALLANT, et JFG DEVELOPPEMENT.

Selon la définition du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'AFEP et le MEDEF, dans sa version consolidée de décembre 2008, un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Tenue des réunions du Conseil et taux de présence

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins une fois par trimestre pour examiner le rapport trimestriel que doit lui présenter le Directoire et une fois, de plus, au besoin, pour vérifier et contrôler les documents sur les comptes de l'exercice que doit lui remettre le Directoire dans les trois mois de la clôture de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2010 et clos le 31 mars 2011.

Un registre de présence est signé par tous les membres du Conseil de Surveillance présents.

La durée moyenne d'une réunion du Conseil est de trois heures.

L'assiduité de ses membres, exprimée par le taux de présence à ces réunions, a été de 91%.

Convocation des membres du Conseil de Surveillance et des commissaires aux comptes

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Il est convoqué par le Président ou le Vice-Président.

Toutefois, le Président doit convoquer le Conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance lui présente une demande motivée en ce sens.

Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance. Hors ce cas, l'ordre du jour est arrêté par le Président et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les membres du Conseil de Surveillance reçoivent, préalablement à la réunion, tous documents utiles à l'examen de l'ordre du jour et à leurs délibérations.

Objet des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance a notamment délibéré sur les points suivants :

- Le fonctionnement des organes sociaux de l'entreprise ;
- La répartition des jetons de présence ;
- L'examen du budget de l'exercice ;
- Le *reporting* trimestriel (examen de l'activité de la Société au cours du trimestre écoulé et du chiffre d'affaires trimestriel) ;
- L'examen des comptes semestriels ;
- L'examen des comptes annuels et du rapport de gestion ;
- L'examen de l'activité des filiales étrangères ;
- L'évaluation de la gouvernance d'entreprise et des procédures de contrôle interne ;
- La composition du Directoire ;
- L'évaluation de ses travaux ;
- La composition du Conseil de Surveillance ;
- Les travaux et le planning du comité stratégique ;
- La politique destinée à prévenir les délits d'initiés.

Lors de sa réunion du 16 juin 2010, le Conseil de Surveillance a procédé à une évaluation satisfaisante de son fonctionnement, conformément aux règles et critères de son règlement intérieur.

Règlement intérieur du Conseil de Surveillance

Lors de la réunion du 22 janvier 2010, le Conseil de Surveillance s'est doté d'un règlement intérieur. Ce règlement précise notamment les conditions de fonctionnement du Conseil de Surveillance, la composition et le rôle des différents comités chargés d'assister le Conseil ainsi que leurs règles de fonctionnement.

Evaluation des travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil a procédé à une évaluation de ses membres le 16 juin 2010 en répondant à un questionnaire d'auto-évaluation élaboré par la direction juridique de la Société avec une revue du Président du Conseil de Surveillance. Un prochain Conseil procèdera à l'évaluation de ces travaux. Les résultats de cette évaluation seront ensuite revus lors d'un Conseil de Surveillance

Comités

Dans le cadre de ses fonctions de contrôle, le Conseil de Surveillance s'est doté de plusieurs comités spécialisés sur des thèmes majeurs (audit, nomination et rémunération, stratégie). Le rôle de ces comités est d'étudier et de préparer certaines délibérations du Conseil de Surveillance.

Ils émettent, dans leurs domaines de compétence, des propositions, des recommandations et avis selon le cas.

La composition des Comités est renouvelée régulièrement, l'ensemble des membres du Conseil est appelé à participer à tour de rôle aux différentes instances chargées d'assister le Conseil dans ses travaux.

Comité d'audit

Un comité d'audit a été mis en place par le Conseil de Surveillance le 22 janvier 2010.

La mission du comité d'audit est, avec indépendance par rapport aux dirigeants de la Société, d'assister le Conseil de Surveillance à veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la qualité de l'information fournie au public ainsi qu'au bon exercice par les commissaires aux comptes de leur mission. Ainsi, le comité d'audit établit, en utilisant l'expérience professionnelle de ses membres, un jugement raisonnable concernant les comptes arrêtés par le Directoire, les méthodes comptables utilisées, l'existence et le fonctionnement d'organisations et de procédures de contrôle interne et leur application, le choix et le renouvellement des auditeurs externes.

Pour remplir sa mission, le comité d'audit s'appuie notamment sur l'audition du Président du Directoire, du Directeur administratif et financier et des Commissaires aux Comptes.

Le Comité d'audit est actuellement composé de trois membres :

- Monsieur Jean-Philippe GALLANT, membre indépendant du Conseil de surveillance et Président du comité d'audit ;
- Monsieur François POIRIER, membre du Conseil de Surveillance ; et
- La société PLÉIADE INVESTISSEMENT, membre du Conseil de Surveillance, représentée par Monsieur Roland BONNET, en substitution de Monsieur Jean DE MORAS depuis le 18 avril 2011.

La proportion d'administrateurs indépendants au sein du Comité d'audit est inférieure à celle préconisée par le Code AFEP-MEDEF. Il n'a pas paru nécessaire de porter la quotité des membres indépendants aux deux tiers conformément aux recommandations du Code en raison du faible nombre de membres du Conseil.

Le comité d'audit s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2010/2011. Les travaux du Comité d'Audit ont notamment porté sur la présentation des conclusions des Commissaires aux Comptes sur le *process* de clôture et leurs recommandations visant à renforcer notre contrôle interne, en relation avec la revue des comptes sociaux annuels et les comptes consolidés semestriels et annuels du Groupe.

Comité des nominations et des rémunérations

Un comité des nominations et des rémunérations a été mis en place par le Conseil de Surveillance le 22 janvier 2010.

Le comité reçoit mission du Conseil de Surveillance de formuler des recommandations concernant la nomination de nouveaux mandataires sociaux, la fixation des objectifs et des rémunérations des membres du Directoire et la fixation des rémunérations du Président et des membres du Conseil de Surveillance.

Le comité des nominations et des rémunérations est actuellement composé de trois membres :

- Monsieur François POIRIER, membre du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Jean-Philippe GALLANT, membre indépendant du Conseil de Surveillance et Président du comité des nominations et des rémunérations ; et
- Monsieur Gérard CLAVERIE., membre du Conseil de Surveillance.

Le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2010/2011. Les travaux du comité des nominations et des rémunérations ont notamment porté sur la rémunération de la part variable du Président du Directoire pour l'exercice 2009/2010, sa rémunération de la part variable pour 2010/2011 ainsi que la répartition des jetons de présence pour l'exercice 2009/2010.

Comité stratégie

Le comité stratégie été mis en place par le Conseil de Surveillance le 22 janvier 2010.

Le comité stratégie a pour mission de réfléchir au positionnement de la Société vis-à-vis du marché et de procéder notamment à l'analyse prospective et stratégique des activités menées par la Société. Le comité stratégie a également vocation à aider le Directoire dans son travail de réflexion et d'élaboration de la stratégie du Groupe.

Le comité Stratégie est actuellement composé de quatre membres :

- Monsieur Gérard CLAVERIE, membre du Conseil de Surveillance et Président du comité Stratégie ;
- Monsieur Dominique DESPINEY, membre du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Jean-François GAUTIER, membre du Conseil de Surveillance ; et
- Monsieur Jean DE MORAS, avant sa substitution le 18 avril 2011 par Roland BONNET en tant que représentant permanent de PLEIADE INVESTISSEMENT SAS, membre du Conseil de Surveillance.

Le Comité stratégie s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2010/2011.

Rôle et fonctionnement du Directoire

Rôle du Directoire

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la Société sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Les pouvoirs du Directoire ont été limités au-delà des dispositions légales par l'article 17 des statuts. Cet article prévoit que les prêts, emprunts, achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux, les achats d'immeuble, la constitution de sociétés ou tous apports à des sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise d'intérêt dans ces sociétés, doivent, préalablement à leur conclusion, être autorisés par le Conseil de Surveillance. Ces limitations sont inopposables aux tiers.

Le Directoire a pour mission principale de déterminer les grandes orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication de statuts suffise à constituer cette preuve.

Tenue des réunions du Directoire et taux de présence

Le Directoire se réunit généralement tous les mois. Il présente un rapport sur son activité au Conseil de Surveillance tous les trois mois.

Le Directoire s'est réuni 13 fois au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2010 et clos le 31 mars 2011. La durée moyenne d'une réunion du Directoire est de 2 heures. L'assiduité de ses membres, exprimée par le taux de présence à ces réunions, a été de 99 %.

Convocation des membres du Directoire

Le Directoire se réunit une fois par mois, sur convocation de son Président ou sur convocation de la moitié au moins des membres.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit fixé dans la convocation.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres participant à la séance du Directoire. Le Directoire désigne un secrétaire, qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Si le Directoire comprend deux membres, les décisions sont prises à l'unanimité. S'il comprend plus de deux membres, les décisions doivent être prises à la majorité des membres composant le Directoire, le vote par représentation étant interdit. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Les membres ainsi que toute personne appelée à assister à une séance du Directoire sont tenus à discrétion à l'égard des informations confidentielles et données comme telles par le Président.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial tenu au siège social, coté et paraphé conformément aux dispositions réglementaires. Les procès-verbaux peuvent être établis sur des feuilles mobiles numérotées sans discontinuité et paraphés dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. Les procès-verbaux sont signés par le Président de séance et au moins un membre du Directoire. En cas d'empêchement du Président de séance, ils sont signés par deux membres au moins. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Directoire, un membre délégué provisoirement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Objet des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, le Directoire a notamment délibéré sur les points suivants :

- Le *reporting* trimestriel (activité du trimestre écoulé, chiffre d'affaires trimestriel) ;
- L'arrêté des comptes annuels et du rapport de gestion ;

- L'arrêté des comptes semestriels ;
- Le budget de l'exercice ;
- L'organisation de la Société et de ses filiales ;
- Les délégations de signature et autorisations diverses ;
- La composition du Directoire ;
- La nomenclature des produits ;
- Les organes de gouvernance ;
- Les conventions réglementées ;
- L'augmentation de capital ; et
- La modification des statuts.

Règles de gouvernance retenues par la Société

Lors de sa réunion du 26 juin 2009, le Conseil de Surveillance a constaté que la Société appliquait la plupart des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'AFEP et le MEDEF dans sa version consolidée de décembre 2008 et a décidé d'adhérer aux dispositions dudit Code.

Pour celles des dispositions du Code qui ne seraient pas encore mises en œuvre, il en a été fait mention au fil du présent rapport ; des explications ont été apportées sur les raisons pour lesquelles leur application n'est pas envisagée ou envisageable à la date d'établissement du présent rapport, en application du principe « comply or explain ».

Le texte du Code AFEP-MEDEF est consultable sur le site internet du MEDEF à l'adresse www.medef.fr.

Publication des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Les informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont publiées au chapitre « Renseignement de caractère général concernant le capital » du rapport de gestion.

Procédures de contrôle interne mises en place par la Société relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière

Définition du contrôle interne

Le contrôle interne se définit comme un processus conduit par la Direction générale, sous le contrôle du Conseil de Surveillance et mis en œuvre par les dirigeants et l'ensemble du personnel.

Les procédures de contrôle interne du Groupe sont constituées des règles, directives et manières de procéder qui visent :

- d'une part, à veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, à vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir la garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés. En effet, la probabilité d'atteindre les objectifs définis est soumise aux limites inhérentes à tout système de contrôle, et notamment :

- aux erreurs humaines commises ou aux dysfonctionnements survenus lors de la prise de décisions ou dans l'application de celles-ci ;
- au cas de collusion délibérée entre plusieurs personnes conduisant à éluder le dispositif de contrôle en place ;
- au cas où la mise en place, voire le maintien d'un contrôle serait plus onéreux que le risque qu'ils sont censés pallier.

De plus, dans la poursuite des objectifs précités, l'entreprise est confrontée à des aléas et événements indépendants de sa volonté.

Référentiel

Aucun référentiel spécifique n'a été mis en œuvre au cours de l'exercice écoulé.

Périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne mis en place couvre l'ensemble des opérations effectuées au sein du Groupe, qui comprend la maison mère et l'ensemble des filiales inclus dans le périmètre de la consolidation.

Description des procédures de contrôle mises en place

Organisation générale des procédures de contrôle interne au niveau de la Société : acteurs, structure(s) spécifique(s) en charge / rôles respectifs et interactions

Cette description synthétique a pour objet de préciser comment les procédures de contrôle interne sont organisées au sein du Groupe et quelles sont les liaisons et interactions entre les différents acteurs ou structure(s) exerçant des activités de contrôle.

Acteurs ou structure(s) exerçant des activités de contrôle

Compte tenu de la taille de la Société, il n'existe pas de structure dédiée à l'audit interne.

Le contrôle interne de GENERIX S.A. est fondé sur :

- **Une organisation générale ayant un rôle de contrôle, d'expertise et de conseil.**
Il s'agit de la Direction Administrative et Financière, de la Direction des Ressources Humaines, et de la Direction des Systèmes d'Informations.
- **Des organes du Conseil de Surveillance permettant des contrôles spécifiques et indépendants :**
 - le Comité d'Audit ;
 - le Comité des Nominations et Rémunérations ;
 - le Comité Stratégie.

On se référera au premier chapitre du présent rapport pour toute précision concernant la composition, le rôle et la fréquence des réunions des comités.

La Direction Administrative et Financière du Groupe

La Direction Administrative et Financière, sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier, a une double mission d'expertise et de contrôle. Elle propose les procédures pour validation par la Direction Générale, les met en place et veille à leur application dans la Société.

Le service « Contrôle de Gestion » du Groupe

Le service « Contrôle de Gestion » de la Société a pour objectif :

- d'animer les processus de planification et de définition des objectifs économiques ;
- de mettre en place les outils de « reporting », de pilotage et d'aide à la décision adaptés aux différents niveaux de responsabilité et aux différents types d'activité ;
- d'analyser les écarts entre les résultats réalisés et les objectifs, d'en expliciter les causes avec les services opérationnels et de suivre la mise en place des mesures correctives correspondantes ;
- de s'assurer de l'exactitude des données de base et de contrôler la cohérence des restitutions des systèmes d'information financière ;
- d'assurer un suivi détaillé de l'activité des filiales.

Le service « Comptabilité » du Groupe

Le service « Comptabilité » a les objectifs suivants :

- contrôler la fiabilité des processus de collecte et de traitement des données de base de l'information financière ;
- appliquer la doctrine comptable et élaborer les états financiers ;
- définir la stratégie fiscale du Groupe et assurer une mission d'expertise et de conseil pour le compte de la Direction Générale du Groupe ;
- garantir que les états financiers sociaux et consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et du principe de permanence des méthodes comptables, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation de la Société ;
- assurer la coordination avec les Commissaires aux Comptes et la mise à disposition des informations utiles à l'exécution de leurs diligences.

Le service « Juridique » du Groupe

Le service juridique est en charge :

- de la définition et du contrôle de l'application de la politique contractuelle du Groupe ;
- de l'organisation des relations avec les autorités réglementaires françaises et européennes ;
- du suivi des contentieux et risques juridiques, y compris l'interface avec le service comptable du Groupe pour leur prise en compte dans les états financiers ;
- du secrétariat juridique du Groupe et de l'application des règles concernant la gouvernance d'entreprise.

Le service « Administration des Ventes » du Groupe

Le service « Administration des Ventes » est en charge :

- de la gestion des commandes et des contrats clients ;
- de la facturation client ;
- du suivi du recouvrement client ;
- de la gestion administrative des avoirs et litiges clients.

Le service « Achats & Frais Généraux » du Groupe

Le service « Achats & Frais Généraux » est en charge :

- de la gestion de l'ensemble des frais généraux sur les sites en France ;
- de l'application correcte de la procédure de gestion des achats et des voyages et déplacements ;

- du référencement des fournisseurs et de la consultation des appels d'offres.

La Direction Ressources Humaines du Groupe

La Direction des Ressources Humaines :

- s'assure du respect par le Groupe des dispositions du Code du Travail, au moyen notamment d'une veille réglementaire continue ;
- organise les relations avec les Instances Représentatives du Personnel ;
- coordonne la gestion administrative du personnel, la paie ;
- procède à l'élaboration des tableaux de bord sociaux ;
- appréhende et décline la stratégie Ressources Humaines de l'entreprise ;
- répond aux demandes des opérationnels sur tous les domaines des ressources humaines et les accompagne dans leurs décisions.

La Direction Qualité de l'Engagement et des Systèmes d'Informations du Groupe

La Direction Qualité de l'Engagement et des Systèmes d'Information s'assure de la bonne gestion des ressources et responsabilités au sein du Groupe permettant la prise d'engagements vis-à-vis de nos clients.

Par ailleurs, elle est en charge de la sécurité informatique, c'est-à-dire :

- de la prévention des risques d'intrusion dans les réseaux et les serveurs de l'entreprise ;
- de l'intégrité et de la cohérence des données des composants du système d'information ;
- des procédures et des mécanismes d'identification et d'habilitation des utilisateurs du système d'information ;
- de la mise en œuvre des outils et procédures qui assurent la traçabilité de tous les changements (logiciels, autorisations d'accès) opérés ;
- du plan de reprise d'activité suite à un désastre (sauvegarde et reprise de données, serveurs de backup, procédures).

Référencements internes de l'entreprise

Manuel de procédures (ou « process book ») :

- un manuel de procédures (ou « process book ») a été mis en place en 2007 et refondu en 2008 afin d'être harmonisé pour l'ensemble des entités du Groupe ;
- il est régulièrement mis à jour de nouvelles procédures ou évolutions.

Présentation des informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société dans le cadre de l'élaboration de l'information comptable et financière

Les informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place se focalisent sur les éléments significatifs susceptibles d'avoir un impact sur le patrimoine ou sur les résultats du Groupe.

Environnement de contrôle

Le Groupe a mis en place un environnement de contrôle qui repose notamment sur le Directoire, qui est l'instance de discussion de la stratégie du Groupe et de sa mise en œuvre.

Procédure de contrôle interne du Groupe

a) Budget et contrôle budgétaire trimestriel

La préparation du budget est décentralisée au sein de chaque unité opérationnelle : commerce, service, recherche et développement, support, marketing opérationnel, ressources humaines, finances et administration, filiales étrangères.

Son organisation est assurée par le Contrôle de Gestion du Groupe qui en définit les principes et le calendrier, anime le processus par entité et vérifie la cohérence d'ensemble avec la stratégie définie par le Comité de Direction.

Le Contrôle de Gestion consolide et commente l'ensemble des budgets proposés par les départements pour approbation par le Directoire.

Ce processus budgétaire est un engagement fort de chaque responsable de département et sert de base du calcul des éléments de rémunération variable des salariés.

Les budgets annuels sont mensualisés et utilisés comme référentiel unique du contrôle budgétaire.

Chaque mois, le service « Contrôle de Gestion » produit un compte de résultat pour chaque département et mesure les écarts par rapport au budget.

Il présente également des ratios / indicateurs de rentabilité et d'exploitation afin de mesurer les évolutions de l'activité.

Les éventuels impacts futurs sont analysés et des actions correctives sont mises en place.

En complément, il réactualise le plan de trésorerie.

b) Tableau de bord mensuel

Le contrôle de Gestion détermine chaque mois le chiffre d'affaires établi conformément aux règles IFRS en vigueur dans le respect des principes suivants :

- *Chiffre d'Affaires « Licences » :*

Les ventes de Licences sont comptabilisées lorsque, à la clôture de la période, les 4 critères suivants sont remplis : un contrat et/ou un bon de commande sont signés par le client final, le produit est livré, le prix de vente est déterminé et le recouvrement du prix de vente est fixé dans un délai inférieur à 6 mois.

- *Chiffre d'Affaires « Maintenance » et « On Demand » :*

Dès lors qu'un contrat de maintenance ou On Demand est signé avec le client final, le chiffre d'affaires est comptabilisé chaque mois linéairement sur la durée du contrat et, si applicable, selon la consommation de services On Demand du client.

Le contrôle de Gestion présente chaque mois une analyse des principaux indicateurs, tels que : analyse du chiffre d'affaires par typologie ; analyse des centres de coûts, des projets clients, le taux d'activité...

- *Chiffre d'Affaires « Services » :*

Les prestations rendues et non facturées à la date de la clôture des comptes sur les contrats en régie sont comptabilisées en facture à établir, et valorisées au prix de vente. Pour les contrats au forfait, les encours sont évalués en fonction du degré d'avancement des travaux et à partir des prix de vente.

c) Grille d'autorisations et de délégations

- En matière de réductions tarifaires, des autorisations ont été consenties à certains salariés ou certaines catégories de salariés afin de contrôler et respecter la politique de la Direction. Ainsi, à partir de certains seuils, les réductions tarifaires doivent être validées par la Direction Ventes et Marketing et la Direction Administrative et Financière.
- En matière d'engagement de dépenses, des autorisations ont été consenties à certains salariés selon des seuils prédéfinis par la Direction.

- Il existe également une liste des délégations consenties permettant de définir les personnes qui ont le pouvoir d'engager le Groupe dans les domaines suivants : bancaire, social, communication avec le marché et les analystes financiers ...

Procédure de contrôle des engagements du Groupe

a) Rédaction, approbation et suivi des contrats

- Le service juridique du Groupe est engagé dans une démarche de sécurisation et de contrôle des engagements.
- Il définit une politique contractuelle précise pour tous les engagements récurrents, se traduisant par des modèles de contrats standards, validés par la Direction Administrative et Financière du Groupe ainsi que par le service juridique.
- Ces modèles de contrats standards ont fait l'objet d'une refonte en 2009/2010 dans l'optique de simplifier le plus possible leur utilisation.
- Toute modification de contrat standard fait l'objet d'une procédure d'approbation centralisée par le service juridique.
- Seuls les membres du Directoire et certains directeurs sont habilités à signer les contrats dans le périmètre de leur délégation de signature.

b) Outils de contrôle des engagements de dépenses, d'approbation des factures et de validation des paiements

- Aucune dépense ne peut être engagée sans l'émission d'un bon de commande validée par la Direction Administrative et Financière qui s'assure du respect de la procédure d'engagement des dépenses.
- La comptabilité enregistre les factures dès réception et opère un rapprochement avec le bon de commande.
- Le règlement n'est exécuté qu'après réception de la commande par l'émetteur de la demande d'achat.

c) Contrôle de gestion du personnel

Tout recrutement de personnel fait l'objet d'une procédure d'approbation visant à valider que les candidats proposés correspondent aux profils recherchés sur le long terme par la Société, et que les rémunérations offertes s'inscrivent dans la grille salariale de la Société.

Procédure de contrôle de l'élaboration des comptes consolidés

- L'information consolidée est établie par le service Comptabilité du Groupe, sur la base d'un calendrier de clôture.
- Dans le cadre du *reporting* consolidé, une procédure de rapprochement est appliquée mensuellement pour vérifier la cohérence des données intra groupe.
- Les filiales comprises dans le périmètre de consolidation ont chacune un cabinet comptable qui remonte les données comptables sous un format standard au service Comptabilité. Ces données sont retraitées dans un logiciel comptable afin d'y être consolidées.
- Les traitements de consolidation sont effectués par le service Comptabilité du Groupe.

Procédure de contrôle de la Facturation

La facturation est sous la responsabilité de l'Administration des Ventes.

a) Activité « Licence »

- La facture est émise dès réception du bon de livraison sur la base des éléments financiers contenus dans le contrat signé.

b) Activité « Maintenance »

Les factures sont émises dès la signature du contrat de maintenance, en général, pour une période de un an.

c) Activité « On Demand »

Les factures sont émises en général trimestriellement à la mise en production du service On Demand. La durée des contrats varie de une à trois années. Au-delà de ces durées, les contrats sont reconduits par tacite reconduction.

d) Activité « Prestations de Services »

- Pour les prestations effectuées en mode régie, la facture est émise après validation des temps passés par les chefs de projet sur la base des éléments financiers contenus dans le contrat signé.
- Pour les prestations effectuées en mode forfait, les factures sont émises sur la base du calendrier contractuel de facturation lié soit à une date, soit à une échéance en fonction de jalons de prix contractualisés.
- Chaque mois, le service « Contrôle de Gestion » vérifie la cohérence entre les factures émises et le niveau d'avancement du projet.

Procédure de gestion des impayés et des relances du Groupe

- Le recouvrement des factures est assuré par l'Administration des Ventes et répond à une procédure très précise qui inclut l'envoi de courriers de relance, indiquant à l'annonceur les conséquences financières de son retard de paiement.
- À défaut de paiement, une mise en demeure est envoyée au client, lui précisant que son défaut de paiement contraint le Groupe à engager une action judiciaire à son encontre.
- Un suivi régulier des litiges potentiels est opéré chaque semaine par l'Administration des Ventes.

Procédure de contrôle de la trésorerie

a) Sécurisation des paiements

Tous les types de moyen de paiement de la Société sont soumis à une procédure de sécurisation et de signature qui réduit le risque de fraude interne. Ces procédures sont doublées d'un rapprochement bancaire-comptable mensuel.

b) Gestion du Risque de Liquidité

La Direction Administrative et Financière du Groupe est chargée de veiller à ce que la Société dispose des sources de financement pérennes et en quantité suffisante au regard des besoins :

- Par une analyse et une réactualisation mensuelle des prévisions de trésorerie. Ces analyses sont synthétisées dans un tableau de bord présenté mensuellement au Directoire.
- Par un *reporting* mensuel à la Direction du niveau des encaissements.
- Par la négociation et le maintien permanent d'un encours de lignes de financement suffisants.

Procédure de contrôle des engagements hors bilan du Groupe

Chaque semestre, la Direction Administrative et Financière du Groupe procède à une analyse précise des engagements hors bilan (locations financières, crédit bail, retraites, ...) et établit un rapport détaillé.

Procédure de production et de contrôle de l'information financière du Groupe

a) Publication des Chiffres d'Affaires trimestriels et des Résultats semestriels

Les Chiffres d'Affaires trimestriels et les Résultats semestriels sont préparés par la Direction Administrative et Financière et sont revus par les Commissaires aux Comptes avant arrêté par le Directoire de la Société. Lors de la production de ces éléments, le Directoire est amené à revoir les estimations et hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables dans le cadre de l'arrêté des comptes, par exemple pour l'activation des impôts différés ou l'estimation des provisions pour risques et charges.

b) Communication financière

Outre le Président du Directoire, seuls le Directeur Administratif et Financier et la Directrice de la Communication sont habilités à communiquer des informations financières au marché.

Système visant à recenser, analyser les principaux risques et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion des risques

L'analyse des risques auxquels le Groupe est exposé passe par l'identification et l'évaluation de l'ensemble des risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe.

Les risques auxquels le Groupe est exposé sont publiés au chapitre « Facteurs de risques » du rapport de gestion.

Principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas d'autre rémunération que celle représentée par les jetons de présence.

Le Conseil de Surveillance a réparti entre ses membres les sommes globales de 85 000 € et 60 000 € au titre des jetons de présence alloués par le Comité des Nominations et Rémunérations respectivement pour les exercices 2010/2011 et 2009/2010.

Le détail des jetons de présence versés aux mandataires sociaux est publié dans le rapport de gestion.

Membres du Directoire

La rémunération du Président du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des rémunérations.

Elle comporte une part fixe et une part variable, déterminée en fonction d'objectifs de performance financière du Groupe.

La rémunération fixe de Monsieur DECONNINCK a été arrêtée à la somme mensuelle brute de 18 000 € à compter du 1^{er} avril 2010.

En outre, Monsieur DECONNINCK a droit à une part variable égale au tiers de sa rémunération annuelle brute en fonction d'objectifs fixés par une lettre d'objectifs annuels. Cette rémunération variable est fonction du chiffre d'affaires et de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) du Groupe ainsi que du respect des objectifs assignés par le Conseil en matière de management/leadership et de stratégie de l'entreprise.

Lors de sa réunion du 21 juillet 2011, le Conseil de Surveillance, après avoir entendu les propositions du Comité des Nominations et Rémunérations, a arrêté le montant de la part variable de Monsieur DECONNINCK à 50% de la part variable théorique due pour l'exercice 2010/2011.

Le Conseil a, en outre, au cours de cette réunion, fixé les objectifs à atteindre en termes de chiffre d'affaires, EBE, management/leadership et stratégie d'entreprise au titre de l'exercice 2011/2012.

La rémunération et les objectifs arrêtés par le Conseil de Surveillance ont été fixés afin de respecter les exigences de cohérence, d'équilibre et de benchmark préconisées par le Code AFEP-MEDEF en matière de fixation de la rémunération des dirigeants.

Monsieur DECONNINCK bénéficie, au titre d'un avantage en nature, d'un véhicule de société.

Monsieur DECONNINCK est affilié au régime de frais de santé-prévoyance groupe souscrit par la Société auprès de la compagnie Axa Assurances et au régime de retraite supplémentaire par capitalisation auprès de la compagnie Generali en application des articles L. 911-1 et suivants du Code de la sécurité sociale.

À l'exception de Monsieur DECONNINCK, aucun membre du Directoire ne perçoit de rémunération au titre de son mandat social.

Le détail des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux est publié dans le rapport de gestion.

Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des délibérations qu'elles sont appelées à prendre.

Conformément à l'article 33 des statuts, les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Directoire ou, à défaut, par le Conseil de Surveillance ou par le ou les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande de tout intéressé en cas d'urgence ou d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins 5 % du capital social, soit d'une association d'actionnaire répondant aux conditions fixées à l'article L.225-120 du Code de commerce.

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont fixées par les articles 32 et suivants des statuts de la Société.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires participant à l'assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions prévues par décret.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat. Le nombre de pouvoirs par actionnaire n'est pas limité. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Directoire et un vote défavorable à l'adoption de tout autre projet de résolution.

Tout actionnaire peut également voter par correspondance selon les modalités légales et réglementaires ou voter à distance en utilisant des moyens de télétransmission dans les conditions prévues par la loi.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ou une association d'actionnaires répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-120 du Code de commerce, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions.

Conclusion

L'environnement de contrôle interne doit être revu en permanence pour rester en adéquation avec ses facteurs de risques. Une veille juridique et réglementaire permet, en outre, d'identifier en amont les évolutions de la législation et de la réglementation française et européenne qui pourraient avoir un impact sur les équilibres économiques de la Société.

Ces fonctions sont assurées par le Directoire et par la Direction Administrative et Financière du Groupe qui prennent toutes les mesures appropriées pour faire prévaloir le moment venu l'intérêt de la Société. La Société continue de mettre en œuvre son dispositif de contrôle interne en s'appuyant sur les points de contrôle clés qui contribuent à la maîtrise des risques, ainsi que sur un programme formalisé de vérification de leur fonctionnement.

Cependant, comme tout système de contrôle il ne peut être fourni de garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

Villeneuve-d'Ascq, le 21 juillet 2011.

Jean-Philippe GALLANT

Président du Conseil de Surveillance



16.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS D'ORGANISATION ET DE PREPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISE EN PLACE PAR LA SOCIETE EN VERTU DE L'ARTICLE L. 225-68 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Generix S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Courbevoie et Lille, le 27 juillet 2011

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Jérôme de Pastors

Christian Olivier

17. SALARIES

17.1 DONNEES SUR LES SALARIES

17.1.1 Evolution du nombre de salariés

Au 31 mars 2011, la Société emploie 476 salariés. Sur l'exercice 2010/2011, l'effectif est en baisse de 30 personnes à périmètre comparable par rapport à l'exercice précédent. L'effectif de la Société, à périmètre comparable, était de 524 personnes au 31 mars 2009 et de 506 personnes au 31 mars 2010.

Au 31 mars 2011, la Société employait 7 salariés en contrats à durée déterminée.

La Société compte plus de 50 salariés et est donc tenue de mettre en place un Comité d'entreprise.

17.1.2 Taux de *turnover*

Le taux de *turnover* est défini comme le rapport entre le nombre total de départs des salariés de la Société pour quelque raison que ce soit (démission, interruption de la période d'essai...) et le nombre total de salariés de la Société. En 2010/2011, le taux de turnover glissant sur 12 mois s'établissait à 18,32% à périmètre constant contre 9,58% en 2009/2010 et 14,38% sur l'exercice 2008/2009.

17.1.3 Organisation des effectifs

A ce jour, la Société n'a jamais connu de mouvements sociaux. La réussite future de la Société repose en grande partie sur ses capacités à attirer et à fidéliser des collaborateurs dotés de compétences techniques, commerciales et managériales de haut niveau. La concurrence est très forte en ce domaine au sein de l'industrie du logiciel, et notamment en ce qui concerne les ingénieurs spécialisés dans les technologies orientées objet.

Conformément aux dispositions du Code du travail, des rencontres mensuelles entre les délégués du personnel, le Comité d'Entreprise et la Direction sont organisées pour débattre, en particulier, des questions relatives au personnel et à la situation économique de la Société. La Société doit fournir les informations et les documents correspondants. Conformément au Code du travail, un élu du Comité d'Entreprise est autorisé à assister aux réunions du Directoire, mais il n'a pas de droit de vote.

Les dépenses de formation pour les exercices 2009/2010 et 2010/2011 se sont élevées respectivement à 518 K€ et 826 K€

Le bilan social au mars 2011 est disponible pour tous les salariés sur le site intranet de la Société. Il est également tenu à la disposition des actionnaires qui en font la demande.

17.2 PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE, DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DES DIRIGEANTS

A la date d'enregistrement du présent document de référence, les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et les dirigeants de la Société détenaient les actions et titres donnant accès au capital de la Société suivants :

Nom	Mandat	Nombre d'actions	Bons de souscription d'actions /BSCPE	Nombre d'actions auquel donne droit la totalité de ces bons (*)	Total	Numéro et date des plans d'options et de BSA concernés
Monsieur Jean-Charles DECONNINCK	Président du Directoire	349 796	0	0	349 796	NA
Monsieur Gérard	Membre du	43 783	0	0	43 783	NA

VERIN	Directoire					
Monsieur Philippe SEGUIN	Membre du Directoire	24 000	0	0	24 000	NA
Monsieur Alain LEVY	Membre du Directoire	374 538	0	0	374 538	NA
Monsieur Jérôme ARNAUD	Membre du Directoire	2 250	0	0	2 250	NA
Monsieur Jean-Philippe GALLANT	Président du Conseil de Surveillance	17 369	0	0	17 369	NA
Monsieur Gérard CLAVERIE	Membre du Conseil de Surveillance	8 525	0	0	8 525	NA
Monsieur François POIRIER	Membre du Conseil de Surveillance	19 600	0	0	19 600	NA
PLEIADE INVESTISSEMENT	Membre du Conseil de Surveillance	4 284 503	0	0	4 284 503	NA
Monsieur Dominique DESPINEY	Membre du Conseil de Surveillance	374 570	0	0	374 570	NA
JFG DEVELOPPEMENT	Membre du Conseil de Surveillance	60 000	0	0	60 000	NA
Jean-Noël LABROUE	Membre du Conseil de Surveillance	100	0	0	100	NA
AT INFINITUM SA	Membre du Conseil de Surveillance	1 725 000	0	0	1 725 000	NA

17.3 PARTICIPATION DES SALARIES ET STOCK OPTIONS

Le Groupe n'a émis aucun plan de stock-options ou d'actions gratuites au cours de l'exercice 2010/2011.

17.3.1 Plans de stock-options réservés aux salariés

Néant.

17.3.2 Actions gratuites

Il existe une attribution d'actions gratuites dont les droits sont en cours d'acquisition au 31 mars 2011 :

- Attribution le 1er juillet 2009 de 136 500 actions à échéance au 30 juin 2011.

Messieurs Gérard VERIN et Philippe SEGUIN sont bénéficiaires d'une partie de cette attribution à hauteur respectivement de 10 000 et 40 000 actions.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

18.1.1 Actionnariat de la Société au 31 août 2011.

A la connaissance du Groupe, le capital est ainsi réparti au 31 août 2011 :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Nombre de droits de vote théorique	% du capital	% des droits de vote théorique
PLEIADE INVESTISSEMENT	4 284 503	4 284 503	29,33%	27,45%
Famille Poirier	19 600	19 600	0,13%	0,13%
Jean-Charles Deconninck	413 685	491 598	2,83%	3,15%
Concert Pleiade, Poirier, Deconninck	4 717 788	4 795 701	32,30%	30,73%
QUAEROC	1 725 000	1 725 000	11,81%	11,05%
BV Finance	641 844	1 283 688	4,39%	8,23%
Dominique Despiney	374 570	374 570	2,56%	2,40%
Alain Lévy	374 538	374 538	2,56%	2,40%
Autres dirigeants	205 927	240 798	1,41%	1,54%
FCPE Salariés	90 558	90 558	0,62%	0,58%
Autocontrôle via un contrat de liquidité	88 533	88 533	0,61%	0,57%
Flottant	6 389 422	6 632 468	43,74%	42,50%
Total	14 608 180	15 605 854	100,00%	100,00%

18.1.2 Modifications dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Le tableau suivant indique la répartition du capital et des droits de vote exercables en assemblées générales des actionnaires connus de la Société sur les trois derniers exercices:

Actionnaires	31-août-11		31-mars-10		31-mars-09	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
PLEIADE INVESTISSEMENT	29,33%	27,45%	27,31%	31,12%	23,40%	30,73%
Famille Poirier	0,13%	0,13%	0,14%	0,13%	0,14%	0,12%
Jean-Charles Deconninck	2,83%	3,15%	2,18%	2,05%	1,80%	1,62%
Concert Pleiade, Poirier, Deconninck	32,30%	30,73%	29,63%	33,29%	25,34%	32,47%
BV Finance	4,39%	8,23%	N/A	N/A	10,67%	9,61%
Maël Barraud	N/A	N/A	N/A	N/A	8,97%	8,08%
Famille Lemeunier	N/A	N/A	N/A	N/A	0,04%	0,04%
Concert BV Finance Barraud Lemeunier	N/A	N/A	N/A	N/A	19,68%	17,73%
QUAEROC	11,81%	11,05%	10,13%	9,50%	N/A	N/A
FCPR GALILEO II	N/A	N/A	N/A	N/A	3,05%	2,74%
Dominique Despiney	2,56%	2,40%	2,61%	2,44%	2,61%	2,36%
Alain Lévy	2,56%	2,40%	2,61%	2,44%	2,61%	2,36%
Autres dirigeants	1,41%	1,54%	1,19%	1,33%	1,20%	1,07%
FCPE Salariés	0,62%	0,58%	0,54%	0,51%	0,42%	0,39%
Autocontrôle via un contrat de liquidité	0,61%	0,57%	0,23%	0,22%	0,26%	0,24%
Flottant	43,74%	42,50%	53,07%	50,27%	44,83%	40,64%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

N/A = Non applicable.

A la connaissance du groupe, les déclarations suivantes ont été publiées :

- Par une déclaration du 25 avril 2007, BV Finances et Maël Barraud déclaraient détenir de concert 2 812 831 actions, soit 21,64 % du capital et des droits de vote à cette date.
- Par courrier du 17 septembre 2008, la société par actions simplifiée PLÉIADE INVESTISSEMENT (anciennement dénommée SAS Before) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 10 septembre 2008, par suite d'une attribution de droits de vote double, le seuil de 25 % des droits de vote de la société GENERIX S.A. et détenir individuellement 3 344 914 actions GENERIX, soit 23,44 % du capital et 31,23 % des droits de vote de cette société. Elle détenait, de concert avec Messieurs Deconninck, Renck et la famille Poirier 3 677 242 actions GENERIX représentant 5 297 779 droits de vote, soit 25,77 % du capital et 33,32 % des droits de vote de cette société.
- Par courrier du 18 décembre 2008, l'Autorité des Marchés Financiers a été informée de la sortie de Monsieur Renck, le 3 décembre 2008, du concert qu'il formait avec la société par actions simplifiée PLÉIADE INVESTISSEMENT, la famille Poirier et Monsieur Deconninck.
- Par courrier du 18 décembre 2008, complété par des courriers des 23 et 24 décembre, la société par actions simplifiée PLÉIADE INVESTISSEMENT, la famille Poirier et Monsieur Deconninck ont déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, de concert le 3 décembre 2008, le seuil de 25 % du capital de la société GENERIX S.A. et détenir 3 554 386 actions GENERIX, soit 24,81 % du capital et 32,41 % des droits de vote de cette société.
- Par courrier du 13 février 2009, la société par actions simplifiée PLÉIADE INVESTISSEMENT, la famille Poirier et Monsieur Deconninck, ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 6 février 2009, par suite d'une acquisition d'actions GENERIX sur le marché, le seuil de 25 % du capital de la société GENERIX S.A. et détenir, de concert, 3 600 334 actions GENERIX, soit 25,13 % du capital et 32,27 % des droits de vote.
- Par courrier du 24 février 2010, puis du 24 mars 2010, la société QUAEROQ SCRL de droit belge a déclaré successivement avoir franchi les seuils de 5 % le 22 février 2010 et puis de 10 % du capital le 24 mars 2010 de la société GENERIX, et alors détenir 1 456 431 actions GENERIX représentant 10,1 % du capital et 9,1 % des droits de vote.
- Par courrier du 12 mars 2010 la société par actions simplifiée PLÉIADE INVESTISSEMENT, la famille Poirier et Monsieur Jean-Charles Deconninck, ont déclaré détenir de concert, le 8 mars 2010, par suite d'une acquisition d'actions GENERIX sur le marché, 4 257 788 actions GENERIX, soit 29,63 % du capital et 33,28 % des droits de vote.
- PLÉIADE INVESTISSEMENT a déclaré par courrier du 5 juillet 2010 avoir acquis le 2 juillet 2010 2,5 % du capital de GENERIX, détenant ainsi 29,81 % des actions GENERIX. PLÉIADE INVESTISSEMENT de concert avec la famille Poirier et Monsieur Deconninck détiennent ainsi 32,13 % du capital et 31,87 % des droits de vote au 2 juillet 2010.
- Par courrier du 29 mars 2011, BV Finances a déclaré avoir franchi en hausse le 23 mars 2011 le seuil des 5% des droits de vote de GENERIX et détenir 641 844 actions GENERIX représentant 4,44% du capital et 8,35% des droits de vote. Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double. Le déclarant a précisé que le concert qu'il formait avec Maël Barraud n'existait plus et qu'il avait franchi individuellement en baisse les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de GENERIX en 2010.

Aucune autre déclaration de franchissement de seuil n'a été reçue au cours de l'exercice écoulé.

18.2 DROIT DE VOTE DES ACTIONNAIRES

Conformément à l'article 37 des statuts de GENERIX SA, *“un droit de vote double de celui conféré aux actions au porteur eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire”*.

Pour la répartition des droits de vote des actionnaires, se référer au tableau du paragraphe 18.1.1 du présent document de référence.

18.3 DETENTION OU CONTROLE DE LA SOCIETE

Les informations relatives au contrôle du capital de la Société figurent ci-dessus au paragraphe 18.1.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conventions contenant des clauses prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition.

Il n'existe pas d'accord conclu par la Société qui soit modifié ou qui prenne fin en cas de changement de contrôle de la Société.

18.4 ACCORDS SUSCEPTIBLES D'ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement du contrôle de la Société.

18.5 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE

L'action GENERIX SA est cotée sur le compartiment C du marché Eurolist d'Euronext Paris (Code ISIN : FR0010501692) depuis le 16 juillet 1998.

A noter qu'un regroupement de 10 actions en une a été mis en oeuvre le 2 août 2007.

HISTORIQUE DES COURS (EN EUROS) ET VOLUMES TRAITES DE L'ACTION GENERIX S.A. DEPUIS LE 1^{er} AVRIL 2010

	Nombre de titres échangés	Dernier cours du mois	Plus haut cours du mois	Plus bas cours du mois
Avril 2010	221 710	2,52	2,66	2,50
Mai 2010	210 710	2,39	2,60	2,20
Juin 2010	70 464	2,15	2,55	2,06
Juillet 2010	404 337	2,02	2,26	1,90
Août 2010	29 553	1,95	2,09	1,95
Septembre 2010	209 512	1,89	2,15	1,71
Octobre 2010	145 380	1,69	1,89	1,55
Novembre 2010	101 407	1,41	1,70	1,41
Décembre 2010	183 076	1,46	1,58	1,37
Janvier 2011	410 092	1,48	1,90	1,47
Février 2011	131 446	1,53	1,70	1,47
Mars 2011	101 370	1,49	1,59	1,38
Avril 2011	224 064	1,40	1,50	1,35
Mai 2011	406 002	1,36	1,47	1,30
Juin 2011	142 418	1,22	1,38	1,20
Juillet 2011	212 514	0,90	1,30	0,86
Août 2011	188 729	0,72	0,92	0,66

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Ces conventions sont décrites dans le rapport des commissaires aux comptes pour les exercices clos les 31 mars 2011, 31 mars 2010 et 31 mars 2009.

Depuis la clôture de l'exercice 2010/2011, le Directoire a approuvé une nouvelle convention réglementée le 19 avril 2011. Cette convention lie GENERIX SA à PLEIADE INVESTISSEMENT qui est membre du Conseil de Surveillance de GENERIX SA. Par ailleurs, Monsieur François POIRIER est à la fois membre des Conseils de Surveillance de GENERIX SA et de PLEIADE INVESTISSEMENT. Cette convention consiste à la mise à disposition d'un compte courant par PLEIADE INVESTISSEMENT en faveur de GENERIX SA. Le compte courant d'un montant de 750 000 euros a été mis en place le 22 avril 2011 pour une durée de 4 mois et est rémunéré au taux annuel de référence servant au calcul du plafonnement des intérêts déductibles en application des dispositions du 3° de l'article 39-1 du code général des impôts. Cette avance a été portée progressivement à 4 M€ au 30 juin 2011, dans les mêmes conditions de rémunération, dont 1,6 M€ remboursable le 1^{er} août 2011, le solde étant remboursable le 30 septembre 2011 mais exigible dès lors qu'une augmentation de capital de la société sera votée par l'assemblée générale.

19.1 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Avec la société Makheia Group

Personne concernée

M. Jean-Philippe Gallant, président du conseil de surveillance de votre société et administrateur de Makheia Group.

Nature et objet

Prestations de services relatives à l'architecture des marques de Generix Group fournies par Makheia Group.

Modalités

Au 31 mars 2011, le montant facturé par Makheia Group s'élève à 45 K€.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec M. Jean-Charles Deconninck

1. Nature et objet

Affiliation au régime frais de santé – prévoyance.

Modalités

Lors de sa séance du 21 novembre 2008, le conseil de surveillance a autorisé l'affiliation de M. Jean-Charles Deconninck, en qualité de mandataire social, au régime de frais de santé – prévoyance de groupe souscrit par votre société auprès de la compagnie Axa Assurances à compter du 1^{er} janvier 2009.

2. Nature et objet

Affiliation au régime de retraite supplémentaire Generali.

Modalités

Lors de sa séance du 21 novembre 2008, le conseil de surveillance a autorisé l'affiliation de M. Jean-Charles Deconninck, en qualité de mandataire social, au régime de retraite supplémentaire par capitalisation souscrit par votre société auprès de la compagnie Generali en application des articles L. 911-1 et suivants du Code de la Sécurité sociale à compter du 1^{er} janvier 2009.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Avec M. Philippe Seguin

Nature et objet

Engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation de ses fonctions salariées et de membre du directoire.

Modalités

Lors de sa séance du 26 janvier 2009, le conseil de surveillance avait décidé que l'indemnité de rupture au profit de M. Philippe Seguin, stipulée par l'avenant à son contrat de travail du 1^{er} mars 2005, ne serait définitivement acquise que si l'EBE (Excédent brut d'exploitation) du groupe était, au cours des trois années fiscales précédant la cessation des fonctions salariées de M. Seguin, au moins égal à 80 % de l'objectif fixé. Ainsi en cas de rupture de son contrat de travail à l'initiative de votre société, et dans les neuf mois suivant un changement de l'actionnaire principal, l'indemnité serait alors égale à trois mois de salaires bruts. Cette convention a été approuvée par votre assemblée générale du 15 septembre 2010.

Courbevoie et Lille, le 27 juillet 2011

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Jérôme de Pastors

Christian Olivier

19.2 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec M. Seguin, membre du directoire

Nature et objet

Engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation de ses fonctions.

Modalités

Lors de sa séance du 26 janvier 2009, le conseil de surveillance avait décidé que l'indemnité de rupture au profit de M. Seguin, stipulée par l'avenant à son contrat de travail du 1er mars 2005, ne serait définitivement acquise que si l'EBITDA du groupe était, au cours des trois années fiscales précédant la cessation des fonctions salariées de M. Seguin, au moins égal à 80 % de l'objectif fixé. Ainsi en cas de rupture de son contrat de travail à l'initiative de votre société, et dans les neuf mois suivant un changement de l'actionnaire principal, l'indemnité serait alors égale à trois mois de salaire brut. Cette convention a été approuvée par votre assemblée générale du 17 septembre 2009. Le mandat de M. Seguin ayant été renouvelé à l'issue de cette assemblée générale par le conseil de surveillance, l'avenant au contrat de travail de M. Seguin aurait dû être à nouveau soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 15 septembre 2010, conformément aux dispositions de l'article L. 225-90-1 alinéa 4 du Code de commerce.

Cependant, lors de sa séance du 23 juillet 2010, le conseil de surveillance a décidé d'autoriser le président du directoire à signer un nouvel avenant au contrat de travail de M. Seguin, afin de remplacer la notion d'EBITDA par EBE (Excédent Brut d'Exploitation). Cet avenant rentrerait en vigueur avec un effet rétroactif à partir du 1er avril 2009 et est ainsi soumis à l'approbation de la présente assemblée générale.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec M. Jean-Charles Deconninck, président du directoire

a. Nature et objet

Affiliation au régime frais de santé – prévoyance.

Modalités

Lors de sa séance du 21 novembre 2008, le conseil de surveillance a autorisé l'affiliation de

M. Jean-Charles Deconninck, en qualité de mandataire social, au régime de frais de santé - prévoyance de groupe souscrit par votre société auprès de la compagnie Axa Assurances à compter du 1er janvier 2009.

b. Nature et objet

Affiliation au régime de retraite supplémentaire Generali.

Modalités

Lors de sa séance du 21 novembre 2008, le conseil de surveillance a autorisé l'affiliation de M. Jean-Charles Deconninck, en qualité de mandataire social, au régime de retraite supplémentaire par capitalisation souscrit par votre société auprès de la compagnie Generali en application des articles

L. 911-1 et suivants du Code de la sécurité sociale, à compter du 1er janvier 2009.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-90 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec la société Generix Group Italia Srl, dont votre société est actionnaire

Personne concernée

M. Jean-Charles Deconninck, président du directoire de votre société et administrateur de la société Generix Group Italia Srl.

Nature et objet

Abandon de créances.

Modalités

Au cours de l'exercice écoulé, votre société a consenti un abandon de créances à hauteur de €263.411 qu'elle détient sur sa filiale Generix Group Italia Srl, dont elle est associée unique, afin de se conformer aux dispositions législatives et réglementaires applicables en Italie.

L'abandon de créances n'a pu être soumis en temps utile à l'autorisation du conseil de surveillance. Celle-ci sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle, conformément à l'article L. 225-90 du Code de commerce.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 27 juillet 2010

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS	Cécile Fontaine
ERNST & YOUNG et Autres	Christian Olivier

19.3 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec M. Jean-Charles Deconninck, président du directoire

a. Nature et objet

Affiliation au régime frais de santé – prévoyance.

Modalités

Lors de sa séance du 21 novembre 2008, le conseil de surveillance a autorisé l'affiliation de

M. Jean-Charles Deconninck, en qualité de mandataire social, au régime de frais de santé - prévoyance de groupe souscrit par votre société auprès de la compagnie Axa Assurances à compter du 1er janvier 2009.

b. Nature et objet

Affiliation au régime de retraite supplémentaire Generali.

Modalités

Lors de sa séance du 21 novembre 2008, le conseil de surveillance a autorisé l'affiliation de M. Jean-Charles Deconninck, en qualité de mandataire social, au régime de retraite supplémentaire par capitalisation souscrit par votre société auprès de la compagnie Generali en application des articles

L. 911-1 et suivants du Code de la sécurité sociale, à compter du 1er janvier 2009.

2. Avec Influe Italia S.r.l.

Personne concernée

M. Jean-Charles Deconninck, président du directoire de votre société et administrateur de la société Influe Italia S.r.l.

Nature et objet

Abandon de créances.

Modalités

Lors de sa séance du 18 décembre 2008, le conseil de surveillance a autorisé votre société à faire un abandon d'une créance à hauteur de € 185.173,90 qu'elle détient sur sa filiale Influe Italia S.r.l., dont elle est associée unique.

3. Avec M. Seguin, membre du directoire

Nature et objet

Engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation de ses fonctions.

Modalités

Lors de sa séance du 26 janvier 2009, le conseil de surveillance a décidé que l'indemnité de rupture égale à trois mois de salaire brut en cas de rupture de son contrat de travail à l'initiative de votre société dans les neuf mois suivant un changement de l'actionnaire principal, au profit de M. Seguin, stipulée par l'avenant à son contrat de travail du 1er mars 2005 ne sera définitivement acquise que si l'EBITDA du groupe est, au cours des trois années fiscales précédant la cessation des fonctions salariées de M. Seguin, au moins égal à 80 % de l'objectif fixé. A titre indicatif, l'objectif d'EBITDA fixé pour l'année fiscale 2008-2009 s'élève à €10.119.000 hors taxes.

Le conseil de surveillance a, en conséquence, autorisé le président du directoire à signer un avenant au contrat de travail de M. Seguin. L'approbation de ces conventions par votre assemblée générale permettra de clore la procédure de mise en conformité avec la loi TEPA qui n'a pu intervenir avant le 22 février 2009 compte tenu du fait que l'analyse de cette indemnité de rupture en lien avec la loi TEPA a été achevée postérieurement à la tenue de l'assemblée générale de la société du 30 septembre 2008.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-90 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec les sociétés Infolog Solutions, Generix Group Benelux, Influe Portugal, Influe Italia, Influe Espagne, Influe Argentine, Infolog Iberica, Infolog Italia, ILA Logistic Solutions, dont votre société est actionnaire

Nature et objet

Prestations de management ("management fees").

Modalités

Au cours de l'exercice écoulé, votre société a facturé à ses filiales et sous-filiales des prestations de management (« management fees ») pour un montant global de €2.837.414, répartis comme suit :

• Management fees facturés à Infolog Solutions	€1.992.103
• Management fees facturés à Generix Group Benelux	€176.083
• Management fees facturés à Influe Portugal	€102.235
• Management fees facturés à Influe Italia	€104.628
• Management fees facturés à Influe Espagne	€50.329
• Management fees facturés à Influe Argentine	€15.693
• Management fees facturés à Infolog Iberica	€284.246
• Management fees facturés à Infolog Italia	€59.664
• Management fees facturés à ILA Logistic Solutions	€52.433

Compte tenu des efforts de réorganisation engagés par le groupe pour rapprocher les anciennes filiales du groupe Influe et celles du groupe Infolog Solutions, il n'a pas été jugé utile de formaliser un accord de management fees avec chacune des entités du groupe au cours de l'exercice écoulé et ces opérations n'ont pas été soumises à l'autorisation préalable du conseil de surveillance alors que cette autorisation était éventuellement requise.

Nous vous précisons que, les opérations réalisées par la société mère en matière de management fees seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Lille et Neuilly-sur-Seine, le 27 juillet 2009

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS Cécile Fontaine

ERNST & YOUNG et Autres Christian Olivier

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

20.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES CONSOLIDEES

20.1.1 Comptes consolidés résumés (normes IFRS) au 31 mars 2011, au 31 mars 2010 et au 31 mars 2009

Etat de situation financière			
Actif (<i>en milliers d'euros</i>)	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2009
Immobilisations incorporelles	51 038	54 563	57 068
Immobilisations corporelles	1 852	2 268	2 262
Actifs financiers non courants	526	581	662
Impôts différés	4 491	3 553	1 908
Actifs non courants	57 907	60 965	61 900
Stocks	230	37	32
Créances clients	25 301	28 910	34 548
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 662	5 811	6 719
Actifs courants	29 193	34 758	41 299
TOTAL DE L'ACTIF	87 100	95 723	103 199
Passif (<i>en milliers d'euros</i>)	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2009
Capital	7 236	7 186	7 163
Primes	28 005	28 055	28 078
Autres réserves	1 889	4 490	7 869
Résultat de l'exercice	-5 699	-2 757	-3 676
Capitaux propres – Part du Groupe	31 431	36 973	39 434
Intérêts minoritaires	290	262	81
Capitaux propres	31 721	37 236	39 515
Provisions non courantes	2 510	2 412	2 818
Passifs financiers non courants	5 687	4 041	6 546
Passifs non courants	8 197	6 453	9 364
Provisions courantes	2 902	1 210	1 402
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	22 968	23 418	24 121
Passifs financiers courants	2 391	7 347	8 979
Autres passifs courants	18 921	20 058	19 818
Passifs courants	47 182	52 033	54 320
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	87 100	95 722	103 199

20.1.2 Etat résumé du résultat global (normes IFRS)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2009
Chiffre d'affaires net	66 195	68 565	67 620
Autres produits opérationnels (3)	798	626	226
Total des produits	66 993	69 190	67 846
Achats consommés (2)	-2 137	-2 424	-2 099
Autres achats et charges externes (2)	-19 062	-17 980	-18 610
Impôts, taxes et versements assimilés (1)	-1 692	-1 820	-1 457
Charges de personnel	-42 007	-42 505	-41 391
Amortissements sur immobilisations	-5 708	-6 112	-6 177
Provisions nettes sur actif circulant et pour risques et charges	-1 396	-56	-2 305
Autres charges opérationnelles	-192	-1 033	-316
Résultat opérationnel	-5 202	-2 740	-4 508
Produits/charges financiers nets	-291	-314	402
Coût des emprunts	-403	-483	-750
Résultat financier	-694	-797	-348
Charges d'impôt (1) (3)	251	756	1 050
Résultat	-5 644	-2 781	-3 806
dont :			
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	55	-23	-130
Part du Groupe	-5 699	-2 757	-3 676
Pertes actuarielles des régimes à prestations définies (4)	13	-17	-51
Instrument de capitaux propres (obligations convertibles+contrat de liquidités)	-69	6	-65
Instrument de couverture de taux (4)	-	-37	-
Ecart de conversion	-34	71	85
Résultat global de la période	-5 734	-2 758	-3 837
dont :			
Participations ne donnant pas le contrôle	55	-23	-130
Part du Groupe	-5 789	-2 735	-3 707
Résultat par action – en euros	-0,40	-0,19	-0,26
Résultat dilué par action – en euros	-0,40	-0,19	-0,25

1. A noter le reclassement au 31 mars 2009 de 638 K€ et au 31 mars 2010 de 731 K€ de taxe professionnelle en minoration du produit d'impôt afin de respecter la comparabilité avec la CVAE au 31 mars 2011 classée également en minoration du produit d'impôt pour 654 K€.
2. A noter le reclassement au 31 mars 2010 de 4 216 K€ de sous-traitance en autres achats et charges externes afin de respecter la comparabilité avec la sous-traitance au 31 mars 2011 classée également en autres achats et charges externes.
3. A noter le reclassement au 31 mars 2009 de 71 K€ de Crédit d'Impôt Recherche en autres produits opérationnels afin de respecter la comparabilité avec le Crédit d'Impôt Recherche au 31 mars 2010 et 2011 classé également en autres produits opérationnels respectivement pour 256 K€ et 644 K€.
4. Impacts après impôts

20.1.3 Tableau consolidé des flux de trésorerie (normes IFRS)

(en milliers d'euros)	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2009
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net de l'ensemble consolidé	-5 644	-2 781	-3 806
Ajustements pour :			
Amortissements des immobilisations et dotations nettes aux provisions	6 600	6 085	5 904
Autres ressources (emplois) sans impact sur la trésorerie	10	6	267
Charges financières nettes	73	69	54
Résultat de cession d'immobilisations	206	10	-349
Coûts des paiements fondés sur des actions	213	310	231
Impôts différés	-938	-1 645	-1 847
Capacité d'Autofinancement	520	2 054	454
Variation du BFR	2 667	4 903	2 762
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	3 187	6 956	3 216
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Produits des cessions d'immobilisations	33	46	391
Produits des cessions d'actifs financiers	55	105	799
Acquisition d'immobilisations corporelles	-764	-1 337	-1 131
Acquisition d'actifs financiers	-33	-24	-64
Dépenses de développement	-874	-1 931	-3 560
Acquisition d'autres immobilisations incorporelles	-373	-592	-231
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	-1 956	-3 733	-3 796
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Rachat/vente d'actions propres	-69	6	-65
Augmentation d'emprunts	622	555	3 251
Remboursement d'emprunts	-3 932	-4 692	-5 136
Trésorerie nette liée (utilisée par les) activités de financement	-3 379	-4 131	-1 950
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	-2 148	-908	-2 530
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	5 811	6 719	9 249
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 662	5 811	6 719

20.1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés (normes IFRS – audités)

<i>En milliers d'euros</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées					Résultat de l'exercice	Capitaux propres du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Totaux capitaux propres
				Réserves liées à la JV des instruments financiers	Ecart de conversion	Pertes actuarielles des régimes à prestations définies	Autres réserves consolidées	Total réserves consolidées				
Capitaux propres consolidés au 31/03/2009	14 325 380	7 163	28 078	-8	16	-169	8 030	7 869	-3 676	39 434	81	39 515
Emission actions gratuites	46 300	23	-23									
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-1			-3675	-3 676	3 676			
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				-37	71	-17	6	23		23		23
Variations de périmètre											204	204
Rémunérations en actions gratuites								310		310		310
Autres								-36		-36		-36
Résultat de l'exercice									-2 757	-2 757	-23	-2 781
Capitaux propres consolidés au 31/03/2010	14 371 680	7 186	28 055	-46	87	-186	4 635	4 490	-2 757	36 974	262	37 235
Emission actions gratuites	100 000	50	-50									
Affectation du résultat de l'exercice précédent				9			-2766	-2 757	2 757			
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres					-34	13	-69	-90		-90		-90
Variations de périmètre								28		28	-14	14
Rémunérations en actions gratuites								213		213		213
Autres								5		5	-13	-8
Résultat de l'exercice									-5 699	-5 699	55	-5 644
Capitaux propres consolidés au 31/03/2011	14 471 680	7 236	28 005	-37	53	-173	2 046	1 889	-5 699	31 431	290	31 721

20.2 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

Sans objet.

20.3 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

20.3.1 Comptes consolidés (et annexes) au 31 mars 2011 (normes IFRS) et rapport annuel des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011

Etats financiers consolidés au 31 mars 2011

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (COMPTE DE RESULTAT) AU 31 MARS 2010 ET AU 31 MARS 2011

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	31/03/2011	31/03/2010
Chiffres d'affaires	5.2	66 195	68 565
<i>Dont Licences</i>		7 134	10 188
<i>Dont Maintenance</i>		22 050	21 860
<i>Dont On Demand</i>		10 231	7 720
<i>Dont Conseil et Services</i>		26 780	28 797
Autres produits de l'activité		798	626
Produits des activités ordinaires		66 693	69 190
Achats consommés (2)		(2 137)	(2 424)
Autres achats et charges externes (2)	NOTE 12	(19 062)	(17 980)
Impôts, taxes et versements assimilés (1)		(1 692)	(1 820)
Charges de personnel	NOTE 13	(42 007)	(42 505)
Amortissements sur immobilisations		(5 708)	(6 112)
Reprises/(Provisions) sur actif circulant	NOTE 14	520	(70)
Provisions nettes pour risques et charges		(1 917)	14
Autres charges		(192)	(1 033)
Charges opérationnelles		(72 195)	(71 931)
Résultat Opérationnel		(5 202)	(2 740)
Produits/charges financiers nets	NOTE 15	(291)	(314)
Coût des emprunts	NOTE 15	(403)	(483)
Résultat financier		(694)	(797)
Résultat Avant Impôt		(5 895)	(3 537)
Produits d'impôt (1)	NOTE 5	251	756
Résultat Net de l'ensemble consolidé		(5 644)	(2 781)
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		55	(23)
Dont part du groupe		(5 699)	(2 757)

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	31/03/2011	31/03/2010
Résultat de base par action (en euros)		-0,40	-0,19
Résultat dilué par action (en euros)		-0,40	-0,19

- 1) A noter le reclassement au 31 mars 2010 de 731 K€ de taxe professionnelle en minoration du produit d'impôt afin de respecter la comparabilité avec la CVAE au 31 mars 2011 classée également en minoration du produit d'impôt pour 654 K€.
- 2) A noter le reclassement au 31 mars 2010 de 4 216 K€ de sous-traitance en autres achats et charges externes afin de respecter la comparabilité avec la sous-traitance au 31 mars 2011 classée également en autres achats et charges externes.

ETAT DES PRODUITS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2011	31/03/2010
Pertes actuarielles des régimes à prestations définies	13	(17)
Instrument de capitaux propres (contrat de liquidité)	(69)	6
Instrument de couverture de taux		(37)
Ecart de conversion	(34)	71
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(90)	23
Résultat de la période	(5 644)	(2 781)
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	(5 734)	(2 758)
Attribuable aux :		
Porteurs de capitaux propres de la société consolidante	(5 789)	(2 735)
Participations ne donnant pas le contrôle	55	(23)

ETAT DE SITUATION FINANCIERE (BILAN) AU 31 MARS 2010 ET AU 31 MARS 2011

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/03/2011	31/03/2010
Goodwill	NOTE 1	42 624	42 624
Immobilisations incorporelles	NOTE 2	8 414	11 939
Immobilisations corporelles	NOTE 3	1 852	2 268
Autres actifs financiers non courants	NOTE 4	526	581
Impôts différés actifs	NOTE 5	4 491	3 553
Actifs non courants		57 907	60 965
Stocks		230	37
Créances clients et autres débiteurs	NOTE 6	25 301	28 910
Trésorerie et équivalents de trésorerie	NOTE 7	3 662	5 811
Actifs courants		29 193	34 758
TOTAL ACTIF		87 100	95 722
Capital social	NOTE 8	7 236	7 186
Primes liées au capital		28 005	28 055
Réserves consolidées		1 890	4 490
Résultat de l'exercice		(5 699)	(2 757)
Capitaux propres - Part du Groupe		31 432	36 973
Participations ne donnant pas le contrôle		290	262
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		31 722	37 235
Dettes financières non courantes	NOTE 10 ET 11	5 686	4 041
Provisions non courantes	NOTE 9	2 510	2 412
Passifs non courants		8 196	6 453
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	NOTE 10	22 968	23 418
Produits constatés d'avance	NOTE 10	18 921	20 058
Dettes financières courantes	NOTE 10	2 391	7 347
Autres provisions courantes	NOTE 10	2 902	1 210
Passifs courants		47 182	52 034
TOTAL PASSIF		87 100	95 722

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2011	31/03/2010
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net de l'ensemble consolidé	-5 644	-2 781
Ajustements pour :		
Amortissements des immobilisations et dotations nettes aux provisions	6 600	6 085
Autres ressources (emplois) sans impact sur la trésorerie	10	6
Charges financières nettes	73	69
Résultat de cession d'immobilisations	206	10
Coûts des paiements fondés sur des actions	213	310
Impôts différés	-938	-1 645
Capacité d'Autofinancement	520	2 054
Variation du BFR	2 667	4 903
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	3 187	6 956
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Produits des cessions d'immobilisations	33	46
Produits des cessions d'actifs financiers	55	105
Acquisition d'immobilisations corporelles	-764	-1 337
Acquisition d'actifs financiers	-33	-24
Dépenses de développement	-874	-1 931
Acquisition d'autres immobilisations incorporelles	-373	-592
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	-1 956	-3 733
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Rachat/vente d'actions propres	-69	6
Augmentation d'emprunts	622	555
Remboursement d'emprunts	-3 932	-4 692
Trésorerie nette liée (utilisée par les) activités de financement	- 3 379	- 4 131
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	- 2 148	- 908
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (1)	5 811	6 719
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 662	5 811

(1) Se reporter au 3.5.2

ETAT DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2010 ET AU 31 MARS 2011

<i>En milliers d'euros</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées					Résultat de l'exercice	Capitaux propres du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Totaux capitaux propres
				Réserves liées à la JV des instruments financiers	Ecart de conversion	Pertes actuarielles des régimes à prestations définies	Autres réserves consolidées	Total réserves consolidées				
Capitaux propres consolidés au 31/03/2009	14 325 380	7 163	28 078	-8	16	-169	8 030	7 869	-3 676	39 434	81	39 515
Emission actions gratuites	46 300	23	-23									
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-1			-3675	-3 676	3 676			
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				-37	71	-17	6	23		23		23
Variations de périmètre											204	204
Rémunérations en actions gratuites								310		310		310
Autres								-36		-36		-36
Résultat de l'exercice									-2 757	-2 757	-23	-2 781
Capitaux propres consolidés au 31/03/2010	14 371 680	7 186	28 055	-46	87	-186	4 635	4 490	-2 757	36 974	262	37 235
Emission actions gratuites	100 000	50	-50									
Affectation du résultat de l'exercice précédent				9			-2766	-2 757	2 757			
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres					-34	13	-69	-90		-90		-90
Variations de périmètre								28		28	-14	14
Rémunérations en actions gratuites								213		213		213
Autres								5		5	-13	-8
Résultat de l'exercice									-5 699	-5 699	55	-5 644
Capitaux propres consolidés au 31/03/2011	14 471 680	7 236	28 005	-37	53	-173	2 046	1 889	-5 699	31 431	290	31 721

La valeur nominale des actions au 31/03/2011 est de 0,5 Euros

NOTE ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Informations relatives à l'entreprise

La société GENERIX S.A. est une entreprise domiciliée en France. Le siège social de la société est situé au 6, rue du Moulin de Lezennes, 59650 Villeneuve d'Ascq. Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment C (ISIN : FR0004032795). Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2011 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint. L'activité du Groupe consiste principalement au développement, à la vente et au négoce de logiciels, et à la réalisation de prestations de conseils et services pour leur mise en place.

2. Base de préparation

Déclaration de conformité

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au 31 mars 2011 sont établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et dont le règlement d'adoption est paru au journal officiel de l'Union Européenne à la date de clôture des comptes (disponible sur le site <http://ec.europa.eu>).

Les normes, mises à jour et interprétations applicables au groupe au titre de l'exercice clos au 31 mars 2011 se résument comme suit :

Adoptées par l'UE au 31 mars 2011 :

- - L'IFRS 3 révisée suite au projet « Business Combinaisons phase II » applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009.
- - L'IAS 27 révisée suite au projet « Business Combinaisons phase II » applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009.
- - L'amendement d'IAS 39 relatif aux éléments éligibles à la couverture, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009.
- - L'amendement à IFRS 1 « Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants IFRS 3 », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010.
- - L'amendement à IFRS 2 relatif à la comptabilisation des plans dénoués en trésorerie au sein d'un groupe, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010.
- - L'amendement à IAS 32 relatif à la classification de droits de souscription applicable aux exercices ouverts à compter du 1er février 2010.

Le groupe n'a pas fait application des normes internationales et interprétations suivantes parce qu'elles n'ont pas été adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2011 :

Non adoptées par l'UE au 31 mars 2011 :

- - L'amendement à IAS 12 « Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012.

- - L'amendement à IFRS 1 « hyperinflation grave et suppression des dates d'application ferme pour les nouveaux adoptants » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011.
- - L'amendement à IFRS 7 « informations à fournir – Transferts d'actifs financiers »
- - L'IFRS 9 et compléments à IFRS 9 « Instruments financiers » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Generix Group a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne avant la date de clôture, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Le groupe a commencé à examiner les impacts éventuels sur ses comptes consolidés. A ce stade de l'analyse, il n'anticipe pas d'impacts significatifs.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le directoire du 18 juillet 2011 puis validés par le Conseil de Surveillance du 21 juillet 2011. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 1^{er} septembre 2011.

Base de préparation des états financiers :

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros (K€).

Continuité d'exploitation :

En raison des pertes opérationnelles enregistrées au cours des trois derniers exercices, le Groupe n'a pas pu générer suffisamment de trésorerie afin de financer ses investissements et rembourser ses emprunts. Cette insuffisance a entraîné une baisse de la trésorerie, qui avait été utilisée en grande partie en 2007 pour les acquisitions des sociétés Influe et Infolog Solutions. Le Groupe a donc recouru plus intensivement à des moyens de financement court-terme pour gérer ses besoins cycliques. Afin de combler ses insuffisances et de poursuivre ses efforts dans la recherche, le développement et la commercialisation de ses différentes gammes de produits et services, le Groupe pourrait avoir besoin dans un avenir proche de capitaux au-delà des ressources dont il dispose aujourd'hui, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital.

Les comptes du Groupe GENERIX au 31 mars 2011 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. Néanmoins, cette continuité d'exploitation est conditionnée par la décision des actionnaires de recapitaliser la société lors de la prochaine Assemblée Générale prévue en septembre 2011 (se référer au paragraphe « risques de liquidité » de la présente annexe consolidée). En l'absence d'une telle recapitalisation, la société recherchera des sources de financements alternatives. Si ces dernières n'étaient pas octroyées, l'application du principe de continuité pourrait s'avérer inapproprié et il pourrait en résulter des ajustements significatifs sur certains éléments d'actif et de passif qui ne sont pas intégrés dans les comptes au 31 mars 2011.

Ses besoins futurs en capitaux dépendront de nombreux facteurs, tels que :

- des progrès plus lents que ceux escomptés pour le développement et la commercialisation de nouvelles offres, et donc un chiffre d'affaires en deçà des espérances du Groupe;
- des coûts pour répondre aux développements technologiques et du marché, pour conclure dans les délais envisagés et maintenir en vigueur des accords de collaboration et pour assurer la fabrication et la commercialisation efficaces de ses produits ; et
- des opportunités nouvelles de développement de nouveaux produits prometteurs ou d'acquisition de technologies, de produits ou de sociétés.

Il se peut que le Groupe ne parvienne pas à lever des fonds suffisants à des conditions acceptables, voire à ne pas lever de fonds du tout, lorsqu'il en aura besoin. Si les fonds nécessaires ne sont pas disponibles, le Groupe pourrait devoir :

- retarder, réduire voire supprimer des programmes de recherche et développement ou réduire ses effectifs ;

- fermer certains de ses sites ;
- obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariat qui pourraient le forcer à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou certains de ses produits, droits auxquels il n'aurait pas renoncé dans un contexte différent ;
- accorder des licences ou conclure de nouveaux accords de collaboration qui pourraient être moins attrayants pour lui que ceux qu'il aurait été possible d'obtenir dans un contexte différent ; ou
- envisager des cessions d'actifs, voire un rapprochement avec une autre société.

De plus, dans la mesure où le Groupe pourrait lever des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires dans le Groupe GENERIX pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait aussi comprendre des conditions restrictives.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière, ses perspectives, ainsi que sur la situation de ses actionnaires.

Autres bases de préparation des comptes consolidés :

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des éléments suivants :

- instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur,
- actifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat,
- passifs, résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en instruments de capitaux propres ou prévoyant une possibilité de règlement en trésorerie, évalués à la juste valeur.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période de changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Il est possible que la réalité se révèle différente de ces estimations et hypothèses. Les estimations et hypothèses sont notamment sensibles en matière d'activation des impôts différés qui est fondée sur la réalisation de bénéfices imposables futurs, de tests de perte de valeur des actifs immobilisés, laquelle valeur est largement fondée sur les estimations de flux de trésorerie futurs et des hypothèses de taux d'actualisation et de taux de croissance, et en matière de provisions notamment relatives aux litiges, engagements de retraite et autres avantages long terme.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés. Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Date de clôture des exercices des entreprises consolidées :

Les dates de clôture des comptes des sociétés consolidées sont toutes au 31 mars 2011, à l'exception d'ILA LOGISTICS SOLUTIONS INFORMATIQUES au Brésil. Cette dernière société a fait l'objet d'un arrêté intermédiaire au 31 mars 2011.

3. Méthodes comptables

Principes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages des ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes et transactions intra-Groupe, y compris les résultats internes provenant des transactions intra-Groupe, sont totalement éliminés. Les pertes latentes résultant de transactions intra-Groupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Monnaies étrangères

Transactions en monnaie étrangère

- éléments monétaires :

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date. Les pertes et gains de change résultant de la conversion d'éléments monétaires sont enregistrés en résultat.

- éléments non monétaires :

Les transactions réalisées en monnaie étrangère sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de clôture et l'écart de change est enregistré en capitaux propres dans le poste «écarts de conversion ».

Etats financiers des activités à l'étranger

Les actifs et passifs d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en capitaux propres. Depuis le 1^{er} janvier 2006, date de transition du Groupe aux IFRS, ces écarts sont comptabilisés en réserve de conversion incluse dans les réserves consolidées.

Immobilisations incorporelles

Regroupement d'entreprises et goodwill

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, par application de la norme IFRS 3 Révisée (Regroupements d'entreprises) depuis l'exercice ouvert le 1er avril 2010, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs acquis et des passifs assumés identifiables à leur juste valeur sauf exceptions prévues dans IFRS 3R.

Pour tous les regroupements réalisés après l'exercice ouvert le 1er avril 2010, les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges. De même, à compter de l'exercice ouvert le 1er avril 2010, toute part d'intérêt dans l'entité acquise ne conférant pas le contrôle (minoritaires) peut soit représenter une quote-part dans la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés identifiables (IFRS 3 2004), soit être évaluée à leur juste valeur (on parle dans ce cas de goodwill complet). Cette option s'applique transaction par transaction. La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation à la juste valeur de la quote-part acquise des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition, est comptabilisée en écart d'acquisition. Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise alors l'écart d'acquisition négatif est comptabilisé directement en résultat. L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de prise de contrôle.

Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est à dire celles découlant de l'application des résultats de la recherche en vue de créer des logiciels à usage commercial sont comptabilisées en tant qu'immobilisation dès que les critères suivants sont remplis et démontrés :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de cet actif en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à la société ;
- Disponibilité des ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif ; et
- Evaluation fiable des coûts attribuables à cet actif au cours de son développement.

Le respect des critères est déterminé produit par produit.

Les dépenses de développement sont valorisées au coût réel en fonction des temps passés.

La production immobilisée est amortie linéairement sur une période de 36 mois à partir de la date de démarrage de la commercialisation de la version développée du logiciel.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé en charge selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles à partir de leur mise en service.

Pour les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, aucun amortissement n'est comptabilisé et un test de dépréciation est effectué annuellement. La valeur nette comptable des goodwill et des autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée est revue au minimum une fois par an et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des actifs testés devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

■ Logiciels-----	Linéaire	3 ans
■ Frais de conception des logiciels-----	Linéaire	3 ans
Actifs identifiés lors de l'affectation du prix d'acquisition		
■ Marques -----	Linéaire	5 ans
■ Relation clientèle -----	Linéaire	12 ans
■ Recherche et développement ⁽¹⁾ -----	Linéaire	5 à 8 ans

(1) La recherche et développement capitalisée dans le cadre de l'affectation des goodwill INFLUE et INFOLOG inclut notamment des frais de recherche dont la durée d'utilité est plus longue que les frais de conception de logiciel. La durée de vie résiduelle de cette recherche et développement a été estimée entre 5 et 8 ans.

Immobilisations corporelles

Une immobilisation est évaluée au coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût amorti des immobilisations corporelles au 1^{er} janvier 2006, date de transition aux IFRS, a été déterminé en référence à la valeur nette comptable des immobilisations corporelles en normes françaises à date d'ouverture. En effet, la valeur en normes IFRS est équivalente à celle en normes françaises à date d'ouverture. Les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif sont comptabilisées dans le coût.

Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. C'est le cas notamment des contrats de location de matériel informatique. Ces derniers ont été comptabilisés en immobilisations corporelles pour un montant égal à la juste valeur du bien loué.

La contrepartie de cette immobilisation est une dette financière.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. Des impôts différés ont été comptabilisés sur ces retraitements.

Les autres contrats de location ne transférant pas au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charge selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

■ Installations générales, agencements divers -----	Linéaire	10 ans
■ Matériel de bureau et informatique -----	Linéaire	3 ans à 5 ans
■ Outillage -----	Linéaire	4 ans
■ Mobilier de bureau -----	Linéaire	10 ans

Les durées d'utilité sont régulièrement revues par le Groupe en fonction de l'utilisation effective des immobilisations.

Instruments financiers

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements, les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunt, les créances et autres débiteurs, la trésorerie, les dérivés et les équivalents de trésorerie.

Créances et dettes générées par l'activité du groupe

Les créances clients sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les créances d'une maturité inférieure à un an, ne sont pas actualisées. Elles font l'objet le cas échéant, d'une dépréciation en fonction de leur probabilité de recouvrement.

Les créances clients du Groupe GENERIX concernant des contreparties en procédure collective sont systématiquement dépréciées à 100%.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalent de trésorerie comprennent les liquidités, les placements de trésorerie à court terme qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur.

Les équivalents de trésorerie sont valorisés pour leur juste valeur au bilan et les variations de juste valeur sont comptabilisées au résultat par application de l'option juste valeur.

Passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE) si l'écart est significatif avec la valeur comptable.

Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, les actifs liés aux avantages du personnel, les actifs financiers entrant dans le champ d'IAS 39, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs.

Le Groupe opère sur un seul segment de marché, l'édition de logiciels. Generix Group est donc représentatif d'une seule UGT (unité génératrice de trésorerie) avec une offre intégrée, une offre commerciale et marketing unique, et dans l'univers du commerce. Le test de dépréciation des actifs est en conséquence conduit sur l'ensemble du Groupe.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La méthodologie retenue pour apprécier la valeur d'utilité des actifs a consisté à apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture, s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de période antérieures ont diminué ou n'existent plus. La valeur comptable d'un actif augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Actions propres

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession éventuels de ces actions propres sont imputés dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Avantages au personnel

Régimes de retraite, prévoyance et indemnités de fin de carrière

Selon les lois et usages en application, les sociétés du Groupe participent à des régimes de retraite et de prévoyance.

- *Régimes à cotisations définies*

Les employés du Groupe bénéficient de plans de retraite et de couvertures sociales au travers de cotisations versées à différents organismes sociaux et pour les retraites à des régimes de caisses de retraites à cotisations définies, qui sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

- *Régimes à prestations définies*

L'obligation nette du Groupe au titre des régimes à prestations définies concerne les indemnités de départ en retraite. Elle est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuarielle. Les calculs sont effectués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le calcul a été réalisé en fonction :

	2011	2010
Evolution des salaires	3,50%	3,50%
Taux de charges salariales	48,30%	48,30%
Taux de turnover	9,83%	9,83%
Taux d'actualisation	5%	4,60%

La durée d'activité résiduelle des salariés est évaluée sur la base d'un départ à la retraite à taux plein et de tables de mortalité INSEE 2004-2006.

Le montant renseigné au bilan correspondrait à l'obligation nette, déduction faite de la juste valeur des actifs de couverture de ces engagements le cas échéant.

L'impact des écarts actuariels est comptabilisé directement en capitaux propres dans l'état des produits et pertes comptabilisés.

Droit Individuel à la Formation

La société comptabilise une provision au titre du DIF dans ses comptes consolidés au 31 mars 2011 selon la norme IAS 19 – Avantages au personnel.

Au 31 mars 2011, la provision ainsi constituée s'élève à 301 K€ les droits acquis et non consommés représentent 37 392 heures.

Paiements fondés sur des actions

La société a mis en place des plans d'actions gratuites et est susceptible de mettre en place des programmes d'options sur achats permettant à ses dirigeants et à certains cadres d'acquérir des actions de la société. En application de la norme IFRS 2, la juste valeur des options et des actions gratuites attribuées est comptabilisée en charge en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et répartie sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits de manière définitive. La juste valeur des options est évaluée selon le modèle Black & Scholes, en tenant compte des termes et conditions des options définis au moment de leur attribution, et celles des actions gratuites à leur cours à la date d'attribution.

Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les activités de Generix Group sont les suivantes :

- les ventes de licences,
- la maintenance,
- les services logiciels On Demand
- les prestations de Conseil et Services (Les ventes de matériels et refacturation de frais de déplacements sont inclus dans cette catégorie).

Ventes de licences :

Les produits provenant de la vente de licences sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

La société comptabilise donc les produits lorsque les critères suivants sont remplis :

- la société peut démontrer l'existence d'un accord,
- le produit est livré,
- le prix de vente est fixé ou déterminable,
- le recouvrement du prix de vente est probable.

Ces règles sont également applicables à la comptabilisation des ventes de matériels.

Prestations maintenance et On Demand :

Les produits relatifs aux contrats de maintenance et d'On Demand sont enregistrés prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu à la comptabilisation des produits constatés d'avance à l'exception des consommations d'On Demand facturées le mois concerné.

Autres prestations de Conseil et Services :

Les prestations au forfait sont comptabilisées dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Les pertes à terminaison éventuelles sont immédiatement comptabilisées en résultat.

Les prestations au forfait font l'objet d'une revue approfondie mensuelle des dits contrats.

Les prestations en régie sont comptabilisées dans le compte de résultat en fonction des temps passés validés valorisés au prix de vente.

Résultat financier

Les produits financiers comprennent les produits de valeurs mobilières de placement, les reprises de dépréciations d'actifs financiers ainsi que les autres produits financiers.

Les charges financières comprennent les dépréciations d'actifs financiers et les autres charges financières.

Le coût de l'endettement financier brut intègre l'ensemble de la charge d'intérêt portant sur les prêts à court, moyen et long termes, et les concours bancaires courants.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle et la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Le goodwill, non déductible fiscalement ne donne pas lieu à constatation d'impôts différés. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un impôt différé actif n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Dans le cas contraire, les actifs d'impôts différés antérieurement comptabilisés sont réduits.

Les taux retenus sont les suivants :

SOCIETE	PAYS	TAUX
GENERIX SA	France	33,30 %
GENERIX GROUP Division Espagne S.L.	Espagne	30 %
GENERIX GROUP Brasil Serviços de Informatica LTDA	Brésil	12 %
GENERIX GROUP BENELUX SA	Belgique	33,99 %
INFLUE Portugal	Portugal	25 %
GENERIX GROUP Italia SRL	Italie	33 %
INFLUE Argentine	Argentine	35 %

Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions (y compris actions gratuites) à effet dilutif et de toutes les Conversions d'Obligations Convertibles.

4. Périmètre de consolidation

Liste des sociétés consolidées

Les sociétés consolidées par le Groupe sont les suivantes :

SOCIETE	PAYS	DETENTION (1)
GENERIX SA (société mère)	France	Société mère
GENERIX GROUP Division Espagne S.L.	Espagne	100%
GENERIX GROUP Brasil Serviços de Informatica LTDA	Brésil	100%
GENERIX GROUP BENELUX SA	Belgique	99,95 %
INFLUE Portugal	Portugal	50 %
GENERIX GROUP Italia SRL	Italie	100 %
INFLUE Argentine	Argentine	100 %

(1) Le pourcentage de détention est identique au pourcentage d'intérêts et de droits de vote

Les différentes filiales sont intégrées globalement, Generix SA détenant un contrôle de fait sur la filiale Influe Portugal.

Variations de périmètre et changements de structure juridique

Sur l'exercice clos au 31 mars 2011, les variations de périmètre ont été les suivantes :

La société INFOLOG SOLUTIONS a été absorbée par voie de Transmission Universelle de Patrimoine par GENERIX SA en date du 1^{er} avril 2010.

La participation de 60 % dans la filiale INFLUE THAILANDE a été cédée le 22 novembre 2010.

Ces différentes évolutions de périmètre n'ont pas d'impact significatif sur la comparabilité des résultats entre l'exercice clos au 31 mars 2010 et l'exercice clos au 31 mars 2011.

Allocation des prix d'acquisition

La présente note décrit les principaux impacts de l'acquisition des groupes INFLUE pour 32,8 M€ le 31 mars 2007 et INFOLOG pour 14,3 M€ le 28 décembre 2007 dans les comptes de Generix Group.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprise », les acquisitions d'INFLUE et d'INFOLOG ont été comptabilisées en appliquant la méthode de l'acquisition : le coût de l'acquisition est constitué des versements en numéraire effectués par GENERIX ainsi que du montant payé en titres, augmentés des coûts directement attribuables à l'acquisition et engagés par le Groupe.

L'affectation du coût d'acquisition d'Infolog et d'Influe a conduit le Groupe à comptabiliser à sa juste valeur :

- la liste clients Influe, amortissable sur 12 ans
- les marques, amortissables sur 5 ans
- la R&D, amortissable entre 5 et 8 ans.

L'attribution, présentée ci-dessous, des justes valeurs aux actifs et passifs et passifs éventuels identifiables a été réalisée de façon définitive pour le Groupe Influe au 31 mars 2008 et pour le Groupe Infolog au 31 décembre 2008 (fin de la période de 12 mois pour affecter le coût d'acquisition) :

<i>En milliers d'euros</i>	Influe	Infolog	TOTAL
Liste clients	3 455	N/A	3 455
Impôts différés sur relation clientèle	(1 152)	N/A	(1 152)
Marques	691	636	1 327
Impôts différés sur marques	(230)	(212)	(442)
Recherche & Développement	1 212	4 612	5 824
Impôts différés sur R&D	(404)	(1 537)	(1 941)
Total des actifs identifiés avant impôts	5 357	5 248	10 605
Total des actifs identifiés nets d'impôts	3 571	3 499	7 070

Les goodwill sont de 28 883 K€ pour Influe et 11 350 K€ pour Infolog. La majorité de ces goodwill est justifiée par les synergies commerciales et technologiques, et par les compétences humaines présentes au sein des deux groupes acquis.

Au titre de l'amortissement des éléments incorporels reconnus dans le cadre des deux acquisitions présentées ci-dessus, les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2011 incluent (hors effet d'impôt) :

- une charge de 922 K€ pour le groupe Influe (633 K€ au 31 mars 2010) incluant la dépréciation de 276 K€ de recherche et développement concernant des projets abandonnés. L'actif immobilisé brut de 573 K€ (valeur nette comptable nulle après dépréciation exceptionnelle) relatif à ces projets a également été sorti de l'actif sur l'exercice 2010-2011.
- une charge de 704 K€ pour le groupe Infolog (704 K€ au 31 mars 2010)

5. Information sectorielle

Le groupe opère sur un seul segment de marché : vente de logiciel et de prestations de services associées. L'information présentée ci-dessous est celle utilisée par le management pour ses besoins de reporting interne, permettant une analyse pertinente de l'activité et des risques.

Activités

Le groupe opère sur un unique segment de marché correspondant à la vente de logiciels. Ce segment comporte 4 principales natures de chiffre d'affaires :

- les ventes de licences ;
- la maintenance ;
- les services logiciels On Demand ;
- les prestations de Conseil et Services.

Les typologies de chiffre d'affaires sont les mêmes dans toutes les sociétés du groupe, et sont très interdépendantes, une allocation des dépenses en fonction de ces typologies n'est pas effectuée.

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2011	%	31/03/2010	%
Licences	7 134	11%	10 188	15%
Maintenance	22 050	33%	21 860	32%
On Demand	10 231	15%	7 720	11%
Conseil et Services	26 780	40%	28 797	42%
Total Chiffre d'affaires	66 195	100%	68 565	100%

Zones géographiques

Les opérations hors de France sont principalement constituées de vente et prestations de services. Les transactions intragroupes entre des zones géographiques sont réalisées aux prix du marché diminué d'une remise. Ces transactions intragroupes sont éliminées dans les états financiers consolidés.

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2011	%	31/03/2010	%
France	53 023	80%	55 083	80%
Export	13 172	20%	13 482	20%
Total Chiffre d'affaires	66 195	100%	68 565	100%

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2010	ACQUISITION OU DOTATION	CESSION, SORTIE OU REPRISE	31/03/2011
Goodwill Brut	42 624			42 624
Perte de valeur				
VALEUR NETTE	42 624			42 624

6. Notes complémentaires aux comptes annuels

Notes complémentaires aux comptes de bilan

Note 1- Goodwill

Données comparatives au 31 mars 2010 :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2009	ACQUISITION OU DOTATION	CESSION, SORTIE OU REPRISE	31/03/2010
Goodwill Brut	42 649	0	(25)	42 624
Perte de valeur				0
VALEUR NETTE	42 649	0	(25)	42 624

Le goodwill est constitué des valeurs suivantes :

- Ceitel : 2 391 K€;
- Influe : 28 883 K€;
- Infolog : 11 350 K€

Test de valeur des goodwill :

Le Groupe procède annuellement, conformément aux normes en vigueur, à un test de dépréciation visant à mesurer l'adéquation de la valeur des actifs au bilan, notamment des goodwill, avec les performances économiques futures.

Le Groupe opère sur un seul segment de marché, l'édition de logiciels. Generix Group est donc représentatif d'une seule UGT (unité génératrice de trésorerie) avec une offre intégrée, une offre commerciale et marketing unique, et dans l'univers du commerce. Le test de dépréciation des actifs est en conséquence conduit sur l'ensemble du Groupe.

La méthodologie retenue pour apprécier la valeur d'utilité des actifs a consisté en l'élaboration de prévisions de flux nets de trésorerie actualisés reposant sur les principales hypothèses suivantes au 31 mars 2011 :

- élaboration d'un business plan sur 5 ans,
- prise en compte d'une valeur terminale avec extrapolation des flux de trésorerie au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini de 1,5 % (contre 2% retenu au 31 mars 2010),
- taux d'actualisation de 11 % déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital (identique à celui retenu en au 31 mars 2010).

Au 31 mars 2011, sur la base des évaluations internes réalisées, le Groupe a conclu que la valeur recouvrable de son UGT testée excédait significativement sa valeur comptable.

Les hypothèses utilisées pour ces calculs comportent comme toute estimation, une part d'incertitude et sont donc susceptibles d'être ajustées au cours des périodes ultérieures.

Sensibilité des valeurs recouvrables :

Les deux hypothèses clefs de valorisation retenues sont :

- le taux d'actualisation (11%)
- le taux de moyen annuel de croissance sur période de 5 ans des activités licences, On Demand et Conseils & Services (18,5% en moyenne par an). Il est à noter que le taux de croissance des activités a un impact direct sur l'évolution des taux de marge de ces mêmes activités.

L'approche retenue par la Direction pour déterminer la valeur affectée à chacune de ces hypothèses clefs reflète l'expérience passée du Groupe GENERIX mais également les données issues d'études de cabinets d'analyse réputés.

Au 31 mars 2011, l'examen de la valeur recouvrable permet d'apprécier la sensibilité à ces principales hypothèses comme suit :

Une variation de plus ou moins 1% du taux d'actualisation après impôts se traduirait par une variation de la valeur recouvrable de l'UGT de l'ordre respectivement de -12 M€ et + 14 M€. Néanmoins, la valeur recouvrable de l'UGT testé resterait significativement supérieure à sa valeur comptable. La valeur du taux d'actualisation amenant à une valeur de l'UGT égale à sa valeur comptable s'établit à 27,25%.

Une réduction de moitié du taux moyen annuel de croissance sur une période de 5 ans des activités Licences, On Demand et Conseil & Services à 10,7% en moyenne par an se traduirait par une diminution de la valeur recouvrable de l'UGT impliquant une dépréciation de l'ordre 9,7 M€. Il est à noter qu'une réduction du taux moyen annuel de croissance du chiffre d'affaires sur une période de 5 ans entraînerait une révision à la baisse des coûts opérationnels et un impact sur les taux de marge de ces activités du fait notamment de la part d'inertie des coûts correspondants.

La valeur du taux moyen annuel de croissance sur une période de 5 ans des activités Licences, On Demand et Conseil & Services amenant à une valeur de l'UGT égale à sa valeur comptable s'établit à 11,4%.

Note 2- Immobilisations incorporelles

Les mouvements des valeurs nettes cumulés s'analysent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>		Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	
	31/03/2010			31/03/2011
VALEURS BRUTES				
Frais de conception de logiciels	34 201	874	(297)	34 778
Logiciels	2 754	373		3 127
Recherches et développement : affectation du prix d'acquisition	5 823		(572)	5 251
Relation clientèle : affectation du prix d'acquisition	3 455			3 455
Marques : affectation du prix d'acquisition	1 327			1 327
Autres immobilisations incorporelles	535			535
Autres immobilisations incorporelles en locations financières	28			28
	48 123	1 247	(869)	48 501
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS				
Frais de conception de logiciels	30 022	2 838	(373)	32 487
Logiciels	2 159	378		2 537
Recherches et développement : affectation du prix d'acquisition	1 884	1070	(572)	2 382
Relation clientèle : affectation du prix d'acquisition	864	288		1152
Marques : affectation du prix d'acquisition	700	266		966
Autres immobilisations incorporelles	533			533
Autres immobilisations incorporelles en locations financières	21	7		28
	36 183	4 847	(945)	40 085
VALEURS NETTES				
Frais de conception de logiciels	4 179	(1 964)	76	2 291
Logiciels	595	(5)	0	590
Recherches et développement : affectation du prix d'acquisition	3 939	(1 070)	0	2 869

Relation clientèle : affectation du prix d'acquisition	2 591	(288)	0	2 303
Marques : affectation du prix d'acquisition	627	(266)	0	361
Autres immobilisations incorporelles	2	0	0	2
Autres immobilisations incorporelles en locations financières	7	(7)	0	0
	11 939	(3 600)	76	8 415

La production immobilisée est de 0,9 million d'euros à la clôture de l'exercice 2010/2011 en réduction par rapport à l'exercice précédent. En effet, du fait des temps de développement plus rapides des développements standards, moins de frais de développement ont été capitalisés en 2010/2011.

Les frais de conception de logiciels immobilisés lors de l'exercice clos au 31 mars 2011 et s'élevant à 874 K€ proviennent pour 622 K€ de coûts propres et pour 252 K€ de sous-traitance.

Les frais de recherche et développement non activés représentent 8,1 M€ sur l'exercice clos au 31 mars 2011.

Données comparatives au 31 mars 2010 :

Les mouvements des valeurs nettes cumulés s'analysent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2009	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	31/03/2010
VALEURS BRUTES				
Frais de conception de logiciels	32 271	2 201	(271)	34 201
Logiciels	2 162	592		2 754
Recherches et développement : affectation du prix d'acquisition	5 823			5 823
Relation clientèle : affectation du prix d'acquisition	3 455			3 455
Marques : affectation du prix d'acquisition	1 327			1 327
Autres immobilisations incorporelles	534	1		535
Autres immobilisations incorporelles en locations financières	28			28
	45 600	2 794	(271)	48 123
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS				
Frais de conception de logiciels	26 655	3 367		30 022
Logiciels	1 875	284		2 159
Recherches et développement : affectation du prix d'acquisition	1 100	784		1 884
Relation clientèle : affectation du prix d'acquisition	576	288		864
Marques : affectation du prix d'acquisition	435	265		700
Autres immobilisations incorporelles	528	5		533
Autres immobilisations incorporelles en locations financières	11	10		21
	36 183	5 003	0	36 183
VALEURS NETTES				
Frais de conception de logiciels	5 616	(1 166)	(271)	4 179
Logiciels	287	308	0	595
Recherches et développement : affectation du prix	4 723	(784)	0	3 939

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2009	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	31/03/2010
d'acquisition				
Relation clientèle : affectation du prix d'acquisition	2 879	(288)	0	2 591
Marques : affectation du prix d'acquisition	892	(265)	0	627
Autres immobilisations incorporelles	6	(4)	0	2
Autres immobilisations incorporelles en locations financières	17	(10)	0	7
	14 419	(2 209)	(271)	11 939

Note 3- Immobilisations corporelles

Les mouvements des valeurs nettes s'analysent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2010	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	31/03/2011
VALEURS BRUTES				
Installations techniques	2			2
Autres immobilisations corporelles	3 960	696	(393)	4 263
Autres immobilisations corporelles en locations financières	2 628	461	(819)	2 270
	6 590	1 157	(1 212)	6 535
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS				
Installations techniques	2			2
Autres immobilisations corporelles	2 472	530		3 002
Autres immobilisations corporelles en locations financières	1 848	634	(804)	1 678
	4 322	1 164	(804)	4 682
VALEURS NETTES				
Installations techniques	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	1 488	166	(393)	1 261
Autres immobilisations corporelles en locations financières	780	-173	(15)	592
	2 268	-7	(408)	1 852

Données comparatives au 31 mars 2010 :

Les mouvements des valeurs nettes s'analysent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2009	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	31/03/2010
VALEURS BRUTES				
Installations techniques	5		(3)	2
Autres immobilisations corporelles	4 121	851	(1 012)	3 960
Autres immobilisations corporelles en locations financières	2 142	486		2 628
	6 268	1 337	(1 015)	6 590
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS				
Installations techniques	5		(3)	2
Autres immobilisations corporelles	2 933	495	(956)	2 472
Autres immobilisations corporelles en locations financières	1 068	780		1 848
	4 006	1 275	(959)	4 322
VALEURS NETTES				
Installations techniques	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	1 188	356	(56)	1 488
Autres immobilisations corporelles en locations financières	1 074	(294)	0	780
	2 262	62	(56)	2 268

Note 4- Actifs financiers non courants

Les mouvements des valeurs nettes s'analysent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2010	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	31/03/2011
VALEURS BRUTES				
Dépôts et cautionnements	548	33	(55)	526
Titres de participation	251	0	0	251
Créances rattachées	350	0	0	350
Instrument de couverture	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	33	0	(33)	0
	1 276	33	(88)	1 221
PROVISIONS				
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
Titres de participation	251	0	0	251
Créances rattachées	350	0	0	350
Instrument de couverture	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
	601	0	0	601

VALEURS NETTES

Dépôts et cautionnements	548	33	(55)	526
Titres de participation	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0
Instrument de couverture	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	33	0	(33)	0
	581	33	(88)	526

Les titres de participation et créances rattachées, intégralement provisionnés, concernent les filiales GENERIX Software de España SA et GENERIX Portugal qui sont en cours de liquidation et sans activité depuis 2003.

Données comparatives au 31 mars 2010 :

Les mouvements des valeurs nettes s'analysent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2009	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	31/03/2010
VALEURS BRUTES				
Dépôts et cautionnements	629	24	(105)	548
Titres de participation	251			251
Créances rattachées	350			1 440
Instrument de couverture	13		(13)	0
Autres immobilisations financières	33			33
	1 276	24	(118)	1 182
PROVISIONS				
Dépôts et cautionnements	0			0
Titres de participation	251			251
Créances rattachées	350			350
Instrument de couverture	13		(13)	0
Autres immobilisations financières	0			0
	614	0	(13)	601
VALEURS NETTES				
Dépôts et cautionnements	629	24	(105)	548
Titres de participation	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0
Instrument de couverture	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	33	0	0	33
	662	24	(105)	581

Note 5- Actifs d'impôts différés

1 – Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2011	%	31/03/2010	%
Résultat net	(5 625)		(2 781)	
Produit d'impôt dont :	251		756	
- impôt courant	(678)		(864)	
- impôt différé	929		1 620	
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	(5 895)		(3 537)	
Produit d'impôt théorique	1 965	33,3%	1 179	33,3%
Rapprochement :				
Différences permanentes	(84)	-1,4%	(16)	-0,4%
CVAE	(436)	-7,4%	(487)	-13,8%
Déficits non activés Generix SA	(1 207)	-20,5%		
Déficits non activés des filiales ⁽¹⁾	(13)	-0,2%	43	1,2%
Autres	26	0,4%	37	1,0%
PRODUIT RÉEL D'IMPÔT	251	4,3%	756	21,4%

(1) incluant le différentiel de taux IS entre France et pays étrangers.

Le montant des impôts différés activés au 31 mars 2010 au titre des déficits reportables de Generix SA s'élevait à 5,7 M€ Les déficits générés par Generix SA sur l'exercice ne sont pas activés.

La loi de finances pour 2010 a remplacé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, la CVAE a été qualifiée d'impôts sur le résultat alors qu'auparavant cette charge était comptabilisée dans le résultat opérationnel courant en « impôts et taxes ». Au titre du 31 mars 2010, le montant de la CVAE se serait établi à 731 K€(montant de taxe professionnelle assis sur la valeur ajoutée) contre 654 K€au 31 mars 2011. Ces montant apparaissent net d'impôt dans le rapprochement ci-dessus entre la charge d'impôt théorique et le produit réel d'impôt, pour 487 K€et 436 K€aux 31 mars 2010 et 2011, respectivement.

2 – Impôts différés

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2011	31/03/2010
Impôt différé actif	4 491	3 553
Impôt différé passif		
ACTIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ	4 491	3 553
Déficits reportables ⁽¹⁾	5 706	5 706
Provision pour engagement retraite et DIF	708	676
Réévaluation des actifs incorporels dans le cadre de regroupement d'entreprises	(1 843)	(2 384)
Annulation des provisions groupe	(651)	(651)
Différences temporaires	554	101
Autres	17	105
ACTIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ	4 491	3 553

(1) en raison des perspectives bénéficiaires des sociétés concernées.

Les reports déficitaires activés s'élèvent à 17,1 M€
 Les reports déficitaires non activés s'élèvent à 5,9 M€

Le montant des impôts différés imputés en résultat sur l'exercice est de 929 K€ contre 9 K€ directement en capitaux propres.

Note 6- Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et comptes rattachés ainsi que les autres débiteurs sont à échéance de moins d' 1 an.

<i>En milliers d'euros</i>	Valeurs brutes au 31/03/2011	Provisions	Valeurs nettes au 31/03/2011
Avances et acomptes versés	0		0
Clients et comptes rattachés	23 378	3 455	19 923
Autres créances	3 965		3 965
Comptes de régularisation	1412		1 412
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	28 755		25 301

A titre de comparaison, les clients et autres débiteurs se décomposaient comme suit au 31 mars 2010 :

<i>En milliers d'euros</i>	VALEURS BRUTES AU 31/03/2010	PROVISIONS	VALEURS NETTES AU 31/03/2010
Avances et acomptes versés	44		44
Clients et comptes rattachés	28 849	4 321	24 528
Autres créances	2 128		2 128
Comptes de régularisation	2 210		2 210
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	33 231	4 321	28 910

Note 7- Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2011	31/03/2010
Valeurs mobilières de placement	82	3 026

Disponibilités	3580	2 785
TOTAL	3 662	5 811

Note 8- Informations sur le capital

Toutes les actions émises sont entièrement libérées. Le capital social est composé de 14 471 680 actions d'une valeur de 0,5 euro chacune au 31 mars 2011 contre 14 371 680 actions au 31 mars 2010.

Au cours de l'exercice des actions propres ont été achetées et partiellement revendues dans le cadre d'un contrat de liquidité. Generix Group détient, au 31 mars 2011, 75 743 actions propres dans le cadre de ce contrat de liquidité, contre 33 480 au 31 mars 2010.

Il n'y a pas de Bons de Souscription d'Actions en circulation au 31 mars 2011.

Actions gratuites

Il existe une attribution d'actions gratuites dont les droits sont en cours d'acquisition au 31 mars 2011 :

- Attribution du 1^{er} juillet 2009 de 136 500 actions (d'une juste valeur de 281 190 euros au cours de l'action à la date d'attribution de 2,06 €) à échéance au 30 juin 2011.

La période d'acquisition de droits d'une seconde attribution de 100 000 actions gratuites (d'une juste valeur de 279 000 euros au cours de l'action à la date d'attribution de 2,79 €) est arrivée à échéance le 5 octobre 2010 et a entraîné l'émission de 100 000 actions nouvelles.

La charge comptabilisée au titre de cette attribution d'actions gratuites est de 213 K€ au 31 mars 2011 et 310 K€ au 31 mars 2010.

Evolution des actions gratuites sur l'exercice clos au 31 mars 2011 :

Solde au 31 mars 2010	244 500
Actions gratuites émises sur l'exercice	-100 000
Actions annulées sur l'exercice	-8 000
Solde au 31 mars 2011	136 500

Données comparatives au 31 mars 2010 :

Solde au 31 mars 2009	146 300
Actions gratuites émises sur l'exercice	-46 300
Nouvelle attribution sur l'exercice	144 500

Solde au 31 mars 2010	244 500
-----------------------	---------

Les Assemblées Générales des 15 septembre 2010, 17 septembre 2009, 30 septembre 2008 et 5 septembre 2007 ont autorisé le Directoire à émettre des actions gratuites, pour une durée de 38 mois à partir de leur autorisation et chacune à hauteur de 10% du capital social. Ces autorisations ont été utilisées par le Directoire à ce jour à hauteur de 290 800 actions.

Plans d'options d'achat d'actions

Aucun plan d'options d'achats d'actions en cours au 31 mars 2011 tout comme au 31 mars 2010. A noter que l'Assemblée Générale du 15 septembre 2010 a donné délégation au Directoire la possibilité de procéder à l'émission d'options de souscriptions d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription et ce dans la limite de 10% du capital social. A ce jour, cette délégation n'a pas été utilisée par le Directoire.

Informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion des capitaux propres

Eléments assimilés à du capital	31/03/2011	31/03/2010
Capital social	7 236	7 186
Primes liées au capital	28 005	28 055
Réserves Consolidées	1 889	4 490
Annulation impact contrat de liquidités	175	67
Résultat de l'exercice part du groupe	(5 699)	(2 757)
Total du capital ajusté	31 606	37 041

Le Groupe n'a pas de contraintes réglementaires spécifiques sur le montant du capital.

L'objectif du Groupe en matière de gestion de ses capitaux propres est de maintenir son niveau afin de pouvoir financer ses opérations et ses investissements potentiels dans le cadre de son plan de développement.

Les éléments jugés importants par le Groupe pour analyser son profil de risque et sa capacité à faire face à des éléments défavorables, sont repris dans le tableau ci-dessous :

Eléments de gestion jugés importants	31/03/2011	31/03/2010
Trésorerie et Equivalents de Trésorerie	3 662	5 811

Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	3 187	6 956
Flux nets de trésorerie liés aux investissements	(1 956)	(3 733)

Note 9- Passifs non courants

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2010	Augmentation emprunts	Diminution emprunts (1)	31/03/2011
DETTES FINANCIERES NON COURANTES	4 041	5 177	3 531	5 687

(1) Remboursements

L'augmentation des dettes financières non courantes au cours de l'exercice est composée de :

- 3 090 K€reclassés au 31 mars 2010 en dettes courantes suite aux bris de covenants ;
- 1 728 K€repositionnés en dettes non courantes suite à la renégociation de la maturité des encours moyen terme intervenue sur l'exercice qui a entraînée un allongement de 2 ans de ces encours ;
- Nouveaux financements pour 359 K€

A noter qu'en l'absence de bris de covenants, aucune dette financière non courante n'a été repositionnée en courant au 31 mars 2011.

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2010	Dotations	Reprises		31/03/2011
			Utilisées	Non utilisées	
Risques commerciaux	386				386
Droits individuels à la formation	439			137	302
Engagements de retraite	1 587	249	14		1 822
TOTAL DES PROVISIONS NON COURANTES	2 412	249	14	137	2 510
TOTAL DES AUTRES PASSIFS NON COURANTS	6 453				8 197

Données comparatives au 31 mars 2010 :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2009	Augmentation emprunts	Diminution emprunts	31/03/2010
DETTES FINANCIERES NON COURANTES	6 546	4 948	(7453)	4 041

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2009	Dotations	Reprises		31/03/2010
			utilisées	Non utilisées	
Risques commerciaux	660	25	(177)	(122)	386

Droits individuels à la formation	840	184	(585)	439
Engagements de retraite	1 318	269		1 587
TOTAL DES PROVISIONS NON COURANTES	2 818	478	(177)	(707)
TOTAL DES AUTRES PASSIFS NON COURANTS	9 364	5 426	(7 630)	(707)

Litiges clients :

Les prestations de Generix Group reposent sur une gamme de logiciels éprouvés et fonctionnant chez plusieurs milliers de clients. L'adéquation des logiciels et des prestations associées aux besoins des clients peut cependant être une source de différends.

La principale cause de litige concerne la prise en charge des développements spécifiques demandés par les clients dans le cadre de projets d'intégration à forfait de longue durée. Ces développements augmentent le coût du projet et en allongent la durée. Ces contentieux se traduisent par des demandes indemnitaires variées, parfois élevées. Generix Group estime que ces demandes sont le plus souvent dénuées de fondement et n'ont jamais eu de conséquences significatives. Elles entraînent cependant le groupe à consacrer du temps des honoraires juridiques importants pour sa défense.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2011, Generix Group a poursuivi le traitement de trois litiges survenus lors d'exercices antérieurs. Dans un premier cas, Generix Group a été assignée devant le Tribunal de commerce par un client ayant mis un terme, unilatéralement et de façon brutale, à un projet d'intégration en phase de commencement. Ce client a sollicité, en référé, une expertise judiciaire ; le Tribunal a estimé qu'il ne justifiait pas d'un motif légitime d'expertise et a rejeté sa demande. En dépit de cette décision défavorable, le client a introduit une demande au fond visant à obtenir la condamnation de Generix Group à lui verser la somme d'un million d'euros à titre de dommages et intérêts. Le Tribunal saisi a débouté le client de ses prétentions et a en outre condamné ce dernier à payer à Generix Group le montant des prestations réalisées et facturées avec intérêt de droit. Pour le surplus et avant dire droit le Tribunal a, de plus, ordonné une expertise. Le client a saisi le Juge de l'exécution afin de solliciter la suspension de l'exécution provisoire dont est assorti ledit jugement. Le Juge de l'exécution a rejeté sa demande. Le Client a donc été contraint d'exécuter les termes du Jugement rendu au fond par le Tribunal de commerce. Il a cependant interjeté appel de la dite décision. La procédure en appel est actuellement pendante.

Dans un second cas, le client a demandé la condamnation de Generix Group à cinq millions d'euros de dommages et intérêts au motif que la solution livrée par Generix Group et exploitée depuis 2006 ne correspondrait pas à ses besoins. Après de nombreux échanges, les parties sont parvenues à mettre un terme de façon amiable au différent qui les opposait par le biais de la régularisation d'un protocole transactionnel.

Dans un dernier cas, Generix Group est également partie à une affaire dans laquelle elle vient aux droits de la société CEITEL à la suite d'une fusion absorption de cette dernière intervenue en 2005. Cette affaire revient devant le Tribunal de commerce à la suite d'un jugement rendu en 2007 ayant prononcé le sursis à statuer des demandes initialement formulées par un ancien partenaire commercial de la société CEITEL. Ce dernier sollicite aujourd'hui de voir dire et juger que la résiliation de leurs relations de partenariat (contrats conclus en 2003 et en 2004) serait aux torts de la Société Generix Group pour inexécution de ses obligations. Cet ancien partenaire demande au Tribunal la condamnation de Generix Group à lui verser une somme s'élevant à trois millions d'euros, principalement à titre de dommages et intérêts. Le Tribunal de Commerce a prononcé la radiation administrative de ce dossier sur le fondement de l'article 381 du Code de Procédure Civile.

Au cours de l'exercice 2010/2011 Generix Group a eu à traiter un nouveau litige survenu dans le cadre d'un projet d'intégration. Dans les premiers mois de l'exécution dudit projet, un certain nombre de tensions sont apparues entre les parties, le Client reprochant principalement à GENERIX une un terme au projet d'intégration et régler amiablement les conséquences de l'arrêt dudit projet avant son terme, ceci dans des conditions jugées acceptables pour chacune des parties. A cet effet un protocole transactionnel a été conclu mettant un terme définitif à leur différend.

La nécessité de protéger la réputation des produits et de définir un périmètre contractuel stable conduit par conséquent Generix Group à faire preuve de grandes exigences lors de la phase d'avant-vente (expression précise des besoins) et lors de l'exécution des projets (alertes immédiates lors de défaillances chez les clients).

Pour l'ensemble des litiges cités ci-dessus, les provisions appropriées ont été constituées, après évaluation des risques encourus.

Autres litiges :

A la suite d'une acquisition, les cédants ont estimé que le protocole d'acquisition n'avait pas été respecté et ont mis en cause la responsabilité de la société. La société a estimé que les demandes étaient infondées et n'a donc pas comptabilisé de provision. Les cédants ont été déboutés de l'ensemble de leurs demandes par le Tribunal de commerce. Ces derniers ont néanmoins souhaité interjeter appel. La procédure en appel est actuellement en cours.

Les engagements de retraite se détaillent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2011	31/03/2010
Engagements début d'exercice	1 586	1 318
Droits acquis au cours de l'exercice	197	174
Charges d'intérêt	73	69
Perte/gain actuariel comptabilisé en capitaux propres	(20)	25
Prestations servies	(14)	0
Engagements fin d'exercice	1 822	1 586

Le coût des services passés au cours de l'exercice clos au 31 mars 2011 est 197 K€ Les prestations servies sur la même période s'élèvent à 14 K€

La sensibilité de -0,50 point de base par rapport à l'hypothèse centrale de taux d'actualisation (5% à 4,5%) entraînerait une hausse de 156 K€ de la provision pour engagements de retraite.

Une partie des dotations sur la provision pour indemnités de retraite est comptabilisée directement en capitaux propres pour 13 K€ (après impôt) et apparaît dans l'état des produits et pertes comptabilisés.

Le montant cumulé des pertes et gains comptabilisés directement en capitaux propres est de 260 K€ (173 K€ après impôts).

Note 10- Autres passifs courants

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2011	31/03/2010
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	22 968	23 418
Produits constatés d'avance	18 921	20 058
Dettes financières courantes	2 391	7 347
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	44 280	50 823

(1) Se référer à la note 3 relative à la reconnaissance du chiffre d'affaires

Au 31 mars 2011, les dettes financières courantes étaient notamment composées du reclassement en courant de 3 090 K€ suite aux bris de covenants.

En l'absence de bris de covenants au 31 mars 2011, aucune dette financière n'a été reclassée en non courant.

En milliers d'euros	31/03/2010	Reprises		31/03/2011	
		Dotations			
		utilisées	Non utilisées		
Risques sociaux (1)	1 206	719	226	360	1 339
Risques commerciaux	0	433			433
Provision pour perte à terminaison (2)	0	981			981
Provision pour déménagement	0	149			145
Provision pour déménagement	4				4
TOTAL DES PROVISIONS COURANTES	1 210	2 282	226	360	2 902

(1) Risques Prud'homme : les provisions pour litige couvrent environ 1,3 millions d'euros portant sur 15 dossiers en cours

(2) Ces provisions sont destinées à couvrir les pertes éventuelles sur les contrats de prestations au forfait en cours

Données comparatives au 31 mars 2010 :

En milliers d'euros	31/03/2010	31/03/2009
Dettes fournisseurs et autres crédateurs	23 418	24 121
Produits constatés d'avance	20 058	19 818
Dettes financières courantes	7 347	8 979
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	50 823	52 918

En milliers d'euros	31/03/2009	Reprises		31/03/2010	
		Dotations			
		utilisées	Non utilisées		
Risques fiscaux (1)	236	(78)	(158)	0	
Risques sociaux (2)	1 059	455	(196)	(112)	1 206
Coûts de rapprochement (3)	107		(52)	(51)	4
TOTAL DES PROVISIONS COURANTES	1 402	455	(326)	(321)	1 210

(1) Provisions pour pénalités et redressements fiscaux

(2) Risques Prud'homme : les provisions pour litige couvrent environ 1,2M€ portant sur 10 dossiers en cours.

(3) Risques liés aux rapprochements avec le Groupe Influe éteints au cours de l'exercice

Note 11- Détail des actifs et passifs financiers par catégorie

La valeur comptable des actifs et passifs financiers telle que comptabilisée au bilan est évaluée à la juste valeur. Il n'y a donc pas d'écart entre la valeur comptable et la juste valeur de nos actifs et passifs financiers.

Les actifs et passifs financiers par catégorie au 31 mars 2011 se détaillent comme suit :

	au 31/03/11	Actifs financiers relevant du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers							Actifs exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers	
		Valeur au bilan	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat				Prêts et créances		Dérivés de couverture de flux de trésorerie
				Trésorerie et équivalent trésorerie	Actifs financiers non courant	Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture			
<i>En milliers d'euros</i>										
Autres actifs financiers non courants	33			33						
Dépôts et cautionnements	493						493			
Actifs financiers non courants	526	-	-	33	-	-	493	-	-	
Créances Clients	19 923						19 923			
Autres débiteurs	1 412								1 412	
Autres créances courantes	3 965								3 965	
Équivalent de trésorerie	82		82							
Trésorerie	3 580		3 580							
Actifs financiers courants	28 962	-	3 662	-	-	-	19 923	-	5 377	

	au 31/03/11	Passifs financiers relevant du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers					Passifs exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers
		Valeur au bilan	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture de flux de trésorerie	
				Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
<i>En milliers d'euros</i>							
Billets de trésorerie à moyen terme	2 523	2 523					
Emprunts à moyen et long terme	2 846	2 846					
Autres dettes financières non courantes	319	319					
Passifs financiers non courants	5 688	5 688					
Fournisseurs	7 429	7 429					
Autres dettes courantes	15 539					15 539	
Autres créditeurs	18 921					18 921	
Dettes financières courantes	2 391	2 391					
Passifs financiers courants	44 280	9 820				34 460	

Données comparatives au 31 mars 2010 :

En milliers d'euros	au 31/03/10 Valeur au bilan	Actifs financiers relevant du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers							Actifs exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers
		Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat				Prêts et créances	Dévirés de couverture de flux de trésorerie	
			Trésorerie et équivalent trésorerie	Actifs financiers non courant	Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture			
Autres actifs financiers non courants	33			33					
Dépôts et cautionnements	548						548		
Actifs financiers non courants	581	0	0	33	0	0	548	0	0
Créances Clients	17 354						17 354		
Autres débiteurs	2 363								2 363
Autres créances courantes	9 194								9 194
Équivalent de trésorerie	3 026		3 026						
Trésorerie	2 785						2 785		
Actifs financiers courants	34 722	0	3 026	0	0	0	20 139	0	11 557

En milliers d'euros	au 31/03/10 Valeur au bilan	Passifs financiers relevant du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers				Passifs exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers
		Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dévirés de couverture de flux de trésorerie	
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Billets de trésorerie à moyen terme	2 700	2 700				
Emprunts à moyen et long terme	937	937				
Autres dettes financières non courantes	404	404				
Passifs financiers non courants	4 041	4 041	0	0	0	0
Fournisseurs	4 211	4 211				
Autres dettes courantes	19 512					19 512
Autres créditeurs	20 058					20 058
Dettes financières courantes	7 347	7 347				
Passifs financiers courants	51 128	11 558	0	0	0	39 570

Notes complémentaires au compte de résultat

Note 12- Autres achats et charges externes

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2011	%	31/03/2010	%
Sous-traitance (1)	6 985	37%	5 909	12%
Intérim	293	2%	190	1%
Achats non stockés	380	2%	376	3%
Locations	3 391	18%	3 433	25%
Entretien et maintenance	634	3%	839	6%
Assurances	170	1%	217	2%
Honoraires	1 876	10%	1 788	13%
Annonces, publications et communications	595	3%	505	4%
Frais de déplacement, missions	2 193	12%	2 390	17%
Télécoms (Poste, Téléphone, ...)	1 933	10%	1 561	11%
Documentations, séminaires	217	1%	297	2%
Autres	397	2%	475	3%
TOTAL autres achats et charges externes	19 062	100%	17 980	100%

- 1) A noter le reclassement au 31 mars 2010 de 4 216 K€ de sous-traitance des achats consommés vers les autres achats et charges externes afin de respecter la comparabilité avec la sous-traitance au 31 mars 2011 classée également en autres achats et charges externes.

Note 13- Détail des charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2011	31/03/2010
Salaires et traitements	29 038	29 583
Charges sociales	12 712	12 839
Sous-total	41 750	42 422
Charges liées aux régimes de retraite	182	174
Charges liées aux droits individuels à la formation	-138	-401
Stocks options & actions gratuites	213	310
Sous-total sans incidence sur la trésorerie	257	83
TOTAL	42 007	42 505

Le Droit Individuel à la Formation est estimé en fonction des heures acquises par les salariés en conformité avec la réglementation et en appliquant un coefficient d'utilisation. Ce coefficient a été revu à la baisse au 31 mars 2011, tout comme au 31 mars 2010 sur la base de données historique.

<i>Effectif moyen de la période</i>	31/03/2011	31/03/2010
<i>Cadres</i>	450	492
<i>Agents de maîtrise</i>	110	94
Total	560	586

Note 14- Reprises/(Provisions) sur actif circulant

Au 31 mars 2010 et 2011, les dotations nettes aux provisions correspondent essentiellement aux provisions sur créances clients.

Note 15- Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2011	31/03/2010
Autres intérêts et produits assimilés	18	18
Produits des valeurs mobilières de placement à la juste valeur	3	9
Juste valeur des instruments financiers	52	
PRODUITS FINANCIERS	73	27
Différences négatives de change	(5)	(1)
Autres intérêts et charges assimilés	(226)	(179)
Charges liées au retraitement des locations financières	(60)	(92)
Charges liées aux retraites	(73)	(69)
CHARGES FINANCIERES	(364)	(341)
PRODUITS/CHARGES FINANCIERS NETS	(291)	(314)
COUT DES EMPRUNTS	(403)	(483)
RÉSULTAT FINANCIER	(694)	(797)

Charges et produits nets sur actifs et passifs financiers

Le tableau ci-après détaille les charges et produits, pertes et profits sur actifs et passifs financiers ayant un impact sur le résultat financier selon leur catégorie :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2011	31/03/2010
Sur passifs financiers au coût amorti et sur prêts et créances	(749)	(806)
Sur autres actifs financiers à la juste valeur par le résultat	52	0
Sur la trésorerie et équivalent trésorerie à la juste valeur par le résultat	3	9
Total	(694)	(797)

Autres notes

Dettes financières nettes

La dette financière nette du Groupe peut s'analyser comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2011	31/03/2010
----------------------------	------------	------------

Emprunts	3 724	5 272
Billets de trésorerie	3 494	5 050
Crédit Baux	636	855
Autres dettes financières	224	210
Total des Dettes financières	8 078	11 387
Valeurs mobilières de placement	82	3 026
Disponibilités	3 580	2 785
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	3 662	5 811
DETTE FINANCIERE NETTE	4 416	5 576

L'évolution des échéances des dettes financières peut se résumer comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2011	31/03/2010
Moins d'1 an	2 391	7 347
Entre 1 et 5 ans	5 437	4 040
Au-delà de 5 ans	250	
Total	8 078	11 387

Engagements hors-bilan

Engagements donnés :

Les engagements donnés aux établissements bancaires au 31 mars 2011 se détaillent comme suit :

Avant la signature du Protocole d'accord le 30 décembre 2010, seuls les emprunts contractés pour l'acquisition d'INFLUE et INFOLOG étaient soumis au respect de ratios financiers. Depuis la conclusion du Protocole d'accord ces ratios financiers ont été renégociés et régissent également la ligne de crédit court-terme de 8,5 M€ (non utilisée au 31 mars 2011) consolidée sur l'exercice en crédit moyen terme sur une durée de 4 ans échue au 30 mars 2015.

Les covenants communs aux crédits moyen terme sont les suivants :

- Ratio R1 : ratio financier Dette Financière Nette Moyenne/EBITDA
- Ratio R2 : ratio financier Cash Flow Libre/Service de la Dette
- Ratio R3 : ratio financier Dette Financière Nette Moyenne/Capitaux Propres

Dates de Test	R1 inférieur ou égal	R2 supérieur ou égal	R3 inférieur ou égal
31/03/2011	Non applicable	Non applicable	1.00
31/03/2012	2.50	1.00	1.00
31/03/2013	2.00	1.00	1.00

31/03/2014	2.00	1.00	1.00
31/03/2015	2.00	1.00	1.00

Le ratio financier R3 testé au 31 mars 2011 a été respecté.

Les emprunts moyen terme qui ont fait l'objet d'un allongement de maturité d'une durée de deux ans et dont le capital restant du au 31 mars 2011 s'élève à 7,2 M€ est garantie par un nantissement sur le fond de commerce de Generix SA.

La ligne de crédit court terme de 8,5 M€ (non utilisée au 31 mars 2011) consolidée sur l'exercice en moyen terme est garantie à hauteur de 40% par un nantissement sur le fonds de commerce de Generix SA.

Le protocole d'accord du 30 décembre 2010 prévoit également une clause de remboursement plus rapide des concours bancaires moyen-termes, appelée excess cash flow. Ce remboursement plus rapide correspondrait exercice par exercice et ceci jusqu'à l'exercice 2014/2015, à 50% des excédents de trésorerie qui seraient dégagés au-delà des seuils prévus au protocole d'accord.

Engagements reçus

La ligne de crédit court terme de 8,5 M€ (non utilisée au 31 mars 2011) consolidée sur l'exercice en moyen terme est garantie à hauteur de 60% par OSEO.

Informations relatives aux parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les rémunérations et avantages de toute nature des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance du Groupe GENERIX, versées par la société et ses sociétés contrôlées, sur la durée des mandats correspondants se sont élevés au titre de l'exercice 2010-2011 à 1 294 K€:

- Avantages à court terme :

La rémunération du Directoire est déterminée par l'article 18 des statuts de la société ; au titre de laquelle ; il a été versé la somme de 1 234 milliers d'euros pour l'exercice 2010-2011. Le Conseil de Surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire.

	2010-2011	2009-2010
Rémunérations brutes versées à l'ensemble du Directoire (en milliers d'euros)	1 234	1 126

Les membres du Conseil de Surveillance percevront, au titre de l'exercice 2010-2011, des jetons de présence pour la somme de 85 K€ Cette rémunération a été fixée par l'Assemblée Générale du 15 septembre 2010. A noter qu'a été versé sur l'exercice 2010/2011 60 K€ de jetons de présence au titre de 2009/2010.

Le Conseil de Surveillance du 21 novembre 2008 a autorisé l'affiliation de Monsieur Jean-Charles DECONNINCK au régime de retraite supplémentaire par capitalisation souscrit par la société en application des articles L.911-1 et suivants du code de la Sécurité Sociale ainsi qu'au régime de frais de santé prévoyance souscrit par la société. Les cotisations relatives à ces affiliations sur l'exercice 2010/2011 se sont élevées à 6 K€

- Avantages postérieurs à l'emploi :

Ces avantages sont constitués des indemnités de fin de carrière. Au 31 mars 2011, ils représentent une somme de 77 K€(hors charges sociales) pour les membres du Directoire.

- Autres avantages à long terme : Néant
- Indemnités de fin de contrat de travail :

Un avenant au contrat de travail de Monsieur Philippe SEGUIN prévoit le versement d'une indemnité de rupture de contrat intervenant à l'initiative de la Société GENERIX SA dans les neuf mois suivants un changement de l'actionnaire principal. Cette indemnité de rupture, d'un montant fixé à 3 mois de salaire brut, vient se cumuler à toutes indemnités d'origine légale ou conventionnelle. Le Conseil de Surveillance du 26 janvier 2009 précise que cette indemnité de rupture au profit de Monsieur Philippe Seguin ne sera définitivement acquise qu'en fonction de la réalisation d'objectifs basés sur l'Ebitda (résultat avant impôts, taxes dépréciation et amortissements). Cependant lors de sa séance du 23 juillet 2010, le conseil de surveillance a décidé d'autoriser le président du directoire de signer un nouvel avenant au contrat de travail de Monsieur Philippe Seguin, afin de remplacer la notion d'EBITDA par EBE (Excédent Brut d'Exploitation). Cet avenant, signé le 23 juillet 2010, est entré en vigueur avec un effet rétroactif à partir du 1er avril 2009, et a été approuvé lors de l'Assemblée Générale du 15 septembre 2010.

- Paiement en actions :
 - a) Plan d'actions gratuites attribué ultérieurement aux membres du Directoire :

Par délibération du 6 octobre 2008, le Directoire, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2008, a décidé d'attribuer 100 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,5 euro à Jean Charles DECONNINCK. Ces actions gratuites ont été émises à la date d'expiration de la période d'acquisition de deux ans, soit le 6 octobre 2010.

Au cours de l'exercice 2009/2010, 40 000 et 10 000 actions gratuites ont respectivement été attribuées à Messieurs SEGUIN et VÉRIN.

La charge enregistrée en résultat au titre des rémunérations basées sur les actions gratuites, octroyées aux membres du directoire est de 124 K€en 2010/2011 contre 186 K€en 2009/2010.

- b) Attributions d'actions gratuites aux membres du Directoire intervenues au cours de l'exercice.

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux membres du Directoire au cours de cet exercice.

Engagements pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux

Il n'existe aucun engagement pris au bénéfice des mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Transaction conclue avec l'Actionnaire de référence

Néant.

Autres

Une transaction approuvée par le Directoire le 20 juillet 2010 concerne un membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Jean-Philippe Gallant, également administrateur de la société MAKHEIA GROUP. La transaction s'élève à 45 K€et représente des prestations de service de la part de MAKHEIA GROUP relative à l'architecture des marques de Generix Group. Cette transaction a été conclue à des conditions normales.

Contrats de location

Au 31/03/2011	Location simple	Locations financement
Redevances dues à :		
Moins d'un an	1 760	533
1 à 5 ans	4 985	128
Plus de 5 ans		

Les locations simples correspondent aux locations immobilières en fonctions des dates de fin de bail.

Les locations financement correspondent principalement au parc informatique, ayant fait l'objet de retraitement dans les comptes consolidés. La valeur nette comptable des immobilisations en location financière au 31 mars 2011 est de 592 K€

Facteurs de risques

RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE - RISQUES OPERATIONNELS

- Développement d'une offre On Demand

Le Groupe GENERIX développe et distribue des offres de service On Demand pour l'utilisation en ligne de ses produits SaaS (« Software as a Service ») reposant sur une infrastructure de « cloud computing ». Par ailleurs le Groupe GENERIX élargit sa gamme On Demand en développant d'autres types de services. Dans ce cadre, GENERIX gère certaines installations informatiques ainsi que l'hébergement des données pour le compte de ses clients. Le Groupe est par conséquent responsable des solutions fournies, avec une responsabilité accrue vis-à-vis de ses clients, en particulier pour ce qui concerne la continuité d'accès au service en ligne et la confidentialité des données hébergées. En outre, les installations utilisées pour fournir ces services en ligne sont soumises au risque « Sécurité des installations et des systèmes internes » décrit au paragraphe 6.3.5.1.2.

Même si le Groupe GENERIX s'efforce de minimiser ces risques en nouant des alliances avec des partenaires disposant d'une compétence technique reconnue, et en simulant et en contrôlant autant que possible les conséquences techniques, juridiques, ou financières des processus qu'il serait amené à mettre en œuvre pour servir ses clients, il ne peut être certain de parvenir à ses objectifs.

En cas de difficultés à mettre en place dans des conditions adéquates la fourniture à ses clients de ces services en ligne, le chiffre d'affaires On Demand, la performance financière, la position concurrentielle, ainsi que l'image de marque de GENERIX pourraient être négativement affectés.

- Sécurité des installations et des systèmes internes

Les installations de recherche et de développement (« R&D ») sont informatisées et par conséquent reposent totalement sur le bon fonctionnement de logiciels complexes et de matériels informatiques intégrés. Il n'est pas possible de garantir le fonctionnement ininterrompu ou la sécurité totale de ces systèmes. Par exemple, l'intrusion de pirates informatiques pourrait interférer avec le bon fonctionnement des systèmes du Groupe et causer des dommages importants, des pertes de données, voire des retards dans le déroulement de ses activités de R&D. Des

virus informatiques, transmis volontairement ou accidentellement, pourraient également entraîner des dommages, des pertes ou des retards similaires. Les systèmes du Groupe intégrant des fonctionnalités avancées ou de pointe, des « bugs » informatiques ou erreurs de conception peuvent également causer des défaillances.

Même si, dans ce but, le Groupe s'est doté de dispositifs de sécurité, notamment de protections anti-intrusion, d'une redondance des stockages de données et d'un accès limité aux informations critiques et sensibles, il ne peut être certain que le recours à ces mesures sera suffisant pour le protéger efficacement.

Si l'un des événements décrits ci-dessus venait à se produire, les dommages, pertes ou retards qui en résulteraient pourraient avoir un impact significatif défavorable sur l'activité du Groupe, son résultat opérationnel, sa situation financière et ses perspectives.

- Risques liés à la répartition du chiffre d'affaires

Le Groupe GENERIX réalise actuellement 11% de son chiffre d'affaires avec des ventes de licences et 15% de son chiffre d'affaires avec des licences et services On Demand (ou SaaS). Le chiffre d'affaires réalisé sur les prestations de maintenance représente 34% du chiffre d'affaires total, et dépend de l'évolution de la base installée de licences vendues. Enfin, le chiffre d'affaires généré par les prestations de services, soit 40% du chiffre d'affaires total, provient du déploiement des licences ou de services On Demand pour de nouveaux clients ou des clients existants. Le Groupe prévoit que les chiffres d'affaires respectifs des activités licences ou On Demand continueront à représenter une part substantielle de son chiffre d'affaires dans le futur.

En conséquence, tout facteur susceptible d'affecter les activités licences et On Demand pourrait avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives du Groupe. Par ailleurs, une diminution de la demande de licences ou services On Demand pourrait engendrer une diminution de la demande pour les prestations de maintenance et de services du Groupe.

- Risques liés aux contrats au forfait

La majorité des prestations de services réalisées par GENERIX sont des contrats au forfait et/ou clé en main. Pour ce type d'engagement, si le client n'accuse pas réception de tout ou partie des prestations du Groupe, ce dernier pourrait ne pas percevoir le chiffre d'affaires escompté pour couvrir les frais engagés à l'occasion de l'exécution de sa mission, ou n'en percevoir qu'une partie. Cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats d'exploitation et sur la situation financière de la Société. De plus, ce type de prestations au forfait augmente le risque pour le Groupe de ne pas gérer ses missions de façon satisfaisante et efficace. De surcroît, le Groupe pourrait sous-estimer la quantité de travail nécessaire et ces engagements pourraient entraîner des pertes à terme. Enfin le Groupe pourrait, du fait d'engagements sur certaines missions au forfait, perdre d'autres opportunités de missions susceptibles d'être plus profitables.

Au 31 mars 2011, GENERIX a comptabilisé des provisions pour pertes à terminaison s'élevant à 1 million d'euros relatives à des contrats au forfait. Ces contrats au forfait concernent quelques projets de mise en place de l'offre ERP GCE pour lesquels la complexité de l'engagement a été sous-estimée au démarrage de ces projets et qui s'est avérée financièrement défavorable pour GENERIX pendant leur réalisation. Si la quantité de travail nécessaire à la finalisation de ces projets dépassait les estimations au 31 mars 2011, GENERIX serait susceptible d'enregistrer des pertes complémentaires au titre desdits projets.

- Risques liés à la rapidité des évolutions technologiques et des besoins clients

Le Groupe opère dans un secteur très compétitif caractérisé par des évolutions technologiques rapides, des standards hautement évolutifs, des changements dans les besoins des clients et l'introduction fréquente de

nouveaux produits et de nouvelles fonctionnalités. Les performances futures du Groupe dépendront donc notamment de sa capacité à améliorer ses technologies existantes et à acquérir, développer et commercialiser en temps opportun de nouveaux produits ou des produits améliorés, en réponse à l'évolution des besoins du marché.

Dans le domaine des nouvelles technologies, le succès commercial dépend de nombreux facteurs, dont la capacité d'innovation, la capacité du Groupe à respecter sa stratégie de vente concernant ses produits, l'acceptation par le marché de ses produits et la situation économique prévalant dans les différents pays dans lesquels le Groupe offre ses produits, ainsi que celles prévalant dans les secteurs industriels des clients.

Il n'existe aucune garantie que le Groupe réussisse à acquérir, développer et commercialiser de nouveaux produits ou des améliorations de produits ; qu'il ne rencontrera pas de difficultés susceptibles de reporter ou de mettre fin à l'acquisition, au développement, à l'amélioration, au lancement ou à la commercialisation de ses produits ; ou que ses nouveaux produits ou amélioration de produits répondront de manière adéquate aux besoins du marché et seront acceptés par ce marché. Comme beaucoup d'acteurs de l'industrie du logiciel, le Groupe a connu par le passé des retards dans le lancement de nouveaux produits ou de nouvelles fonctionnalités, et de tels phénomènes sont susceptibles de se reproduire dans le futur. En conséquence, il est possible que les nouveaux produits ou services ne dégagent aucun chiffre d'affaires. De plus, si certains produits ou services sont rentables, la marge brute dégagée sur ces nouveaux produits ou services peut ne pas atteindre le niveau de marges habituelles du Groupe. Si le Groupe était incapable, pour des raisons technologiques ou autres, d'intégrer des produits acquis, de développer de nouveaux produits ou d'améliorer des produits existants en temps opportun afin de répondre aux besoins de la clientèle, cela pourrait affecter de manière négative son activité, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses perspectives.

- Risques technologiques liés aux partenaires et fournisseurs

Sur le plan technologique, le Groupe a noué des alliances avec de grands éditeurs et fournisseurs d'outils de développement, de bases de données et de systèmes d'exploitation, dont notamment :

- Oracle pour la base de données et les serveurs d'application.
- IBM pour les serveurs d'application.
- Microsoft pour les systèmes d'exploitation, la base de données et les serveurs d'application.
- SAP/Business Objects pour le décisionnel.
- StreamServe pour l'édition (édition de formulaire).
- Redhat pour les systèmes d'exploitation et les serveurs d'application.

Il existe une dépendance globale du Groupe GENERIX à l'égard de certain grands éditeurs du marché : IBM, Oracle, Microsoft, Redhat. Il convient de préciser que cette dépendance varie de façon significative suivant les gammes de produits de la Société. A titre d'exemple, concernant la gamme GCE, la dépendance a trait principalement à la base de données et les BC4J Oracle. Concernant la gamme GCC, il existe une dépendance à certains outils Microsoft, en particulier au serveur d'application IIS. La gamme GCI est, quant à elle, tributaire de connecteurs, protocoles et de certaines certifications.

Le Groupe pourrait échouer à maintenir les accords en vigueur ou à en établir de nouveaux à des conditions acceptables, notamment en cas de défaillance ou de changement de stratégie de l'un d'eux ou si les ressources dédiées par ses partenaires à ces partenariats étaient insuffisantes ou inadaptés. Même si le Groupe estime qu'il devrait pouvoir identifier un autre fournisseur, cette substitution pourrait toutefois être complexe et longue à mettre en œuvre.

De plus, ses accords de partenariats existants et futurs pourraient ne pas porter leurs fruits. Dans de tels cas, le Groupe devrait étudier des alternatives, ce qui pourrait freiner voire limiter sa croissance et augmenter ses besoins en capitaux.

La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

- Management et personnel clé

Le succès du Groupe GENERIX dépend, dans une large mesure, de la contribution et de l'expertise de ses principaux cadres et de certaines personnes hautement qualifiées dans les domaines de la recherche et du développement, du support technique, des ventes et autres. Par ailleurs, le Groupe aura besoin de nouveaux cadres dirigeants et de personnel qualifié supplémentaire pour le développement de ses activités au fur et à mesure de son développement, qui pourrait entraîner un surcroît de besoins dans les domaines des ventes ou de la R&D.

Le succès du Groupe repose donc également sur sa capacité à attirer, retenir et motiver un personnel qualifié. Plus particulièrement, le déploiement de l'organisation commerciale et la croissance du chiffre d'affaires du Groupe GENERIX pourraient être ralentis si le Groupe ne parvenait pas à recruter et/ou à fidéliser des forces de ventes expérimentées.

Le Groupe GENERIX a mis en place une politique en matière de formation, de développement de carrière et d'incitations pour ses salariés et dirigeants clés. Le Groupe diversifie également ses ressources en matière de recherche et développement afin de limiter ces risques. Cependant, la concurrence pour de tels salariés est intense et si le Groupe GENERIX venait à perdre sa capacité à engager et retenir les salariés et cadres clés présentant la diversité de talents et le haut niveau de compétences requis pour ses différentes activités (telles que la R&D ou les ventes), ses activités et son résultat opérationnel pourraient en être affectés négativement.

Le Groupe GENERIX n'a pas conclu à ce jour d'assurance dite « homme clef » (police d'assurance invalidité permanente/décès) et la perte de leurs compétences pourrait altérer la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

- Risques industriels et environnementaux

Le Groupe n'est pas soumis à ce type de risque du fait de son activité liée à l'édition de logiciels et de services informatiques.

- Risques concurrentiels – Environnement concurrentiel et pression sur les prix

Les marchés sur lesquels le Groupe GENERIX distribue ses produits et services sont particulièrement compétitifs. Le Groupe s'attend à ce que la concurrence sur l'offre de produits et services, et sur les prix s'intensifie.

Le Groupe est en concurrence sur certaines de ses lignes de produits avec des entreprises françaises et étrangères, cotées ou non cotées. Cependant, le Groupe ne connaît pas de concurrent couvrant l'ensemble de ses gammes de produits.

Certaines sociétés concurrentes disposent d'un historique plus long que celui du Groupe, de ressources financières, techniques et marketing beaucoup plus importantes, bénéficiant d'une plus forte notoriété, d'une offre de produits plus large et d'une base de clientèles plus importante. De plus, certains des concurrents ont des relations stables avec certains des clients existants et potentiels du Groupe. Par conséquent, ces concurrents pourraient être capables de réagir plus rapidement à l'apparition de nouvelles technologies et à l'évolution des besoins des clients. Ils pourraient également être en mesure de consacrer plus de ressources que le Groupe au développement, à la promotion et à la vente de leurs produits, et offrir des prix plus intéressants.

La concurrence des sociétés à « faibles coûts » implantées en Inde, en Chine, ou dans d'autres pays se développe et certaines sociétés concurrentes offrent aussi des solutions logicielles propres à des applications spécifiques. En

outre, pratiquement tous les clients du Groupe GENERIX ont largement investi dans leurs solutions actuelles et peuvent disposer des ressources nécessaires pour améliorer les produits existants et développer de nouveaux produits. Certains clients ont ou pourraient développer et intégrer des applications propres, remplaçant les solutions de GENERIX. Ainsi leurs besoins en produits ou services GENERIX disparaîtraient, limitant le champ des opportunités pour le Groupe. GENERIX devra donc persuader les équipes de développement interne de ces clients d'externaliser le développement de leur logiciel et leur fournir des produits et solutions qui concurrencent efficacement leurs développements internes en termes de coûts.

Les barrières à l'entrée dans le secteur sont assez faibles. De plus, le domaine du logiciel vit actuellement une phase de consolidation, les sociétés du secteur tentant d'offrir des suites logiciels plus complètes, un plus large éventail de produits et des solutions intégrées logiciel et matériel. Les concurrents actuels ou potentiels du Groupe ont noué ou peuvent nouer des accords de coopération entre eux ou avec des tiers afin de mieux anticiper les besoins des clients ou des prospects. De fait, non seulement de nouveaux concurrents pourraient émerger et gagner rapidement des parts de marché significatives, et de plus si des concurrents du Groupe GENERIX venaient à fusionner ou s'allier, la pression concurrentielle pour le Groupe GENERIX pourrait s'accroître de manière significative. Les produits du Groupe pourraient subir une concurrence accrue de nouveaux produits ou de nouvelles spécifications fournies par les concurrents présents ou à venir. En outre, des entreprises plus importantes pourraient entrer sur le marché par croissance organique ou par alliance avec l'un des concurrents du Groupe GENERIX et fournir des produits moins chers. Les concurrents actuels peuvent aussi s'allier ou renforcer leurs liens avec les distributeurs, revendeurs, partenaires actuels ou futurs du Groupe et réduire ainsi ses capacités à vendre par ces intermédiaires et à promouvoir ses produits.

La concentration du marché et/ou l'accroissement de la concurrence dus aux regroupements ou aux partenariats des concurrents du Groupe GENERIX, pourraient entraîner la diminution du nombre, de la valeur et de la taille des commandes et en conséquence, réduire les marges et les parts de marché du Groupe; ce qui aurait un impact négatif sur son développement, son résultat d'exploitation et son équilibre financier.

- Risques de crédit et/ou de contrepartie – Risque client

Le premier client de GENERIX représente pour les exercices clos les 31 mars 2009, 2010, 2011, respectivement 3 %, 3% et 7% du chiffre d'affaires. Sa défaillance pourrait avoir des conséquences négatives sur les résultats opérationnels du Groupe et sur sa trésorerie. Le Groupe considère cependant que la concentration de son chiffre d'affaires sur des clients spécifiques est faible, ainsi que son exposition à leurs éventuelles défaillances.

Le risque de contrepartie affecte principalement la catégorie créances, est suivi au niveau de chaque entité et s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues et peut être complété par une étude plus approfondie de la solvabilité de certains débiteurs. Se référer au paragraphe 3.5.1 « Créances et dettes générés par l'activité du Groupe » des présents états financiers consolidés au 31 mars 2011.

A la connaissance de la Société, la qualité des contreparties des créances non dépréciées ne présente pas de risque particulier.

Le Groupe GENERIX n'a pas recours à l'assurance crédit.

Les créances clients ne portent pas intérêt et ont en général une échéance de 45 à 60 jours.

La provision sur créances clients et comptes rattachées a évolué de la façon suivante au cours de l'exercice 2010/2011 :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2010	Dotations	Reprises consommées	Reprises non consommées	31/03/2011
Provisions sur clients et comptes rattachés	4 321	1 111	(1 375)	(602)	3 455

Répartition des créances clients nettes au 31 mars 2011 :

<i>En milliers d'euros</i>	Encours non échu	0 à 6 mois	Encours échu 6 à 12 mois	> à 12 mois	Total
Clients et comptes rattachés	11 355	7 506	839	3 677	23 378
Provisions sur clients et comptes rattachés		(53)	(645)	(2 757)	(3 455)
Total clients et comptes rattachés	11 355	7 453	194	920	19 923

Données comparatives au 31 mars 2010 :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/09	Dotations	Reprises consommées	Reprises non consommées	31/03/10
Provisions sur clients et comptes rattachés	4 324	1 573	(1 145)	(431)	4 321

Répartition des créances clients nettes au 31 mars 2010 :

<i>En milliers d'euros</i>	Encours non échu	0 à 6 mois	Encours échu 6 à 12 mois	> à 12 mois	Total
Clients et comptes rattachés	13 164	9 315	706	5 664	28 849
Provisions sur clients et comptes rattachés	0	(107)	(303)	(3 911)	(4 321)
Total clients et comptes rattachés	13 164	9 208	403	1 753	24 528

RISQUES CONCERNANT LES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE

- Pertes opérationnelles - Risques liés à de nouvelles pertes potentielles

Le Groupe a enregistré des pertes opérationnelles au cours de chacun des trois derniers exercices. Au 31 mars 2011, les réserves consolidées après affectation du résultat de l'exercice 2010/2011 (sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale) sont négatives et s'élèvent à -3 810 K€ Ces pertes résultent essentiellement de faiblesses dans la croissance du chiffre d'affaires conjuguées à des charges opérationnelles qui n'ont pas été réduites en conséquence. Le maintien du niveau des charges opérationnelles permet au Groupe de poursuivre ses efforts afin de développer et commercialiser ses différentes gammes de produits. Il pourrait donc connaître de nouvelles pertes opérationnelles au cours des prochaines années s'il ne réalisait pas ses hypothèses de croissance de chiffre d'affaires (se référer à la note 1, relative aux Goodwill, des présents états financiers consolidés).

De nouvelles pertes opérationnelles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière, ses perspectives, ainsi que sur la situation de ses actionnaires.

- Risques liés à la continuité d'exploitation du Groupe

Se référer au 2 « base de préparation » de l'annexe consolidée.

RISQUES JURIDIQUES

- Litiges commerciaux

Les prestations du Groupe reposent sur une gamme de logiciels éprouvés et fonctionnant chez plusieurs milliers de clients. La qualité des produits, l'adéquation des logiciels et des prestations associées aux besoins des clients peuvent cependant être une source de différends.

La nécessité de protéger la réputation des produits et de définir un périmètre contractuel stable conduit, par conséquent, le Groupe GENERIX à faire preuve de grandes exigences lors de la phase d'avant-vente (expression précise des besoins) et lors de l'exécution des projets (alertes immédiates lors de défaillances chez les clients).

La principale cause de litiges concerne la prise en charge de développements spécifiques demandés par les clients dans le cadre de projets d'intégration à forfait de longue durée. Ces développements augmentent le coût du projet et en allongent la durée. Ces contentieux se traduisent par des demandes indemnitaires variées, parfois élevées. Le Groupe GENERIX estime que ces demandes sont le plus souvent dénuées de fondement et n'ont, jusqu'à présent, jamais eu de conséquences significatives pour le Groupe. Elles nécessitent cependant que le Groupe y consacre du temps et des honoraires juridiques importants pour sa défense.

Le Groupe peut être amené à régler les différends l'opposant à ses clients à l'amiable, dans le cadre de protocoles transactionnels.

Au cours de l'exercice 2010/2011, le Groupe GENERIX a réglé trois litiges survenus lors d'exercices précédents et a traité un litige survenu lors de cet exercice et relevant de ce type de problématiques. Un seul contentieux significatif est en cours et concerne l'assignation de GENERIX SA devant le Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc par un client ayant mis un terme unilatéralement et de façon brutale à un projet d'intégration en phase de commencement et réclamant le versement d'un million d'euros à titre de dommages et intérêts. Le client a interjeté appel de la décision de première instance le condamnant au paiement du montant de la prestation réalisée et facturée par la société GENERIX SA.

La société est confrontée à d'autres litiges. A la suite d'une acquisition, les cédants ont estimé que le protocole d'acquisition n'avait pas été respecté et ont mis en cause la responsabilité de la société. La société a estimé que les demandes étaient infondées et n'a donc pas comptabilisé de provision. Les cédants ont été déboutés de l'ensemble de leurs demandes par le Tribunal de commerce. Ces derniers ont néanmoins souhaité interjeter appel. La procédure en appel est actuellement en cours.

Même si la direction du Groupe, compte tenu des informations dont elle dispose actuellement, ne pense pas que les litiges en cours, considérés dans leur totalité ou pris séparément, puissent avoir un impact significatif sur la situation financière et les résultats opérationnels, de tels litiges sont par nature sujets à incertitude. Le résultat de ces litiges peut différer des attentes de la direction, et pourrait dans ce cas impacter de façon négative la situation financière du Groupe et ses résultats opérationnels.

Pour l'ensemble des litiges du Groupe, les provisions appropriées ont été constituées, après évaluation des risques encourus.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société GENERIX S.A. et / ou le Groupe GENERIX.

- Propriété Intellectuelle et actifs immatériels

La réussite et le développement du Groupe GENERIX dépendent, en partie, de la protection de ses droits de propriété intellectuelle, en particulier de ses marques et programmes informatiques.

Les programmes informatiques développés par le Groupe font l'objet de dépôts réguliers auprès de l'Agence de Protection des Programmes (APP). En l'état actuel du droit français, les logiciels ne sont pas brevetables. Dans ces conditions, ces dépôts visent à protéger le savoir faire et le respect des droits d'auteurs relatifs aux progiciels développés par le Groupe GENERIX.

Le Groupe GENERIX pratique également une politique de dépôt de l'ensemble des marques des produits qu'il édite et commercialise. Ces dépôts sont réalisés au niveau français auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) mais également européen et dans certains pays du monde au sein desquels le Groupe dispose d'une activité commerciale ou projetée de se développer.

Cependant il existe un risque que des tiers contreviennent à ces droits ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur l'activité du Groupe GENERIX et nécessiter des dépenses pour les faire respecter. Il existe également un risque que des tiers considèrent que des produits du Groupe contreviennent à leurs droits de propriété intellectuelle et engagent des actions visant à interdire l'usage de ces droits et/ou obtenir la réparation de leurs dommages par le biais de versement de dommages et intérêts.

La survenance de telles situations pourrait exposer le Groupe GENERIX à des contentieux et à des charges et indemnités liées à ces actions judiciaires.

L'environnement contractuel du Groupe actuellement mis en œuvre tient compte des dispositions visant à protéger ses droits de propriété intellectuelle. Au 31 mars 2011, le Groupe ne fait pas l'objet de procédure diligentée à son encontre sur ces aspects.

- Risques liés à la législation et à l'environnement réglementaire complexe

Compte tenu de l'implantation mondiale des activités du Groupe et de sa cotation sur le marché français, le Groupe GENERIX est soumis à un ensemble de lois et réglementations complexes, qui évoluent rapidement. Ces réglementations complexes sont notamment relatives à la pratique générale des affaires, à la concurrence, à l'établissement des états financiers, à la gouvernance d'entreprise, au contrôle interne, à la fiscalité locale et internationale ou à la législation sur les exportations de biens de hautes technologies.

Le Groupe a pour objectif d'avoir une pratique irréprochable et demande à ses filiales de respecter les réglementations des pays dans lesquels il intervient. Le non respect, avéré ou suspecté, de ces réglementations pourrait conduire à un contrôle accru des différentes autorités concernées par le biais de demandes de compléments d'informations ou d'enquêtes, une attention négative portée au Groupe par les médias et éventuellement des amendes ou sanctions, ainsi qu'à une augmentation du risque de contentieux ou à des restrictions sur les activités du Groupe GENERIX. Certains de ces effets négatifs pourraient apparaître, alors même qu'il serait finalement conclu que le non-respect de ces réglementations n'est pas avéré. Il se peut également que des réglementations nouvelles dans l'une des juridictions où le Groupe GENERIX a, ou aura à l'avenir des activités, viennent augmenter de manière significative le coût du respect de l'environnement réglementaire.

Les équipes financières et juridiques du Groupe GENERIX participent régulièrement à des formations pour se tenir informées de l'évolution de la législation. De plus, le Groupe GENERIX fait appel à des experts extérieurs pour vérifier la conformité de certaines de ses pratiques avec les règles en vigueur.

RISQUES DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité correspond au risque qu'un émetteur ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins monétaires grâce à ses ressources financières. Les ressources financières comprennent les ressources générées par les activités et celles mobilisables auprès de tiers.

Le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère qu'il pourrait avoir besoin dans un avenir proche de capitaux au-delà des ressources dont il dispose aujourd'hui afin d'être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les comptes bancaires sont exclusivement en euros, à l'exception des comptes bancaires des filiales du Groupe situées au Brésil et en Argentine dont les soldes et flux sont négligeables.

Le Groupe estime être potentiellement exposé à ce risque compte tenu de sa structure financière générale, du niveau et de la structure de son actif circulant et de son endettement, et de sa capacité à mobiliser, le cas échéant, de nouvelles sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital.

Au-delà de sa trésorerie actuelle (3,7 millions d'euros au 31 mars 2011), le Groupe dispose d'une ligne de crédit moyen-terme (8,5 millions d'euros non utilisés au 31 mars 2011) et de prêts à moyen terme contractés pour l'acquisition des sociétés Influe et Infolog Solutions (7,2 millions d'euros au 31 mars 2011). Ces concours bancaires ont fait l'objet d'un protocole d'accord conclu en date du 30 décembre 2010 (le « Protocole d'accord ») entre la Société et les banques concernées. La ligne de crédit, d'un plafond initial de 8,5 millions d'euros, initialement conclue à court terme, a été renégociée et est maintenant disponible pendant 4 ans entre le 1er août de chaque année et le 30 mars de l'année suivante selon l'échéancier suivant :

Période d'utilisation	Droit de tirage total maximum (K€)
Jusqu'au 30 mars 2011	9 500
1er août 2011 au 30 mars 2012	8 500
1er août 2012 au 30 mars 2013	7 500
1er août 2013 au 30 mars 2014	5 000
1er août 2014 au 30 mars 2015	3 000
A compter du 31 mars 2015	0

Cette ligne de crédit est garantie à 60% par l'OSEO et à hauteur de 4 millions d'euros par un nantissement du fonds de commerce de GENERIX S.A. Par ailleurs les prêts bancaires contractés pour l'acquisition d'Influe et d'Infolog Solutions ont vu leurs échéances prorogées de 2 ans pour être finalement remboursables au 31 mars 2015.

La Société a par ailleurs souscrit en février 2011 un contrat d'affacturage de son poste client et dont l'utilisation est limitée par le Protocole d'accord avec ses partenaires bancaires à hauteur de 3 millions d'euros de financement net (non utilisé au 31 mars 2011).

Compte-tenu des ressources ci-dessus, les prévisions de trésorerie sur 12 mois mettent en évidence des besoins de trésorerie potentiels principalement concentrés sur deux périodes de l'exercice 2011/2012. La première période, en juillet 2011, est liée à la non disponibilité de la ligne de crédit jusqu'au 1er août 2011. La seconde période, en octobre et novembre 2011 est liée à la saisonnalité de la trésorerie du Groupe GENERIX, conséquence de la facturation et de l'encaissement par campagne annuelle en début d'année civile de l'activité de maintenance représentant un tiers du chiffre d'affaires du Groupe GENERIX.

Le Groupe dispose d'une avance en compte courant de 4 M€ consentie progressivement entre le 22 avril et le 30 juin 2011, par un de ses actionnaires, Pléiade Investissement. Cette avance est remboursable à hauteur de 1,6 M€ le 1^{er} août 2011, le solde étant remboursable le 30 septembre 2011 mais devient exigible dès lors qu'une

augmentation de capital de la société sera votée par l'assemblée générale. Cette avance devrait permettre de couvrir les besoins de trésorerie jusqu'à la mise en œuvre d'une solution pérenne.

Les besoins de trésorerie additionnels devraient être couverts par une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription qui sera soumise au vote de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de septembre 2011. Sur la base d'analyses de la situation financière de la société, le montant d'une augmentation de capital qui permettrait de recapitaliser les fonds propres et de couvrir ses besoins de trésorerie s'élèverait à 8,2 millions.

Dans le cadre de cette augmentation de capital, Pléiade Investissement, actionnaire de référence de la Société, s'est engagée par lettre en date du 21 juillet 2011, à souscrire des actions nouvelles à hauteur de 8,2 M€

Toutefois, la réglementation imposant à Pléiade le dépôt d'une offre publique d'achats d'actions si elle franchissait le seuil de 30 % du capital, Pléiade a subordonné son engagement à la réalisation des conditions suivantes:

- l'obtention par l'Autorité des marchés financiers de l'accord de déroger à l'obligation de déposer un projet d'offre publique en application des articles 234-8, 234-9, 2° et 234-10 de son Règlement Général. La décision de l'Autorité des marchés financiers sur ce sujet devrait intervenir courant septembre 2011.

- et l'obtention par la Société d'une renonciation de ses banques à se prévaloir de l'éventuel non respect de certains covenants (R1 et R2 en mars 2012) pour exiger le remboursement anticipé ou la renégociation des prêts en cours. Cette condition a été remplie.

Si l'augmentation de capital n'était pas décidée par les actionnaires ou pas réalisée pour un montant suffisant, le groupe rechercherait d'autres sources de financement alternatives. Si ces dernières n'étaient pas octroyées, il en résulterait un risque sur la continuité d'exploitation et des conséquences sur les principes d'arrêté des comptes tels que décrits au paragraphe 2.

- Analyse de l'échéancier des paiements contractuels au titre des passifs financiers inscrits au bilan au 31 mars 2011 (IFRS 7§39)

Les éléments pris en compte sont le calendrier des échéances de remboursement de la dette et les clauses conventionnelles.

Les flux d'intérêts des instruments à taux variable ont été calculés sur la base des taux des swaps souscrits afin de couvrir le risque de ces emprunts.

Le tableau ci-dessous présente un échéancier des paiements contractuels au titre des passifs financiers présents au bilan à la date de clôture (IFRS 7§39).

GENERIX											
Banque	Type prêt	Type taux	Date Souscription	Durée Origine mois	Nominal K€	Total courant - 1an		+1an-5 ans		+5 ans	
						Nominal	Intérêt	Nominal	Intérêt	Nominal	Intérêt
Banque A	Billet trésorerie	Variable	27/12/2007	84	600	150	13	450	16		
			27/12/2007	84	600	150	13	450	16		
			23/03/2007	84	800	246	16	554	14		
Banque B			22/03/2007	84	463	150	9	313	8		
			27/12/2007	84	1031	275	24	756	32		
Banque C	Emprunt	Fixe	28/12/2007	84	407	101	20	307	25		
			23/03/2007	84	502	160	19	341	17		
Banque D					27/12/2007	108	1917	333	96	1333	205
	22/03/2007	84			790	243	30	547	29		
Banque A		Variable	29/11/2006	84	108	41	2	68	1		
Avance COFACE					161	32		129			
Avance OSEO					57			57			
Location financement					636	507		129			
Autres					7	3		4			
<i>Sous-total</i>					8 078	2 391	242	5 437	364	250	7

Les informations concernant les dettes financières figurent au paragraphe 6.3.1 « Dette financière nette» des présentes annexes aux comptes consolidés au 31 mars 2011.

Les dettes fournisseurs et autres dettes courantes sont à moins d'un an et ne portent pas d'intérêt.

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des emprunts dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 mars 2011 :

GENERIX											
Banque	Type prêt	Total courant - 1an		A - 3 Mois		DE 3 A 6 Mois		DE 6 A 9 Mois		DE 9 A 12 Mois	
		Nominal	Intérêt	Nominal	Intérêt	Nominal	Intérêt	Nominal	Intérêt	Nominal	Intérêt
Banque A	Billet trésorerie	150	13	38	4	38	3	38	3	38	3
		150	13	38	4	38	3	38	3	38	3
		246	16	62	5	62	4	62	4	62	3
Banque B		150	9	38	3	38	2	38	2	38	2
		275	24	69	7	69	6	69	6	69	5
Banque C	Emprunt	101	20	25	5	25	5	25	5	26	4
		160	19	39	5	40	5	40	5	41	4
Banque D			333	96	83	26	83	25	83	23	83
	243		30	61	8	61	8	61	7	61	6
Banque A		41	2	10	1	10	0	10	0	10	0
Avance COFACE		32				32				0	0
Avance OSEO										0	0
Location financement		507		127		127		127		127	0
Autres		3		3						0	0
<i>Sous-total</i>		2 391	242	591	67	621	63	589	58	590	54

- Engagements donnés aux établissements bancaires au 31 mars 2011

Les engagements donnés aux établissements bancaires au 31 mars 2011 se détaillent comme suit :

Avant la signature du Protocole d'accord le 30 décembre 2010, seuls les emprunts contractés pour l'acquisition des sociétés Influe et Infolog Solutions étaient soumis au respect de certains ratios financiers. Depuis la conclusion du Protocole d'accord, ces ratios financiers ont été renégociés et conditionnent désormais également la possibilité de la ligne de crédit moyen-terme de 8,5 M€ (non utilisée au 31 mars 2011) consolidée sur l'exercice en crédit moyen terme sur une durée de 4 ans échue au 30 mars 2015.

Les ratios financiers communs à l'ensemble des concours bancaires sont les suivants :

- Ratio R1 : ratio financier Dette Financière Nette Moyenne/EBITDA
- Ratio R2 : ratio financier Cash Flow Libre/Service de la Dette
- Ratio R3 : ratio financier Dette Financière Nette Moyenne/Capitaux Propres

Dates de Test	R1 inférieur ou égal	R2 supérieur ou égal	R3 inférieur ou égal
31/03/2011	Non applicable	Non applicable	1.00
31/03/2012	2.50	1.00	1.00
31/03/2013	2.00	1.00	1.00
31/03/2014	2.00	1.00	1.00
31/03/2015	2.00	1.00	1.00

Le ratio financier R3 testé au 31 mars 2011 a été respecté.

La non atteinte des budgets 2011/2012 pourrait entraîner le non respect des ratios financiers R1 et R2 au 31 mars 2012 et le remboursement anticipé des concours bancaires moyen terme (capital restant dû de 5,2 millions d'euros au 31 mars 2012) ainsi que la non disponibilité de la ligne de crédit.

En cas de non respect des ratios financiers, la Société demanderait aux banques de ne pas exiger le remboursement anticipé des concours bancaires au titre des tests des ratios R1 et R2 au 31 mars 2012. Lors des exercices précédents, les banques ont accepté de ne pas demander le remboursement anticipé des concours bancaires lorsque les ratios financiers n'étaient pas respectés. En cas de refus, la société devrait réévaluer son niveau d'exposition au risque de liquidité.

Les emprunts à moyen terme qui ont fait l'objet d'un allongement de maturité d'une durée de deux ans et dont le capital restant dû au 31 mars 2011 s'élève à 7,2 millions d'euros sont garantis par un nantissement sur le fond de commerce de GENERIX S.A.

La ligne de crédit de 8,5 millions d'euros (non utilisée au 31 mars 2011) consolidée sur l'exercice en moyen-terme est garantie à hauteur de 4 millions d'euros par un nantissement sur le fonds de commerce de GENERIX S.A.

Le protocole d'accord du 30 décembre 2010 prévoit également une clause de remboursement plus rapide des concours bancaires moyen-termes, appelée excess cash flow. Ce remboursement plus rapide correspondrait exercice par exercice et ceci jusqu'à l'exercice 2014/2015, à 50% des excédents de trésorerie qui seraient dégagés au-delà des seuils prévus au protocole d'accord.

RISQUES DE MARCHE

- Risque de taux

A la date des présents états financiers consolidés, il n'y a pas de risque de taux sur les emprunts à taux fixe, qui s'élèvent à 3,6 millions d'euros.

Au 31 mars 2011, il existe un risque de taux sur une partie des emprunts et billets à ordre dont le taux est variable, et dont le montant en principal s'élève à 3,6 millions d'euros (ce montant est compris dans les dettes financières dont le montant en principal s'élève à 8,1 millions d'euros, et sur la ligne de crédit moyen-terme de 8,5 millions d'euros, non utilisée au 31 mars 2011). Ces lignes ont des taux basés sur l'Euribor. Ce risque de taux est limité, uniquement pour les emprunts à taux variable, par trois contrats de swap souscrits afin de couvrir le risque de taux des billets à ordre de 3,1 millions d'euros (taux de 1,75% à 1,95%).

Les actifs financiers, composés de fonds communs de placements non significatifs et de comptes courants bancaires, ne sont pas soumis au risque de taux.

Echéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 mars 2011 :

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 mars 2011 est le suivant :

31/03/2011	Actifs financiers à préciser*		Passifs financiers à préciser**		Exposition nette avant couverture (c)=(a)-(b)		Instruments de couverture (d)		Exposition nette après couverture (e)=(c)+(d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	3 560	82	1 379	1 012	2 181	-930		1 950	2 181	1 020
De 1 an à 3 ans	526		1 968	2 071	-1 442	-2 071		1 150	-1 442	-921
De 3 à 5 ans			879	519	-879	-519			-879	-519
Plus de cinq ans			250		-250				-250	

* : les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, tels qu'ils figurent à l'actif du bilan consolidé.

** : les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières tels qu'ils figurent au passif du bilan consolidé.

Sensibilité aux mouvements des taux d'intérêt :

La sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers est présentée dans le tableau suivant.

L'impact d'une augmentation et d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt sur instruments financiers est une augmentation ou une diminution d'environ 4 200 euros en année pleine.

	2011-2012	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôt
Impact d'une variation de + 1% des taux d'intérêt	(4) K€	NA
Impact d'une variation de - 1% des taux d'intérêt	4 K€	NA

Réévaluation des instruments financiers :

Les réévaluations des instruments financiers enregistrent des gains et des pertes latents sur les instruments de couverture des flux de trésorerie et s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	DERIVES DE COUVERTURE DES FLUX DE TRESORERIE		
	Couvertures recyclées dans le compte de résultat 31/03/2011	Inefficacité des couvertures	Inefficacité des couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères
Résultat	52		
<i>Résultat financier</i>	52		
Capitaux propres		X	X

- Risque de change

Il n'y a pas de risque de change, compte tenu de l'implantation géographique du Groupe (très majoritairement situé dans la zone Euro) et des faibles volumes d'affaires avec des clients et fournisseurs dans des devises autres que l'euro.

En effet, le Groupe publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé, au cours de l'exercice 2010/2011, la presque totalité de son chiffre d'affaires en euros.

La partie de l'actif, du passif, des ventes et résultats exprimée en autres devises (Pesos argentins, Baths thaïlandais, Reals brésiliens et Dollars US) est non significative dans les comptes consolidés. De ce fait, le Groupe subit les effets de fluctuation de ces devises par rapport à l'euro lors de la conversion en euros mais est peu impacté par cet effet de conversion. Le Groupe GENERIX estime donc que son exposition locale aux fluctuations des devises est limitée.

Par conséquent, le Groupe GENERIX n'a pas recours à des instruments financiers dans le cadre d'une politique de couverture de risques de change.

- Risque sur actions et autres instruments financiers

Au 31 mars 2011, les liquidités de la Société ne présentent pas de risque sur actions car il s'agit essentiellement de SICAV monétaires et de bons de caisse à court terme avec un capital garanti. L'exposition de la Société au risque sur actions se limite donc à ses actions propres. Au 31 mars 2011, la Société détient 75 743 actions propres. La valeur des actions propres pourrait fluctuer et, ainsi, avoir un effet négatif sur les capitaux propres de la Société. Les changements de valeur des actions propres ne sont pas enregistrés dans le résultat de la période comprise dans la ligne « Report à nouveau et écart de conversion » mais directement dans la ligne « Actions propres » des capitaux propres. Au 31 mars 2011, la Société ne détient pas d'instruments financiers permettant de se couvrir contre les variations de la valeur de ses titres.

Actifs et passifs éventuels

Il n'existe pas d'actifs et passifs éventuels à prendre en compte.

Evénements postérieurs à la clôture

Afin d'assurer le financement de l'exercice 2011/2012, la société a annoncé le 19 juillet 2011 qu'elle prévoyait de soumettre à l'Assemblée Générale qui devrait se tenir le 1er septembre 2011 une augmentation de capital d'un montant de 8,2 M€(prime d'émission incluse) par émission de 9 130 113 actions nouvelles à un prix d'émission de 0,90 €(soit une valeur nominale de 0,50 euro et une prime d'émission de 0,40 euro) avec maintien du droit préférentiel de souscription, sous réserve de l'obtention du visa de l'AMF.

Le montant de l'augmentation de capital est susceptible de connaître des ajustements ou émissions supplémentaires afin de préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Pléiade Investissement, qui détenait au 30 juin 2011 29,6% du capital et 27,9% des droits de vote, prévoit de garantir à 100% cette augmentation de capital, en numéraire ou par compensation de compte courant, sous condition d'un aménagement des covenants bancaires, sur lequel Generix Group a obtenu le 19 juillet 2011 l'accord de principe de ses banques, et de l'obtention d'une dérogation de l'AMF à l'obligation de déposer un projet d'offre publique obligatoire, dans la mesure où Pléiade Investissement est susceptible de franchir en hausse les seuils de 30% du capital et des droits de vote de Generix Group.

Si aucun autre actionnaire ne souscrivait, et au prix envisagé (à conditions de marché équivalentes) de 0,90 € par action, Pléiade Investissement détiendrait à l'issue de l'opération 56,7% du capital et 54,6% des droits de vote ; si 50% des autres actionnaires souscrivaient à hauteur de leur droit préférentiel de souscription, Pléiade Investissement détiendrait 43,2% du capital et 41,6% des droits de vote (sur la base de 14.471.680 actions et 15.379.465 droits de vote théoriques au 30 juin 2011).

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GENERIX SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les

estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans le paragraphe 3.6.2 de l'annexe.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relative à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la première partie de ce rapport, le paragraphe 3.6.2 de l'annexe fait état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard, notamment en procédant d'une part à une revue du processus d'élaboration des prévisions de trésorerie et de cohérence des hypothèses utilisées et d'autre part à une analyse des accords de financement. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.
- Le paragraphe 3.6.3 « impôt sur le résultat » de l'annexe expose les méthodes comptables relatives à la comptabilisation de l'impôt sur le résultat. Nous nous sommes assurés de la vraisemblance des hypothèses retenues dans la détermination des bénéfices futurs imposables, sur la base des prévisions établies par votre société, pour permettre l'utilisation des reports déficitaires activés.
- Le paragraphe 3.6.3 « dépréciation des éléments de l'actif immobilisé » et la note 1 du paragraphe 3.6.6 de l'annexe exposent l'approche retenue par le groupe en matière de suivi et de valorisation des goodwill. Nous avons vérifié le caractère approprié de cette approche et avons apprécié les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, revu les calculs effectués par le groupe et examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.
- Le paragraphe 3.6.3 « reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe expose les méthodes comptables de reconnaissance du chiffre d'affaires. Nous avons vérifié le caractère approprié des critères retenus pour la reconnaissance des produits et examiné par sondages leur correcte application.
- Le paragraphe 3.6.3 « provisions » et les notes 9 et 10 du paragraphe 3.6.6 de l'annexe exposent l'approche retenue en matière d'évaluation des provisions courantes et non courantes, approche qui implique des estimations. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par le groupe, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.
- Le paragraphe 3.6.3 « recherche et développement » de l'annexe expose les méthodes comptables relatives aux dépenses de développement des logiciels. Nous avons vérifié le caractère approprié des critères retenus pour la comptabilisation de ces dépenses en immobilisation et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lille et Courbevoie, le 27 juillet 2011

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres Christian Olivier

MAZARS Jérôme de Pastors

20.3.2 Comptes consolidés (et annexes) au 31 mars 2010 (normes IFRS) et rapport annuel des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010

Etats financiers consolidés au 31 mars 2010

État de situation financière (bilan) au 31 mars 2009 et au 31 mars 2010

En milliers d'euros	Notes	31/03/2009	31/03/2010
Goodwill	Note 1	42 649	42 624
Autres immobilisations incorporelles	Note 2	14 419	11 939
Immobilisations corporelles	Note 3	2 262	2 268
Autres actifs financiers non courants	Note 4	662	581
Impôts différés actifs	Note 5	1 908	3 553
Actifs non courants		61 900	60 965
Stocks		32	37
Créances clients et autres débiteurs	Note 6	34 548	28 910
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 7	6 719	5 811
Actifs courants		41 299	34 758
TOTAL ACTIF		103 199	95 722
Capital social	Note 8	7 163	7 186
Primes liées au capital		28 078	28 055
Réserves consolidées		7 869	4 490

Résultat de l'exercice		-3 676	-2 757
Capitaux propres - Part du Groupe		39 434	36 973
Intérêts minoritaires		81	262
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		39 515	37 235
Dettes financières non courantes	Note 11	6 546	4 041
Provisions non courantes	Note 9	2 818	2 412
Impôts différés passif	Note 9	0	0
Passifs non courants		9 364	6 453
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	Note 10	24 121	23 418
Produits constatés d'avance	Note 10	19 818	20 058
Dettes financières courantes	Note 10	8 979	7 347
Autres provisions courantes	Note 10	1 402	1 210
Passifs courants		54 320	52 034
TOTAL PASSIF		103 199	95 722

État du résultat global (compte de résultat) au 31 mars 2009 et au 31 mars 2010

En milliers d'euros	Notes	31/03/2009	31/03/2010
Chiffres d'affaires	5.2	67 620	68 565
<i>Dont Licences</i>		10 260	10 188
<i>Dont Maintenance</i>		20 755	21 860
<i>Dont On Demand</i>		6 420	7 720
<i>Dont Conseils et services</i>		30 185	28 797
Autres produits de l'activité		155	626
Produits des activités ordinaires		67 775	69 190
Achats consommés		-5 493	-6 640
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	NOTE 12	-15 216	-13 764
Impôts, taxes et versements assimilés		-2 095	-2 551
Charges de personnel ⁽¹⁾	NOTE 13	-41 391	-42 505
Amortissements sur immobilisations		-6 177	-6 112
Reprises/(Provisions) sur actif circulant	NOTE 14	-1 154	-70
Provisions nettes pour risques et charges ⁽¹⁾		-1 151	14
Autres charges		-316	-1 033
Charges opérationnelles		-72 993	-72 662
Résultat Opérationnel		-5 217	-3 471
Produits/charges financiers nets	NOTE 15	402	-314
Coût des emprunts	NOTE 15	-750	-483
Résultat financier		-348	-797
Résultat Avant Impôt		-5 565	-4 268
Produits d'impôt		1 759	1 487
Résultat Net de l'ensemble consolidé		-3 806	-2 781
Dont part des intérêts minoritaires		-130	-23
Dont part du groupe		-3 676	-2 757
Résultat de base par action (en euros) ⁽²⁾		NS	NS
Résultat dilué par action (en euros) ⁽²⁾		NS	NS

⁽¹⁾ Les états financiers 2008/2009 comprenaient une ligne « autres charges et produits opérationnels » pour un montant de 1 563 K€ qui a été reclassée, afin d'améliorer la comparabilité, dans les comptes de charges correspondants suivants : 772 K€ en autres achats et charges externes, 391 K€ en charges de personnel et 400 K€ en provisions nettes pour risques et charges.

⁽²⁾ NS = non significatif.

État des produits et pertes comptabilisés

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2010
Profits (pertes) actuariels des régimes à prestations définies	-76	-26
Instrument de capitaux propres (Obligations Convertibles + contrat de liquidités)	-65	6
Instrument de couverture de taux		-56
Ecarts de conversion	85	71
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-56	-5
Résultat de la période	-3 806	-2 781
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	-3 862	-2 786
<i>Attribuable aux :</i>		
Porteurs de capitaux propres de la société consolidante	-3 732	-2 763
Intérêts minoritaires	-130	-23

Tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2010
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net de l'ensemble consolidé	-3 806	-2 781
Ajustements pour :		
Amortissements des immobilisations et dotations nettes aux provisions	5 904	6 085
Autres ressources (emplois) sans impact sur la trésorerie	267	6
Charges financières nettes	54	69
Résultat de cession d'immobilisations	-349	10
Coûts des paiements fondés sur des actions	231	310
Impôts différés	-1 847	-1 645
Capacité d'Autofinancement	454	2 054
Variation du BFR	2 762	4 903
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	3 216	6 956
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Produits des cessions d'immobilisations	391	46
Produits des cessions d'actifs financiers	799	105
Acquisition d'immobilisations corporelles	-1 131	-1 337
Acquisition d'actifs financiers	-64	-24
Dépenses de développement	-3 560	-1 931
Acquisition d'autres immobilisations incorporelles	-231	-592
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	-3 796	-3 733
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Rachat/vente d'actions propres	-65	6
Augmentation d'emprunts	3 251	555
Remboursement d'emprunts	-5 136	-4 692
Trésorerie nette utilisée par les activités de financement	-1 950	-4 131
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	-2 530	-908
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture ⁽¹⁾	9 249	6 719
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	6 719	5 811

(1) Se reporter au 3.2.2.

État de variation des capitaux propres au 31 mars 2009 et au 31 mars 2010

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Capitaux propres du groupe	Intérêts minoritaires	Totaux capitaux propres
Capitaux propres consolidés au 31/03/2008	14 264 531	7 132	28 005	6 299	1 424	42 861	211	43 072
Conversion OCA	60 849	30	73			103		103
Émission actions gratuites								
Paievements fondés sur des actions				231		231		231
Affectation du résultat de l'exercice précédent				1 424	-1 424			
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				-56		-56		-56
Autres				-29		-29		-29
Résultat de l'exercice					-3 676	-3 676	-130	-3 806
Capitaux propres consolidés au 31/03/2009	14 325 380	7 163	28 078	7 869	-3 676	39 434	81	39 515
Émission actions gratuites	46 300	23	-23					
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-3 676	3 676			
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				-5		-5		-5
Variations de périmètre							204	204
Paievements fondés sur des actions				310		310		310
Autres				-8		-8		-8
Résultat de l'exercice					-2 757	-2 757	-23	-2 781
Capitaux propres consolidés au 31/03/2010	14 371 680	7 186	28 055	4 490	-2 757	36 974	262	37 235

La valeur nominale des actions au 31/03/2010 est de 0,5 euro.

Notes annexes aux états financiers consolidés

1 INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE

La société GENERIX S.A. est une entreprise domiciliée en France. Le siège social de la société est situé au 6, rue du Moulin de Lezennes, 59650 Villeneuve-d'Ascq. Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment C (ISIN : FR0004032795). Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2010 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint. L'activité du Groupe consiste principalement au développement, à la vente et au négoce de logiciels, et à la réalisation de prestations de conseils et services pour leur mise en place.

2 BASE DE PRÉPARATION

Déclaration de conformité

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2009/2010 sont établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et dont le règlement d'adoption est paru au journal officiel de l'Union Européenne à la date de clôture des comptes (disponible sur le site <http://ec.europa.eu>).

Le Groupe n'a pas fait application des normes internationales et interprétations suivantes soit parce qu'elles n'ont pas été adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2010, soit parce que le Groupe a souhaité ne pas faire d'application anticipée :

Norme	Thème	Date d'application Exercice ouvert à compter du :
IFRS 3R	Norme IFRS 3 révisée suite au projet « Business Combination phase II »	01/07/2009
IAS 27R	Norme IAS 27 révisée suite au projet « Business Combination phase II »	01/07/2009
IAS 39	Éléments éligibles à la couverture	01/07/2009
IFRS 1R	Révision de la structure de la norme IFRS 1	
IAS 32	Amendement relatif au classement des droits de souscription émis	31/01/2010
Annual improvements	Améliorations annuelles portées à différentes normes (texte publié par l'IASB en avril 2009).	
Amendements IFRS 2	Amendements relatifs aux transactions cash-settled intragroupe (incorporation d'IFRIC 8 et IFRIC 11)	

Interprétation	Thème	Date d'application Exercice ouvert à compter du :
IFRIC 15	Accords de construction immobilière	01/01/2010
IFRIC 16	Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger	01/07/2009
IFRIC 17	Distribution en nature aux actionnaires	01/11/2009
IFRIC 18	Transferts d'actifs de la part de clients	01/11/2009

Le Groupe a commencé à examiner les impacts éventuels de ces normes sur ses comptes consolidés. À ce stade de l'analyse, il n'anticipe pas d'impacts significatifs.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le directoire du 15 juin 2010 puis validés par le Conseil de Surveillance du 16 juin 2010. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 septembre 2010.

Base de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros (K€).

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des éléments suivants :

- instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur ;
- actifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat ;
- passifs, résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en instruments de capitaux propres ou prévoyant une possibilité de règlement en trésorerie, évalués à la juste valeur.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période de changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Il est possible que la réalité se révèle différente de ces estimations et hypothèses. Les estimations et hypothèses sont notamment sensibles en matière d'activation des impôts différés qui est fondée sur la réalisation de bénéfices imposables futurs, de tests de perte de valeur des actifs immobilisés, laquelle valeur est largement fondée sur les estimations de flux de trésorerie futurs et des hypothèses de taux d'actualisation et particulièrement lors du calcul des provisions des engagements de retraite et autres avantages long terme.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés. Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Date de clôture des exercices des entreprises consolidées

Les dates de clôture des comptes des sociétés consolidées sont toutes au 31 mars 2010, à l'exception d'ILA LOGISTICS SOLUTIONS INFORMATIQUES au Brésil. Cette dernière société a fait l'objet d'un arrêté intermédiaire au 31 mars 2010.

3 MÉTHODES COMPTABLES

Principes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes et transactions intra-Groupe, y compris les résultats internes provenant des transactions intra-Groupe, sont totalement éliminés. Les pertes latentes résultant de transactions intra-Groupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Monnaies étrangères

Transactions en monnaie étrangère

Éléments monétaires :

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date. Les pertes et gains de change résultant de la conversion d'éléments monétaires sont enregistrés en résultat.

Éléments non monétaires :

Les transactions réalisées en monnaie étrangère sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction. À la date de clôture, les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de clôture et l'écart de change est enregistré en capitaux propres dans le poste « écarts de conversion ».

États financiers des activités à l'étranger

Les actifs et passifs d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en capitaux propres. Depuis le 1^{er} janvier 2006, date de transition du Groupe aux IFRS, ces écarts sont comptabilisés en réserve de conversion incluse dans les réserves consolidées.

Immobilisations incorporelles

Regroupement d'entreprises et goodwill

Les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition : les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en goodwill.

Les goodwill représentent la différence constatée entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable) et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les goodwill inscrits au bilan ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation sur une base annuelle.

Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire celles découlant de l'application des résultats de la recherche en vue de créer des logiciels à usage commercial sont comptabilisés en tant qu'immobilisation dès que les critères suivants sont remplis et démontrés :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de cet actif en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à la société ;
- Disponibilité des ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif ; et
- Évaluation fiable des coûts attribuables à cet actif au cours de son développement.

Les dépenses de développement sont valorisées au coût réel en fonction des temps passés.

La production immobilisée est amortie linéairement sur une période de 36 mois à partir de la date de démarrage de la commercialisation de la version développée du logiciel.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé en charge selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles à partir de leur mise en service.

Pour les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, aucun amortissement n'est comptabilisé et un test de dépréciation est effectué annuellement.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Logiciels..... linéaire..... 3 ans

Frais de conception des logiciels..... linéaire..... 3 ans

Actifs identifiés lors de l'affectation du goodwill :

Marques..... linéaire..... 5 ans
Relation clientèle..... linéaire..... 12 ans
Recherche et développement ² linéaire..... 5 à 8 ans

Immobilisations corporelles

Une immobilisation est évaluée au coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût amorti des immobilisations corporelles au 1^{er} janvier 2006, date de transition aux IFRS, a été déterminé en référence à la valeur nette comptable des immobilisations corporelles en normes françaises à date d'ouverture. En effet, la valeur en normes IFRS est équivalente à celle en normes françaises à date d'ouverture.

Les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif sont comptabilisées dans le coût.

Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. C'est le cas notamment des contrats de location de matériel informatique. Ces derniers ont été comptabilisés en immobilisations corporelles pour un montant égal à la juste valeur du bien loué.

La contrepartie de cette immobilisation est une dette financière.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. Des impôts différés ont été comptabilisés sur ces retraitements.

Les autres contrats de location ne transférant pas au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charge selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Installations générales, agencements divers..... linéaire..... 10 ans
Matériel de bureau et informatique linéaire..... 3 à 5 ans
Outillage..... linéaire..... 4 ans
Mobilier de bureau linéaire..... 10 ans

Les durées d'utilité sont régulièrement revues par le Groupe en fonction de l'utilisation effective des immobilisations.

² La recherche et développement capitalisée dans le cadre de l'affectation des goodwill INFLUE et INFOLOG inclut notamment des frais de recherche dont la durée d'utilité est plus longue que les frais de conception de logiciel. La durée de vie résiduelle de cette recherche et développement a été estimée entre 5 et 8 ans.

Instruments financiers

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements, les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunt, les créances et autres débiteurs, la trésorerie, les dérivés et les équivalents de trésorerie.

Créances et dettes générées par l'activité du groupe

Les créances clients sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les créances d'une maturité inférieure à un an, ne sont pas actualisées. Elles font l'objet le cas échéant, d'une dépréciation en fonction de leur probabilité de recouvrement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalent de trésorerie comprennent les liquidités, les placements de trésorerie à court terme qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du groupe constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

Les équivalents de trésorerie sont valorisés pour leur juste valeur au bilan et les variations de juste valeur sont comptabilisées au résultat par application de l'option juste valeur.

Passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE) si l'écart est significatif avec la valeur comptable.

Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, les actifs liés aux avantages du personnel, les actifs financiers entrant dans le champ d'IAS 39, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture, s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de période antérieures ont diminué ou n'existent plus. La valeur comptable d'un actif augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Actions propres

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession éventuels de ces actions propres sont imputés dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Avantages au personnel

Régimes de retraite, prévoyance et indemnités de fin de carrière

Selon les lois et usages en application, les sociétés du Groupe participent à des régimes de retraite et de prévoyance.

– Régimes à cotisations définies

Les employés du Groupe bénéficient de plans de retraite et de couvertures sociales au travers de cotisations versées à différents organismes sociaux et pour les retraites à des régimes de caisses de retraites à cotisations définies, qui sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

– Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre des régimes à prestations définies concerne les indemnités de départ en retraite. Elle est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuarielle. Les calculs sont effectués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Le calcul a été réalisé en fonction :

- De la législation sociale et de la convention collective de chaque société ;
- De la durée d'activité résiduelle des salariés évalués sur la base d'un départ à la retraite à taux plein, d'un taux de turnover du personnel de 9,83 % et de tables de mortalité INSEE 2004-2006 ;
- Des salaires réévalués jusqu'à la date de départ en retraite sur la base d'un taux d'augmentation de 3,50 %, incluant l'inflation ;
- D'une hypothèse de départ volontaire (à l'initiative de l'employé) ;
- D'un taux d'actualisation de 4,6 %.

Le montant renseigné au bilan correspondrait à l'obligation nette, déduction faite de la juste valeur des actifs de couverture de ces engagements le cas échéant.

L'impact des écarts actuariels est comptabilisé directement en capitaux propres dans l'état des produits et pertes comptabilisés.

Droit Individuel à la Formation

La société comptabilise une provision au titre du DIF dans ses comptes consolidés au 31 mars 2010 selon la norme IAS 19 – Avantages au personnel.

Au 31 mars 2010, la provision ainsi constituée s'élève à 439 K€ les droits acquis et non consommés représentent 37 468 heures.

Paiements fondés sur des actions

La société a mis en place des programmes d'options sur actions et d'actions gratuites permettant à ses dirigeants et à certains cadres d'acquérir des actions de la société. En application de la norme IFRS 2, la juste valeur des

options et des actions gratuites attribuées est comptabilisée en charge en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et répartie sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits de manière définitive. La juste valeur des options est évaluée selon le modèle Black & Scholes, en tenant compte des termes et conditions des options définis au moment de leur attribution, et celles des actions gratuites à leur cours à la date d'attribution.

Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les activités de Generix Group sont les suivantes :

- les ventes de licences ;
- la maintenance ;
- les services logiciels On Demand ;
- les prestations de conseils et services (Les ventes de matériels et refacturation de frais de déplacements sont inclus dans cette catégorie).

Ventes de licences :

Les produits provenant de la vente de licences sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

La société comptabilise donc les produits lorsque les critères suivants sont remplis :

- la société peut démontrer l'existence d'un accord ;
- le produit est livré ;
- le prix de vente est fixé ou déterminable ;
- le recouvrement du prix de vente est probable.

Ces règles sont également applicables à la comptabilisation des ventes de matériels.

Prestations maintenance et On Demand :

Les produits relatifs aux contrats de maintenance et d'On Demand sont enregistrés prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu à la comptabilisation des produits constatés d'avance.

Au sujet de l'allocation d'un contrat entre ses différentes composantes de licences et de maintenance, l'objectif de la société concernant le taux de maintenance annuelle/licences est de 22 %.

Autres prestations de conseils et services :

Les prestations au forfait sont comptabilisées dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux coûts directs encourus à la date de clôture rapportés à la somme des coûts prévisionnels du projet jusqu'à son échéance.

Les pertes à terminaison éventuelles sont immédiatement comptabilisées en résultat.

Les prestations en régie sont comptabilisées dans le compte de résultat en fonction des temps passés validés valorisés au prix de vente journalier.

Résultat financier

Les produits financiers comprennent les produits de participation, les reprises de dépréciations d'actifs financiers ainsi que les autres produits financiers.

Les charges financières comprennent les dépréciations d'actifs financiers et les autres charges financières.

Le coût de l'endettement financier brut intègre l'ensemble de la charge d'intérêt portant sur les prêts à court, moyen et long termes, les contrats de location-financement et les concours bancaires courants.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle et la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Le goodwill, non déductible fiscalement ne donne pas lieu à constatation d'impôts différés. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un impôt différé actif n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Dans le cas contraire, les actifs d'impôts différés antérieurement comptabilisés sont réduits.

Les taux retenus sont les suivants :

Société	Pays	Taux
GENERIX S.A.	France	33,3 %
INFOLOG SOLUTIONS	France	33.3 %
GENERIX GROUP Division Espagne S.L.	Espagne	30 %
GENERIX GROUP Brasil Serviços de Informatica L ^{TDA}	Brésil	12 %
GENERIX GROUP BENELUX SA	Belgique	33,99 %
INFLUE PORTUGAL	Portugal	25 %
GENERIX GROUP ITALIA SRL	Italie	33 %
INFLUE ARGENTINE	Argentine	35 %
INFLUE THAÏLANDE	Thaïlande	30 %

Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions (y compris actions gratuites) à effet dilutif et de toutes les Conversions d'Obligations Convertibles.

Au 31 mars 2009 et 2010, ces deux résultats ne sont pas présentés car ces derniers sont très peu significatifs.

4 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Liste des sociétés consolidées

Les sociétés consolidées par le Groupe sont les suivantes :

Société	Pays	Détention ⁽¹⁾
GENERIX S.A. (société mère)	France	Société mère
INFOLOG SOLUTIONS	France	100 %
GENERIX GROUP Division Espagne S.L.	Espagne	100 %
GENERIX GROUP Brasil Serviços de Informatica L ^{TDA}	Brésil	100 %
GENERIX GROUP BENELUX SA	Belgique	99,95 %
INFLUE Portugal	Portugal	50 %
GENERIX GROUP Italia SRL	Italie	100 %
INFLUE Argentine	Argentine	100 %
INFLUE Thaïlande	Thaïlande	60 %

⁽¹⁾ le pourcentage de détention est identique au pourcentage d'intérêts et de droits de vote.

Les différentes filiales sont intégrées globalement.

Variations de périmètre et changements de structure juridique

Pour rappel, il n'y a eu aucune variation sur l'exercice précédent.

Les deux filiales italiennes (INFOLOG ITALIA et INFLUE ITALIE) ainsi que les deux filiales espagnoles (INFOLOG IBERICA et INFLUE ESPAGNE) ont fusionné au 1^{er} avril 2009.

Depuis le 1^{er} avril 2009, le Groupe n'a plus qu'une filiale en Italie (Generix Group Italia) et une filiale en Espagne (Generix Group Division Espagne). Préalablement à ces fusions les actions appartenant aux minoritaires (15 % pour INFLUE ESPAGNE et 1 % pour INFOLOG IBERICA) ont été rachetées par le groupe.

Au 1^{er} avril 2009, les 25 % de participation dans INFOLOG AMERICA ont été cédés et les 25 % de minoritaires dans GENERIX GROUP BRASIL ont été acquis.

Ces différentes évolutions de périmètre n'ont pas d'impact significatif sur la comparabilité des résultats entre l'exercice clos au 31 mars 2009 et l'exercice clos au 31 mars 2010.

Allocation des prix d'acquisition

La présente note décrit les principaux impacts de l'acquisition des groupes INFLUE pour 32,8 millions d'euros le 31 mars 2007 et INFOLOG pour 14,3 millions d'euros le 28 décembre 2007 dans les comptes de Generix Group.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprise », les acquisitions d'INFLUE et d'INFOLOG ont été comptabilisées en appliquant la méthode de l'acquisition : le coût de l'acquisition est constitué des versements en numéraire effectués par Generix Group ainsi que du montant payé en titres, augmentés des coûts directement attribuables à l'acquisition et engagés par le Groupe.

L'affectation du coût d'acquisition d'INFOLOG et d'INFLUE a conduit le Groupe à comptabiliser à sa juste valeur :

- la liste clients INFLUE, amortissable sur 12 ans ;
- les marques, amortissables sur 5 ans ;
- la R&D, amortissable entre 5 et 8 ans.

L'attribution, présentée ci-dessous, des justes valeurs aux actifs et passifs et passifs éventuels identifiables a été réalisée de façon définitive pour le Groupe INFLUE au 31 mars 2008 et pour le Groupe INFOLOG au 31 décembre 2008 (fin de la période de 12 mois pour affecter le coût d'acquisition) :

En milliers d'euros	INFLUE	INFOLOG	TOTAL
Liste clients	3 455	N/A	3 455
Impôts différés sur relation clientèle	(1 152)	N/A	(1 152)
Marques	691	636	1 327
Impôts différés sur marques	(230)	(212)	(442)
Recherche & Développement	1 212	4 612	5 824
Impôts différés sur R&D	(404)	(1 537)	(1 941)
Total des actifs identifiés	5 357	5 248	10 605
Total des actifs identifiés nets d'impôt	3 571	3 499	7 070

Les goodwill sont de 28 883 K€ pour INFLUE et 11 350 K€ pour INFOLOG. La majorité de ces goodwill est justifiée par les synergies commerciales et technologiques, et par les compétences humaines présentes au sein des deux groupes acquis.

Au titre de l'amortissement des éléments incorporels reconnus dans le cadre des deux acquisitions présentées ci-dessus, les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2010 incluent (hors effet d'impôt) :

- une charge de 633 K€ pour le groupe INFLUE (633 K€ au 31 mars 2009) ;
- une charge de 704 K€ pour le groupe INFOLOG (704 K€ au 31 mars 2009).

5 INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe opère sur un seul segment de marché : vente de logiciel et de prestations de services associées.

L'information présentée ci-dessous est celle utilisée par le management pour ses besoins de reporting interne, permettant une analyse pertinente de l'activité et des risques.

Activités

Le groupe opère sur un unique segment de marché correspondant à la vente de logiciels.

Ce segment comporte 4 principales natures de Chiffre d'Affaires :

- les ventes de licences ;
- la maintenance ;
- les services logiciels On Demand ;
- les prestations de conseils et services.

Les typologies de chiffre d'affaires sont les mêmes dans toutes les sociétés du groupe, et sont très interdépendantes, une allocation des dépenses en fonction de ces typologies n'est pas effectuée.

En milliers d'euros	31/03/2009	%	31/03/2010	%
Licences	10 260	15 %	10 188	15 %
Maintenance	20 755	31 %	21 860	32 %
On Demand	6 420	9 %	7 720	11 %
Conseil et services	30 185	45 %	28 797	42 %
Total chiffre d'affaires	67 620	100 %	68 565	100 %

Zones géographiques

Les opérations hors de France sont principalement constituées de vente et prestations de services. Les transactions intragroupes entre des zones géographiques sont réalisées aux prix du marché diminué d'une remise. Ces transactions intragroupes sont éliminées dans les états financiers consolidés.

En milliers d'euros	31/03/2009	%	31/03/2010	%
France	55 333	82 %	55 083	80 %
Export	12 287	18 %	13 482	20 %
Total chiffre d'affaires	67 620	100 %	68 565	100 %

6 NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX COMPTES ANNUELS

Notes complémentaires aux comptes de bilan

Note 1 – Goodwill

Le goodwill varie de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/03/2009	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Autres	31/03/2010
Goodwill Brut	42 649	0	(25)		42 624
Perte de valeur					0
VALEUR NETTE	42 649	0	(25)	0	42 624

Données comparatives au 31 mars 2009

Le goodwill varie de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/03/2008	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	31/03/2009
Goodwill Brut	42 649			42 649
Perte de valeur				0
VALEUR NETTE	42 649	0	0	42 649

Le goodwill est constitué des valeurs suivantes :

- Ceitel : 2 391 K€;
- INFLUE : 28 883 K€;
- INFOLOG : 11 350 K€

Test de valeur des goodwill :

Le Groupe procède annuellement, conformément aux normes en vigueur, à un test de dépréciation visant à mesurer l'adéquation de la valeur des actifs au bilan, notamment des goodwill, avec les performances économiques futures.

Le Groupe opère sur un seul segment de marché, l'édition de logiciels. Generix Group est donc représentatif d'une seule UGT (unité génératrice de trésorerie) avec une offre intégrée, une offre commerciale et marketing unique, et dans l'univers du commerce. Le test de dépréciation des actifs est en conséquence conduit sur l'ensemble du Groupe.

La méthodologie retenue pour apprécier la valeur d'utilité des actifs consiste en l'élaboration de prévisions de flux nets de trésorerie actualisés (méthode des DCF) reposant sur les principales hypothèses suivantes au 31/03/2010 :

- élaboration d'un business plan sur 5 ans ;
- prise en compte d'une valeur terminale avec extrapolation des flux de trésorerie au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini de 2 % ;
- taux d'actualisation de 11 %.

Selon ces hypothèses, la valeur des cash-flows actualisés futurs n'entraîne pas de dépréciation des éléments d'actif au bilan au 31/03/2010.

Les hypothèses utilisées pour ces calculs comportent comme toute estimation, une part d'incertitude et sont donc susceptibles d'être ajustées au cours des périodes ultérieures. Par ailleurs, le Groupe a procédé à des tests de sensibilité, sur l'unique UGT, par rapport à l'hypothèse clef de valorisation qu'est le taux d'actualisation.

Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation génèrerait une réduction de 10 % de la valeur d'entreprise et n'entraînerait pas de dépréciation exceptionnelle des goodwill.

Note 2 – Immobilisations incorporelles

Les mouvements des valeurs brutes et amortissements cumulés s'analysent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/03/09	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	31/03/10
VALEURS BRUTES				
Frais de conception de logiciels	32 271	2 201	(271)	34 201
Logiciels	2 162	592		2 754
Recherches et développement : affectation Goodwill	5 823			5 823
Relation clientèle : affectation Goodwill	3 455			3 455
Marques : affectation Goodwill	1 327			1 327
Autres immobilisations incorporelles	534	1		535
Autres immobilisations incorporelles en locations financières	28			28
	45 600	2 794	(271)	48 123
AMORTISSEMENTS ET DEPRÉCIATIONS				
Frais de conception de logiciels	26 655	3 367		30 022
Logiciels	1 875	284		2 159
Recherches et développement : affectation Goodwill	1 100	784		1 884
Relation clientèle : affectation Goodwill	576	288		864
Marques : affectation Goodwill	435	265		700
Autres immobilisations incorporelles	528	5		533
Autres immobilisations incorporelles en locations financières	11	10		21
	31 180	5 003	0	36 183
VALEURS NETTES				
Frais de conception de logiciels	5 616	(1 166)	(271)	4 179

Logiciels	287	308	0	595
Recherches et développement : affectation Goodwill	4 723	(784)	0	3 939
Relation clientèle : affectation Goodwill	2 879	(288)	0	2 591
Marques : affectation Goodwill	892	(265)	0	627
Autres immobilisations incorporelles	6	(4)	0	2
Autres immobilisations incorporelles en locations financières	17	(10)	0	7
	14 419	(2 209)	(271)	11 939

Données comparatives au 31 mars 2009

Les mouvements des valeurs brutes et amortissements cumulés s'analysent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/03/08	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Transfert	31/03/09
VALEURS BRUTES					
Frais de conception de logiciels	29 433	3 560		(722)	32 271
Logiciels	1 209	231		722	2 162
Recherches et développement : affectation Goodwill	5 823				5 823
Relation clientèle : affectation Goodwill	3 455				3 455
Marques : affectation Goodwill	1 327				1 327
Autres immobilisations incorporelles	534				534
Autres immobilisations incorporelles en locations financières	28				28
	41 809	3 791	0	0	45 600
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS					
Frais de conception de logiciels	23 687	3 584		(616)	26 655
Logiciels	969	290		616	1 875
Recherches et développement : affectation Goodwill	316	784			1 100
Relation clientèle : affectation Goodwill	288	288			576
Marques : affectation Goodwill	170	265			435
Autres immobilisations incorporelles	518	10			528
Autres immobilisations incorporelles en locations financières	2	9			11
	25 950	5 230	0	0	31 180
VALEURS NETTES					
Frais de conception de logiciels	5 746	(24)	0	(106)	5 616
Logiciels	240	(59)	0	106	287
Recherches et développement : affectation Goodwill	5 507	(784)	0	0	4 723
Relation clientèle : affectation Goodwill	3 167	(288)	0	0	2 879
Marques : affectation Goodwill	1 157	(265)	0	0	892
Autres immobilisations incorporelles	16	(10)	0	0	6
Autres immobilisations incorporelles en locations financières	26	(9)	0	0	17
	15 858	(1 439)	0	0	14 419

Les frais de développement immobilisés lors de l'exercice 2009/2010 et s'élevant à 1,6 millions d'euros proviennent de développements de logiciels standards, et ont été financés en partie par des sous-traitants à hauteur de 0,6 million d'euros. Cette immobilisation s'élevait à 2,1 millions d'euros lors de l'exercice 2008/2009 du fait de projets plus nombreux et plus coûteux par rapport à ceux de l'exercice 2009/2010.

Les frais de recherche et développement non immobilisés s'élèvent à 8,6 millions d'euros sur l'exercice 2009/2010 et concernent des frais de recherches ou des développements logiciels spécifiques à des clients.

Note 3 – Immobilisations corporelles

Les mouvements des valeurs nettes s'analysent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/03/09	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	31/03/10
VALEURS BRUTES				
Installations techniques	5		(3)	2
Autres immobilisations corporelles	4 121	851	(1 012)	3 960
Autres immobilisations corporelles en location financière	2 142	486		2 628
	6 268	1 337	(1 015)	6 590
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS				
Installations techniques	5		(3)	2
Autres immobilisations corporelles	2 933	495	(956)	2 472
Autres immobilisations corporelles en location financière	1 068	780		1 848
	4 006	1 275	(959)	4 322
VALEURS NETTES				
Installations techniques	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	1 188	356	(56)	1 488
Autres immobilisations corporelles en location financière	1 074	(294)	0	780
	2 262	62	(56)	2 268

Données comparatives au 31 mars 2009

Les mouvements des valeurs brutes et amortissements cumulés s'analysent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/03/08	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Transfert	31/03/09
VALEURS BRUTES					
Installations techniques	5				5
Autres immobilisations corporelles	3 943	860	(486)	(196)	4 121
Autres immobilisations corporelles en location financière	2 064	271	(193)		2 142
Immobilisations en attente de cession	0	0	0		0
	6 012	1 131	(679)	(196)	6 268
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS					
Installations techniques	5				5
Autres immobilisations corporelles	2 762	459	(92)	(196)	2 933
Autres immobilisations corporelles en location financière	737	488	(157)		1 068
	3 504	947	(249)	(196)	4 006
VALEURS NETTES					
Installations techniques	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	1 181	401	(394)	0	1 188
Autres immobilisations corporelles en location financière	1 327	(217)	(36)	0	1 074
Immobilisations en attente de cession	0	0	0	0	0
	2 508	184	(430)	0	2 262

Note 4 – Actifs financiers non courants

Les mouvements des valeurs nettes s’analysent de la façon suivante :

En milliers d’euros	31/03/2009	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	31/03/2010
VALEURS BRUTES				
Dépôts et cautionnements	629	24	(105)	548
Titres de participation	251			251
Créances rattachées	350			350
Instrument de couverture	13		(13)	0
Autres immobilisations financières	33			33
	1 276	24	(118)	1 182
PROVISIONS				
Dépôts et cautionnements	0			0
Titres de participation	251			251
Créances rattachées	350			350
Instrument de couverture	13		(13)	0
Autres immobilisations financières	0			0
	614	0	(13)	601
VALEURS NETTES				
Dépôts et cautionnements	629	24	(105)	548
Titres de participation	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0
Instrument de couverture	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	33	0	0	33
	662	24	(105)	581

Les titres de participation et créances rattachées, intégralement provisionnés, concernent les filiales GENERIX Software de España SA et Generix Portugal qui sont en cours de liquidation et sans activité depuis 2003.

Données comparatives au 31 mars 2009

Les mouvements des valeurs brutes et des provisions s’analysent de la façon suivante :

En milliers d’euros	31/03/2008	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Transfert	31/03/2009
VALEURS BRUTES					
Dépôts et cautionnements	723	64	(108)	(50)	629
Titres de participation ⁽¹⁾	1 518		(1 518)		0
Titres mis en équivalence					0
Instrument de couverture	25		(12)		13
Autres immobilisations financières ⁽²⁾	603		(603)		0
Autres actifs non courants				33	33
	2 869	64	(2 241)	(17)	675
PROVISIONS					
Dépôts et cautionnements	0				0
Titres de participation ⁽¹⁾	1 518		(1 518)		0
Titres mis en équivalence					0
Instrument de couverture	13				13
Autres immobilisations financières ⁽²⁾	312		(312)		0
Autres actifs non courants	0		0		0
	1 843	0	(1 830)		13

VALEURS NETTES					
Dépôts et cautionnements	723	64	(108)	(50)	629
Titres de participation ⁽¹⁾	0				0
Titres mis en équivalence	0				0
Instrument de couverture	12		(12)	0	0
Autres immobilisations financières ⁽²⁾	291	0	(291)		0
Autres actifs non courants	0	0	0	33	33
	1 026	64	(411)	(17)	662

⁽¹⁾ Correspond aux participations dans les sociétés Deskom (1 471 K€) et Komerko (47 K€), provisionnées à 100 % compte tenu des résultats de ces sociétés et sorties de l'actif suite à un désengagement de Generix Group dans le courant de l'exercice clos au 31 mars 2009.

⁽²⁾ Correspond aux placements sur Oddo Cash Arbitrage dont le Groupe a obtenu le remboursement au cours de l'exercice clos au 31 mars 2009.

Note 5 – Actifs d'impôts différés

1 – Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

En milliers d'euros	31/03/2009	%	31/03/2010	%
Résultat net	(3 806)		(2 833)	
Produit d'impôt dont :	1 759		1 487	
<i>Impôt courant</i>	(88)		(133)	
<i>Impôt différé</i>	1 847		1 620	
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	(5 565)		(4 320)	
Produit d'impôt théorique	1 855	33,3 %	1 440	33,3 %
Rapprochement :				
Différences permanentes	201	3,6 %	(16)	-0,4 %
Crédit d'impôt	71	1,3 %	0	0,0 %
Déficits non activés ⁽¹⁾	(273)	-4,9 %	43	1,0 %
Autres	(38)	-0,7 %	20	0,5 %
Charge liée au retraitement des actions gratuites (IFRS 2)	(57)	-1,0 %	0	0,0 %
PRODUIT RÉEL D'IMPÔT	1 759	31,6 %	1 487	34,4 %

⁽¹⁾ Incluant le différentiel de taux IS entre France et pays étrangers.

2 – Impôts différés

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2010
Impôt différé actif	1 908	3 552
Impôt différé passif		
ACTIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ	1 908	3 552
Déficits reportables ⁽¹⁾	4 398	5 706
Provision pour engagement retraite et DIF	630	676
Réévaluation des actifs incorporels dans le cadre de regroupement d'entreprises	(2 830)	(2 384)
Annulation des provisions groupe	(548)	(651)
Autres	258	205
ACTIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ	1 908	3 552

⁽¹⁾ En raison des perspectives bénéficiaires des sociétés concernées.

Les reports déficitaires activés s'élèvent à 17,1 millions d'euros.

Les reports déficitaires non activés s'élèvent à 2,2 millions d'euros.

Le montant des impôts différés imputés en résultat sur l'exercice est de 1 620 K€ contre 24 K€ directement en capitaux propres.

Note 6 – Créances clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs sont à échéance de moins d'un an et se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 31/03/2010	Provisions	Valeurs nettes au 31/03/2010
Avances et acomptes versés	44		44
Clients et comptes rattachés	28 849	4 321	24 528
Autres créances	2 128		2 128
Comptes de régularisation	2 210		2 210
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	33 231	4 321	28 910

À titre de comparaison, les clients et autres débiteurs se décomposaient comme suit au 31 mars 2009 :

En milliers d'euros	31/03/2009	Provisions	Valeurs nettes au 31/03/2009
Clients et comptes rattachés	34 879	4 324	30 555
Autres créances	2 543		2 543
Comptes de régularisation	1 450		1 450
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	38 872	4 324	34 548

Note 7 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalent de trésorerie se décomposent comme suit :

	31/03/2009	31/03/2010
Valeurs mobilières de placement	4 344	3 026
Disponibilités	2 375	2 785
TOTAL	6 719	5 811

Note 8 – Informations sur le capital

Toutes les actions émises sont entièrement libérées. Le capital social est composé de 14 371 680 actions d'une valeur de 0,5 euro chacune au 31 mars 2010 contre 14 325 380 actions au 31 mars 2009. Une attribution d'actions gratuites est arrivée à échéance au 8 octobre 2009 et a entraîné l'émission de 46 300 actions nouvelles.

Au cours de l'exercice des actions propres ont été achetées et partiellement revendues dans le cadre d'un contrat de liquidité. Generix Group détient, au 31 mars 2010, 33 480 actions propres dans le cadre de ce contrat de liquidité, contre 38 000 au 31 mars 2009 ;

Il n'y a pas de Bons de Souscription d'Actions en circulation au 31 mars 2010.

Actions gratuites

Il existe 2 attributions d'actions gratuites en cours au 31 mars 2010 :

- Une attribution du 6 octobre 2008 de 100 000 actions (d'une juste valeur de 279 000 euros au cours de l'action à la date d'attribution de 2,79 €) à échéance au 5 octobre 2010 ;
- Une attribution du 1^{er} juillet 2009 de 144 500 actions (d'une juste valeur de 297 670 euros au cours de l'action à la date d'attribution de 2,06 €) à échéance au 30 juin 2011.

Évolution des actions gratuites sur l'exercice 2009/2010 :

Solde au 31 mars 2009	146 300
Actions gratuites émises sur l'exercice	- 46 300
Nouvelle attribution sur l'exercice	144 500
Solde au 31 mars 2010	244 500

Données comparatives au 31 mars 2009 :

Solde au 31 mars 2008	85 300
Actions gratuites émises sur l'exercice	-39 000
Nouvelle attribution sur l'exercice	100 000
Solde au 31 mars 2010	146 300

L'assemblée Générale du 17 septembre 2009 a autorisé le Directoire à émettre des actions gratuites à hauteur de 10 % du capital social. Cette autorisation n'a pas été utilisée par le Directoire à ce jour.

La charge comptabilisée au titre de ces deux attributions d'actions gratuites est de 231 K€ en 2008/2009 et 310 K€ en 2009/2010.

Plans d'options d'achat d'actions

En nombre d'options	31/03/2009	31/03/2010
Options en circulation en début d'exercice	54 380	53 660
Options attribuées sur ensemble des plans	146 340	146 340
Options exercées	0	0
Options annulées	720	0
Options expirées	0	53 660
Options en circulation en fin d'exercice	53 660	0

Les options étaient exerçables depuis le 1/07/07, date de fin d'acquisition des droits, jusqu'au 30/06/09, date de leur expiration.

La charge correspondante à ces options a été enregistrée dans les états financiers jusqu'à 2007/2008.

À noter que l'Assemblée Générale du 17 septembre 2009 a donné délégation au Directoire la possibilité de procéder à l'émission d'options de souscriptions d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription et ce dans la limite de 10 % du capital social. À ce jour, cette délégation n'a pas été utilisée par le Directoire.

Informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion des capitaux propres

Éléments assimilés à du capital	31/03/2009	31/03/2010
Capital social	7 163	7 186
Primes liées au capital	28 078	28 055
Réserves Consolidées	7 869	4 490
Annulation impact contrat de liquidités	239	67
Résultat de l'exercice part du groupe	-3 676	-2 757
Total du capital ajusté	39 673	37 041

Le Groupe n'a pas de contraintes réglementaires spécifiques sur le montant du capital.

L'objectif du Groupe en matière de gestion de ses capitaux propres est de maintenir son niveau afin de pouvoir financer ses opérations et ses investissements potentiels dans le cadre de son plan de développement.

Les éléments jugés importants par le Groupe pour analyser son profil de risque et sa capacité à faire face à des éléments défavorables, sont repris dans le tableau ci-dessous :

Éléments de gestion jugés importants	31/03/2009	31/03/2010
Trésorerie et Équivalents de Trésorerie	6 719	5 811
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	3 216	6 956
Flux nets de trésorerie liés aux investissements	-3 796	-3 733

Note 9 – Passifs non courants

	31/03/09	Augmentation emprunts	Diminution emprunts	31/03/10
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	6 546	4 948	(7 453)	4 041

L'augmentation des dettes financières non courantes au cours de l'exercice est composée de nouveaux financements pour 339 K€ et de la reprise du reclassement d'une partie de la dette de « non courant » à « courant » constaté en 2009/2010 suite à des bris de covenants constatés lors de cet exercice pour un montant de 4 609 K€

La diminution des dettes financières non courantes au cours de l'exercice est composée de remboursements pour 4 363 K€ ainsi que du reclassement en dettes financières courantes suite aux bris de covenants constatés pour 3 090 K€. À noter que ces bris n'ont pas fait l'objet de demande de remboursement anticipé de la part des banques et que cela a été formalisé au sein de courriers communiqués à la société.

Les dettes financières courantes sont notamment composées du reclassement en courant de 3 090 K€ suite aux bris de covenants. À noter que ces bris n'ont pas fait l'objet de demande de remboursement anticipé de la part des banques et que cela a été formalisé au sein de courriers communiqués à la société.

	Dotation		Reprises		
			utilisées	Non utilisées	
Risques commerciaux	660	25	-177	-122	386
Droits individuels à la formation	840	184		-585	439
Engagements de retraite	1 318	269			1 587
TOTAL DES PROVISIONS NON COURANTES	2 818	478	(177)	(707)	2 412
TOTAL DES AUTRES PASSIFS NON COURANTS	9 364	5 426	-7 630	-707	6 453

Le Droit Individuel à la Formation est estimé en fonction des heures acquises par les salariés en conformité avec la réglementation et en appliquant un coefficient d'utilisation. Ce coefficient a été revu à la baisse sur la base de données historiques et a entraîné une reprise sur l'exercice.

Données comparatives au 31 mars 2009 :

En milliers d'euros	31/03/2008	Dotation	Reprises		31/03/2009
			Utilisées	Non utilisées	
Risques commerciaux	375	448	- 163		660
DIF	678	162			840
Engagements de retraite	1 033	285			1 318
Total des autres provisions non courantes	2 086	895	(163)	0	2 818

		Augmentation emprunts	Diminution emprunts ⁽¹⁾	
Dettes financières	13 003	3 000	(9 457)	6 546
Total des autres passifs non courants	15 089	3 895	- 9 620	9 364

⁽¹⁾ La diminution des emprunts est composée de remboursements pour 4 848 K€ et de reclassements en courant suite aux bris de covenants pour 4 609 K€.

Litiges clients

Les prestations de GENERIX S.A. reposent sur une gamme de logiciels éprouvés et fonctionnant chez plusieurs milliers de clients. L'adéquation des logiciels et des prestations associées aux besoins des clients peut cependant être une source de différends.

La principale cause de litige concerne la prise en charge des développements spécifiques demandés par les clients dans le cadre de projets d'intégration à forfait de longue durée. Ces développements augmentent le coût du projet et en allongent la durée. Ces contentieux se traduisent par des demandes indemnitaires variées, parfois élevées. Generix Group estime que ces demandes sont le plus souvent dénuées de fondement et n'ont jamais eu de conséquences significatives. Elles obligent cependant le groupe à consacrer du temps et des honoraires juridiques importants pour sa défense.

Au cours de l'exercice 2009/2010, GENERIX S.A. a eu à traiter deux nouveaux litiges relevant de ce type de problématique. Dans le premier cas, GENERIX S.A. a été assignée devant le Tribunal de commerce par un client ayant mis un terme, unilatéralement et de façon brutale, à un projet d'intégration en phase de commencement. Ce client a sollicité, en référé, une expertise judiciaire ; le Tribunal a estimé qu'il ne justifiait pas d'un motif légitime d'expertise et a rejeté sa demande. En dépit de cette décision défavorable, le client a introduit une demande au fond visant à obtenir la condamnation de GENERIX S.A. à lui verser la somme d'un million d'euros à titre de dommages et intérêts. Ce litige est actuellement en cours.

Dans le second cas, le client a demandé la condamnation de GENERIX S.A. à cinq millions d'euros de dommages et intérêts au motif que la solution livrée par GENERIX S.A. et exploitée depuis 2006 ne correspondrait pas à ses besoins. Le litige est pendant devant le Tribunal.

La nécessité de protéger la réputation des produits et de définir un périmètre contractuel stable conduit par conséquent aujourd'hui Generix Group à faire preuve de plus grandes exigences lors de la phase d'avant-vente (expression précise des besoins) et lors de l'exécution des projets (alertes immédiates lors de défaillances chez les clients).

Pour l'ensemble des litiges cités ci-dessus, les provisions appropriées ont été constituées, après évaluation des risques encourus.

Autres litiges

À la suite d'une acquisition, les cédants ont estimés que le protocole d'acquisition n'avait pas été respecté et ont mis en cause la responsabilité de la société. La société a estimé que les demandes étaient infondées et n'a donc pas comptabilisé de provision.

Les engagements de retraite se détaillent comme suit :

	31/03/2009	31/03/2010
Engagements début d'exercice	1 033	1 318
Droits acquis au cours de l'exercice	154	174
Charges d'intérêt	55	69
Perte/gain actuariel comptabilisé en capitaux propres	76	25
Engagements fin d'exercice	1 318	1 586

Le coût des services passés au cours de l'exercice 2009/2010 est 174 K€ et aucune prestation n'a été servie.

La sensibilité de + 25 points de base par rapport à l'hypothèse centrale de taux d'actualisation (4,60 % à 4,85 %) entraînerait une diminution de 65 K€ de la provision pour engagements de retraite.

Une partie des dotations sur la provision pour indemnités de retraite est comptabilisé directement en capitaux propres pour 26 K€ et apparaît dans l'état des produits et pertes comptabilisés.

Le montant cumulé des pertes et gains comptabilisés directement en capitaux propres est de 280 K€

Note 10 – Autres passifs courants

	31/03/2009	31/03/2010
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	24 121	23 418
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾	19 818	20 058
Dettes financières courantes	8 979	7 347
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	52 918	50 823

⁽¹⁾ Se référer à la note 3.6.3 relative à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

	31/03/09	Dotation augment.	Reprises/rembrst		31/03/10
			utilisées	Non utilisées	
Risques fiscaux ⁽¹⁾	236		-78	-158	0
Risques sociaux ⁽²⁾	1 059	455	-196	-112	1 206
Coûts de rapprochement ⁽³⁾	107		-52	-51	4
TOTAL DES PROVISIONS COURANTES	1 402	455	(326)	(321)	1 210

⁽¹⁾ Provisions pour pénalités et redressements fiscaux.

⁽²⁾ Risques Prud'homme : les provisions pour litige couvrent environ 1,2 million d'euros portant sur 10 dossiers en cours.

⁽³⁾ Risques liés aux rapprochements avec le Groupe INFLUE éteints au cours de l'exercice.

Données comparatives au 31 mars 2009

En milliers d'euros	31/03/2008	Dotation/ augmentation	Reprises/remboursement		31/03/2009
			Utilisées	Non utilisées	
Risques fiscaux ⁽¹⁾	395	236	- 395		236
Risques sociaux ⁽²⁾	1 314	403	- 282	- 376	1 059
Coûts de rapprochement ⁽³⁾	225	42	- 158	- 2	107
Autres provisions	134			- 134	0
TOT. DES AUTRES PROVISIONS COURANTES	2 068	681	(835)	(512)	1 402

⁽¹⁾ Provisions pour pénalités et redressements fiscaux.

⁽²⁾ Risques Prud'homme : les provisions pour litige couvrent environ 1,1 million d'euros portant sur 11 dossiers en cours. Elles ont été appréhendées après analyse des risques effectuée en liaison avec les avocats de Generix Group.

⁽³⁾ Sortie locaux, coûts informatiques et Télécom.

	31/03/2008	31/03/2009
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	21 502	24 121
Produits constatés d'avance	16 194	19 818
Dettes financières courantes ⁽¹⁾	4 510	8 979
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	42 206	52 918

⁽¹⁾ Les dettes financières courantes sont notamment composées du reclassement en courant de 4 609 K€ suite aux bris de covenants.

Note 11 – Détail des actifs et passifs financiers par catégorie

La valeur comptable des actifs et passifs financiers telle que comptabilisée au bilan est évaluée à la juste valeur. Il n'y a donc pas d'écart entre la valeur comptable et la juste valeur de nos actifs et passifs financiers.

Les actifs et passifs financiers par catégorie au 31 mars 2010 se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	au 31/03/10 Valeur au bilan	Actifs financiers relevant du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers							Actifs exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers	
		Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat					Prêts et créances		dérivés de couverture de flux de trésorerie
			Trésorerie et équivalent trésorerie	Actifs financiers non courant	Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture				
Autres actifs financiers non courants	33			33						
Dépôts et cautionnements	548						548			
Actifs financiers non courants	581	0	0	33	0	0	548	0	0	
Créances Clients	17 354						17 354			
Autres débiteurs	2 363								2 363	
Autres créances courantes	9 194								9 194	
Équivalent de trésorerie	3 026		3 026							
Trésorerie	2 785						2 785			
Actifs financiers courants	34 722	0	3 026	0	0	0	20 139	0	11 557	

En milliers d'euros	au 31/03/2010 Valeur au bilan	Passifs financiers relevant du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers					Passifs exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers
		Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat			Dérivés de couverture de flux de trésorerie	
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture			
Billets de trésorerie à moyen terme	2 700	2 700					
Emprunts à moyen et long terme	937	937					
Autres dettes financières non courantes	404	404					
Passifs financiers non courants	4 041	4 041	0	0	0	0	
Fournisseurs	4 211	4 211					
Autres dettes courantes	19 512					19 512	
Autres créditeurs	20 058					20 058	
Dettes financières courantes	7 347	7 347					
Passifs financiers courants	51 128	11 558	0	0	0	39 570	

Données comparatives au 31 mars 2009 :

En milliers d'euros	Au 31/03/09 Valeur au bilan	Actifs financiers relevant du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers							Actifs exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers	
		Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat					Prêts et créances		Dérivés de couverture de flux de trésorerie
			Équivalent de trésorerie	Actifs financiers non courants	Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture				
Autres actifs financiers non courants	33			33						
Dépôts et cautionnements	629						629			
Instruments	0					0				

dérivés actifs									
Actifs financiers non courants	662	0	0	33	0	0	629	0	0
Créances clients	30 850						30 850		
Autres débiteurs	1 450								1 450
Autres créances courantes	2 543						650		1 893
Équivalent de trésorerie	4 344		4 344						
Trésorerie	2 375						2 375		
Actifs financier courants	41 562	0	4 344	0	0	0	33 875	0	3 343

En milliers d'euros	Au 31/03/09 Valeur au bilan	Passifs financiers relevant du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers				Passifs exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers
		Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de flux de trésorerie	
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Billets de trésorerie à moyen terme	4 250	4 250				
Emprunts à moyen et long terme	1 737	1 737				
Autres dettes financières non courantes	559	559				
Passifs financiers non courants	6 546	6 546	0	0	0	0
Fournisseurs	5 720	5 720				
Autres dettes courantes	18 401	1 194				17 207
Autres créditeurs	19 818					19 818
Passifs financiers courants	8 979	8 979				
Passifs financiers courants	52 918	15 893	0	0	0	37 025

Notes complémentaires au compte de résultat

Note 12 – Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	31/03/2009	%	31/03/2010	%
Sous-traitance	1 601	11 %	1 693	12 %
Interim	410	3 %	190	1 %
Achats non stockés	370	2 %	376	3 %
Locations	3 136	21 %	3 433	25 %
Entretien et maintenance	577	4 %	839	6 %
Assurances	207	1 %	217	2 %
Honoraires	2 130	14 %	1 788	13 %
Annonces, publications et communications	1 307	9 %	505	4 %
Frais de déplacement, missions	3 058	20 %	2 390	17 %
Télécoms (Poste, Téléphone, ...)	1 447	10 %	1 561	11 %
Documentation, séminaires	302	2 %	297	2 %
Autres	671	4 %	475	3 %
Total autres achats et charges externes	15 216	100 %	13 764	100 %

Note 13 – Détail des charges de personnel

	31/03/2009	31/03/2010
Salaires et traitements	28 811	29 583
Charges sociales	12 062	12 839
Sous-total	40 873	42 422
Charges liées aux régimes de retraite	125	174
Charges liées au droits individuels à la formation	162	-401
Stocks options & actions gratuites	231	310
Sous-total sans incidence sur la trésorerie	518	83
TOTAL	41 391	42 505

Effectif moyen de la période	31/03/2009	31/03/2010
<i>Cadres</i>	506	492
<i>Agents de maîtrise</i>	78	94
TOTAL	584	586

Note 14 – Reprises/(Provisions) sur actif circulant

Au 31 mars 2009 et 2010, les dotations nettes aux provisions correspondent essentiellement aux provisions sur créances clients.

À noter que les factures à établir passées en pertes sur l'exercice 2009/2010 (poste « autres charges ») s'élèvent à 683 K€ avant compensation avec la reprise consommée sur actif circulant de 295 K€

Note 15 – Résultat financier

	31/03/2009	31/03/2010
PRODUITS FINANCIERS	754	27
Autres intérêts et produits assimilés	142	18
Reprises sur provisions et transferts de charges	446	
Produits des valeurs mobilières de placement à la juste valeur	123	9
Différences positives de change	43	
CHARGES FINANCIÈRES	352	341
Différences négatives de change	12	1
Autres intérêts et charges assimilés	199	179
Charges liées au retraitement des locations financières	81	92
Charges liées aux retraites	54	69
Charges liées aux obligations convertibles en actions	6	0
PRODUITS/CHARGES FINANCIERS NETS	402	-314
COÛT DES EMPRUNTS	-750	-483
RÉSULTAT FINANCIER	-348	-797

Charges et produits nets sur actifs et passifs financiers

Le tableau ci-après détaille les charges et produits, pertes et profits sur actifs et passifs financiers ayant un impact sur le résultat financier selon leur catégorie :

	31/03/2009	31/03/2010
Sur passifs financiers au coût amorti et sur prêts et créances	-982	-806
Sur autres actifs financiers à la juste valeur par le résultat	524	0
Sur la trésorerie et équivalent trésorerie à la juste valeur par le résultat	123	9
Sur dérivés de couverture à la juste valeur	-13	0
TOTAL	-348	-797

Une provision comptabilisée à fin mars 2008 afin de couvrir des risques sur des placements qui s'étaient avérés affectés par la crise des Subprimes aux États-Unis a été reprise au cours de l'exercice 2008/2009 étant devenue sans objet.

Autres notes

Engagements hors-bilan

Engagements donnés

Les emprunts contractés pour l'acquisition d'INFLUE et INFOLOG sont soumis au respect de covenants.

Les covenants des emprunts n° 1, 3, 7 et 8 n'ont pas été respectés au 31 mars 2010. Il en a résulté le reclassement en courant de 3 090 K€ de dettes financières initialement à plus d'un an.

À ce jour, Generix Group a reçu confirmation de ses partenaires bancaires que les bris de covenants constatés au 31 mars 2010 n'ont pas d'impact sur les emprunts en cours. Ils n'impliquent notamment aucun remboursement anticipé de ceux-ci.

Engagements donnés aux crédits bancaires au 31/03/2010 :

Établissement de crédit	Montant	Garantie	Covenants Réf
Acquisition INFLUE			
Emprunt n° 1	2 000 000	A	R1 et R2 et R3
Emprunt n° 2	2 000 000	–	R4 et R5
Emprunt n° 3	2 000 000	A	R6 et R7
Emprunt n° 4	2 000 000	B	
Acquisition INFOLOG			
Emprunt n° 5	3 000 000	C	R8 et R2
Emprunt n° 6	2 750 000	C	R8 et R9
Emprunt n° 7	1 000 000	D	R8 et R9
Emprunt n° 8	3 500 000	C	R4 et R10

Anantissement du fonds de commerce de 1^{er} rang

Bnantissement du fonds de commerce

Cnantissement de 100 % des actions de INFOLOG SOLUTIONS SAS
mobilisation de la créance éventuelle relative à la mise en jeu
de la garantie d'actif et de passif

Dnantissement de 4^e rang du fonds de commerce

R1ratio d'endettement : dette financière nette/fonds propres conso (y compris obligations convertibles)

R2ratio de Leverage : dette financière nette conso/EBITDA (EBE CNC – participation des salariés)

R3ratio de couverture : cash flow libre conso/échéance de la dette annuelle conso

R4dettes financières nettes/fonds propres

R5dettes financières nettes/EBITDA

R6ratio dettes financières/fonds propres

R7ratio dettes financières/EBE

R8ratio d'endettement : dettes financières nettes/fonds propres conso (y compris obligations convertibles)

R9ratio dettes financières nettes/EBE retraité

R10.....ratio dettes nettes consolidées/EBIT

Engagements reçus

L'acquisition du groupe INFOLOG a donné lieu à une garantie d'actif et de passif arrivée à échéance au 31 mars 2010 (en dehors des délais de prescription applicables en cas de vérification).

La société Generix a souscrit en décembre 2009 une ligne de trésorerie CT de 9,5 millions d'euros (1,5 million d'euros utilisés à fin mars 2010). Cette ligne est garantie à 90 % par Oseo.

Informations relatives aux parties liées

Le montant de la rémunération versée au directoire est de 1 126 K€ sur l'exercice 2009/2010 contre 1 111 K€ en 2008/2009. Par décision en date du 26/06/2009, le Conseil de Surveillance a déterminé les modalités de répartition des jetons de présence pour une somme globale de 60 000 € sur l'exercice 2009/2010. À noter qu'il a été versé sur l'exercice 40,5 K€ de jetons de présence au titre de 2008/2009.

Le Conseil de Surveillance du 21 novembre 2008 a autorisé l'affiliation de Monsieur DECONNINCK au régime de retraite supplémentaire par capitalisation souscrit par la société en application des articles L.911-1 et suivants du Code de la Sécurité Sociale ainsi qu'au régime de frais de santé prévoyance souscrit par la société. Les cotisations relatives à ces affiliations sur l'exercice 2009/2010 se sont élevées à 6 K€.

Aucun engagement pour les pensions de retraite n'est contracté pour les autres dirigeants.

70 K€ d'avances sur rémunération variable ont été allouées aux dirigeants de Generix Group.

Un avenant au contrat de travail de Monsieur Philippe SEGUIN prévoit le versement d'une indemnité de rupture de contrat intervenant à l'initiative de la société Generix dans les neuf mois suivants un changement de l'actionnaire principal.

Cette indemnité de rupture, d'un montant fixé à 3 mois de salaire brut, vient se cumuler à toutes indemnités d'origine légale ou conventionnelle. Le Conseil de Surveillance du 26 janvier 2009 précise que cette indemnité de rupture au profit de Monsieur SEGUIN ne sera définitivement acquise qu'en fonction de la réalisation d'objectifs basés sur l'EBITDA.

La charge enregistrée en résultat au titre des rémunérations basées sur les actions gratuites, octroyées aux membres du directoire est de 186 K€ en 2009/2010 contre 67 K€ en 2008/2009.

Contrats de location

Au 31/03/2010	Location simple	Locations financement
Redevances dues à :	8 997	900
Moins d'un an	1 889	598
1 à 5 ans	5 090	302
plus de 5 ans	2 018	0

Les locations financement correspondent principalement au parc informatique, ayant fait l'objet de retraitement dans les comptes consolidés.

Les locations simples correspondent aux locations immobilières en fonctions des dates de fin de bail.

Facteurs de risques financiers

– *Risque de taux*

Il n'y a pas de risque de taux sur les emprunts à taux fixe, qui s'élèvent à 5,1 millions d'euros.

Il existe un risque de taux sur les billets à ordre et les emprunts à taux variable, qui s'élèvent à 5,3 millions d'euros (tous utilisés au 31 mars 2010). Trois contrats de swap ont été souscrits afin de couvrir le risque de taux des billets à ordre (taux de 1,75 % à 1,95 %). Ces instruments sont désignés comme couverture de flux de trésorerie, la variation de valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée en capitaux propres.

Les actifs financiers sont composés de fonds communs de placements, de comptes courants bancaires et d'une ligne de trésorerie CT de 1,5 million d'euros (8 millions d'euros non utilisés à fin mars 2010).

– *Sensibilité aux mouvements des taux d'intérêt*

L'impact d'une augmentation et d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt sur instruments financiers est d'environ - 13 K€ et + 13 K€ en année pleine.

– Réévaluation des instruments financiers

Les réévaluations des instruments financiers enregistrent des gains et des pertes latents sur les instruments de couverture des flux de trésorerie et s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Dérivés de couverture des flux de trésorerie		
	Couvertures recyclées dans le compte de résultat 31/03/2010	Inefficacité des couvertures	Inefficacité des couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères
Résultat	0		
<i>Résultat opérationnel</i> <i>Résultat financier</i>			
Capitaux propres	-56		

– Risque sur actions et autres instruments financiers

Au 31 mars 2010, les liquidités de la Société ne présentent pas de risque sur actions car il s'agit essentiellement de SICAV monétaires et de bons de caisse à court terme avec un capital garanti. L'exposition de la Société au risque sur actions se limite donc à ses actions propres. Au 31 mars 2010, la Société détient 33 480 actions propres. La valeur des actions propres pourrait fluctuer et, ainsi, avoir un effet négatif sur les capitaux propres de la Société. Les changements de valeur des actions propres ne sont pas enregistrés dans le résultat de la période comprise dans la ligne « Report à nouveau et écart de conversion » mais directement dans la ligne « Actions propres » des capitaux propres. 31 mars 2010, la Société ne détient pas d'instruments financiers permettant de se couvrir contre les variations de la valeur de ses titres.

– Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un débiteur du Groupe ne rembourse pas sa dette à l'échéance fixée. Ce risque qui affecte principalement la catégorie des prêts et créances est suivi au niveau de chaque entité et s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues et peut être complété par une étude plus approfondie de la solvabilité de certains débiteurs.

Les créances clients ne portent pas intérêt et ont en général une échéance de 45 à 60 jours.

Le client le plus important représente 3 % du chiffre d'affaires 2009/2010.

Du fait de l'atomisation de ses clients, le Groupe Generix n'a pas de risques majeurs sur ses créances et n'a donc pas souscrit d'assurance crédit.

La provision sur créances clients et comptes rattachés a évolué de la façon suivante sur l'exercice :

En milliers d'euros	31/03/09	Dotations	Reprises consommées	Reprises non consommées	31/03/10
Provisions sur clients et comptes rattachés	4 324	1 573	-1 145	-431	4 321

Répartition des créances clients nettes au 31 mars 2010 :

En milliers d'euros	Encours non échu	Encours échu			Total
		0 à 6 mois	6 à 12 mois	> à 12 mois	
Clients et comptes rattachés	13 164	9 315	706	5 664	28 849
Provisions sur clients et comptes rattachés	0	-107	-303	-3 911	-4 321
Total clients et comptes rattachés	13 164	9 208	403	1 753	24 528

Données comparatives au 31 mars 2009

En milliers d'euros	31/03/2008	Dotations	Reprises consommées	Reprises non consommées	31/03/2009
Provisions sur clients et comptes rattachés	3 144	2 711	-1 268	-263	4 324

Répartition des créances clients nettes au 31 mars 2009 :

En milliers d'euros	Encours non échu	0 à 6 mois	Encours échu 6 à 12 mois	> à 12 mois	Total
Clients et comptes rattachés	20 455	9 190	1 038	4 196	34 879
Provisions sur clients et comptes rattachés	-295		-514	-3 515	-4 324
Total clients et comptes rattachés	20 160	9 190	524	681	30 555

– Risque de change

Le risque de change reste limité, compte tenu de l'implantation géographique du groupe (très majoritairement situé dans la zone Euro) et des faibles volumes concernés.

En effet, le Groupe publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé, en 2009/2010, la presque totalité de son chiffre d'affaires en euros.

La partie de l'actif, du passif, des ventes et résultats exprimée en autres devises, Pesos argentins, Baths thaïlandais et US Dollars ne pèse pas un poids significatif dans les comptes consolidés. De ce fait, le Groupe subit les effets de fluctuation de ces devises par rapport à l'euro lors de la conversion en euros mais est peu impacté par cet effet de conversion. Generix Group estime donc que son exposition locale aux fluctuations des devises a été et restera limitée.

Par conséquent, Generix Group n'a pas recours à des instruments financiers dans le cadre d'une politique de couverture de risques de change.

– Risque de liquidité

Le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de sa structure financière générale, du niveau et de la structure de son actif circulant et de son endettement, et de sa capacité à mobiliser, le cas échéant, de nouveaux financements.

La société Generix a souscrit en décembre 2009 une ligne de trésorerie CT de 9,5 millions d'euros (1,5 million d'euros utilisés à fin mars 2010). Cette ligne est garantie à 90 % par Oseo.

– Analyse par échéance des emprunts et dettes financières (y compris intérêts)

Les éléments pris en compte sont le calendrier des échéances de remboursement de la dette et les clauses conventionnelles.

Le tableau ci-dessous montre les obligations des flux futurs contractuels générés par la dette.

Les flux d'intérêts des instruments à taux variable non couverts ont été calculés sur le taux en vigueur au 31 mars 2010.

G E N E R I X										
Banque	Type prêt	Type taux	Durée mois	Nominal k€	Total courant - 1 an		+ 1 an-5 ans		+ 5 ans	
					Nominal	Intérêt	Nominal	Intérêt	Nominal	Intérêt
Banque A	Billet trésorerie	Variable	60	900	300	22	600	19		
			60	900	300	22	600	19		
			60	800	800	49				
Banque B			60	800	400	14	400	5		
			60	1 650	550	34	1 100	25		
Banque C	Emprunt fixe	Fixe	60	582	582	47				
			60	851	852	42				
Banque D			84	2 375	2 375	318				
			60	1 250	399	53	850	55		
Avance COFACE				46	46					
Avance OSEO				57			57			
Location financement				395	292		103			
Autres				107	51		56			
<i>Sous-total</i>				<i>10 713</i>	<i>6 947</i>	<i>601</i>	<i>3 766</i>	<i>123</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

I N F O L O G										
Banque A	Emprunt TX variable	60	214	128	8	86	2			
	Location financement		460	272		188				
<i>Sous-total</i>				<i>674</i>	<i>400</i>	<i>8</i>	<i>274</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Total				11 387	7 347	609	4 040	125	0	0

Les dettes fournisseurs et autres dettes courantes sont à moins d'un an et ne portent pas d'intérêts.

Actifs et passifs éventuels

Il n'existe pas d'actifs et passifs éventuels à prendre en compte.

Événements postérieurs à la clôture

Sur le premier trimestre 2010/2011 ont eu lieu les événements suivants :

- Absorption par voie de TUP de la société INFOLOG SOLUTIONS en date du 1^{er} avril 2010.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GENERIX SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2010 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les points suivants :

- Le paragraphe 1.6.3 « recherche et développement » de l'annexe expose les méthodes comptables relatives aux dépenses de développement des logiciels. Nous avons vérifié le caractère approprié des critères retenus pour la comptabilisation de ces dépenses en immobilisation et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Les paragraphes 1.6.3 « provisions », 9 et 10 de l'annexe exposent l'approche retenue en matière d'évaluation des provisions courantes et non courantes, approche qui implique des estimations. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par le groupe, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.
- Le paragraphe 1.6.3 « reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe expose les méthodes comptables de reconnaissance du chiffre d'affaires. Nous avons vérifié le caractère approprié des critères retenus pour la reconnaissance des produits et examiné par sondages leur correcte application.
- Le paragraphe 1.6.3 « impôt sur le résultat » de l'annexe expose les méthodes comptables relatives à la comptabilisation de l'impôt sur le résultat. Nous nous sommes assurés du caractère suffisant des bénéfices futurs imposables, sur la base des prévisions établies par votre société, pour permettre l'utilisation des reports déficitaires activés.
- Le paragraphe 1.6.6 "engagements hors bilan" de l'annexe expose le reclassement des dettes financières en dettes courantes à hauteur de 3,1 M€ suite au non respect des covenants. Nous avons vérifié le caractère approprié du reclassement et des informations fournies dans les notes de l'annexe.
- La note 1 du paragraphe 1.6.6 de l'annexe expose l'approche retenue par le groupe en matière de suivi et de valorisation des goodwill. Nous avons vérifié le caractère approprié de cette approche et avons apprécié les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, revu les calculs effectués par le groupe et examiné les procédures d'approbation des ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 27 juillet 2010

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES Christian Olivier

MAZARS Cécile Fontaine

20.3.3 Comptes consolidés (et annexes) au 31 mars 2009 (normes IFRS) et rapport annuel des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009

Etats financiers consolidés au 31 mars 2009

BILAN

En milliers d'euros	Notes	31/03/2008 ⁽¹⁾	31/03/2009
Goodwill	Note 1	42 649	42 649
Autres immobilisations incorporelles	Note 2	15 858	14 419
Immobilisations corporelles	Note 3	2 508	2 262
Autres actifs financiers non courants	Note 4	1 026	662
Impôts différés actifs	Note 5	46	1 908
Actifs non courants		62 087	61 900
Stocks		11	32
Créances clients et autres débiteurs	Note 6	31 088	34 548
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 7	9 249	6 719
Actifs courants		40 348	41 299
Total actif		102 435	103 199
Capital social	Note 8	7 132	7 163
Primes liées au capital		28 005	28 078
Réserves consolidées		6 300	7 869
Résultat de l'exercice		1 424	- 3 676
Capitaux propres – part du groupe		42 861	39 434
Intérêts minoritaires		211	81
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		43 072	39 515
Emprunts et dettes financières	Note 9	13 003	6 546
Provisions non courantes	Note 9	2 086	2 818
Passifs non courants		15 089	9 364
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	Note 10	21 502	24 121
Produits constatés d'avance	Note 10	16 194	19 818
Dettes financières courantes	Note 10	4 510	8 979
Autres provisions courantes	Note 10	2 068	1 402
Passifs courants		44 274	54 320
Total Passif		102 435	103 199

(1) Y compris le sous-groupe INFOLOG acquis le 28/12/2007.

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Notes	31/03/2008 ⁽¹⁾	31/03/2009
Chiffres d'affaires	5.1	55 538	67 620
Autres produits de l'activité		119	155
Produits des activités ordinaires		55 657	67 775
Achats consommés		- 3 599	- 5 493
Autres achats et charges externes	Note 11	- 10 459	- 14 444
Impôts, taxes et versements assimilés		- 1 338	- 2 095
Charges de personnel	Note 12	- 31 100	- 41 000
Amortissements sur immobilisations		- 3 929	- 6 177
Provisions sur actif circulant		309	- 1 154
Provisions nettes pour risques et charges		- 449	- 751
Autres charges		- 327	- 316
Résultat opérationnel courant		4 766	- 3 654
ROC en % du CA		9 %	- 5 %
Autres produits et charges opérationnels	Note 13	- 1 647	- 1 563
Résultat opérationnel		3 119	- 5 217
RO en % du CA		6 %	- 8 %
Produits financiers	Note 14	53	754
Charges financières	Note 14	- 119	- 352
Coût de l'endettement	Note 14	- 461	- 750
Résultat financier		- 527	- 348
Quote part des sociétés MEE		5	0
Résultat avant impôt		2 597	- 5 565
RAI en % du CA		5 %	- 8 %
Charge d'impôt	Note 5	- 1 144	1 759
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 453	- 3 806
RN en % du CA		3 %	- 6 %
Dont part des intérêts minoritaires		29	- 130
Dont part du groupe		1 424	- 3 676
Résultat de base par action (en euros)		0.10	N / A
Résultat dilué par action (en euros)		0.10	N / A

(1) Résultat du groupe Generix, tenant compte d'une intégration du sous-groupe INFOLOG en date du 01 janvier 2008, le résultat du sous-groupe INFOLOG entre la date d'acquisition au 28 décembre 2007 et le 31 décembre 2007 n'étant pas significatif (cf. « Note annexes aux états financiers consolidés », page 253, sur la comparabilité des exercices).

À noter également la correction relative à la compensation de la production immobilisée avec les postes de charges correspondants (cf. note 2 sur les immobilisations incorporelles).

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	31/03/2008 ⁽¹⁾	31/03/2009
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat de la période	1 453	- 3 806
Ajustements pour :		
Amortissements des immobilisations et dotations nettes aux provisions	3 809	5 904
Autres ressources (emplois) sans impact sur la trésorerie	378	267
Charges financières nettes	39	54
Résultat de cession d'immobilisations	3	- 349
Coûts des paiements fondés sur des actions	274	231
Impôts différés	1 336	- 1 847
Capacité d'autofinancement	7 292	454
Variation du BFR	2 165	2 762
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	9 457	3 216
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Produits des cessions d'immobilisations	263	391
Produits des cessions d'actifs financiers	701	799
Acquisition de filiale sous déduction de la trésorerie acquise	- 10 594	
Acquisition d'immobilisations corporelles	- 872	- 1 131
Acquisition d'actifs financiers	- 82	- 64
Dépenses de développement	- 2 478	- 3 560
Acquisition d'autres immobilisations incorporelles	- 192	- 231
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	- 13 254	- 3 796
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Rachat d'actions propres	- 234	- 65
Augmentation d'emprunts	10 482	3 251
Remboursement d'emprunts	- 4 252	- 5 136
Trésorerie nette liée (utilisée par les) activités de financement	5 996	- 1 950
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	2 199	- 2 530
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture ⁽¹⁾	7 050	9 249
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	9 249	6 719

(1) Voir « 3.6.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie », p. 228.

ÉTAT DES PRODUITS ET PERTES COMPTABILISÉS

En milliers d'euros	31/03/2008	31/03/2009
Profits (pertes) actuariels des régimes à prestations définies	- 160	- 76
Paiement fondé sur des actions	274	231
Instrument de capitaux propres (obligations convertibles + contrat de liquidités)	- 272	- 65
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	- 158	90
Résultat de la période	1 453	- 3 806
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	1 295	- 3 716
Attribuable aux :		
Porteurs de capitaux propres de la société consolidante	1 266	- 3 586
Intérêts minoritaires	29	- 130

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Capitaux propres du groupe	Intérêts minoritaires	Totaux capitaux propres
Capitaux propres consolidés au 31/03/2007	129 987 543	6 499	22 914	8 272	302	37 988	185	38 173
Conversion OCA	59 269	30	71			101		101
Emission actions gratuites	206 500	103	- 103					
Regroupement d'entreprises (INFLUE)				- 150		- 150		- 150
Regroupement d'entreprises (INFOLOG)	1 000 008	500	5 123	- 1 967		3 656		3 656
Activité cédée							- 3	- 3
Affectation du résultat de l'exercice précédent				302	- 302			
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				- 158		- 158		- 158
Résultat de l'exercice					1 424	1 424	29	1 453
Capitaux propres consolidés au 31/03/2008	14 264 531	7 132	28 005	6 299	1 424	42 861	211	43 072
Conversion OCA	60 849	30	73			103		103
Emission actions gratuites								
Ecart de conversion				85		85		85
Affectation du résultat de l'exercice précédent				1 424	1 424			
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				90		90		90
Autres				- 29		- 29		- 29
Résultat de l'exercice					- 3 676	- 3 676	- 130	- 3 806
Capitaux propres consolidés au 31/03/2009	14 325 380	7 163	28 078	7 869	- 3 676	39 434	81	39 515

La valeur nominale des actions au 31/03/2009 est de 0,5 Euro.

NOTE ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Informations relatives à l'entreprise

La société GENERIX SA est une entreprise domiciliée en France. Le siège social de la société est situé au 6, rue du Moulin de Lezennes, 59650 Villeneuve-d'Ascq. Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment C (ISIN : FR0004032795). Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2009 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le groupe ») et la quote-part du groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint. L'activité du groupe consiste principalement en l'édition, la vente et le négoce de logiciels.

2. Base de préparation

Déclaration de conformité

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2008/2009 sont établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et dont le règlement d'adoption est paru au journal officiel de l'Union Européenne à la date de clôture des comptes (disponible sur le site <http://ec.europa.eu>). Le groupe n'a pas fait application des normes internationales et interprétations suivantes soit parce qu'elles n'ont pas été adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2009, soit parce que le groupe a souhaité ne pas faire d'application anticipée :

Premier projet annuel d'amélioration des IFRS (date d'application variable selon les amendements)	Date d'application Exercice ouvert à compter du :
■ IAS 1 Norme révisée « présentation des états financiers » (révisée)	01/01/09
■ IAS 23 Norme révisée « comptabilisation de coûts d'emprunt » (révisée).....	01/01/09
■ IAS 27 Norme révisée suite au projet « Business combinations phase II »	01/07/09
■ IAS 32 et IAS 1 « Amendements relatifs aux instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation »	01/01/09
■ Amendement IFRS1-IAS27 « Coût d'un investissement dans une filiale, une coentreprise ou une entité associée »	01/01/09
■ Amendement IAS 39 « Reclassement de actifs financiers »	01/07/08
■ Amendement IAS 39 « Eléments éligibles à la couverture »	01/07/09
■ IFRS 1 Révision de la structure de la norme IFRS 1	01/07/09
■ IFRS 2 « Amendements relatifs aux conditions d'acquisition et aux annulations »	01/01/09
■ IFRS 3 Norme Révisée suite au projet	01/07/09
■ « Business combinations phase II »	
■ IFRS 7 Améliorer les informations communiquées au titre des instruments financiers...	01/01/09
■ IFRS 8 « information sectorielle »	01/01/09
■ IFRIC 9 et IAS 39 Dérivés incorporés	30/06/09
■ IFRIC 12 « Concession de services publics »	29/03/09
■ IFRIC 13 « Programme de fidélité client »	01/07/08

■ IFRIC 14 IAS 19 «Ecrêtement d'un actif de retraite exigence de financement et leurs interactions ».....	01/01/09
■ IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier ».....	01/01/09
■ IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger »	30/06/09
■ IFRIC 17 Distribution en nature aux actionnaires.....	01/07/09
■ IFRIC 18 Transferts d'actifs de la part de clients.....	01/07/09

Le groupe a commencé à examiner les impacts éventuels sur ses comptes consolidés. À ce stade de l'analyse, il n'anticipe pas d'impacts significatifs.

En outre, le groupe a pris en compte les conséquences comptables de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 qui reconnaît aux salariés un nouveau droit individuel à la formation.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Directoire du 24 juin 2009 puis validé par le Conseil de Surveillance du 26 juin 2009. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 17 septembre 2009.

Données comparatives

Suite à l'acquisition par la société GENERIX SA du sous-groupe INFOLOG à fin décembre 2007, l'exercice présenté clos au 31 mars 2009 inclut 12 mois de résultats du groupe INFOLOG, alors que l'exercice précédent clos au 31 mars 2008, présenté en colonne comparative, inclut les résultats du groupe INFOLOG pour une période de 3 mois (du 1^{er} janvier 2008 au 31 mars 2008). Cf. « Note annexe aux états financiers consolidés », page 253, sur la comparabilité des exercices.

Base de préparation des états financiers :

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des éléments suivants :

- instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur ;
- actifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat ;
- passifs, résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en instruments de capitaux propres ou prévoyant une possibilité de règlement en trésorerie, évalués à la juste valeur.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période de changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Il est possible que la réalité se révèle différente de ces estimations et hypothèses. Les estimations et hypothèses sont notamment sensibles en matière de tests de perte de valeur des actifs immobilisés qui est largement fondée sur les estimations de flux de trésorerie futurs et des hypothèses de taux d'actualisation et de taux de croissance, et en matière de provisions notamment relatives aux litiges, engagements de retraite et autres avantages long terme.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés. Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du groupe.

Date de clôture des exercices des entreprises consolidées

Les dates de clôture des comptes des sociétés consolidées sont toutes au 31 mars 2009, à l'exception des filiales étrangères du sous groupe INFOLOG et d'INFLUE PORTUGAL. Ces dernières sociétés ont fait l'objet d'un arrêté intermédiaire au 31 mars 2009.

3. Méthodes comptables

3.1 Principes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par la société. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages des ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes provenant des transactions intra-groupe, sont totalement éliminés. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

3.2 Monnaies étrangères

Transactions en monnaie étrangère

- *Éléments monétaires*

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date. Les pertes et gains de change résultant de la conversion d'éléments monétaires sont enregistrés en résultat.

- *Éléments non monétaires*

Les transactions réalisées en monnaie étrangère sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction. À la date de clôture, les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de clôture et l'écart de change est enregistré en capitaux propres dans le poste «écarts de conversion».

- *Etats financiers des activités à l'étranger*

Les actifs et passifs d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en capitaux propres. Depuis le 1^{er} janvier 2006, date de transition du groupe aux IFRS, ces écarts sont comptabilisés en réserve de conversion.

3.3 Immobilisations incorporelles

3.3.1 Regroupement d'entreprises et goodwill

Les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition : les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en goodwill.

Les goodwill représentent la différence constatée entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable) et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les goodwill inscrits au bilan ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation sur une base annuelle.

3.3.2 Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquies une compréhension et des connaissances techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire celles découlant de l'application des résultats de la recherche en vue de créer des logiciels à usage commercial sont comptabilisés en tant qu'immobilisation dès que les critères suivants sont remplis et démontrés :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de cet actif en vue de sa mise en service ou de sa vente ;

- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à la société ;
- Disponibilité des ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif ;
- Evaluation fiable des coûts attribuables à cet actif au cours de son développement.

La faisabilité technique des logiciels applicatifs du groupe développés par le groupe n'est généralement établie qu'au moment du développement du produit ; pour cette raison, seuls les coûts de développement de ces produits sont comptabilisés en immobilisation.

Ils sont valorisés au coût standard en fonction des temps passés. Un contrôle est effectué régulièrement pour s'assurer que le calcul des coûts standards soit proche des coûts réels, en cas d'écart significatif avec les coûts réels, un ajustement est comptabilisé en fin d'exercice.

La production immobilisée est amortie linéairement sur une période de 36 mois à partir :

- du mois d'activation des coûts de R&D pour les produits existants (évolution de version) ou nouveau module intégré totalement dans un produit existant,
- du mois de fin de projet correspondant normalement à la date de démarrage de la commercialisation pour les nouveaux produits.

3.3.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

3.3.4 Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé en charge selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Pour les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, un test de dépréciation est effectué sur une base annuelle.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Logiciels	Linéaire	3 ans
- Frais de conception des logiciels		3 ans
Actifs identifiés lors de l'affectation du goodwill		
- Marques	Linéaire	5 ans
- Relation clientèle		12 ans
- Recherche et développement ⁽¹⁾		5 à 8 ans

(1) La recherche et développement capitalisée dans le cadre de l'affectation des goodwill INFLUE et INFOLOG inclut notamment des frais de recherche dont la durée d'utilité est plus longue que les frais de conception de logiciel. La durée de vie résiduelle de cette recherche et développement a été estimée entre 5 et 8 ans.

3.4 Immobilisations corporelles

Une immobilisation est évaluée au coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût amorti des immobilisations corporelles au 1^{er} janvier 2006, date de transition aux IFRS, a été déterminé en référence à la valeur nette comptable des immobilisations corporelles en normes françaises à date d'ouverture. En effet, la valeur en normes IFRS est équivalente à celle en normes françaises à date d'ouverture.

Les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif sont comptabilisées dans le coût.

3.4.1 Actifs dont le groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le groupe ou à leur coût de production, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Le groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

3.4.2 Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. C'est le cas notamment des contrats de location de matériel informatique. Ces derniers ont été comptabilisés en immobilisations corporelles pour un montant égal à la juste valeur du bien loué.

La contrepartie de cette immobilisation est une dette financière.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. Des impôts différés ont été comptabilisés sur ces retraitements.

Les autres contrats de location ne transférant pas au groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

3.4.3 Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charge selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Installations générales, agencements divers	Linéaire	10 ans
- Matériel de bureau et informatique		3 ans à 5 ans
- Outillage		4 ans
- Mobilier de bureau		10 ans

Les durées d'utilité sont régulièrement revues par le groupe en fonction de l'utilisation effective des immobilisations.

3.5 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

3.6 Instruments financiers

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements, les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunt, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

3.6.1 Créances et dettes générées par l'activité du groupe

Les créances et dettes sont évaluées au coût amorti.

Les créances clients sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les créances d'une maturité inférieure à un an, ne sont pas actualisées. Elles font l'objet le cas échéant, d'une dépréciation en fonction de leur probabilité de recouvrement.

3.6.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalent de trésorerie comprennent les liquidités, les placements de trésorerie à court terme qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du groupe constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

Les équivalents de trésorerie sont valorisés pour leur juste valeur au bilan et les variations de juste valeur sont comptabilisées au résultat par application de l'option juste valeur.

3.6.3 Passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

3.6.4 Instruments financiers composés

Les instruments financiers composés émis par le groupe comprennent les obligations convertibles qui confèrent au porteur une option de conversion en un nombre déterminé d'actions. La composante « passif » de l'instrument financier composé est initialement comptabilisée à la juste valeur qu'aurait un passif analogue non assorti d'une option de conversion. La composante « capitaux propres » initialement comptabilisée correspond à la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans sa globalité et la juste valeur de la composante « passif ». Les coûts de transaction directement attribuables sont affectés aux composantes « passif » et « capitaux propres » au prorata de leur valeur comptable initiale. Après sa comptabilisation initiale, la composante « passif » de l'instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante « capitaux propres » de l'instrument financier n'est pas réévaluée après sa comptabilisation initiale.

À noter que l'emprunt obligataire correspondant est arrivé à échéance en novembre 2008.

3.7 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

3.7.1 Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, les actifs liés aux avantages du personnel, les actifs financiers entrant dans le champ d'IAS 39, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, le groupe apprécie à chaque date de clôture, s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de période antérieures ont diminué ou n'existent plus. La valeur comptable d'un actif augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.8 Actions propres

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession éventuels de ces actions propres sont imputés dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

3.9 Avantages au personnel

3.9.1 Régimes de retraite, prévoyance et indemnités de fin de carrière

Selon les lois et usages en application, les sociétés du groupe participent à des régimes de retraite, prévoyance et indemnités de fin de carrière. Ces régimes doivent être distingués selon qu'il s'agit de régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

3.9.1.1 - Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Il s'agit des versements faits auprès des caisses de retraites sur la base d'appels de cotisations.

3.9.1.2 - Régimes à prestations définies

L'obligation nette du groupe au titre des régimes à prestations définies concerne les indemnités de départ en retraite. Elle est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuarielle. Les calculs sont effectués par un actuairé qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le calcul a été réalisé en fonction :

- De la législation sociale et de la convention collective de chaque société ;
- De la durée d'activité résiduelle des salariés évalués sur la base d'un départ à la retraite à taux plein, d'un taux de turnover du personnel de 9,60% et de tables de mortalité INSEE 2004-2006 ;
- Des salaires réévalués jusqu'à la date de départ en retraite sur la base d'un taux d'augmentation de 3,50 %, incluant l'inflation ;
- D'une hypothèse de départ volontaire (à l'initiative de l'employé) ;
- D'un taux d'actualisation de 5,25 % tout comme au 31/03/2008.

Le montant renseigné au bilan correspond à l'obligation nette, déduction faite de la juste valeur des actifs de couverture de ces engagements.

L'impact des écarts actuariels est comptabilisé directement en capitaux propres dans l'état des produits et pertes comptabilisés (page 222).

3.9.2 Droit Individuel à la Formation

La société comptabilise une provision au titre du DIF dans ses comptes consolidés au 31 mars 2009 selon la norme IAS 19 – Avantages au personnel.

Au 31 mars 2009, la provision ainsi constituée s'élève à 840 K€ les droits acquis et non consommés représentent 30 780 heures.

3.9.3 Paiements fondés sur des actions

La société a mis en place des programmes d'options sur actions et d'actions gratuites permettant à ses dirigeants et à certains cadres d'acquérir des actions de la société. En application de la norme IFRS 2, la juste valeur des options et des actions gratuites attribuées est comptabilisée en charge en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et répartie sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits de manière définitive. La juste valeur des options est évaluée selon le modèle Black & Scholes, en tenant compte des termes et conditions des options définis au moment de leur attribution.

3.10 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque :

- le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

3.11 Reconnaissance du revenu

Les activités du groupe sont les suivantes :

- les ventes de licences ;
- l'ASP (Application Service Provider) ;
- la maintenance ;
- les prestations de services (Les ventes de matériels et refacturation de frais de déplacements sont inclus dans cette catégorie).

- Ventes de licences

Les produits provenant de la vente de licences sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

La société comptabilise donc les produits lorsque les critères suivants sont remplis :

- la société peut démontrer l'existence d'un accord ;
- le produit est livré ;
- le prix de vente est fixé ou déterminable ;
- le recouvrement du prix de vente est probable.

Ces règles sont également applicables à la comptabilisation des ventes de matériels.

- ASP et Maintenance

Les produits relatifs aux contrats de maintenance et d'ASP sont enregistrés *prorata temporis* sur la durée du contrat et donnent lieu à la comptabilisation des produits constatés d'avance.

- Autres prestations de services

Pour les prestations au forfait, les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux coûts directs encourus à la date de clôture rapportés à la somme des coûts prévisionnels du projet jusqu'à son échéance.

Les pertes à terminaison éventuelles sont immédiatement comptabilisées en résultat.

Pour les prestations en régie, les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction des temps passés validés valorisés au prix de vente journalier.

3.12 Résultat financier

Les produits financiers comprennent les produits de participation, les reprises de dépréciations d'actifs financiers ainsi que les autres produits financiers.

Les charges financières comprennent les dépréciations d'actifs financiers et les autres charges financières.

Le coût de l'endettement financier brut intègre l'ensemble de la charge d'intérêt portant sur les prêts à court, moyen et long termes, les contrats de location-financement et les concours bancaires courants.

3.13 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle et la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Le goodwill, non déductible fiscalement ne donne pas lieu à constatation d'impôts différés. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un impôt différé actif n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Dans le cas contraire, les actifs d'impôts différés antérieurement comptabilisés sont réduits.

Les taux retenus sont les suivants :

SOCIETE	PAYS	TAUX
GENERIX SA	France	33,3 %
INFOLOG SOLUTIONS	France	33.3 %
INFOLOG IBERICA	Espagne	30 %
INFOLOG ITALIA	Italie	33 %

SOCIETE	PAYS	TAUX
ILA LOGISTICS SOLUTIONS INFORMATICA	Brésil	12 %
INFOLOG AMERICA	Canada	32,02 %
INFLUE ESPAGNE	Espagne	30 %
GENERIX GROUP BELGIQUE	Belgique	33,99 %
INFLUE PORTUGAL	Portugal	25 %
INFLUE ITALIE	Italie	33 %
INFLUE ARGENTINE	Argentine	35%
INFLUE THAILANDE	Thaïlande	30%

3.14 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions (y compris actions gratuites) à effet dilutif et de toutes les conversions d'obligations convertibles.

Concernant l'exercice clos au 31 mars 2008, le résultat par action présenté en bas du compte de résultat est calculé en prenant en compte de façon rétrospective le regroupement des actions GENERIX qui a été réalisé en août 2007.

4. Périmètre de consolidation

4.1 Liste des sociétés consolidées

Les sociétés consolidées par le groupe sont les suivantes :

SOCIETE	PAYS	DETENTION	CONSOLIDATION
GENERIX SA	France	Société mère	Société mère
INFOLOG SOLUTIONS	France	100%	Intégration globale
INFOLOG IBERICA	Espagne	99 %	
INFOLOG ITALIA	Italie	100 %	
ILA LOGISTICS SOLUTIONS INFORMATICA	Brésil	81,25 %	
INFOLOG AMERICA	Canada	25 %	Mise en équivalence
INFLUE ESPAGNE	Espagne	85 %	Intégration globale
GENERIX GROUP BELGIQUE	Belgique	99,95 %	
INFLUE PORTUGAL	Portugal	50 %	
INFLUE ITALIE	Italie	100 %	
INFLUE ARGENTINE	Argentine	100 %	
INFLUE THAILANDE	Thaïlande	60 %	

4.2 Variations de périmètre et changements de structure juridique

Pour rappel sur l'exercice précédent :

- Fusion des sociétés INFLUE SI et INFLUE ILLICOM par transmission universelle de patrimoine à GENERIX SA le 1^{er} octobre 2007 ;
- Acquisition du groupe INFOLOG le 28 décembre 2007 (via l'acquisition de 100 % des titres de la société INFOLOG SOLUTIONS) ;
- Cession de la société ILS (INFLUE LOGISTIQUE SERVICES) le 31 mars 2008.

Il n'y a aucune variation de périmètre sur l'exercice clos au 31 mars 2009.

4.3 Allocation des prix d'acquisition

La présente note décrit les principaux impacts de l'acquisition des groupes INFLUE et INFOLOG dans les comptes du groupe Generix.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprise », l'acquisition d'INFLUE et d'INFOLOG a été comptabilisée en appliquant la méthode de l'acquisition : le coût de l'acquisition est constitué des versements en numéraire effectués par GENERIX SA ainsi que du montant payé en titres, augmentés des coûts directement attribuables à l'acquisition et engagés par le groupe.

L'affectation du coût d'acquisition d'INFOLOG et d'INFLUE a conduit le groupe à comptabiliser à sa juste valeur :

- la relation clientèle INFLUE, amortissable sur 12 ans ;
- les marques, amortissables sur 5 ans ;
- la R&D, amortissable entre 5 et 8 ans.

L'attribution, présentée ci-dessous, des justes valeurs aux actifs et passifs et passifs éventuels identifiables a été réalisée de façon définitive pour le groupe INFLUE au 31 mars 2008 et pour le groupe INFOLOG au 31 décembre 2008 (fin de la période de 12 mois pour affecter le coût d'acquisition) :

En milliers d'Euros	INFLUE	INFOLOG	TOTAL
Relation clientèle	3 455	N/A	3 455
Impôts différés sur relation clientèle	- 1 152	N/A	- 1 152
Marques	691	636	1 327
Impôts différés sur marques	- 230	- 212	- 442
Recherche & Développement	1 212	4 612	5 824
Impôts différés sur R&D	- 404	- 1 537	- 1 941
Total des actifs identifiés	5 357	5 248	10 605
Total des actifs identifiés nets d'impôt	3 571	3 499	7 070

Les goodwill sont de 28 883 K€ pour INFLUE et 11 400 K€ pour INFOLOG. La majorité de ces goodwill est justifiée par les synergies et par les compétences humaines présentes au sein des deux groupes acquis.

Au titre de l'amortissement des éléments incorporels reconnus dans le cadre des deux acquisitions présentées ci-dessus, les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2009 incluent (hors effet d'impôt) :

- une charge de 633 K€ pour le groupe INFLUE (598 KE au 31 mars 2008) ;
- une charge de 704 K€ pour le groupe INFOLOG (176 KE au 31 mars 2008).

5. Information sectorielle

Le groupe opère sur un seul segment de marché : édition de logiciel.

L'information présentée ci-dessous est celle utilisée par le management pour ses besoins de reporting interne, permettant une analyse pertinente de l'activité et des risques.

5.1 Activités

Le groupe opère sur un unique segment de marché correspondant à l'édition de logiciels.

Ce segment comporte 4 principales natures de chiffre d'affaires :

- les ventes de licences ;
- l'ASP ;
- la maintenance ;
- les prestations de services.

Les typologies de produit sont les mêmes dans toutes les sociétés du groupe. Ces natures de chiffres d'affaires étant très interdépendantes, une allocation des dépenses n'est pas pertinente.

<i>En milliers d'euros</i>	<i>31/03/2008</i>	<i>%</i>	<i>31/03/2009</i>	<i>%</i>
Licences	12 759	23	10 260	15
ASP	4 746	9	6 420	9
Maintenance	14 326	26	20 755	31
Prestations de services	23 707	43	30 185	45
Total chiffre d'affaires	55 538	100	67 620	100

5.2 Zones géographiques

Les opérations hors de France sont principalement constituées de vente et prestations de services. Les ventes inter-sociétés entre des zones géographiques sont réalisées aux prix du marché diminué d'une remise, en conformité avec les règles fiscales en vigueur. Ces transactions inter-sociétés sont éliminées dans les états financiers consolidés.

<i>En milliers d'euros</i>	<i>31/03/2008</i>	<i>%</i>	<i>31/03/2009</i>	<i>%</i>
France	45 016	81	55 333	82
Export	10 522	19	12 287	18
Total chiffre d'affaires	55 538	100	67 620	100

6. Notes complémentaires aux comptes annuels

6.1 Notes complémentaires aux comptes de bilan

Note 1 - Goodwill

Le goodwill varie de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	<i>31/03/2008</i>	<i>Acquisition ou dotation</i>	<i>Cession, sortie ou reprise</i>	<i>31/03/2009</i>
Goodwill brut	42 649			42 649
Perte de valeur				0
Valeur nette	42 649	0	0	42 649

Le goodwill est constitué des valeurs suivantes :

- Ceitel : 2,4 M€;
- INFLUE : 28,9 M€;
- INFOLOG = 11,4 M€

- Test de valeur des goodwills

Le groupe procède annuellement, conformément aux normes en vigueur, à un test de dépréciation visant à mesurer l'adéquation de la valeur des actifs au bilan, notamment des goodwills, avec les performances économiques futures.

Le groupe opère sur un seul segment de marché, l'édition de logiciels. Les typologies de produit sont les mêmes dans toutes les sociétés du groupe, une allocation des dépenses n'est donc pas pertinente. Le groupe Generix est

considéré comme étant mono secteur et mono UGT (unité génératrice de trésorerie), le test de dépréciation des actifs est en conséquence conduit sur l'ensemble du groupe.

La méthodologie retenue pour apprécier la valeur d'utilité des actifs consiste en l'élaboration de prévisions de flux nets de trésorerie actualisés (méthode des DCF) reposant sur les principales hypothèses suivantes au 31/03/2009 :

- élaboration d'un business plan sur 5 ans, arrêté par le Directoire de GENERIX SA ;
- prise en compte d'une valeur terminale avec extrapolation des flux de trésorerie au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini de 1,75 % ;
- taux d'actualisation de 9,5 % déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital de la société sur la base des paramètres suivants :
 - taux sans risques fondé sur le taux des OAT 10 ans (moyenne de janvier à mars 2009),
 - coefficient Béta désendetté sectoriel,
 - levier financier cible sectoriel,
 - prime de risque marché actions de 5%.

Sous ces hypothèses, l'actualisation des cash-flows futurs n'entraîne pas de dépréciation dans le compte de résultat au 31/03/2009.

Les hypothèses utilisées pour ces calculs comportent comme toute estimation, une part d'incertitude et sont donc susceptibles d'être ajustées au cours des périodes ultérieures.

Par ailleurs, le groupe a procédé à des tests de sensibilité, sur l'unique UGT, par rapport aux hypothèses clefs de valorisation que sont le taux d'actualisation et le taux d'Ebit/CA.

Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation génère une réduction de 12 % de la valeur d'entreprise et n'entraîne pas d'amortissement exceptionnel des goodwills.

Une diminution de 1,5 point du taux d'Ebit/CA génère une réduction de 11 % de la valeur d'entreprise et n'entraîne pas d'amortissement exceptionnel des goodwills.

Note 2 - Immobilisations incorporelles

Les mouvements des valeurs brutes et amortissements cumulés s'analysent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/03/2008	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Transfert	31/03/2009
Valeurs brutes					
Frais de conception de logiciels	29 433	3 560		- 722	32 271
Logiciels	1 209	231		722	2 162
Recherches et développement : affectation Goodwill	5 823				5 823
Relation clientèle : affectation Goodwill	3 455				3 455
Marques : affectation Goodwill	1 327				1 327
Autres immobilisations incorporelles	534				534
Autres immobilisations incorporelles en locations financières	28				28
	41 809	3 791	0	0	45 600
Amortissements et dépréciations					
Frais de conception de logiciels	23 687	3 584		- 616	26 655
Logiciels	969	290		616	1 875
Recherches et développement : affectation Goodwill	316	784			1 100
Relation clientèle : affectation Goodwill	288	288			576
Marques : affectation Goodwill	170	265			435
Autres immobilisations incorporelles	518	10			528
Autres immobilisations incorporelles en locations financières	2	9			11
	25 950	5 230	0	0	31 180

Valeurs nettes					
Frais de conception de logiciels	5 746	- 24	0	- 106	5 616
Logiciels	240	- 59	0	106	287
Recherches et développement : affectation Goodwill	5 507	- 784	0	0	4 723
Relation clientèle : affectation Goodwill	3 167	- 288	0	0	2 879
Marques : affectation Goodwill	1 157	- 265	0	0	892
Autres immobilisations incorporelles	16	- 10	0	0	6
Autres immobilisations incorporelles en locations financières	26	- 9	0	0	17
	15 858	- 1 439	0	0	14 419

Frais de conception de logiciels : l'activation de l'exercice 2008 de 3 560 K€ provient pour 2 589 K€ de coûts générés en interne et pour 971 K€ de sous-traitance.

Les frais de R&D non activés représentent 6 634 K€ sur l'exercice 2009.

À noter que la production immobilisée en compte de résultat a été compensée avec les postes de charges correspondants. Les impacts sur le compte de résultat sont les suivants :

Au 31 mars 2008	Chiffres au 31 mars 2008 publiés avant reclassement	Reclassement correspondant à la compensation	Après reclassement
Autres produits de l'activité	2 597	- 2 478	119
Autres achats et charges externes	- 11 325	866	- 10 459
Impôts, taxes et versements assimilés	- 1 388	50	- 1 338
Charges de personnel	- 32 661	1 561	- 31 100

Au 31 mars 2009	Chiffres au 31 mars 2008 publiés avant compensation	Compensation	Après compensation
Autres produits de l'activité	3 715	- 3 560	155
Autres achats et charges externes	- 15 486	1 042	- 14 444
Impôts, taxes et versements assimilés	- 2 173	78	- 2 095
Charges de personnel	- 43 440	2 440	- 41 000

Note 3 - Immobilisations corporelles

Les mouvements des valeurs brutes et amortissements cumulés s'analysent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/03/2008	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Transfert	31/03/2009
Valeurs brutes					
Installations techniques	5				5
Autres immobilisations corporelles	3 943	860	- 486	- 196	4 121
Autres immobilisations corporelles en location financière	2 064	271	- 193		2 142
Immobilisations en attente de cession	0	0	0		0
	6 012	1 131	- 679	- 196	6 268

En milliers d'euros	31/03/2008	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Transfert	31/03/2009
Amortissements et dépréciations					
Installations techniques	5				5
Autres immobilisations corporelles	2 762	459	- 92	- 196	2 933
Autres immobilisations corporelles en location financière	737	488	- 157		1 068
	3 504	947	- 249	- 196	4 006
Valeurs nettes					
Installations techniques	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	1 181	401	- 394	0	1 188
Autres immobilisations corporelles en location financière	1 327	- 217	- 36	0	1 074
Immobilisations en attente de cession	0	0	0	0	0
	2 508	184	- 430	0	2 262

Note 4 - Actifs financiers non courants

Les mouvements des valeurs brutes et des provisions s'analysent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/03/2008	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Transfert	31/03/2009
Valeurs brutes					
Dépôts et cautionnements	723	64	- 108	- 50	629
Titres de participation ⁽¹⁾	1 518		- 1 518		0
Titres mis en équivalence					0
Instrument de couverture	25		- 12		13
Autres immobilisations financières ⁽²⁾	603		- 603		0
Autres actifs non courants				33	33
	2 869	64	- 2 241	- 17	675
Provisions					
Dépôts et cautionnements	0				0
Titres de participation ⁽¹⁾	1 518		- 1 518		0
Titres mis en équivalence					0
Instrument de couverture	13				13
Autres immobilisations financières ⁽²⁾	312		- 312		0
Autres actifs non courants	0		0		0
	1 843	0	- 1 830		13
Valeurs nettes					
Dépôts et cautionnements	723	64	- 108	- 50	629
Titres de participation (1)	0				0
Titres mis en équivalence	0				0
Instrument de couverture	12		- 12	0	0
Autres immobilisations financières ⁽²⁾	291	0	- 291		0
Autres actifs non courants	0	0	0	33	33
	1 026	64	- 411	- 17	662

(1) Correspond aux participations dans les sociétés Deskom (1 471 K€) et Komerko (47 K€), provisionnées à 100% compte tenu des résultats de ces sociétés et sorties de l'actif suite à un désengagement de GENERIX SA dans le courant de l'exercice clos au 31 mars 2009.

(2) Correspond aux placements sur Oddo Cash Arbitrage dont le groupe a obtenu le remboursement au cours de l'exercice clos au 31 mars 2009.

Note 5 - Actifs d'impôts différés

1 - Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

<i>En milliers d'euros</i>	<i>31/03/2008</i>	<i>%</i>	<i>31/03/2009</i>	<i>%</i>
Résultat net	1 453		- 3 806	
Charge d'impôt dont :	- 1 144		1 759	
Impôt courant	- 65		- 88	
Impôt différé	- 1 079		1 847	
Résultat avant impôt	2 597		- 5 565	
Charge d'impôt théorique	- 866	- 33,3	1 855	- 33,3
Rapprochement :				
Différences permanentes	- 111	- 4,3	201	- 3,6
Crédit d'impôt	96	3,7	71	-1,3
Déficits non activés ⁽¹⁾	- 156	- 6,0	- 273	4,9
Autres	- 16	- 0,6	- 38	0,7
Charge liée au retraitement des actions gratuites (IFRS 2)	- 91	- 3,5	- 57	1,0
Charge réelle d'impôt	- 1 144	- 44,1	1 759	- 31,6

(1) incluant le différentiel de taux IS entre France et pays étrangers

La société GENERIX SA a calculé un crédit impôt recherche pour la 3^e fois en 2009. GENERIX SA a ainsi réclamé selon IAS 20 une subvention publique considérée comme « liée au résultat » et non « à des actifs ». Le montant de 71 K€a été comptabilisé au compte de résultat dans le compte Impôts et au bilan en autres créances.

2 - Impôts différés

<i>En milliers d'euros</i>	<i>31/03/2008</i>	<i>31/03/2009</i>
Impôt différé actif	46	1 908
Impôt différé passif		
Actif net d'impôt différé	46	1908
Déficits reportables ⁽¹⁾	2 967	4 398
Provision pour engagement retraite et DIF	570	630
Réévaluation des actifs incorporels dans le cadre de regroupement d'entreprises	- 3 277	- 2 830
Annulation des provisions groupe	- 176	- 548
Autres	38	258
Actif net d'impôt différé	46	1 908

(1) en raison des perspectives bénéficiaires des sociétés concernées

Note 6 - Créances clients

Les clients et autres débiteurs se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<i>31/03/2008</i>	<i>Provisions</i>	<i>31/03/2009</i>
<i>Clients et comptes rattachés</i>	<i>34 879</i>	<i>4 324</i>	<i>30 555</i>
<i>Autres créances</i>	<i>2 543</i>		<i>2 543</i>
<i>Comptes de régularisation</i>	<i>1 450</i>		<i>1 450</i>
<i>Total clients et autres débiteurs</i>	<i>38 872</i>	<i>4 324</i>	<i>34 548</i>

Les créances clients et comptes rattachés sont à échéance de moins d'1 an.

À titre de comparaison, les clients et autres débiteurs se décomposaient comme suit au 31 mars 2008.

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Valeurs brutes au 31/03/2008</i>	<i>Provisions</i>	<i>Autres ⁽¹⁾</i>	<i>Valeurs nettes au 31/03/2008</i>
<i>Avances et acomptes versés</i>	<i>107</i>			<i>107</i>
<i>Clients et comptes rattachés</i>	<i>21 550</i>	<i>3 144</i>	<i>8 253</i>	<i>26 659</i>
<i>Autres créances</i>	<i>2 203</i>		<i>1 077</i>	<i>3 280</i>
<i>Comptes de régularisation</i>	<i>912</i>		<i>130</i>	<i>1 042</i>
<i>Total clients et autres débiteurs</i>	<i>24 772</i>	<i>3 144</i>	<i>9 460</i>	<i>31 088</i>

(1) acquisition INFOLOG

Valeur brute clients 8 258 dépréciation 5

Valeur brute autres créances 1 259 dépréciation 182

Valeur brute comptes de régularisation 130

Les créances clients et comptes rattachés sont à échéance de moins d'1 an.

Note 7 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31/03/2008	31/03/2009
Parts d'OPCVM monétaires Euros	5 167	4 344
Disponibilités	4 082	2 375
Total	9 249	6 719

Note 8 - Informations sur le capital

Au cours de l'exercice :

- des actions propres ont été achetées et partiellement revendues dans le cadre d'un contrat de liquidité. GENERIX SA détient, au 31 mars 2009, 38 000 actions propres incluant le contrat de liquidité ;
- 60 849 nouvelles actions proviennent de la conversion des OCA.

Toutes les actions émises sont entièrement libérées. Le capital social est composé de 14 325 380 actions d'une valeur de 0,5 euro chacune.

Suite à l'émission de 13.613.090 obligations convertibles de 0,17 euros chacune le 8 novembre 2005 pour une durée de 3 ans, 13 512 878 obligations convertibles ont été converties en actions GENERIX au 7 novembre 2008 (dont 12 904 388 converties au 31 mars 2008) pour un montant total de 2 297 189 euros.

Les 100 212 obligations convertibles restantes à l'échéance de l'emprunt (7 novembre 2008) ont été remboursées pour un montant de 17 036 €

Il n'y a pas de bons de souscription d'actions en circulation au 31 mars 2009.

Il existe 2 plans d'actions gratuites en cours au 31 mars 2009 :

- échéance au 8 octobre 2009 : 44 100 actions ;
- échéance au 6 octobre 2010 : 100 000 actions.

La charge comptabilisée à ce titre est de 274 K€ en 2007/2008 et 231 K€ en 2008/2009.

Un plan de 39 000 actions est arrivé à échéance le 6 octobre 2008. Des actions propres ont été octroyées à leurs bénéficiaires.

Informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion des capitaux propres

Eléments assimilés à du capital	En milliers d'euros	
	31/03/2008	31/03/2009
Capital social	7 132	7 163
Primes liées au capital	28 005	28 078
Réserves consolidées	6 300	7 869
Annulation impact contrat de liquidités	239	239
Résultat de l'exercice part du groupe	1 424	- 3 676
Total du capital ajusté	43 100	39 673

Le groupe n'a pas de contraintes réglementaires spécifiques sur le niveau du capital.

L'objectif du groupe en matière de gestion du capital est de maintenir et de valoriser son niveau afin de pouvoir financer les investissements prévus dans le cadre de son plan de développement.

Les éléments jugés importants par le groupe pour analyser son profil de risque et sa capacité à faire face à des éléments défavorables, sont repris dans le tableau ci-dessous :

Eléments de gestion jugés importants	En milliers d'euros	
	31/03/2008	31/03/2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 249	6 719
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	9 457	3 216
Flux nets de trésorerie liés aux investissements	- 13 254	- 3 796

Note 9 - Passifs non courants

En milliers d'euros	31/03/2008	Dotation	Reprises		31/03/2009
			Utilisées	Non utilisées	
Risques commerciaux	375	448	- 163		660
DIF	678	162			840
Engagements de retraite	1 033	285			1 318
Total des autres provisions non courantes	2 086	895	- 163	0	2 818
		Augmentation emprunts	Diminution emprunts ⁽¹⁾		
Dettes financières	13 003	3 000	- 9 457		6 546
Total des autres passifs non courants	15 089	3 895	- 9 620	0	9 364

(1) La diminution des emprunts est composée de remboursements pour 4 848 K€ et de reclassements en courant suite aux bris covenants pour 4 609 K€.

Une partie des dotations sur les risques retraite est comptabilisé en capitaux propres dans le Sorie.

La sensibilité de + 25 points de base par rapport à l'hypothèse centrale de taux d'actualisation (5,25%) entraînerait une diminution de 56 K€ de la provision pour engagements de retraite.

Détail des engagements de retraite :

En milliers d'euros	31/03/2008	31/03/2009
Engagements début d'exercice	470	1 033
Droits acquis au cours de l'exercice	34	154
Charges d'intérêt	12	55
Perte/gain actuariel comptabilisé en capitaux propres	- 76	76
Application loi sécurité sociale en 12/07 (impact en capitaux propres)	236	
Variation de périmètre	357	
Engagements fin d'exercice	1 033	1 318

Le coût des services passés dans l'exercice est 154 K€ et les prestations servies sont nulles.

Note 10 - Passifs courants

En milliers d'euros	31/03/2008	Dotation/ augmentation	Reprises/remboursement		31/03/2009
			Utilisées	Non utilisées	
Risques fiscaux ⁽¹⁾	395	236	- 395		236
Risques sociaux ⁽²⁾	1 314	403	- 282	- 376	1 059
Coûts de rapprochement ⁽³⁾	225	42	- 158	- 2	107
Autres provisions	134			- 134	0
Total des autres provisions courantes	2 068	681	- 835	- 512	1 402

(1) provisions pour pénalités et redressements fiscaux

(2) risques Prud'homme : les provisions pour litige couvrent environ 1,1 M€ portant sur 11 dossiers en cours. Elles ont été appréhendées après analyse des risques effectuée en liaison avec les avocats de Generix Group.

(3) sortie locaux, coûts informatiques et télécom

	31/03/2008	31/03/2009
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	21 502	24 121
Produits constatés d'avance	16 194	19 818
Dettes financières courantes ⁽¹⁾	4 510	8 979
Total autres passifs courants	42 206	52 918

(1) Les dettes financières courantes sont notamment composées du reclassement en courant de 4 609 K€ suite aux bris covenants.

Note 11 - Détail des actifs et passifs financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers par catégorie au 31 mars 2009 se détaillent comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	AU 31/03/2009 VALEUR AU BILAN	ACTIFS FINANCIERS RELEVANT DU CHAMP D'APPLICATION DE LA NORME IAS 39 SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS						PRETS ET CREANCES	DERIVES DE COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	ACTIFS EXCLUS DU CHAMP D'APPLICATION DE LA NORME IAS 39 SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS
		ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE RESULTAT				DERIVES DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR			
			Equivalent de trésorerie	Actifs financiers non courants	Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture				
Autres actifs financiers non courants	33			33						
Dépôts et cautionnements	629						629			
Instruments dérivés actifs	0				0					
Actifs non courants	662	0	0	33	0	0	629	0	0	
Créances clients	30 850						30 850			
Autres débiteurs	1 450								1 450	
Autres créances courantes	2 543						650		1 893	
Equivalent de trésorerie	4 344		4 344							
Trésorerie	2 375						2 375			
Actifs courants	41 562	0	4 344	0	0	0	33 875	0	3 343	

EN MILLIERS D'EUROS	AU 31 MARS 2009 VALEUR AU BILAN	PASSIFS FINANCIERS RELEVANT DU CHAMP D'APPLICATION DE LA NORME IAS 39 SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS				PASSIFS EXCLUS DU CHAMP D'APPLICATION DE LA NORME IAS 39 SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS
		PASSIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI	PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE RESULTAT		DERIVES DE FLUX DE TRESORERIE	
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabi- lité de couverture		
Emprunt obligataire	0	0				
Billets de trésorerie à moyen terme	4 250	4 250				
Emprunts à moyen et long terme	1 737	1 737				
Autres dettes financières non courantes	559	559				
Passifs non courants	6 546	6 546	0	0	0	0
Fournisseurs	5 720	5 720				
Autres dettes courantes	18 401	1 194				17 207
Autres créiteurs	19 818					19 818
Passifs financiers courants	8 979	8 979				
Passifs courants	52 918	15 893	0	0	0	37 025

La valeur comptable des actifs et passifs financiers est représentative de leur juste valeur.

Données comparatives au 31 mars 2008 :

EN MILLIERS D'EUROS	AU 31/03/2008 VALEUR AU BILAN	ACTIFS FINANCIERS RELEVANT DU CHAMP D'APPLICATION DE LA NORME IAS 39 SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS						PRETS ET CREANCES	DERIVES DE COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	ACTIFS EXCLUS DU CHAMP D'APPLICATION DE LA NORME IAS 39 SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS	
		ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE RESULTAT				DERIVES DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR				DERIVES non éligibles à la comptabilité de couverture
			Equivalent de trésorerie	Actifs financiers non courants							
Autres actifs financiers non courants	291			291							
Dépôts et cautionne- ments	723						723				
Instruments dérivés actifs	12				12						
Actifs non courants	1 026	0	0	291	12	0	723	0	0		
Créances clients	26 659						26 659				
Autres débiteurs	1 149						86		1 063		
Autres créances courantes	3 280						1 036		2 244		
Equivalent de trésorerie	5 167		5 167								
Trésorerie	4 082						4 082				
Actifs courants	40 337	0	5 167	0	0	0	31 863	0	3 307		

EN MILLIERS D'EUROS	AU 31 MARS 2008 VALEUR AU BILAN	PASSIFS FINANCIERS RELEVANT DU CHAMP D'APPLICATION DE LA NORME IAS 39 SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS				PASSIFS EXCLUS DU CHAMP D'APPLICATION DE LA NORME IAS 39 SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS
		PASSIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI	PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE RESULTAT		DERIVES DE FLUX DE TRESORERIE	
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la compa- bilité de couverture		
Emprunt obligataire	126	126				
Billets de trésorerie à moyen terme	4 600	4 600				
Emprunts à moyen et long terme	7 311	7 311				
Autres dettes financières non courantes	966	966				
Passifs non courants	13 003	13 003	0	0	0	0
Fournisseurs	4 308	4 308				
Autres dettes courantes	17 194	934				16 260
Autres créiteurs	16 194					16 194
Passifs financiers courants	4 510	4 510				
Passifs courants	42 206	9 752	0	0	0	32 454

La valeur comptable des actifs et passifs financiers est représentative de leur juste valeur.

5.2 Notes complémentaires au compte de résultat

Les informations relatives à l'exercice clos au 31 mars 2008 n'intègrent que 3 mois de résultat du sous groupe INFOLOG (acquis fin décembre 2007) alors que les informations relatives à l'exercice clos au 31 mars 2009 intègrent les résultats du sous groupe INFOLOG sur 12 mois.

Note 12 - Autres achats et charges externes

<i>En milliers d'euros</i>	<i>31/03/2008</i>	<i>%</i>	<i>31/03/2009</i>	<i>%</i>
<i>Sous-traitance R&D</i>	313	3	1 298	9
<i>Sous-traitance & détachement</i>	493	5	303	2
<i>Intérim</i>	522	5	168	1
<i>Achats non stockés</i>	220	2	370	3
<i>Locations immobilières et charges locatives</i>	1 592	15	2 366	16
<i>Autres locations</i>	543	5	770	5
<i>Entretien et maintenance</i>	531	5	577	4
<i>Assurances</i>	183	2	207	1
<i>Honoraires</i>	1 078	10	1 600	11
<i>Annonces, publications et communications</i>	698	7	1 307	9
<i>Frais de déplacement, missions</i>	2 277	22	3 058	21
<i>Télécoms (Poste, téléphone...)</i>	1 245	12	1 447	10
<i>Documentation, séminaires</i>	205	2	302	2
<i>Autres</i>	559	5	671	5
<i>Total autres achats et charges externes</i>	10 459	100	14 444	100

Note 13 - Détail des charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	<i>31/03/2008</i>	<i>31/03/2009</i>
<i>Salaires et traitements</i>	21 607	28 420
<i>Charges sociales et fiscales</i>	9 088	12 062
<i>Sous- total</i>	30 695	40 482
<i>Charges liées aux régimes de retraite</i>	34	125
<i>Charges liées au DIF</i>	97	162
<i>Stocks options et actions gratuites</i>	274	231
<i>Sous-total sans incidence sur la trésorerie</i>	405	518
<i>Participation des salariés</i>	0	0
<i>Total</i>	31 100	41 000

<i>Effectif moyen de la période</i>	<i>31/03/2008</i>	<i>31/03/2009</i>
<i>Cadres</i>	261	506
<i>Agents de maîtrise</i>	53	78
<i>Total</i>	314	584

Note 14 - Autres produits et charges opérationnels

Ces charges d'un montant de 1 563 K€ correspondent aux coûts de rapprochement comptabilisés du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Ils sont principalement composés de :

- coût de rapprochement géographique : INFOLOG PARIS, transferts entre Paris et Villeneuve-d'Ascq ;
- coût de communication & marketing ;
- coût d'informatique ;
- divers coûts et provisions de réorganisation non récurrents ;
- provision pour contrôle fiscal.

Note 15 - Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	<i>31/03/2008</i>	<i>31/03/2009</i>
<i>Produits financiers</i>	53	754
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>		142
<i>Reprises sur provisions et transferts de charges</i>		446
<i>Produits des VMP à la juste valeur</i>	44	123
<i>Différences positives de change</i>	9	43
<i>Charges financières</i>	580	1 102
<i>Dotations financières aux amortissements et provisions</i>	29	
<i>Coût de l'endettement</i>	461	750
<i>Différences négatives de change</i>	20	12
<i>Autres intérêts et charges assimilées</i>		199
<i>Charges liées au retraitement des locations financières</i>	49	81
<i>Charges liées aux retraites</i>	12	54
<i>Charges liées aux OCA</i>	9	6
<i>Résultat financier</i>	- 527	- 348

- Charges et produits nets sur actifs et passifs financiers

Le tableau ci-après détaille les charges et produits, pertes et profits sur actifs et passifs financiers ayant un impact sur le résultat financier selon leur catégorie :

<i>En milliers d'euros</i>	<i>31/03/2008</i>	<i>31/03/2009</i>
<i>Sur passifs financiers au coût amorti et sur prêts et créances</i>	- 164	- 982
<i>Sur autres actifs financiers à la juste valeur par le résultat</i>	- 395	524
<i>Sur la trésorerie et équivalent trésorerie à la juste valeur par le résultat</i>	44	123
<i>Sur dérivés de couverture à la juste valeur</i>	- 12	- 13
<i>Total</i>	- 527	- 348

6.3 Autres notes

6.3.1 Plans d'option d'achat d'actions

<i>En nombre d'options</i>	<i>31/03/2008</i>	<i>31/03/2009</i>
<i>Options en circulation en début d'exercice</i>	66 010	54 380
<i>Options attribuées sur ensemble des plans</i>	146 340	146 340
<i>Options exercées</i>	0	0
<i>Options annulées</i>	11 630	720
<i>Options expirées</i>	0	0
<i>Options en circulation en fin d'exercice</i>	54 380	53 660

Les options sont exerçables depuis le 1/07/07 jusqu'au 30/06/09.

- Valeur du prix d'exercice : 66 € Suite au regroupement d'actions qui a eu lieu au cours de l'exercice, 10 options donneront droit à 1 action nouvelle. Elle est égale à 95 % du cours de la date d'attribution.
- Volatilité annuelle : 75 % (source : Bloomberg).

Elle est obtenue en calculant la volatilité historique sur 4 ans, durée de l'acquisition des droits, soit entre le 01/01/1999 et le 30/06/2003.

- Taux sans risque : 3.37 % (source Bloomberg).

C'est le taux de l'état Français correspondant à une période semblable à la période de vesting du plan. Fair Value de l'option par la valorisation de Black&Scholes : 0.45 €

6.3.2 Engagements hors-bilan

- Engagements donnés

Une garantie de passif a été concédée par la société GENERIX SA dans le cadre de la cession d'ILS. Plafonnée à 55 K€ elle a une durée d'application jusqu'au 31/03/2011.

Les emprunts contractés pour l'acquisition d'INFLUE et INFOLOG sont soumis au respect de covenants.

Les covenants des emprunts n° 1, 3, 7 et 8 n'ont pas été respectés au 31 mars 2009. Il en a résulté le reclassement en courant de 4 609 K€ de dettes financières initialement à plus d'un an.

À ce jour, Generix Group a reçu confirmation de ses partenaires bancaires que les bris de covenants constatés au 31 mars 2009 n'ont pas d'impact sur les emprunts en cours. Ils n'impliquent notamment aucun remboursement anticipé de ceux-ci.

- Engagements donnés aux crédits bancaires au 31/03/2009

<i>Etablissement de crédit</i>	<i>Montant</i>	<i>Garantie</i>	<i>Covenants Réf</i>
Acquisition INFLUE			
Emprunt n° 1	2 000 000	A	R1 et R2 et R3
Emprunt n° 2	2 000 000	B	R4 et R5
Emprunt n° 3	2 000 000	A	R6 et R7
Emprunt n° 4	2 000 000	C	
Acquisition INFOLOG			
Emprunt n° 5	3 000 000	D	R8 et R2
Emprunt n° 6	2 750 000	D	R8 et R9
Emprunt n° 7	1 000 000	E	R8 et R9
Emprunt n° 8	3 500 000	D	R4 et R10

A nantissement du fonds de commerce de 1^{er} rang

B nantissement de 100 % des titres et droits de votes d'INFLUE SI

C nantissement du fonds de commerce

D nantissement de 100 % des actions d'INFOLOG SOLUTIONS SAS mobilisation de la créance éventuelle relative à la mise en jeu de la garantie d'actif et de passif

E nantissement de 4^e rang du fonds de commerce

R1 ratio d'endettement : dette financière/fonds propres conso (y compris obligations convertibles)

R2 ratio de leverage : dette financière nette conso/EBITDA (EBE CNC – participation des salariés)

R3 ratio de couverture : cash flow libre conso/échéance de la dette annuelle conso

R4 dettes financières nettes/fonds propres

R5 dettes financières nettes/EBITDA

R6 ratio dettes financières/fonds propres

R7 ratio dettes financières/EBE

R8 ratio d'endettement : dettes financières nettes/fonds propres conso (y compris obligations convertibles)

R9 ratio dettes financières nettes/EBE retraité

R10 .. ratio dettes nettes consolidées/EBIT.

- Engagements reçus

L'acquisition du groupe INFOLOG a donné lieu à une garantie d'actif et de passif qui arrivera à échéance au 31 mars 2010 (en dehors des délais de prescription applicables en cas de vérification).

6.3.3 Informations relatives aux parties liées

Le montant de la rémunération versée au Directoire est de 1 111 K€ sur l'exercice 2008/2009 contre 600 K€ en 2007/2008. Par décision en date du 24/10/2008, le Conseil de Surveillance a déterminé les modalités de répartition des jetons de présence pour une somme globale de 60 000 € sur l'exercice 2008/2009.

Le Conseil de Surveillance du 21 novembre 2008 a autorisé l'affiliation de M. DECONNINCK au régime de retraite supplémentaire par capitalisation souscrit par la société en application des articles L.911-1 et suivants du Code de la Sécurité sociale ainsi qu'au régime de frais de santé prévoyance souscrit par la société. Les cotisations relatives à ces affiliations sur l'exercice 2008/2009 se sont élevées à 7 K€

Aucun engagement pour les pensions de retraite n'est contracté pour les autres dirigeants.
32 K€ d'avances sur rémunération variable ont été allouées aux dirigeants de Generix.

Un avenant au contrat de travail de Monsieur Philippe SEGUIN, établi en date du 1^{er} mars 2005, prévoit le versement d'une indemnité de rupture de contrat intervenant à l'initiative de la Société GENERIX SA dans les neuf mois suivants un changement de l'actionnaire principal.

Cette indemnité de rupture, d'un montant fixé à 3 mois de salaire brut, vient se cumuler à toutes indemnités d'origine légale ou conventionnelle. Le Conseil de Surveillance du 26 janvier 2009 précise que cette indemnité de rupture au profit de M. SEGUIN ne sera définitivement acquise qu'en fonction de la réalisation d'objectifs basés sur l'Ebitda.

La charge enregistrée en résultat au titre des rémunérations basées sur les actions gratuites, octroyées aux membres du Directoire est de 33 K€ en 2007/2008 et 67 K€ en 2008/2009.

6.3.4 Contrats de location

En milliers d'euros au 31/03/2009	Location simple	Locations financement
Redevances dues à :	11 072	1 157
Moins d'un an	2 177	571
1 à 5 ans	6 896	586
Plus de 5 ans	1 999	

Les locations financement correspondent principalement au parc informatique, ayant fait l'objet de retraitement dans les comptes consolidés.

Les locations simples correspondent aux locations immobilières en fonctions des dates de fin de bail.

6.3.5 Facteurs de risques financiers

- *Risque de taux*

Il n'y a pas de risque de taux sur les emprunts à taux fixe, qui s'élèvent à 7 M€

Il existe un risque de taux sur les billets à ordre et les emprunts à taux variable, qui s'élèvent à 7,3 M€ (tous utilisés au 31 mars 2009). Un contrat de couverture de taux (cap) a été souscrit sur un notionnel de 4 M€ pour un taux de 4,15% et à échéance à mars 2010.

Les actifs financiers sont composés de fonds communs de placements et de comptes courants bancaires.

- *Sensibilité aux mouvements des taux d'intérêt*

L'impact d'une augmentation et d'une diminution de 1% des taux d'intérêt sur instruments financiers est d'environ - 28 K€ et + 28 K€ en année pleine.

- *Réévaluation des instruments financiers*

Les réévaluations des instruments financiers enregistrent des gains et des pertes latents sur les instruments de couverture des flux de trésorerie et s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Dérivés de couverture des flux de trésorerie		
	Couvertures recyclées dans le compte de résultat	Inefficacité des couvertures	Inefficacité des couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères
Résultat	- 13		
Résultat opérationnel			
Résultat financier	- 13		
Capitaux propres			

- Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un débiteur du groupe ne rembourse pas sa dette à l'échéance fixée. Ce risque qui affecte principalement la catégorie des prêts et créances est suivi au niveau de chaque entité et s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues et peut être complété par une étude plus approfondie de la solvabilité de certains débiteurs.

Les créances clients ne portent pas intérêt et ont en général une échéance de 60 à 90 jours.

Le client le plus important représente 3 % du chiffre d'affaires 2008/2009.

Du fait de l'atomisation de ses clients, le groupe Generix n'a pas de risques majeurs sur ses créances et n'a donc pas souscrit d'assurance crédit.

La provision sur créances clients et comptes rattachés a évolué de la façon suivante sur l'exercice :

En milliers d'euros	31/03/2008	Dotations	Reprises consommées	Reprises non consommées	31/03/2009
Provisions sur clients et comptes rattachés	3 144	2 711	- 1 268	- 263	4 324

Répartition des créances clients nettes au 31 mars 2009 :

En milliers d'euros	Encours non échu	0 à 6 mois	Encours échu 6 à 12 mois	> à 12 mois	Total
Clients et comptes rattachés	20 455	9 190	1 038	4 196	34 879
Provisions sur clients et comptes rattachés	- 295		- 514	- 3 515	- 4 324
Total clients et comptes rattachés	20 160	9 190	524	681	30 555

- Risque de change

Le risque de change reste limité, compte tenu de l'implantation géographique du groupe (très majoritairement situé dans la zone Euro) et des faibles volumes concernés.

En effet, le groupe publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé, en 2008/2009, la presque totalité de son chiffre d'affaires en euros.

La partie de l'actif, du passif, des ventes et résultats exprimée en autres devises (Pesos argentins, Baths thaïlandais et US Dollars) ne pèse pas un poids significatif dans les comptes consolidés. De ce fait, le groupe subit les effets de fluctuation de ces devises par rapport à l'euro lors de la conversion en euros mais est peu impacté par cet effet de conversion. Generix Group estime donc que son exposition locale aux fluctuations des devises a été et restera limitée.

Par conséquent, Generix Group n'a pas recours à des instruments financiers dans le cadre d'une politique de couverture de risques de change.

- Risque de liquidité

Le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de sa structure financière générale, du niveau et de la structure de son actif circulant et de son endettement, et de sa capacité à mobiliser, le cas échéant, de nouveaux financements.

Aucune ligne de découvert n'est utilisée au 31 mars 2009. Le montant des lignes autorisées à la même date est de 5,95 M€

■ **Analyse par échéance des emprunts et dettes financières (y compris intérêts) :**

Les éléments pris en compte sont le calendrier des échéances de remboursement de la dette et les clauses conventionnelles.

Le tableau ci-dessous montre les obligations des flux futurs contractuels générés par la dette.
Les flux d'intérêts des instruments à taux variable ont été calculés sur le taux en vigueur au 31 mars 2009.

GENERIX										
Banque	Type prêt	Type taux	Durée mois	Nominal k€	Total courant - 1 an		+ 1 an-5 ans		+ 5 ans	
					Nominal	Intérêt	Nominal	Intérêt	Nominal	Intérêt
Banque A	Billet trésorerie	Variable	60	1 200	300	24	900	31		
Banque A	Billet trésorerie	Variable	60	1 200	300	24	900	31		
Banque A	Billet trésorerie	Variable	60	1 200	1 200	55				
Banque B	Billet trésorerie	Variable	60	1 200	400	17	800	15		
Banque B	Billet trésorerie	Variable	60	2 200	550	32	1 650	41		
Banque C	Emprunt fixe	Fixe	60	774	774	84				
Banque C	Emprunt fixe	Fixe	60	1 251	1 251	89				
Banque D	Emprunt fixe	Fixe	84	2 875	2 875	463				
Banque D	Emprunt fixe	Fixe	60	1 633	383	69	1 250	108		
	AVCE COFACE			71	17		54			
	Location financement			358	259	3	99			
Sous-total				13 962	8 309	860	5 653	226	0	0
INFOLOG										
Banque E	Emprunt fixe		60	102	102	3	0			
Banque F	Emprunt fixe		60	337	122	13	215	9		
Banque A	Emprunt tx variable		60	339	122	9	217	8		
	Location financement			710	250	64	460	43		
Sous-total				1 488	596	89	892	17	0	0
Total				15 450	8 905	949	6 545	243	0	0

Les dettes fournisseurs et autres dettes courantes sont à moins d'un an et ne portent pas d'intérêts.

6.3.6 Actifs et passifs éventuels

Il n'existe pas d'actifs et passifs éventuels à prendre en compte.

6.3.7 Evénements postérieurs à la clôture

Sur le premier trimestre 2009/2010, ont eu lieu les événements suivants :

- Fusion d'INFLUE ESPAGNE et INFOLOG IBERICA donnant naissance à Generix Group Espagne.
- Fusion d'INFLUE ITALIE et INFOLOG ITALIA donnant naissance à Generix Group Italie.

7. Comparabilité des exercices

Afin de présenter une information comparable, les états financiers consolidés au 31 mars 2008 étaient constitués d'une information proforma. Nous communiquons à nouveau cette information ci-dessous afin de pouvoir la comparer avec le compte de résultat au 31 mars 2009.

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Groupe Generix comptes publiés au 31/03/2008 (2)	INFOLOG proforma 01/04/07 28/12/07	Retraitement affectation goodwill	Coût endettement	Groupe Generix proforma 12 mois	Groupe Generix 12 mois 31/12/2009
Chiffres d'affaires	54 924	13 177			68 101	67 620
Autres produits de l'activité	117	8			125	155
Produits des activités ordinaires	55 041	13 185	0		68 226	67 775
Achats consommés	- 3 599	- 321			- 3 920	- 5 493
Autres achats et charges externes	- 10 369	- 3 809			- 14 178	- 14 444
Impôts, taxes et versements assimilés	- 1 317	- 383			- 1 700	- 2 095
Charges de personnel	- 30 543	- 8 248			- 38 791	- 41 000
Amortissements sur immobilisations	- 3 924	- 1 351	- 528		- 5 803	- 6 177
Provisions nettes	- 140	- 116			- 256	- 1 905
Autres charges	- 327	- 74			- 401	- 316
Résultat opérationnel courant	4 823	- 1 117	- 528	0	3 178	- 3 654
ROC en % du CA	9 %	- 8 %			5 %	- 5 %
Autres produits et charges opérationnels	- 1 647				- 1 647	- 1 563
Résultat opérationnel	3 176	- 1 117	- 528	0	1 531	- 5 217
RO en % du CA	6 %	- 8 %			2 %	- 7 %
Produits financiers	53	1			54	754
Charges financières	- 119	- 38			- 157	- 352
Coût de l'endettement	- 461	- 231		- 404	- 1 096	- 750
Résultat financier	- 527	- 268	0	- 404	- 1 199	- 348
Quote-part des sociétés MEE	5	- 163			- 158	0
Résultat avant impôt	2 654	- 1 548	- 528	- 404	174	- 5 565
RAI en % du CA	5 %	- 12 %			0 %	- 8 %
Charge d'impôt	- 1 143	132	176	134	- 701	1 759
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 511	- 1 416	- 352	- 270	- 527	- 3 806
RN en % du CA	3 %	- 11 %			- 1 %	- 5 %
Dont part des intérêts minoritaires	29	2			31	- 130
Dont part du groupe	1 482	- 1 418	- 352	- 270	- 558	- 3 676
Résultat de base par action (en euros)	0.10				- 0,04 (1)	N / A
Résultat dilué par action (en euros)	0.10				- 0, 04 (1)	N / A

(1) En prenant en compte le regroupement des actions GENERIX et l'émission des actions GENERIX pour l'acquisition d'INFOLOG au 1/04/2007.

(2) Hors ILS dont les titres ont été cédés le 31 mars 2008.

À noter, la correction relative à la compensation de la production immobilisée avec les postes de charges correspondants (cf. note 2 sur les immobilisations incorporelles) a porté sur les données comparatives au 31 mars 2008.

En conformité avec l'instruction n°2007-05 de l'AMF complétant les dispositions de la norme IFRS 3, les agrégats présentés dans le tableau ci-dessus sont établis en simulant l'acquisition du groupe INFOLOG au 1^{er} avril 2007.

L'acquisition ayant eu lieu au 28 décembre 2007, les comptes consolidés sont retraités de compléments de coûts et de produits encourus ou estimés sur la période du 1^{er} avril au 28 décembre 2007.

L'information proforma présentée ci-dessous a été établie selon les étapes et hypothèses décrites ci-après.

1. Établissement de l'information consolidée proforma 9 mois (1^{er} avril – 28 décembre 2007) pour le sous-groupe INFOLOG

L'information proforma consolidée 9 mois INFOLOG a été élaborée en deux temps :

- dans un premier temps, l'établissement du résultat proforma « comptes sociaux » du sous-groupe,
- puis dans un second temps, les retraitements de ce résultat proforma « social » nécessaires à l'établissement du résultat proforma consolidé selon les normes IFRS. Les comptes d'INFOLOG n'ayant pas fait l'objet d'un arrêté au 31/03/2007, une reconstitution de la situation à cette date a été réalisée a posteriori sur la base des informations disponibles.

1) Résultats proforma des filiales étrangères :

Pour reconstituer le résultat proforma social des filiales étrangères d'INFOLOG, les trois premiers mois de l'année 2007 ont été déduits des comptes clos au 31 décembre 2007 sur la base de l'information donnée par les tableaux de bord de gestion. Par ailleurs, un travail de cutoff a été réalisé a posteriori à partir des éléments disponibles.

2) Résultat proforma d'INFOLOG SOLUTIONS :

La reconstitution du résultat proforma « social » 9 mois pour INFOLOG SOLUTIONS s'appuie sur les comptes audités clos au 31 décembre 2007 retraités des trois premiers mois de l'exercice. Les principales hypothèses retenues varient en fonction des postes et sont expliquées ci-dessous :

■ **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires comptable au 31/03/2007 a été déduit du chiffre d'affaires annuel 2007 et accompagné d'un travail de césure a posteriori, limité par les informations disponibles.

■ **Autres achats et charges externes**

Les autres achats et charges externes des trois premiers mois de l'exercice 2007 ont été déduits des autres achats et charges externes de la clôture du 31/12/2007 sur la base des informations données par la balance générale au 31/03/2007 et assorti d'un travail complémentaire de césure effectué a posteriori à partir des informations disponibles.

■ **Production immobilisée ; impôts, taxes & versements assimilés ; amortissements sur immobilisations ; provisions nettes :**

Ces charges et produits à caractère linéaire ont été proratisés selon le ratio de 9/12.

■ **Charges de personnel :**

Les charges de personnel des trois premiers mois de l'exercice 2007 ont été déduites des charges de personnel annuelle à partir des informations données par la balance générale au 31/03/2007 et d'un calcul des provisions pour congés payés et réduction du temps de travail basées sur les compteurs actualisés au 31/03/2007.

■ **Autres Charges ; Résultat financier :**

Un travail de césure a été effectué a posteriori sur les éléments principaux de ce poste sur la base des informations disponibles.

2. Prise en compte des impacts liés à la rétroactivité de l'acquisition d'INFOLOG sur la période 1^{er} avril – 28 décembre 2007

- 1) Neutralisation des intra-groupes sur la période.
- 2) Estimation, sur cette période, des intérêts d'emprunts complémentaires pour le financement de l'acquisition et estimation de leur impact sur l'impôt.

L'impact net estimé s'élève à 270 K€

- 3) Prise en compte sur la période d'un complément d'amortissement des actifs identifiés lors de l'acquisition et de l'impact sur l'impôt.

L'impact net estimé s'élève à 352 K€

Compte tenu des hypothèses retenues, l'information proforma ainsi reconstituée n'est pas nécessairement représentative de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'acquisition du groupe INFOLOG était survenue à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GENERIX SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- la note 2 -"Données comparatives" de l'annexe qui expose que suite à l'acquisition par la société GENERIX du Sous-groupe INFOLOG à fin décembre 2007, l'exercice présenté clos au 31 mars 2009 inclut 12 mois de résultats du groupe INFOLOG, alors que le l'exercice précédent clos au 31 mars 2008, présenté en colonne comparative, inclut les résultats du Groupe INFOLOG pour une période de 3 mois.
- la note 6.1.2 -"Immobilisation incorporelles" de l'annexe qui expose la compensation de la production immobilisée en compte de résultat avec les postes de charges correspondants. La note mentionne les impacts sur le compte de résultat de ce changement de méthode comptable.

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2009 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- La note 3.3.2 de l'annexe expose les méthodes comptables relatives aux dépenses de développement des logiciels. Nous avons vérifié le caractère approprié des critères retenus pour la comptabilisation de ces dépenses en immobilisation et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- La note 3.10 de l'annexe expose l'approche retenue en matière d'évaluation des provisions courantes et non courantes, approche qui implique des estimations. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par le groupe, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.
- La note 3.11 de l'annexe expose les méthodes comptables de reconnaissance du chiffre d'affaires. Nous avons vérifié le caractère approprié des critères retenus pour la reconnaissance des produits et examiné par sondages leur correcte application.
- La note 3.13 de l'annexe expose les méthodes comptables relatives à la comptabilisation de l'impôt sur le résultat. Nous nous sommes assurés du caractère suffisant des bénéfices futurs imposables, sur la base des prévisions établies par votre société, pour permettre l'utilisation des reports déficitaires activés.
- La note 5.3.2 -"Engagements donnés" de l'annexe qui expose le reclassement des dettes financières en dettes courantes à hauteur de 4,6 M€ suite au non respect des covenants. Nous avons vérifié le caractère approprié du reclassement et des informations fournies dans les notes de l'annexe.
- La note 6.1 de l'annexe expose l'approche retenue par le groupe en matière de suivi et de valorisation des goodwill. Nous avons vérifié le caractère approprié de cette approche et avons apprécié les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, revu les calculs effectués par le groupe et examiné les procédures d'approbation des ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly sur Seine et Lille, le 27 juillet 2009

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES Christian Olivier

MAZARS CECILE FONTAINE

20.4 RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE GENERIX SA AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Exercices	2010/2011	2009/2010	2008/2009	2007/2008	2007
<i>Ouvert le :</i>	Avril 2010	Avril 2009	Avril 2008	Avril 2007	Janv. 2007
<i>Clos-le :</i>	Mars 2011	Mars 2010	Mars 2009	Mars 2008	Mars 2007
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	7 235 840	7 185 840	7 162 690	7 132 265	6 499 377
Actions ordinaires	14 471 680	14 371 680	14 325 380	14 264 531	129 987 543
Actions prioritaires existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Par conv. obligation	0	0	0	0	0
Par droit de souscription	0	0	0	0	0
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	61 247 994	48 965 965	47 302 065	39 075 098	6 416 925
Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(1 973 926)	(2 964 901)	(2 447 523)	5 995 575	1 122 461
Impôts sur les bénéfices	644 398	232 664	360 330	(248 472)	(44 414)
Participation salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(5 230 020)	(2 904 563)	(5 481 550)	2 719 367	560 965
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III. Résultat par action (en euro)					
Résultat avant impôts, participation et avant dot. aux amortissements et provisions	(0,14)	(0,21)	(0,17)	0,42	0,01
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(0,36)	(0,20)	(0,38)	0,19	0,00
Dividende par action	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés	491	403	404	280	196
Montant de la masse salariale	26 563 108	21 753 869	20 682 514	14 666 295	2 263 779
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale...)	11 885 516	9 881 662	9 190 144	6 927 216	1 051 407

20.5 VERIFICATIONS DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

20.5.1 Déclaration de vérifications des informations financières historiques annuelles

Se reporter aux rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés des exercices clos au 31 mars 2011, 31 mars 2010 et 31 mars 2009 figurant respectivement aux paragraphes 20.3.1, 20.3.2 et 20.3.3 du présent document de référence.

20.5.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux

En application des articles 223 quater et 39.4 du CGI, le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement s'élève à 103 104 euros et l'impôt correspondant est de 34 368 euros. Elles concernent la part des loyers non déductibles sur véhicules de tourisme.

20.5.3 Informations financières non contenues dans les états financiers

Ce paragraphe est sans objet.

20.6 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice clos le 31 mars 2011.

20.7 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

GENERIX SA n'a pas publié d'informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés.

Les prochaines informations financières publiées seront celles relatives aux résultats du premier semestre de l'exercice 2010/2011, clos le 30 septembre 2011, qui seront publiés au mois de novembre 2011.

20.8 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

La Société n'a pas versé de dividendes au cours des cinq derniers exercices.

La Société a l'intention d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a, en conséquence, pas l'intention de distribuer de dividendes dans les années à venir.

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'Etat à l'issue d'un délai de cinq ans.

20.9 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Les procédures en cours sont décrites dans la Note 4 des Etats financiers consolidés au paragraphe 20.3.1 du présent document de référence.

Pour la période couvrant les douze derniers mois, la Société n'a fait l'objet d'aucune autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, (et n'a connaissance d'aucune procédure en suspens ou dont la Société est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

20.10 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Le Groupe n'a connu aucun changement significatif de sa situation financière ou commerciale depuis le 31 mars 2011.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la Société est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance de droit français, régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par ses statuts.

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Capital social

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le capital social de la Société s'élève à 7.304.090 euros divisé en 14.608.180 actions d'une valeur nominale de 50 centimes d'euro intégralement libéré.

21.1.2 Titres non représentatifs de capital

A la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif de capital.

21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

21.1.3.1 Programme de rachat d'actions

a) Utilisation des autorisations de rachat données en septembre 2009 et 2010 par les actionnaires

Dans le cadre du dispositif prévu par l'article L.225-209 du Code de Commerce, l'Assemblée générale du 17 septembre 2009 a autorisé le Directoire, avec faculté de subdélégation, à procéder au rachat d'actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social de GENERIX SA à la date de l'Assemblée Générale et moyennant un prix maximum d'achat de 6 euros.

Cette autorisation a été remplacée par une nouvelle autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 15 septembre 2010 au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour racheter des actions de GENERIX SA, dans la même limite de 10% du capital social et moyennant un prix maximum d'achat de 5 euros par action rachetée. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois.

Le nouveau programme de rachat qui sera proposé à l'Assemblée générale du 15 septembre 2011 est décrit au paragraphe b) ci-après.

Durant l'exercice 2010-2011, dans le cadre des autorisations précitées, GENERIX SA a réalisé les opérations suivantes qui concernent exclusivement le contrat de liquidité (pas de rachat ni de détention d'actions propres) :

		Nombre total d'actions achetées	Prix moyen payé par action	Nombre total d'actions vendues	Prix moyen encaissé par action	Nombre total d'actions détenues dans le cadre du programme de rachat	Nombre maximal d'actions pouvant être achetées conformément au programme de rachat
Au 31/03/10						33 480	
2010	Avril	34 312	2,54	29 367	2,55	38 425	1 398 743
	Mai	38 647	2,38	37 252	2,47	39 820	1 397 348
	Juin	27 457	2,32	7 719	2,21	59 558	1 377 610
	Juil.	14 623	2,07	9 330	2,10	64 851	1 372 317
	Août	15 123	2,00	5 522	2,03	74 452	1 362 716
	Sept.	43 206	1,91	39 658	1,97	78 000	1 359 168
	Oct.	13 940	1,70	14 287	1,66	77 653	1 369 515
	Nov.	13 621	1,56	11 714	1,59	79 560	1 367 608
	Déc.	13 395	1,43	16 238	1,44	76 717	1 370 451
2011	Janv.	26 934	1,67	23 618	1,69	80 033	1 367 135
	Fév.	13 561	1,53	17 274	1,55	76 320	1 370 848
	Mars	15 609	1,47	16 186	1,48	75 743	1 371 425
Total au 31 mars 2011		270 428		228 165			

Au 31 mars 2011, 75 743 titres et des espèces pour 18 531 euros étaient inscrits au contrat de liquidité.

b) Descriptif du programme de rachat proposé à l'Assemblée générale du 1er septembre 2011

En application de l'article 241-2 du règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent paragraphe constitue le descriptif de programme de rachat qui sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale du 15 septembre 2011.

Dans le cadre du dispositif prévu à l'article L.225-209 du Code de commerce, le Directoire proposera à l'Assemblée générale des actionnaires devant se tenir le 1er septembre 2011 d'autoriser le Directoire, avec possibilité de subdélégation, à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions, ladite autorisation mettant fin au programme de rachat donnée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 15 septembre 2010 au Directoire.

Au 31 mars 2011, GENERIX SA détient 75 743 de ses propres actions par l'intermédiaire du contrat de liquidité.

Les objectifs de ce nouveau programme de rachat d'actions seraient les suivants :

- animer le marché du titre et assurer sa liquidité, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou l'attribution d'actions gratuites ;
- conserver les actions en vue de leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement, ou autre, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de la nouvelle autorisation proposée, le Directoire pourrait racheter des actions GENERIX SA dans la limite de 10% du capital de GENERIX SA à la date de l'Assemblée générale autorisant le programme. Au 15 septembre 2011, date de la délibération, cette limite de 10% serait équivalente à une limite en nombre d'actions de 1 447 168 actions.

Le Directoire pourrait racheter des actions pour un prix d'achat plafond de 5 euros par action et dans les limites prévues par la réglementation applicable. Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions GENERIX SA ne pourra pas dépasser 1.500.000 euros.

L'autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois.

21.1.4 Autres titres donnant accès au capital

Au 31 mars 2011, il n'existe aucun titre donnant accès au capital.

21.1.5 Capital social autorisé mais non émis, engagements d'augmentation de capital

En application des dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2009 a consenti au Directoire les délégations et autorisations suivantes, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'augmentation du capital de la Société.

a) Délégations autorisées par l'Assemblée Générale du 17 septembre 2009 et concernant le capital

Assemblée Générale du 17 septembre 2009	Durée de la délégation	Plafond de l'autorisation	Date d'exercice par le Directoire	Nombre d'actions
Délégation de compétence consentie au Directoire afin d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en numéraire ou par incorporation de primes, de réserves, de bénéfices ou autres.	26 mois	20 000 000 € (soit 12.285.714 actions) et 10 000 000 € en cas d'émissions d'obligations (primes d'émission incluses)	Néant	Néant
Délégation de compétence consentie au Directoire afin d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.	26 mois	20 000 000 € (soit 12.285.714 actions) (primes d'émission incluses)	Néant	Néant
Délégation au Directoire à l'effet de procéder à l'émission d'options de souscriptions d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription (article L. 225-177 du Code de commerce)	38 mois	10 % du capital	Néant	Néant
Autorisation donnée au Directoire pour augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature	26 mois	10 % du capital	Néant	Néant
Autorisation donnée au Directoire de procéder à l'attribution d'actions gratuites ou à émettre	38 mois	10 % du capital	Néant	Néant
Délégation de compétence consentie au Directoire afin d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital par placement privé avec	26 mois	20 % du capital	Néant	Néant

suppression du droit préférentiel de souscription				
---	--	--	--	--

Aucune de ces autorisations ou délégations n'a été utilisée en 2010 pour émettre des actions nouvelles.

b) Délégations autorisées par des précédentes Assemblées Générales Mixtes

	Durée de la délégation	Plafond de l'autorisation	Date d'exercice par le Directoire	Nombre d'actions
Autorisation du 30 septembre 2008 donnée au Directoire de procéder à l'attribution d'actions gratuites ou à émettre	38 mois	10 % du capital	6/10/2008 et 1/7/2009	244 500
Autorisation du 5 septembre 2007 au Directoire de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	38 mois	10 % du capital	08/10/2007	46 300

c) Les délégations suivantes en vue d'augmenter le capital social arrivant à expiration en 2011, le Conseil a proposé à l'Assemblée générale s'étant réunie le 1er septembre 2011 de donner au Directoire des délégations suivantes. Ces délégations ont été adoptées par cette Assemblée générale :

	Durée de la délégation	Plafond de l'autorisation
Délégation de pouvoir au Directoire à l'effet d'émettre des actions de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois	8,3 millions d'euros
Autorisation donnée au Directoire avec faculté de subdélégation, à procéder au rachat d'actions de la société	18 mois	10 % du capital

21.1.6 Options sur le capital social

21.1.6.1 Options de souscription ou d'achat d'actions

L'assemblée générale extraordinaire en date du 17 septembre 2009 (18ème résolution) a délégué au Directoire la possibilité de procéder à l'émission d'options de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription, au titre d'une ou plusieurs augmentations de capital dont le montant total ne pourra être supérieur à 10% du capital, au bénéfice des membres du personnel désignés par le Directoire et éventuellement aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées.

Il n'existe aucune option d'achat ou de souscription d'actions de la Société.

21.1.6.2 Informations sur les bons de souscription d'actions et bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

A la date du présent document de référence, aucun bon de souscription d'actions n'a été émis par la Société.

21.1.6.3 Informations sur les actions gratuites attribuées au 31 mars 2011

L'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2009 (21ème résolution) a délégué au Directoire la possibilité d'attribuer en une ou plusieurs fois 1.432.538 actions gratuites aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés du groupe, et ce durant 38 mois.

Le Directoire a fait usage de cette autorisation en attribuant 136 500 actions gratuites. Différents salariés et dirigeants de la société bénéficient de cette attribution. Les attributions aux membres du Directoire sont décrites au tableau figurant à l'article 16.1.4 (Tableaux de présentation des rémunérations dues aux dirigeants et mandataires sociaux) du présent document.

21.1.6.4 Informations sur le capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.

Néant.

21.1.7 Modifications du capital social

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital social de la Société au cours des trois derniers exercices jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence :

Exercice	Date	Nature des opérations	Augmentation de capital (en euros)	Prime d'émission ou d'apport par action	Prime d'émission ou d'apport (en euros)	Nombre d'actions créées	Valeur nominale (en euros)	Nombre d'actions cumulées	Capital après opération (en euros)
Exercice ouvert le 1 ^{er} avril 2008 et clos le 31 mars 2009	Directoire du 22 mai 2008		1 205,50	1,2	2 893,20	2 411	0,5	14 266 942	7 133 471
	Directoire du 2 septembre 2008	Augmentation de capital (obligations)	192	1,2	460,80	384	0,5	14 267 326	7 133 663
	Directoire du 20 novembre 2008		29 027	1,2	69 664,80	58 054	0,5	14 325 380	7 162 690
Exercice ouvert le 1 ^{er} avril 2009 et clos le 31 mars 2010	Directoire du 24 septembre 2009	Augmentation de capital (actions gratuites)	23 150			46 300	0,5	14 371 680	7 185 840
Exercice ouvert le 1 ^{er} avril 2010 et clos le 31 mars 2011	Directoire du 5 novembre 2010	Augmentation de capital (actions gratuites)	50 000			100 000	0,5	14 471 680	7 235 840
Exercice ouvert le 1 ^{er} avril 2011 et clos le 31 mars 2012	Directoire du 20 juillet 2011	Augmentation de capital (actions gratuites)	68 250			136 500	0,5	14 608 180	7 304 090

21.1.8 Nantissement des valeurs mobilières de la Société

Au 31 mars 2011, à la connaissance de la Société, il n'existe aucun nantissement des actions GENERIX et des actions détenues par GENERIX dans ses filiales.

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

Les principales dispositions statutaires présentées ci-dessous sont celles qui ont été adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 mai 1998 et qui sont entrées en vigueur concomitamment à l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext de Nyse Euronext Paris.

21.2.1 Objet social

Aux termes de l'article 2 des statuts, la Société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- La réalisation, la vente, l'importation, l'exportation de tous programmes et matériels informatiques.
- La réalisation de toutes prestations de services informatiques liées à la mise en œuvre des programmes et matériels vendus.
- La participation de la société dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusions ou autrement.
- Et généralement, toutes opérations quelles qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres concernant les organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

21.2.2.1 Composition du Directoire (articles 14 et 15 des statuts)

La Société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Le nombre de membres du Directoire est fixé par le Conseil de Surveillance sans pouvoir excéder le chiffre de sept.

Si un siège est vacant, le Conseil de Surveillance doit, dans les deux mois de la vacance, soit modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé, soit pourvoir à la vacance.

Les membres du Directoire peuvent être choisis en dehors des actionnaires ; ils sont obligatoirement des personnes physiques.

Les membres du Directoire ou le Directeur Général Unique sont nommés par le Conseil de Surveillance ; leur révocation peut être prononcée soit par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, soit par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont nommés pour une période de 2 ans, à l'expiration de laquelle le Directoire est entièrement renouvelé.

Les membres du Directoire sont toujours rééligibles.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixée à soixante-cinq (65) ans. Le membre du Directoire en exercice est réputé démissionnaire d'office à la clôture de l'exercice social au cours duquel il a atteint cet âge.

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président.

21.2.2.2 Réunions du Directoire (articles 16 et 17 des statuts)

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président, ou de la moitié au moins de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. L'ordre du jour peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Le Président du Directoire préside les séances. Le Directoire nomme un secrétaire qui peut être pris en dehors de ses membres.

Les décisions doivent être prises à la majorité des membres composant le Directoire, le vote par représentation étant interdit. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Les délibérations sont constatées par des procès verbaux établis sur un registre spécial et signés par les membres du Directoire ayant pris part à la séance.

21.2.2.3 Rémunération des membres du Directoire (article 18 des statuts)

Le Conseil de Surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire.

21.2.2.4 Attributions du Directoire (article 17 des statuts)

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toutefois, à titre de mesure strictement interne inopposable aux tiers, les prêts, emprunts, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux, les achats d'immeuble, la constitution de sociétés ou tous apports à des sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise d'intérêt dans ces sociétés, doivent, préalablement à leur conclusion, être autorisés par le Conseil de Surveillance.

Lorsqu'une opération exige l'autorisation du Conseil de Surveillance et que celui-ci la refuse, le Directoire peut soumettre le différend à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui décide de la suite à donner au projet.

Le Directoire convoque toutes les Assemblées Générales des Actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

Une fois au moins par trimestre, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés.

Le président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général.

La Présidence et la Direction Générale ne peuvent être retirées à ceux qui en sont investis que par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil de Surveillance.

Vis-à-vis des tiers, tous actes engageant la société sont valablement accomplis par le président du Directoire ou tout membre du Directoire ayant reçu du Conseil de Surveillance le titre de Directeur Général.

21.2.2.5 Composition du Conseil de Surveillance (article 21 des statuts)

Le Conseil de Surveillance composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion. Les membres sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre.

Lorsque la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. Si un membre du Conseil de Surveillance est nommé au Directoire, son mandat au Conseil prend automatiquement fin dès son entrée en fonction au Directoire.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent cumuler leurs fonctions avec un contrat de travail, à la condition que celui-ci corresponde à un emploi effectif. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres en fonctions.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour six années, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à cent, cette disposition n'étant toutefois pas applicable aux actionnaires salariés nommés membres du Conseil de Surveillance.

Aucune personne physique n'ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut être nommé membre du Conseil de Surveillance si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé cet âge.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges, le Conseil de Surveillance peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Si le nombre des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur à trois, le Directoire doit convoquer immédiatement l'assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil de Surveillance sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

21.2.2.6 Réunions du Conseil de Surveillance (article 26 des statuts)

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il se réunit au moins quatre fois dans l'année pour examiner le rapport trimestriel que doit lui présenter le Directoire et une fois, de plus, au besoin, pour vérifier et contrôler les documents sur les comptes de l'exercice que doit lui remettre le Directoire dans les trois mois de la clôture de l'exercice.

Il est convoqué par le Président ou le Vice-président.

Toutefois, le Président doit convoquer le Conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance lui présente une demande motivée en ce sens.

Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux même à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance. Hors ce cas, l'ordre du jour est arrêté par le Président et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les réunions se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil de Surveillance participant à la séance.

Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont effectivement présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

Lorsque le Conseil de Surveillance est composé de moins de cinq membres et que deux membres seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les membres du Conseil de surveillance peuvent participer à toute délibération du conseil par des moyens de visioconférence dans les conditions prévues par la Loi. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, sauf pour les décisions prévues à l'article L 225-82 alinéa 3 du Code de Commerce.

Les moyens de visioconférence doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Il est également fait état de la survenance éventuelle d'un incident technique relatif à une visioconférence lorsqu'il a perturbé le déroulement de la séance.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social.

21.2.2.7 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance (article 28 des statuts)

L'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil de Surveillance répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées.

La rémunération du président et du Vice président est déterminé par le Conseil.

Il peut être alloué par le Conseil des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres de ce Conseil. Ces rémunérations exceptionnelles sont soumises à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance.

21.2.2.8 Attributions du Conseil de Surveillance (article 27 des statuts)

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil de Surveillance peut, dans les limites qu'il fixe, autoriser le Directoire, avec faculté de délégation, à céder des immeubles par nature, céder totalement ou partiellement des participations, constituer des sûretés ainsi que des cautions, avals ou garantie au nom de la société.

L'absence d'autorisation est inopposable aux tiers, à moins que la société ne prouve que ceux-ci en avaient eu connaissance où ne pouvaient l'ignorer.

Le Conseil de Surveillance donne en outre au Directoire les autorisations prévues à titre de mesure d'ordre intérieur non opposable aux tiers. Il autorise les conventions dites réglementées.

Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

21.2.3 Droits et obligations attachés aux actions (article 13 des statuts)

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Sous réserve des dispositions légales et statutaires, aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La possession d'une action comporte de plein droit adhésion aux décisions de l'assemblée générale et aux présents statuts.

La cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir, ainsi éventuellement que la part dans les fonds de réserve, sauf dispositions contraires notifiées à la société.

Les droits de vote double cessent pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents sociaux, demander le partage ou la liquidation de ces biens, ni s'immiscer dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux autres décisions de l'assemblée générale.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou lors d'une augmentation ou d'une réduction de capital, d'une fusion ou de tout autre opération, les actionnaires possédant un nombre d'actions inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits, qu'à la condition de faire leur affaire personnelle de l'obtention du nombre d'actions requis.

21.2.4 Modification des droits des actionnaires (article 40 des statuts)

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société.

21.2.5 Assemblées générales (article 33 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Directoire ou, à défaut, par le Conseil de Surveillance ou par le ou les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande de tout intéressé en cas d'urgence ou d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins 5% du capital social, soit d'une association d'actionnaires répondant aux conditions fixées à l'article L.225-120 du Code de Commerce.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les convocations sont faites par un avis inséré tant dans l'un des journaux habilités à recevoir les annonces légales dans le département du siège social qu'au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) avec avis préalable à l'Autorité des marchés financiers.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs sont convoqués par lettre missive qui est recommandée s'ils le demandent et s'ils en avancent les frais.

Le délai entre la dernière de ces lettres ou insertions et la date de l'Assemblée est de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

A compter de la convocation de l'Assemblée, un formulaire de vote par correspondance est remis ou adressé aux frais de la Société à tout actionnaire qui en fait la demande.

Toute Assemblée irrégulièrement convoquée peut être annulée. Toutefois l'action n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires étaient présents ou représentés.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires participant à l'assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunications permettant leur identification dans les conditions prévues par décret.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat. Le nombre de pouvoirs par actionnaire n'est pas limité. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Directoire et un vote défavorable à l'adoption de tout autre projet de résolution.

21.2.6 Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Sous réserve de ce qui est indiqué par ailleurs dans le présent document, les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositif permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 Franchissements de seuils statutaires

Les actions sont librement négociables. La transmission des actions ne peut s'opérer à l'égard des tiers et de la Société que par virement de compte à compte, selon les modalités définies par la loi et les règlements. Seules les actions libérées des versements exigibles peuvent être admises à cette formalité.

En application du III de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir directement ou indirectement une fraction du capital social égale à un pour cent (1%) ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société au plus tard avant la clôture des négociations du quinzième jour de bourse suivant le jour du franchissement de l'un de ces seuils, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social de la Société, en précisant le nombre total d'actions, de droits de vote correspondants et de titres donnant accès au capital qu'elle détient seule, directement ou indirectement, ou encore de concert.

Le non respect de la disposition statutaire mentionnée ci-dessus est sanctionné, à la demande (consignée au procès-verbal de l'assemblée) d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction au moins égale à cinq pour cent (5%) du capital ou des droits de vote de la Société, par la privation des droits de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de l'identification.

21.2.8 Conditions particulières régissant les modifications du capital

Les statuts de la Société ne présentent aucune condition particulière régissant les modifications du capital.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Le Groupe n'a pas conclu, à la date d'enregistrement du présent document de référence, de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de la Société ainsi que sur le site internet de la Société (www.generixgroup.com) et sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur peuvent être consultés, sur support physique ou par voie électronique au 6 rue du Moulin de Lezennes à Villeneuve d'Ascq.

A ce titre, pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence ; et
- les informations financières historiques consolidées de l'émetteur pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Les informations relatives aux participations figurent au paragraphe 7.2 "Filiales et participations " du présent document de référence et au paragraphe 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés présentée au paragraphe 20.3.3.

26. MISE A JOUR DE L'INFORMATION CONCERNANT LA SOCIETE

26.1 RENOUVELLEMENTS ET NOMINATION DE MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 1er septembre 2011 a renouvelé le mandat de Messieurs Jean-Philippe Gallant, Gérard Claverie, François Poirier et de JFG Développement en qualité de membres du Conseil de Surveillance, pour une durée de six ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Au cours de cette assemblée, Madame Marie-Laure Bordas a été nommée en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six ans.

Au cours de la réunion du Conseil de Surveillance en date du 1er septembre 2011, Monsieur François Poirier a été désigné Président du Conseil de Surveillance. Au cours de cette réunion, les mandats des cinq membres du Directoire ont été renouvelés par le Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans.

26.2 COMMUNIQUE DE PRESSE DU 1ER JUIN 2011, GENERIX GROUP ANNONCE SON RESULTAT OPERATIONNEL POUR L'EXERCICE 2010/2011



Generix Group annonce son résultat opérationnel pour l'exercice 2010/2011

Paris, le 1er juin 2011 - **Generix Group, éditeur de logiciels pour le Commerce Collaboratif, publie aujourd'hui ses premiers éléments de résultats de l'exercice clos le 31 mars 2011.**

Generix Group publie ce jour ses résultats provisoires pour l'exercice clos le 31 mars 2011 et publiera ses comptes définitifs le 30 juin 2011 à la suite de leur arrêté par le Directoire. Le communiqué de presse sera diffusé le 30 juin 2011 à 7 heures CET.

Non audité	Douze mois clos le 31 mars		Variation
	2010/2011	2009/2010	
Comptes consolidés IFRS, en millions d'euros			
Chiffre d'Affaires	66,2	68,6	-2,4
Résultat opérationnel (1)	-5,2	-2,7	-2,5
EBITDA retraité (2)	-0,1	1,6	-1,7

(1) A noter le reclassement au 31 mars 2010 de la taxe professionnelle (CVAE) d'un montant de 0,7 million d'euros, initialement enregistrée en charge opérationnelle, en minoration du produit d'impôt afin de respecter la comparabilité avec celle au 31 mars 2011 classée également en minoration du produit d'impôt pour 0,7 millions d'euros.

(2) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel retraité des dotations nettes aux amortissements et provisions et de la production immobilisée.

Generix Group affiche une perte opérationnelle de 5,2 millions d'euros pour l'exercice 2010/2011 contre 3,5 millions d'euros en 2009/2010. Cette perte s'explique par une diminution du chiffre d'affaires de l'activité licences qui n'a pas été compensée par une forte croissance de l'activité SaaS et par la réduction des charges opérationnelles. L'effectif moyen du groupe est réduit à 560 personnes sur l'exercice 2010/2011 par rapport à 586 personnes en moyenne lors de l'exercice précédent. L'exercice 2010/2011 a été marqué par une réorganisation des forces commerciales et un effort marketing pour améliorer la lisibilité des offres. Des efforts de réduction de coûts ont été entrepris dans tous les départements du groupe, mais des surcoûts ont été observés en particulier sur l'activité conseils et services qui n'a pas enregistré les marges attendues. Retraité de la production immobilisée, l'EBITDA sur l'exercice est pratiquement à l'équilibre, à comparer à une légère génération de trésorerie en 2009/2010.

Non audité	Douze mois clos le 31 mars		Variation
	2010/2011	2009/2010	
Endettement net, en millions d'euros			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,7	5,8	-2,1
Dettes financières courantes et non-courantes	-8,1	-11,4	3,3
Endettement net	-4,4	-5,6	1,2

L'exercice 2010/2011 s'est soldé par une baisse de la trésorerie de 2,1 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. En effet l'amélioration du DSO (délai de règlement client) qui est passé de 92 jours à 74 jours en moyenne n'a pas permis de compenser en totalité la baisse de génération par les opérations de trésorerie compte tenu des remboursements d'emprunts et des investissements de l'exercice. Afin de faire face à cette baisse de trésorerie, Generix Group dispose d'une ligne d'affacturage conclue en février 2011 et disponible à hauteur de 3 millions d'euros, ainsi que d'un compte courant de 750 K€ apporté fin avril 2011 par un de ses actionnaires, Pléiade Investissement. Par ailleurs, Generix Group disposera à nouveau d'une ligne de trésorerie court-terme pour un montant de 8,5 millions d'euros uniquement à partir du 1^{er} août 2011 suite à l'accord avec ses banques annoncé le 24 janvier 2011.

Communiqué Financier



Generix Group annonce ses résultats pour l'exercice 2010/2011 et un projet d'augmentation de capital de 8,2 millions d'euros

Paris, le 19 juillet 2011 - Generix Group publie ses résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2011, tels qu'arrêtés par le Directoire le 18 juillet 2011.

<i>Non audité</i>	12 mois		Variation
	clos le 31 mars		
Comptes consolidés IFRS, en M€	2010/2011	2009/2010	
Chiffre d'Affaires	66,2	68,6	-2,4
Résultat opérationnel (1)	-5,2	-2,7	-2,5
Résultat financier	-0,7	-0,8	0,1
Résultat avant impôt	-5,9	-3,5	-2,4
Impôt	-0,3	0,8	-1,1
Résultat net part du groupe	-5,7	-2,8	-2,9

(1) A noter le reclassement au 31 mars 2010 de la taxe professionnelle (CVAE) d'un montant de 0,6 million d'euros, initialement enregistrée en charge opérationnelle, en minoration du produit d'impôt afin de respecter la comparabilité avec celle au 31 mars 2011 classée également en minoration du produit d'impôt pour 0,7 million d'euros.

Generix Group affiche une perte nette de 5,7 M€ pour l'exercice 2010/2011 contre une perte de 2,8 M€ pour l'exercice 2009/2010. La perte opérationnelle s'explique par une diminution du chiffre d'affaires de l'activité licences qui n'a pas été compensée par une forte croissance de l'activité SaaS et par la réduction des charges opérationnelles.

L'exercice 2010/2011 a été marqué par une réorganisation des forces commerciales et un effort marketing pour améliorer la lisibilité des offres. Des efforts de réduction de coûts ont été entrepris dans tous les départements du groupe, mais des surcoûts ont été observés en particulier sur l'activité conseils et services qui n'a pas enregistré les marges attendues.

Aucun impôt différé actif n'a été constaté à la différence des exercices précédents.

<i>Non audité</i>	12 mois		Variation
	clos le 31 mars		
EBITDA, en millions d'euros	2010/2011	2009/2010	
Chiffre d'affaires	66,2	68,6	-2,4

Achats consommés (1)	-2,1	-2,4	0,3
Autres achats et charges externes (1)	-19,1	-18,0	-1,1
Impôts et taxes (2)	-1,7	-1,9	0,2
Charges de personnel	-42,0	-42,5	0,5
Reprises de provisions utilisées durant l'exercice	-0,2	-0,2	0,1
Production immobilisée	-0,9	-1,9	1,1
EBITDA (3)	0,3	1,6	-1,3

(1) A noter le reclassement au 31 mars 2010 de 4 216 K€ de sous-traitance en autres achats et charges externes afin de respecter la comparabilité avec la sous-traitance au 31 mars 2011 classée également en autres achats et charges externes.

(2) A noter le reclassement au 31 mars 2010 de la taxe professionnelle (CVAE) d'un montant de 0,6 million d'euros, initialement enregistrée en charge opérationnelle, en minoration du produit d'impôt afin de respecter la comparabilité avec celle au 31 mars 2011 classée également en minoration du produit d'impôt pour 0,7 million d'euros.

(3) Le calcul de l'EBITDA a été revu afin d'être conforme à celui retenu dans le cadre des conventions bancaires. L'EBITDA s'élève donc à 0,3 million d'euros pour l'exercice 2010/2011, d'où la différence avec l'EBITDA comme publié le 1^{er} juin 2011, négatif de 0,1 million d'euros.

<i>Non audité</i>	2010/2011	2009/2010	Variation
Endettement net, en M€			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,7	5,8	-2,1
Dettes financières courantes et non-courantes	-8,1	-11,4	3,3
Endettement net	-4,4	-5,6	1,2

1.

<i>Non audité</i>	12 mois clos le 31 mars		Variation
	2010/2011	2009/2010	
Flux de trésorerie, en M€			
Capacité d'autofinancement	0,5	2,1	-1,6
Variation du besoin en fonds de roulement	2,7	4,9	-2,2
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	3,2	7,0	-3,8
Trésorerie nette liée aux activités d'investissement	-1,9	-3,8	1,9
Trésorerie nette liée aux activités de financement	-3,4	-4,1	0,7
Variation nette de trésorerie	-2,1	-0,9	-1,2
Trésorerie de clôture	3,7	5,8	-2,1

2.

3.

4. L'exercice 2010/2011 s'est soldé par une consommation de trésorerie de 2,1 M€. L'amélioration du DSO (délai de règlement client) qui est passé de 92 jours à 74 jours en moyenne n'a pas permis de compenser en totalité la baisse de la capacité d'autofinancement, compte tenu des investissements de l'exercice et des remboursements d'emprunts.

5.

6. Cette consommation de trésorerie s'étant poursuivie sur le 1^{er} trimestre de l'exercice 2011/2012, Pléiade Investissement a porté de 750 K€ à fin avril 2011 à 4 M€ à fin juin 2011 le compte courant accordé à Generix Group. Celui-ci disposera, à partir du 1^{er} août 2011 et jusqu'au 31 mars 2012, d'une ligne de trésorerie court-terme de 8,5 M€, dans le cadre de l'accord avec ses banques annoncé le 24 janvier 2011.

7.

8. Afin d'assurer le financement de l'exercice 2011/2012, Generix Group prévoit de soumettre à l'Assemblée Générale qui devrait se tenir le 15 septembre 2011 une augmentation de capital d'un montant de 8,2 M€ (prime d'émission incluse) avec maintien du droit préférentiel de souscription, sous réserve de l'obtention du visa de l'AMF. C'est dans ce cadre que le Directoire du 18 juillet 2011 a pu arrêter les comptes conformément à l'hypothèse de continuité d'exploitation.

9.

10. Pléiade Investissement, qui détient actuellement 29,6% du capital et 27,9% des droits de vote, prévoit de garantir à 100% cette augmentation de capital, en numéraire ou par compensation de compte courant, sous condition d'un aménagement des covenants bancaires, sur lequel Generix Group a obtenu ce jour l'accord de principe de ses banques, et de l'obtention d'une dérogation de l'AMF à l'obligation de déposer un projet d'offre publique obligatoire, dans la mesure où Pléiade Investissement est susceptible de franchir en hausse les seuils de 30% du capital et des droits de vote de Generix Group.

11.

Si aucun autre actionnaire ne souscrivait, Pléiade Investissement détiendrait à l'issue de l'opération au minimum 56,5% du capital et 54,4% des droits de vote (en cas de prix d'émission égal à 0,90 euro par action), et au maximum 66,7% du capital et 64,8% des droits de vote théoriques de la Société (en cas de prix d'émission égal à 0,50 euro par action); si 50% des autres actionnaires souscrivaient à hauteur de leur droit préférentiel de souscription, Pléiade Investissement détiendrait au minimum 42,9% du capital et 41,0% des droits de vote, et au maximum 48,0% du capital et 46,2% des droits de vote (sur la base de 14.608.180 actions et 15.515.965 droits de vote théoriques au 31 juillet 2011).

12.

26.4 COMMUNIQUE DE PRESSE DU 22 JUILLET 2011, GENERIX GROUP ANNONCE SON CHIFFRE D'AFFAIRES POUR LE PREMIER TRIMESTRE DE SON EXERCICE 2011/2012



**Generix Group annonce son chiffre d'affaires pour
le premier trimestre de son exercice 2011/2012
*Chiffre d'affaires de 15,7 millions d'euros***

Paris, le 22 juillet 2011 - Generix Group, éditeur de logiciels et de services applicatifs SaaS pour le commerce collaboratif, publie aujourd'hui son chiffre d'affaires au titre du premier trimestre, clos le 30 juin 2011, de son exercice 2011/2012.

Generix Group affiche une diminution de 8% de son chiffre d'affaires trimestriel par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. Néanmoins, la poursuite du développement de l'activité en mode SaaS (*Software as a Service*), permet au Groupe d'afficher une croissance des activités d'Édition de 9% par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent.

<i>Non audité</i>	Trimestre clos le 30 juin		Variation
	2011	2010	
Licences	1 673	1 818	-8%
Maintenance	5 615	5 218	8%
SaaS	2 724	2 125	28%
Activités d'Édition	10 012	9 161	9%
Conseil & Services	5 675	7 803	-27%
Chiffre d'Affaires	15 687	16 964	-8%

13. L'activité Licences, portée notamment par la signature d'une centrale d'achat d'un leader de la grande distribution qui a sélectionné la suite progicielle d'exécution logistique GCE, baisse cependant de 8% par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. L'activité Conseils et Services continue à être impactée par la baisse passée du chiffre d'affaires licences.

14.

Generix Group confirme la solidité de son modèle « On Demand » qui continue sa forte croissance (+28% par rapport au même trimestre de l'exercice précédent) et confirme, par là même, son adéquation aux attentes du marché. L'activité de maintenance connaît également une croissance de 8% par rapport au premier trimestre 2010/2011, avec des clients toujours aussi fidèles aux solutions de Generix Group et qui continuent à investir dans leurs évolutions.

Par ailleurs, Generix Group annonce que l'Assemblée Générale Mixte appelée notamment à approuver les comptes et voter une augmentation de capital de 8,2 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription, sera convoquée le 1er septembre 2011 et non le 15 septembre 2011 comme initialement envisagé.

Prochain communiqué: le 20 octobre 2011
Chiffre d'Affaires du second trimestre de l'exercice 2011/2012

26.5 COMMUNIQUE DE PRESSE DU 10 AOUT 2011, GENERIX GROUP ANNONCE L'INSCRIPTION D'UNE RESOLUTION SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1ER SEPTEMBRE 2011.

Generix Group annonce l'inscription d'une résolution supplémentaire à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 1^{er} septembre 2011

Paris, le 10 août 2011 - Generix Group annonce l'inscription, à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 1^{er} septembre, d'une résolution supplémentaire concernant le prix d'émission de l'augmentation de capital soumise à cette même assemblée générale.

Comme communiqué le 19 juillet 2011, Generix Group soumet à l'Assemblée Générale qui se tiendra le 1er septembre 2011 une résolution visant à augmenter le capital d'un montant de 8,2 M€ (prime d'émission incluse) avec maintien du droit préférentiel de souscription, sous réserve de l'obtention du visa de l'AMF.

Pléiade Investissement, principal actionnaire de Generix Group, a demandé l'inscription à l'ordre du jour d'un projet de résolution supplémentaire visant à se substituer à la résolution initialement proposée, aux termes de laquelle le montant total de l'émission demeurerait inchangé, avec maintien du droit préférentiel de souscription, mais le prix d'émission serait égal à la moyenne pondérée des cours des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire fixant les modalités de l'émission des titres, décoté de 20%, et en tout état de cause au minimum égal au montant nominal des actions de 0,50 euro, et au maximum égal au prix d'émission initialement envisagé de 0,90 euro par action.

Pléiade Investissement, qui détient actuellement 29,3% du capital et 27,6% des droits de vote, s'est engagée à garantir à 100% cette augmentation de capital, en numéraire ou par compensation de compte courant, sous condition néanmoins de l'obtention d'une dérogation de l'AMF à l'obligation de déposer un projet d'offre publique obligatoire, dans la mesure où Pléiade Investissement est susceptible de franchir en hausse les seuils de 30% du capital et des droits de vote de Generix Group.

Si aucun autre actionnaire ne souscrivait, Pléiade Investissement détiendrait à l'issue de l'opération au minimum 56,5% du capital et 54,4% des droits de vote (en cas de prix d'émission égal à 0,90 euro par action), et au maximum 66,7% du capital et 64,8% des droits de vote théoriques de la Société (en cas de prix d'émission égal à 0,50 euro par action); si 50% des autres actionnaires souscrivaient à hauteur de leur droit préférentiel de souscription, Pléiade Investissement détiendrait au minimum 42,9% du capital et 41,0% des droits de vote, et au maximum 48,0% du capital et 46,2% des droits de vote (sur la base de 14.608.180 actions et 15.515.965 droits de vote théoriques au 31 juillet 2011).

26.6 COMMUNIQUE DE PRESSE DU 22 SEPTEMBRE 2011, GENERIX GROUP ANNONCE UN PLAN DE REORGANISATION ET D'ADAPTATION SE SES CAPACITES, EN VUE D'UN RETOUR A LA RENTABILITE

Communiqué de Presse



Generix Group annonce un plan de réorganisation et d'adaptation de ses capacités, et poursuit le changement de son modèle

Paris, le 22 septembre 2011- Generix Group s'est construit depuis 2007 par acquisitions et changement de son modèle de la licence vers le mode SaaS (Software as a Service), ce qui en fait aujourd'hui l'un des premiers éditeurs européens de logiciels et de services applicatifs pour le Commerce Collaboratif.

Generix Group réalise déjà environ 15 % de son chiffre d'affaires sur ce mode SaaS, avec un rythme de croissance de plus de 30 % de cette activité, portant la récurrence de son revenu annuel à près de 50% en 2010/2011.

Parallèlement au remboursement des emprunts contractés pour financer sa croissance externe, Generix Group a maintenu depuis 2007 un niveau très élevé de Recherche et Développement (23% de son chiffre d'affaires en 2010/2011), afin de finaliser le développement de ses offres.

Dans le même temps, la dégradation du contexte économique a pesé sur les ventes de licences (baisse de 30% du chiffre d'affaires en 2010/2011) et de services (baisse de 7 %), en particulier de l'activité ERP, tarissant ainsi la principale source de financement de la transformation.

Un plan d'organisation et d'adaptation des capacités

La fin de son cycle de surinvestissement R&D et les tensions économiques pesant structurellement sur le marché des licences conduisent aujourd'hui Generix Group à mettre en oeuvre un plan d'organisation et d'adaptation de ses capacités au contexte du marché.

Ce plan vise au retour à la rentabilité du groupe, notamment par :

- le rapprochement des équipes Edition et Services de l'ERP Generix Collaborative Enterprise, afin de capitaliser sur les compétences et servir les clients avec une plus grande réactivité ;
- la rationalisation et l'optimisation des investissements de Recherche et Développement ;
- la réduction des frais Généraux et Administratifs et le renforcement des activités de contrôle.

La mise en œuvre opérationnelle du plan pourrait conduire à la suppression d' une cinquantaine de postes sur les 515 actuels. Présenté cette semaine au Comité d'Entreprise, il prévoit un important dispositif d'accompagnement visant à apporter une solution à chaque collaborateur pouvant être touché par une suppression de poste.

Poursuite de la stratégie de développement

Ce plan est le corollaire indispensable à la poursuite de la stratégie engagée depuis 2007, et qui permet de répondre au changement majeur du marché de l'édition de logiciels vers la mixité des usages sous forme de licences et de SaaS.

C'est dans ce cadre que l'Assemblée Générale de GENERIX SA, réunie le 1^{er} septembre 2011, a voté une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant compris entre 8,1 M€ et 8,3 M€. Pléiade Investissement, qui détient actuellement 29,33% du capital et 27,45% des droits de vote, s'est engagée à souscrire à 100% du montant de cette augmentation de capital, en numéraire ou par compensation de compte courant. Sous réserve de l'obtention du visa de l'AMF, cette opération pourrait être lancée très prochainement.

26.7 COMMUNIQUE DE PRESSE DU 22 SEPTEMBRE 2011, MOUVEMENTS OBSERVES SUR LE TITRE GENERIX SA

Communiqué Financier



Mouvements observés sur le titre GENERIX SA

Paris, le 22 septembre 2011 – En réponse aux mouvements observés sur son titre, GENERIX SA déclare ne pas avoir connaissance de projet d'offre publique qui pourrait être lancé sur son capital.

27. GLOSSAIRE

BUG : Défaut de conception d'un programme informatique à l'origine d'un dysfonctionnement.

B2B (Business-to-Business) : Transactions de commerce relatives à des activités, entre un fabricant et un grossiste, ou entre un grossiste et un détaillant.

Cloud ou Cloud computing : Fourniture de moyens dématérialisés.

CPG (Consumer Packaged Goods) : Fournisseur de la grande distribution.

E-commerce : Commerce électronique permettant d'effectuer des commandes via internet.

E- procurement : Processus d'achat fonctionnant à travers internet ou d'autres réseaux informatiques. Ce processus se réalise avec des logiciels applicatifs qui comportent des fonctionnalités pour gérer les fournisseurs et des achats complexes.

EAI (Enterprise Application Integration) : Architecture intergicielle permettant à des applications hétérogènes de gérer leurs échanges.

EBICS (Electronic Banking Internet Communication Standard) : Moteur de communication respectant les nouvelles normes bancaires et pour lequel les connexions s'effectuent désormais par le biais d'internet. Ce système gère tous les échanges de toutes les banques de l'entreprise.

EDI (Echange de Données Informatiques) : Est utilisé pour transférer des documents électroniques normalisés ou des données commerciales d'un système informatique à un autre système informatique, sans intervention humaine.

ERP (Entreprise Ressources Planning) : Progiciel de gestion intégré de l'ensemble de l'entreprise.

ETEBAC (Échange Télématique Banque-Clients) : Protocole de télétransmission bancaire qui permet l'échange de fichiers entre les banques et leurs clients.

GPA (Gestion Partagée des Approvisionnements) : Permet de confier à un fournisseur l'approvisionnement des entrepôts des distributeurs dans le cadre d'un accord de collaboration.

Labor Management : Gestion des ressources humaines ou matérielles au sein par exemple d'un entrepôt.

On Demand : Avoir accès à des moyens (logiciels, matériels) à la demande tout en étant facturé en fonction de l'utilisation du service donné.

PaaS (Plateforme as a service) : Fourniture d'un système qui permet de concevoir des logiciels sans avoir à acheter les licences d'exploitation.

SEPA (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euro. Son objectif est de créer un marché paneuropéen unique et intégré pour les services de paiements en euro.

Software as a Service ou SaaS : Achat d'un service fourni par une entreprise avec un niveau de service fixé par un SLA (Service Level Agreement), qui est un document définissant la qualité de service requise entre un prestataire et un client.

Supply Chain (Chaîne de valeur) : Ensemble des flux nécessaires de la définition d'un besoin client à sa consommation.

Swap : Echange de flux financiers entre deux entités pendant une certaine période de temps. Contrairement aux échanges d'actifs financiers, les échanges de flux financiers sont des instruments de gré à gré sans incidence sur le bilan, qui permettent de modifier des conditions de taux ou de devises (ou des deux simultanément), d'actifs et de passifs actuels ou futurs.

TMS (Transport Management System) : Solution d'optimisation du transport qui permet d'augmenter les taux de chargement des véhicules ou d'autres contenants et de baisser l'empreinte carbone.

VMI (Vendor Managed Inventory) : Gestion mutualisée des approvisionnements à partir de plusieurs fournisseurs.